U d'/of OTTAWA
39003001362754

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/relationsdelanor00hett

OCT 15 1973

RELATIONS
DE
LA NORMANDIE
ET DE
LA BRETAGNE
AVEC LES ILES DE LA MANCHE
PENDANT L'ÉMIGRATION

D'après des documents recueillis par le Dr Samuel Elliott HOSKINS, membre de la Société Royale de Londres et de la Société des Antiquaires de Normandie

PAR

CHARLES HETTIER
DOCTEUR EN DROIT
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

CAEN
IMPRIMERIE F. LE BLANC-HARDEL
RUE FROIDE, 2 ET 4

1885

BIBLIOTECA

DC
158.1
.H4
1885

INTRODUCTION

L'émigration commença vers le milieu du mois de juillet 1789 pour ne s'arrêter que le 9 thermidor an II (1).

La prise de la Bastille, le renvoi des troupes annoncé par Louis XVI à l'Assemblée nationale, son entrée à Paris, le 17 juillet 1789, furent les causes premières de l'exil volontaire d'environ cent vingt-quatre mille français. Ce serait une longue et douloureuse histoire que celle de l'émigration ! L'intérêt en a été sou-

(1) *Voyages et aventures des émigrés français*, t I.

vent signalé sans que jusqu'à présent les efforts tentés aient abouti à autre chose que la publication ou simplement la réimpression des mémoires de cette époque.

Nous nous empressons de déclarer que nous n'avons pas la prétention d'entreprendre un travail aussi considérable. Nous comprenons et nous partageons les hésitations d'hommes plus compétents que nous ne saurions l'être, en présence d'un cadre aussi vaste; et nous n'avons pas l'espoir outrecuidant de mener à bonne fin une tâche qui ne serait autre que l'histoire de la société française à l'étranger pendant environ sept ou huit années.

Tous les jours, d'ailleurs, des documents importants disparaissent; les archives particulières se dispersent; des correspondances sont détruites comme inutiles, encombrantes ou compromettantes. Comment suivre dans leurs migrations incessantes ces familles et ces individus que l'intérêt, la misère ou la crainte déterminent à voyager sous des noms supposés, à vivre ignorés, et à dissimuler

sous un pseudonyme vulgaire l'éclat d'un grand nom ?

Aussi restreindrons-nous notre tâche à des proportions plus modestes, nous déclarant satisfait d'ailleurs de parvenir à démêler quelques-unes des intrigues si nombreuses et si compliquées qui se nouaient et dénouaient entre les ministres anglais, les émigrés et les princes, et de contribuer peut-être à l'éclaircissement de quelques faits négligés jusqu'à ce jour par les grands historiens de la Révolution. Ce ne sera, si l'on veut, qu'un chapitre, un fragment de l'Histoire de l'Émigration.

C'est dans les îles normandes de Guernesey et Jersey, en face des côtes du département de la Manche et du littoral breton, si favorable aux expéditions du fraudeur et de l'aventurier politique; c'est dans ces parages si périlleux pour la grande navigation que se passent les principaux faits de ce récit. A mesure qu'il se développera, nous espérons que le lecteur appréciera davantage l'exactitude de la citation suivante :

« Le pays que je continue d'habiter est un « tableau mouvant. C'est ici que l'on arrive « de partout ; c'est d'ici que l'on part. C'est « encore ici que l'on revient pour repartir « encore. On y est instruit de ce qui arrive ; « on le sera exactement, et si l'on me de- « mandait quelque part, je pourrais m'y rendre « promptement (1) ! »

Ces lignes étaient écrites à Jersey par un émigré dont le nom est resté caché sous les initiales D. M. B. C'était donc à cette époque une physionomie animée et presque tumultueuse que celle de Guernesey et Jersey. Il s'y pressait une race d'hommes ardents et énergiques, secondés d'ailleurs par le Gouvernement anglais. S'appuyant sur l'esprit conservateur des habitants de ces îles, ils devaient y trouver un

(1) *Olivier d'Argens*, p. 491. La lettre dont cette citation est extraite est signée des initiales D. M. B. Elle est adressée au « Borgne. » Faut-il considérer cette épithète comme un nom de guerre ? Parmi les noms de divers émigrés, inhumés à St-Sauveur de Jersey, on trouve celui de « Messire J. François de Borgne, seigneur de K'ruzorat, ancien officier de la marine royale. »

terrain merveilleusement préparé pour l'exécution de leurs projets. La langue française, que l'on y parlait encore plus fréquemment qu'aujourd'hui, leur facilitait leurs transactions, et la vue des côtes de France, cette terre promise, cette patrie, ce royaume qu'il fallait reconquérir, devait encore stimuler leur zèle.

C'était véritablement un tableau mouvant. Que le lecteur se figure, en effet, l'ancien havre de Guernesey bâti, sous Édouard Ier, en 1275, de roches amoncelées, sans ciment, sans lien d'aucune sorte que l'enchevêtrement de leurs angles et n'offrant d'autre résistance à la vague que ses masses pesantes et inébranlables ; qu'il se figure ce petit port sillonné par les côtres de guerre de la marine anglaise, par les paquebots à voiles de Southampton et de Portsmouth, par les bateaux de pêche transformés en bateaux de correspondance royaliste, sans trêve ni repos, et venant demander protection au château Cornet, vieille forteresse jetée en pleine rade sur la pointe d'un récif. Voilà pour Guernesey.

A Jersey, mouillées sous Mont-Orgueil, les canonnières de la flottille du capitaine d'Auvergne, un Jersiais que son nom, des armoiries semblables, et une parenté lointaine, font adopter comme héritier par le prince de Bouillon ; une population oublieuse de la tentative récente de Rullecourt et dévouée à la cause royaliste de France, comme au XVIIe siècle elle l'avait été à la cause de Charles II ; enfin, de nombreux émigrés, parmi lesquels des évêques, des militaires, des femmes de l'ancienne cour, conservant au milieu des épreuves les plus pénibles l'entrain, la politesse, les manières élégantes de leur existence passée. Telle est rapidement cette physionomie dont nous nous efforcerons de retracer les lignes principales. Que d'épisodes et que de détails anecdotiques et pittoresques dans la vie de ces hommes ! Fallait-il négliger absolument ce côté de la question pour ne s'occuper que de la trame historique de ce récit. Nous ne l'avons pas pensé, et tout en usant sobrement de ce moyen, nous repro-

duirons les passages de correspondance et les extraits de journaux qui nous ont paru éclairer cet aspect original.

Le rôle considérable que les îles ont joué durant les guerres de Vendée se continua pendant la période du premier Empire, et particulièrement pendant le blocus continental. Les avantages qu'elles retiraient de leur situation géographique, à l'entrée de la Manche, protégées qu'elles sont par plusieurs lignes de rochers sous-marins, devaient naturellement engager un certain nombre de leurs habitants à armer en course.

C'est ce qui arriva, et les noms de quelques-uns de ces hardis corsaires sont encore aussi populaires que peuvent l'être aujourd'hui en France ceux de Lebrun et de Surcouf (1).

Notre travail ne s'étend pas aussi loin. Nous l'arrêtons au désastre de Quiberon. Après en avoir indiqué la physionomie, voyons quelles en seront les phases principales :

(1) Guérin, *Hist. de la Marine*. III, 587.

L'émigration ne se dirigea pas d'abord vers l'Angleterre. Le duc de Polignac, la duchesse si chère à la reine, la duchesse de Guiche, la comtesse Diane, et quelques autres personnes que la crainte des inimitiés et des vengeances populaires détermina à quitter la France, prirent la route de Bâle et de la Suisse. Le comte d'Artois se rendit en Piémont auprès de son beau-père (postérieurement au 12 juillet 1789). En même temps, le duc de Bourbon, le prince de Condé, le duc d'Enghien, le prince de Conti et le maréchal de Broglie, se dispersaient à l'étranger, et rejoignaient successivement le comte d'Artois à Turin, d'où l'on pensait exercer plus facilement une influence utile sur les provinces du Midi.

A ce moment déjà commençaient à poindre l'indécision et les rivalités qui devaient paralyser les efforts les plus énergiques et aboutir aux événements les plus sanglants et infructueux.

L'équilibre européen était visiblement com-

promis : les intérêts des puissances très-contradictoires et très-mal définis dans la pensée même de certains ministres et de leurs maîtres. Les entrevues se succédaient sans résultat appréciable.

Cependant, la convention de Pilnitz, du 27 août 1791, entre Léopold II et Frédéric-Guillaume, fit concevoir à la noblesse française les plus vives espérances. D'ailleurs, il y avait absence de sécurité pour les opinions et les personnes. Les royalistes attardés n'hésitent plus : les officiers désertent leurs drapeaux ; les nobles de province, stimulés et menacés, s'éloignent sous des prétextes aussi variés que les circonstances le permettent, et abandonnent le Roi à ses propres forces.

Le rendez-vous n'était plus à Turin, mais à Coblentz. L'émigration était là tout entière. Cette phase de son histoire se confond avec celle de l'armée de Condé et se trouve un peu partout. Nous ne saurions nous y arrêter ni refaire le volume d'allure pamphlétaire attribué à Rivarol et intitulé l'*Histoire secrète de Co-*

blentz, histoire qui, malgré son titre fort à la mode alors, ne contient pas de révélations qui justifient cet adjectif.

C'est à ce moment que les journaux patriotes font grand bruit de la « découverte « d'un horrible complot contre la nation et « des véritables causes des troubles de Nancy, « Angers, Orléans et autres villes. » Le *Courrier des Frontières*, qui s'était vraisemblablement donné la mission d'y surveiller les émigrés, informe ses lecteurs de l'arrivée des troupes de l'Empereur aux Pays-Bas ; du *fameux complot* contre la France; des détails des approvisionnements que font les émigrés et de ce qu'il appelle la *grande dispute* d'Artois et Condé sur les moyens d'attaquer la France, etc.

Tout l'intérêt se concentre sur les bords du Rhin ; bien peu de Français songent aux îles Britanniques. Il n'en fut pas de même après le licenciement de l'armée des princes français, vers le milieu de 1792 (1). Une partie de

(1) Puisaye, *Licenciement de l'armée des princes français*, II, p. 21.

cette armée, brutalement dissoute, reflua vers les îles anglaises, d'où on espérait pouvoir passer plus facilement en Bretagne. Les premiers troubles de l'Ouest et les mouvements insurrectionnels qui se produisaient en Vendée justifiaient cette préférence, pendant que Dumouriez préparait et négociait avec l'étranger une contre-révolution (mars 1793). La nouvelle de la perte de la bataille de Neerwinden se répandait à Paris en même temps que celle d'un complot tramé à Rennes par les Anglais, les seigneurs bretons et les prêtres non assermentés (Thiers, 108, IV). La Vendée se déclarait et les armées françaises reculaient devant la coalition.

Après avoir agité sans résultat les départements de l'Eure et du Calvados, le comte de Puisaye se réfugiait aussi en Bretagne. Les Vendéens étaient dispersés à Cholet (15 octobre 1793), et la terreur était devenue générale.

Cette série d'événements ne pouvait que stimuler les progrès de l'émigration. Pendant

cette première période du licenciement de l'armée des émigrés au 15 octobre 1793, tout homme suspect d'attachement à l'ancien régime avait quitté la France, ou s'était enrôlé dans les armées catholiques.

L'importance du rôle intermédiaire des îles de la Manche commence à se dessiner; la tentative des Vendéens sur Granville (14 novembre 1793), qui devait être secondée par lord Moira, démontre que les relations avec l'Angleterre étaient fort actives, et que la correspondance de Jersey et Guernesey était établie de manière à déjouer toute surveillance.

La deuxième période coïncide avec le départ de Puisaye pour Londres. Il parvient à gagner la confiance de Pitt et surtout de Windham, et va transformer les îles en entrepôts des armements destinés à la contre-révolution. Pendant qu'il négocie très-habilement, il faut le reconnaître, avec le gouvernement anglais, dont il obtient de grands subsides, on crée dans les îles les cadres des régiments dont une partie devait périr à Quiberon. La correspondance ne

peut se faire par une autre voie, et c'est le capitaine d'Auvergne, prince de Bouillon, qui en tient tous les fils. Cette seconde et dernière partie s'étend de la fin de l'année 1794 au désastre de Quiberon.

Nous avons ainsi déterminé deux périodes :

La première, comprenant les débuts de l'émigration, les premiers troubles de l'Ouest et le fédéralisme, se termine par l'affaire de Granville, de 1789 à 1794.

La seconde, et la plus tourmentée, comprendra les voyages et les négociations de Puisaye à Londres, les préparatifs et le désastre de Quiberon.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE I.

État des esprits en Angleterre. — Le cabinet anglais. — L'émigration et le duc de Brunswick. — Licenciement des troupes des princes français. — Les émigrés quittent la Hollande et la Belgique. — Olivier d'Argens et ses mémoires. — Il passe en Angleterre avec un certain nombre de gentilshommes bretons et normands. — Il s'arrête à Jersey.

L'Angleterre présentait le spectacle d'une singulière diversité d'opinions.

Les classes dirigeantes, persuadées de la nécessité d'une contre-révolution, avaient adopté les projets des ministres. Une intervention armée ne leur répugnait nullement. Froissées dans leurs sentiments religieux par les tendances sceptiques de l'époque, s'indignant plus tard à la pensée du culte de l'Être suprême et de la déesse Raison, elles accueillirent avec la plus généreuse hospitalité les prêtres fugitifs, sans se préoccuper des différences de croyances (1).

(1) Beaucoup d'émigrés furent inhumés dans les cimetières protestants. C'est là un bel exemple de tolérance religieuse. Cette tolérance ne consista pas seulement à permettre l'in-

La crainte de révolutions nouvelles n'était que naturelle, d'ailleurs, dans ces familles, qui, pendant tout le XVIIe siècle, avaient été si profondément troublées. La mort de Charles Ier, le

humation (car les ministres de l'église établie d'Angleterre sont obligés d'inhumer tout chrétien baptisé, sans distinction de communion), mais encore à permettre aux ecclésiastiques catholiques romains de célébrer l'office des morts avec la même liberté que s'ils eussent été dans leur propre église. A l'appui du fait que nous venons d'avancer, nous reproduisons les extraits suivants :

« *Extraits du registre des enterrements de la paroisse de St-Pierre-Port, dans l'île de Guernesey.*

Copie d'un acte de sépulture extraite des registres de la division d'Allonville, au service de Sa Majesté britannique.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-seize, le quatre avril, demoiselle Marie-Aurore de Lardenoy, issue en légitime mariage de haut et puissant seigneur Antoine-Philippe, comte de Lardenoy, chevalier, baron de Termes en Champagne, colonel au service du roi de France, capitaine d'une compagnie de gentilshommes françois, dans la division de Monsieur le comte d'Allonville au service de Sa Majesté britannique, et de haute et puissante dame Marie-Catherine-Louise-Félixe de Dunot de Saint-Maclou, comtesse de Lardenoy, décédée en la ville de Guernesey, le deux avril de la susdite année, âgée de quatorze ans quatre mois, a été inhumée dans le cimetière de ladite ville de Guernesey par nous Claude-Antoine Coulon, prêtre, vicaire général du diocèse de Nevers, avec la permission de révérend Monsieur Durand, recteur et doyen de l'église de St-Pierre de cette ville ; en présence de Monsieur le comte de Paviot, cousin de ladite demoiselle défunte, capitaine d'infanterie au service du roi de France, volontaire dans la division d'Allonville ; de Monsieur de Chardebœuf, comte de Pradel, maréchal des camps et armées du roi de France, aide-major de la

protectorat, le rétablissement de Charles II, puis l'avénement de la maison d'Orange, n'avaient pu s'accomplir sans laisser des traces profondes. Aujourd'hui même, le souvenir des luttes entre

division d'Allonville; de Monsieur Hébert, marquis de Beauvoir, colonel d'infanterie au service du roi de France, capitaine d'une compagnie de la division d'Allonville; de Monsieur Antoine d'Allonville, chevalier de l'ordre de Malte, capitaine de cavalerie au service du roi de France, adjudant général de la division d'Allonville, qui tous ont signé avec nous.

« Le comte de Paviot, le comte de Pradel, le marquis de Beauvoir, le chevalier d'Allonville; Coulon, vicaire général de Nevers, prédicateur ordinaire du roi de France, aumônier de la division d'Allonville. »

Autre copie d'un acte de sépulture, extraite des mêmes registres.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-seize, le quinze août, messire Pierre-Philippe de Lauzon, seigneur de Plibon, Sebassière et autres lieux, en Poitou, ancien capitaine au régiment de Foix infanterie, au service du roi de France, volontaire dans la division d'Allonville, au service de Sa Majesté britannique, âgé d'environ quarante ans, décédé en la ville de Guernesey, le treize du présent mois, a été inhumé dans le cimetière de ladite ville par nous Jean Le Touzé, prêtre, vicaire de la paroisse de Noyers, diocèse de Bayeux, aumônier de ladite division, avec la permission de révérend Monsieur Durand, recteur, doyen de la paroisse de St-Pierre de la susdite ville de Guernesey, en présence de Monsieur de Marans, seigneur de Chaumont, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine d'infanterie au service du roi de France, volontaire dans la division d'Allonville, cousin issu de germain dudit défunt; de Monsieur le comte d'Allonville, maréchal des camps et armées du roi de France, commandant la division de son nom; de Monsieur Hébert, marquis de Beauvoir, colonel d'infanterie au service du roi

puritains et royalistes est encore vivace, et il est bien peu d'habitations anciennes un peu importantes qui ne conservent quelque relique ou vestige de ces sanglantes contestations.

de France, capitaine d'une compagnie de ladite division ; de Monsieur du Rousseau, marquis de Fayotte, capitaine d'infanterie au service du roi de France ; de Monsieur de Brouillac ; de Monsieur le chevalier de Boynet, tous trois volontaires dans ladite division, qui ont signé avec nous.

« De Marans, le comte d'Allonville, le chevalier de Boynet, le marquis de Beauvoir, le marquis de Fayotte, de Brouillac, Le Touzé, prêtre, vicaire de Noyers, aumônier de la division d'Allonville. »

« Gabriel Le Perrée, prêtre françois, déporté en cette isle par ordre de l'Assemblée nationale de France, natif de la paroisse de St-Laurent, diocèse de Bayeux, et curé de la paroisse de St-Martin de Rès, même diocèse, décédé en la ville de Guernesey, le trois mai mil sept cent quatre-vingt-seize, a été inhumé dans le cimetière de ladite ville le cinq du présent mois. »

« Soussigné, un des curateurs du Trésor de l'église de St Pierre-Port, certifie les extraits ci-dessus être conformes aux copies dans le registre des enterrements de ladite église. »

« Edgar Mac Culloch. »

Nota. — Ces pièces ne sont pas de l'écriture de Monsieur Durand, le recteur d'alors, mais doivent avoir été insérées dans le registre par sa permission. Elles se trouvent toutes ensemble après la date du 29 juillet 1796. L'écriture est, sans doute, celle d'un Français.

Liste des émigrés à Jersey.

Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux.
— de Mintier, — de Treguier.
— de Hercé, — de Dol.

L'Angleterre est sortie de cet état violent plus protestante, mais aussi plus libérale et plus parlementaire qu'aucune autre nation européenne. Aussi l'aversion des gouvernants pour les actes

L'abbé Caron, mort à Londres.
— de Grimouville-l'Archant, nommé évêque de St-Malo après la Restauration ; mort à Jersey en sept. 1821.
— Cabri, mathématicien célèbre.
Le docteur Godefroi.
Jean-Charles Pagny, enterré à Jersey.
M. Pierre Jenier, chanoine de Mans,
Joachim Youf, curé de Neuilly, diocèse de Bayeux,
Gourdel, curé de Bazoches, évêché de Séez,
Maturin Hinaut, recteur de Plouhan, St-Brieux,
Julien Duval, curé de Pontflavard, Coutances,
J.-B. Chauvin, vicaire de St-Jean de La Heze, Avranches,
} enterrés à St-Sauveur, Jersey.
Toussaint Le Guedois mourut à l'âge de 84 ans et fut inhumé, novembre 1836, à St-Hélier.
J. François de Qœtistré, comte de Bavalon, veuf de Dame Marie-Anne-Félicité de Vaucontour, comtesse de Bavalon, enterré à St-Hélier.
Auguste Bonable de Meherenc, marq^s de Saint-Pierre, ancien capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis.
Messire J.-François de Borgne, seigneur de K'ruzorat, ancien officier de marine royale.
Louis-Anne-Pierre Geslin de Tremergat, gentilhomme breton.
Thomas-Annibal-Marie Farcy, de Pontfarci, conseiller.
Charles Pinel, chevalier, seigneur comte du Chainay.
Pierre-Louis-Achille, chevalier de Robien, gentil^me breton.
Toussaint-Charles-François de Cornulier, président au Parlement de Bretagne.
M. Marie-Joseph-Constant-Fauste de Saint-Méloir, écuyer, seigneur de la ville Robert et autres lieux.
M. Jacques-Marie-Guillaume Dubois des Cours, chevalier, seigneur de Saint-Cosme, L'Étang et autres lieux.

arbitraires auxquels la Révolution devait se livrer était-elle partagée par un grand nombre.

D'un autre côté, le peuple anglais se passionnait pour la Révolution. Des clubs se formaient partout, et un arbre de la liberté fut planté sur le sol de cette nation déjà libre. Tentative singulière qui témoigne d'un enthousiasme naïf et qui ne s'est pas reproduite. Thomas Payne, tour à tour fabricant de corsets, employé des douanes anglaises, citoyen adoptif des États-Unis, pamphlétaire, journaliste, diplomate, ingénieur, banqueroutier, publiciste, et plus tard membre de la Convention nationale, publiait en 1791 ses fameux *Droits de l'Homme*, qui le faisaient citer comme séditieux devant la Cour du Banc du Roi.

Le 4 novembre 1789, la Société Révolutionnaire de Londres envoie une adresse de congratulations (a congratulatory address) à l'Assemblée nationale. Le 17 juillet 1790, Earl Stanhope et plus de six cents « gentlemen » assistent, dans la taverne de « Crown and Anchor », dans le Strand, à un banquet en l'honneur de la Révolution française.

Louis-Claude Goyon, comte de Vaudurant, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis.

M. Jean-Charles-Louis-Antoine Le Cartier, seigneur comte de Chevergnye, ancien brigadier gardes du corps, etc., etc.

M. Louis-François de Macquart, seigneur de Soisy et Beaucoudré, capitaine d'infanterie.

« *Cum multis aliis*, tous lesquels morts à Jersey ont été inhumés dans le cimetière de la paroisse de St-Sauveur. »

(La Croix, *Ville de St-Hélier*, published 1845.)

Tom Paine, Lafayette, Franklin, Cox, Price, Priestley et bien d'autres, étaient fort goûtés des masses, et par cette raison même donnaient de l'ombrage au ministère anglais (Tree of liberty, etc. *Annual Register, 1792).*

Il ne faut pas oublier non plus, parmi les raisons qui avaient fait adopter au cabinet anglais une attitude hostile à la Révolution française, le mécontentement causé par la guerre d'Amérique(1).

Les sympathies alors très-vives et réciproques des États-Unis d'Amérique et de la France républicaine constituaient une menace permanente pour le commerce et les colonies anglaises. Ces sentiments étaient tels, que, bien que dans une monarchie absolue il soit dangereux de parler

(1) Dès le début de la Révolution, on prêtait à l'Angleterre des intentions hostiles. On le vit lors d'une affaire qui n'a pas laissé de traces bien saillantes, lors d'un rassemblement dirigé par Lézardière dans le Bas-Poitou, au château de la Proutière, district des Sables-d'Olonne; ce rassemblement fut dispersé par Dumouriez. Un violent orage favorisa d'ailleurs l'évasion des assiégés du château de la Proutière; mais le château fut livré aux flammes par les patriotes des Sables-d'Olonne. Cet incendie fut suivi de plusieurs autres, et les incendiaires accréditèrent le bruit de l'apparition d'une flotte de vingt-six voiles anglaises en vue du château, et de quelques signaux en mer.

Ce fait, qui n'a été ni démenti ni confirmé, supposerait dès lors, de la part de l'Angleterre, le projet de favoriser des troubles dans la Vendée, à l'occasion de la fuite de Louis XVI, projet dont les cabinets de l'Europe attendaient impatiemment l'exécution (*Histoire de la guerre de la Vendée*, Beauchamp, t. I, p. 42).

avec trop de chaleur de l'amour de la liberté, Louis XVI n'avait pas voulu les contrarier. Aussi, des caricatures grossières manifestaient la satisfaction de nos voisins en voyant humilier cette royauté qui avait tant contribué à la récente émancipation des colonies américaines. Quelques-unes sont empreintes d'un esprit haineux qui plaisait à la populace. L'une représente l'arrestation de Louis XVI à Varennes, et « elle est tellement ignoble qu'il n'est même pas possible de la décrire. Plusieurs montrent Louis XVI sous l'aspect d'un glouton stupide et grossier. Dans d'autres, l'émigration est insultée... L'assassinat du général Dillon est aussi le sujet de plusieurs de ces dessins. » (Un chapitre de la Révolution française, de Monseignat, p. 256.) La suite des événements a démontré que l'indépendance des États-Unis était un fait inévitable et nécessaire. L'Angleterre en a pris philosophiquement son parti et a cherché des compensations ailleurs. Mais alors le cabinet anglais considérait comme un danger cette sympathie qui ne pouvait que s'accroître sous l'influence des idées révolutionnaires.

A ce moment, des deux côtés du détroit, on vendait et on lisait le procès et la condamnation de Charles Ier. — Louis XVI lui-même ne pouvait se soustraire, paraît-il, aux pressentiments secrets qu'une situation analogue devait engendrer. Quel spectacle, pourrait-on dire en modifiant un peu la pensée de Carlyle, quel spectacle que celui de ces deux peuples penchés l'un sur l'autre, cher-

chant leur avenir dans le passé et dans le présent l'un de l'autre, s'enivrant réciproquement de vaines espérances (Carlyle, *French Revolut.*, III, 70)! L'Angleterre a fait le procès de son roi, disait-on, elle s'est affranchie pour toujours et est devenue la première des nations libres. Pourquoi donc la France ne l'imiterait-elle pas? — Ainsi justifiait-on déjà par un exemple célèbre la mesure la plus fatale et la plus néfaste aux intérêts de la Révolution, sans songer que Cromwell jugeait son roi la Bible à la main, et que Robespierre condamnait le sien au nom des Droits de l'Homme.

Un homme d'un grand talent, Edmond Burke, venait de formuler dans le langage de la politique le sentiment de la diplomatie européenne, et particulièrement l'opinion ministérielle. Au mois de novembre 1790, Burke faisait paraître ses célèbres « *Reflections on the Revolution in France* », livre qui eut le plus grand succès et dont les conclusions sincères, mais exagérées, tendaient à ne considérer la Révolution française que comme un prodigieux accès de délire.

Ce fut là, dit Louis Blanc, le premier coup de canon tiré en Europe contre la Révolution française (Louis Blanc, V, 182).

Les autres ne se firent pas attendre.

Cette manière de voir était celle de la diplomatie étrangère. Vienne, Berlin, Madrid et St-Pétersbourg même, témoignaient ouvertement leur désir d'arrêter les progrès de la Révolution. Une lettre

de Louis XVI à Frédéric-Guillaume, du 26 décembre 1790, ne laisse aucun doute à cet égard (1).

Enfin, les principes et la conduite des Jacobins, une compassion réelle pour les souffrances des émigrés, et d'autre part une nation divisée qui semblait offrir une proie facile, n'étaient-ce pas là des raisons bien suffisantes pour justifier une agression prochaine?

La guerre proposée par le Roi à l'Assemblée législative fut acceptée par acclamation dans la séance du 20 avril 1792.

Elle fut bientôt suivie des manifestes du général Burgoyne, de l'empereur d'Allemagne, du roi de Prusse et du duc de Brunswick.

On sait comment les émigrés entrés en France avec l'ennemi s'emparèrent de Longwy (23 août 1792. — Carlyle, III, 280); comment les Autrichiens tentèrent inutilement le siége de Thionville, défendue par de Wimpffen; comment les Prussiens, retenus par Dumouriez dans les défilés de l'Argonne, perdirent un temps précieux pour se faire battre à Valmy; comment enfin Autrichiens et Prussiens, renonçant à toute idée d'invasion,

(1) « Je viens de m'adresser, disait-il, à l'empereur, à « l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, « et je leur présente l'idée d'un congrès des principales « puissances de l'Europe, appuyées d'une force armée, « comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, « donner le moyen d'établir un état de choses plus désirable « et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner « les autres États de l'Europe. » (*Histoire Parlementaire*, VIII, 193 et 194. — L. Blanc, V, 172.)

sortirent de France, « comme Pharaon, à travers « une mer rouge de boue, dit Gœthe; car on « voyait épars des chariots brisés, des cavaliers « et des fantassins blessés ou mourants » (Carlyle, III, 52. — Gœthe, *Campagne in Frankreich*, p. 103).

Le 11 octobre 1792, l'armée prussienne quittait Verdun, dans quel désordre! Gœthe l'a raconté; son attention était surtout attirée par les Français. On voyait peu de cavaliers, dit-il, mais les voitures élégantes des émigrés, diversement peintes, laquées, dorées et argentées séduisaient les yeux par leurs formes et leur bonne construction (*Campagne in Frankreich*, Gœthe, Stuttgart, 1829, XXX, 133-37). Fidèles à leurs traditions de respect et de hiérarchie aristocratique, ils entouraient encore, malgré le désordre d'une telle retraite, leurs princes des témoignages du plus grand respect. Mais le sceau de la fatalité et du malheur était sur tous les fronts; leurs paroles trahissaient le découragement.

Ainsi se terminait cette première tentative de rentrée en France.

Après Coblentz, Verdun! Mais le roi de Prusse ne continua pas les errements de l'électeur de Trèves à Coblentz. Il licencia l'armée avec une telle célérité que les émigrés durent faire des pertes considérables (1). Il fallut se défaire à vil

(1) *Licenciement de l'armée des princes Français*, Puisaye, II, 21.

prix de ces chevaux et de ces voitures désormais inutiles et gênants ; les chevaux de cinquante et cent louis furent donnés pour quatre ou cinq et même pour un louis (1).

Parmi ces malheureux se trouvait un émigré du nom d'Olivier d'Argens. Les fragments de mémoires qu'il nous a laissés, dont la publication eut lieu pour la première fois en 1798, renferment de navrants détails sur la situation des émigrés. « Autant notre entrée en France avait été joyeuse « et bruyante. autant notre sortie fut triste et « déplorable. La consternation et la douleur étaient « peintes sur presque tous les visages. Les mur- « mures, les plaintes les plus amères et les « invectives éclatèrent contre le roi de Prusse et « son général Brunswick qui avaient promis de « livrer bataille aux patriotes le 27 ou 28 sep- « tembre, quelques jours avant notre départ de « Verdun (2). »

Gentilhomme breton, Olivier d'Argens veut courir la même fortune que ses compatriotes. Le 8 janvier 1792, il quitte la Bretagne, avec un certain nombre d'entre eux, et n'arrive à Jersey que le 15 du même mois ; il passe en Angleterre le 18, de là en Belgique, et se fait inscrire le 3 février sur le contrôle du cantonnement d'Ath, commandé par le comte de La Châtre.

Après Verdun, nous le voyons reprendre avec

(1) *Voyages et aventures des Émigrés*, I, 10.
(2) Olivier d'Argens, p. 26.

ses compagnons d'armes le chemin de la Bretagne, et s'arrêter avec beaucoup d'entre eux à Jersey, le 24 novembre 1792 (Olivier d'Argens, p. 34).

L'issue malheureuse pour les émigrés de la campagne du duc de Brunswick, ce neveu du Grand Frédéric, et les circonstances qui accompagnèrent le licenciement, amenèrent la plupart d'entre eux à douter de l'efficacité des secours des puissances étrangères (1). Froissés d'ailleurs des procédés du roi de Prusse, et doutant de son désintéressement ils en vinrent à considérer que leur présence serait plus utile en France. Ils cherchèrent dès lors à y rentrer, et quelques-uns trouvèrent le moyen de se cacher au milieu de vassaux restés fidèles. Beaucoup aussi allèrent en Vendée, ou se jetèrent dans les forêts de la Bretagne et du Maine, d'où allait sortir la chouannerie (Puisaye, II, 528). D'autres enfin restèrent en Angleterre, dans l'expectative d'un grand événement : La guerre allait éclater entre la France et l'Angleterre.

Immédiatement après la mort de Louis XVI, l'Angleterre signifie au citoyen ambassadeur Chauvelin d'avoir à quitter son territoire sous un délai de huit jours. L'ambassadeur anglais n'était plus à Paris depuis le 10 août ; enfin le 1er février 1793, la France déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande (2).

(1) *Licenciement de l'armée des princes français*, 1792, Puisaye, II, 21.

(2) Thiers, IV, 14.

Les débris du rassemblement de Coblentz n'avaient pas attendu ces derniers événements pour comprendre que désormais toute l'activité de la lutte contre la France révolutionnaire serait concentrée dans les mains des ministres anglais. Ils avaient, depuis plusieurs mois déjà, gagné les ports de Hollande et de Belgique, pour de là se faire transporter, soit en Angleterre, soit dans les îles anglaises. Ainsi que nous l'avons déjà vu, c'était à ce dernier parti que s'était arrêté Olivier d'Argens. A Southampton, un capitaine de Jersey lui propose d'entrer à son bord, lui et vingt autres émigrés. Ils y arrivent le 24 novembre 1792 (Ol. d'Argens, p. 34). Des 1,221 livres qu'il avait emportées de chez lui, il ne lui restait plus, nous dit-il, que 129 livres 4 sous 6 deniers. Il se logea modestement chez un pauvre jardinier de St-Hélier, en attendant que les événements vinssent améliorer sa condition présente.

CHAPITRE II.

Journaux anglais. — Annual Register. — Quels émigrés étaient à Jersey lorsque Olivier d'Argens y arrive. — Les émigrés ecclésiastiques. — Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux. — Organisation des secours aux émigrés. — Adresse à Monsieur. — Les États de Jersey. — Enrôlements.

Les journaux anglais tenaient assez exactement compte des noms et du nombre des émigrants. Ils présentent un intérêt tout autre que les listes du *Moniteur*, véritables listes de proscription, soumises à tous les caprices de la dénonciation, tout à la fois indulgentes, sévères ou mensongères (Pezet, *Bayeux*, p. 219). L'*Annual Register* nous renseigne autrement. Il ne contient pas seulement une sèche nomenclature, il nous fait connaître les péripéties diverses que les émigrés ont à subir, leurs cantonnements, leur domicile dans les grandes villes, et souvent leur situation morale et pécuniaire. Par lui nous savons à peu près quel était le personnel français dans le Royaume-Uni au moment où d'Argens s'y rendit.

Le 1er septembre 1792, un grand nombre de

prêtres et de personnes laïques arrivent de France ; leur détresse est très-grande. Une souscription est ouverte à Londres en leur faveur (1).

Du 10 août au 1er octobre, 3,372 réfugiés ont abordé dans différents ports. A la date du 1er octobre, la somme recueillie s'élève à 15,000 livres sterl. (2).

Parmi tous ces arrivants, on rencontre fort peu d'ecclésiastiques appartenant aux rangs inférieurs du clergé. Pendant que les diplomates, les militaires, les courtisans et les hauts dignitaires de l'Église stationnaient sur les bords du Rhin, le clergé de province ne se décidait que lentement et comme à regret à suivre cet exemple.

Les populations tenaient à conserver leurs ministres du culte, et leur fournissaient souvent les moyens de se soustraire aux recherches. Ils ne devaient donc se séparer de leurs paroisses qu'à la dernière extrémité.

Tous cependant ne se trouvaient pas sous l'empire des mêmes sentiments et dans des conditions aussi favorables pour échapper aux perquisitions des agents des comités révolutionnaires. Les mesures violentes qui frappaient les nobles et les royalistes en général ne les épargnaient pas davantage. Aussi, vit-on apparaître de bonne heure dans les îles des ecclésiastiques de Nor-

(1) *Annual Register*, 1792. — *Chronicle*, p. 36.

(2) » » » p. 39. — *Appendix to chron.*, p. 76. — Voir également *Ann. Reg.*, p. 50. Puisaye, III, 402, 403.

mandie, du Maine et de Bretagne. Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux (1), fut un des premiers.

Un écrit célèbre annonça la lutte entre le clergé et l'Assemblée nationale : *Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*, par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix et membre de l'Assemblée.

Le 20 octobre 1791, on discutait les lois contre les émigrés, et le 21 celle des prêtres non assermentés (Lacretelle, II, 87).

(1) Cependant, dès le 24 juillet 1789, le départ du comte d'Artois, des trois princes de Condé, etc., avait donné l'éveil aux populations. On comprenait que les îles du Cotentin pouvaient offrir un lieu de refuge facile à atteindre; les embarquements étaient surveillés et le duc de Coigny en fit l'expérience. M. Pezet raconte en effet que « le 24 juillet 1789, alors que les habitants de Bayeux étaient réunis pour se former en gardes nationales, l'étrange nouvelle que deux personnages déguisés, après avoir parcouru le pays de châteaux en châteaux, venaient d'être arrêtés sans passeports, sur le rivage de Ver, pendant la nuit, au moment où ils sollicitaient à force d'argent les marins de les conduire de suite aux îles anglaises, en leur offrant une bourse pleine d'or longue d'une aune. — Cette nouvelle concourait avec celle du départ de M. le comte d'Artois, des trois princes de Condé, de Bourbon et d'Enghien, et de plusieurs grands seigneurs qui avaient précipitamment quitté la France. Elle excita les soupçons faciles à naître dans ce temps de défiance.

« Le lieutenant de l'Amirauté était M. Philippe Delleville, magistrat très-populaire. Il prend aussitôt la route de Ver, et à deux lieues de Bayeux, il rencontra, conduite par des paysans armés, la voiture des mystérieux voyageurs, qu'il reconnut aussitôt pour être le duc de Coigny et son secrétaire. M. Delleville lui fait obtenir une embarcation.

« L'attention populaire était donc déjà dirigée de ce côté. »

Ces mesures jetèrent l'inquiétude parmi le clergé. Les prêtres non assermentés se crurent sous le coup de vexations imminentes. Beaucoup, renonçant aux retraites qui leur étaient offertes par des personnes dévouées et sûres, passèrent en Angleterre et dans les îles.

Mgr de Cheylus organisa son évêché à Jersey. L'administration en était régulière, à l'instar de ce qu'elle aurait pu être dans son évêché de Bayeux. Il existe à la Bibliothèque de Caen un manuscrit, daté de Jersey, 1791, et portant le titre de « *Secrétaire portatif des expéditions du secrétariat* (1). » Ce manuscrit contient toutes les formules d'attestation, etc., etc., de tous les actes, en un mot, qui constituent les fonctions épiscopales. L'émigration était donc un système et non pas un accident.

Le 6 mars 1791, le tribunal criminel du département du Calvados, après la suppression du chapitre de Bayeux (qui arracha à Mgr de Cheylus son premier cri de douleur, Pezet, p. 151), —

(1) *Secrétaire portatif, ou protocole des expéditions du secrétariat.* Jersey, 1791.

Manuscrit de l'émigration française à Jersey, 1791.

Secrétariat de Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux (Ms. de la Bibliothèque de Caen 59), contient toutes les formules d'attestations démissoires, — dispenses, — lettres de tonsure, — lettres de visite, — nominations à des dignités diverses. — Singularité, — ce secrétariat était organisé avant le départ de Mgr de Cheylus, qui n'émigra qu'en 1792.

ordonna le 6 mars 1791, que Mgr de Cheylus serait pris et appréhendé au corps, mis et constitué prisonnier aux prisons royales de Caen, pour être ouï et interrogé sur les charges existantes contre lui comme auteur d'un libelle intitulé : *Mandement du 20 novembre 1790* (1).

Le prélat persiste à remplir ses fonctions et l'abbé Fauchet est élu évêque constitutionnel du Calvados, à Caen, le 18 avril 1791. Sacré en cette qualité le 1er mai, il vient prendre possession de son siège le 11 du même mois. Il ne reste à M. de Cheylus qu'une dernière mesure à prendre. Il publie un adieu à son clergé et à son diocèse, sous le titre de : « Ordonnance de M. l'Évêque « de Bayeux, au sujet de l'élection faite le 18 « avril 1791 de M. Fauchet, par MM. les élec- « teurs du département du Calvados, en qualité « d'Évêque dudit département. »

M. de Cheylus, devant l'arrivée de Claude Fauchet, se retire chez Mme la baronne de Wimpfen.

Bientôt on ne put conserver le caractère ecclésiastique sans avoir prêté serment.

Le décret du 26 août 1792 (Pezet, 166) ordonne que tous les ecclésiastiques assujettis au serment, qui ne l'auraient pas prêté, seraient tenus de sortir

(1) Cet ordre resta sans exécution, nous apprend M. Pezet, p. 156.—Mais, pendant ce temps, les libelles, les chansons et brochures de toute sorte [Suite du catalogue des livres en vente chez le curé de ..... avec diverses annonces et affiches] étaient répandues à foison dans les villes et campagnes par le parti révolutionnaire.

sous huit jours hors des limites du département de leur résidence, et dans quinzaine du royaume, que des passeports leur seraient délivrés, et que ceux qui seraient trouvés sur le territoire au-delà de ce délai seraient arrêtés, embarqués et transportés à la Guyane française.

Des troubles se produisirent alors à Port-en-Bessin, à l'occasion du départ de beaucoup d'ecclésiastiques de Bayeux et des environs (Pezet, *Bayeux*, 166). Mgr de Cheylus s'embarqua pour l'Angleterre le 13 septembre 1792 et débarqua à Portsmouth, d'où il écrivit une lettre curieuse que nous reproduisons dans la note ci-dessous (1).

(1) Les Anglais nous voient ici avec plaisir et nous traitent avec beaucoup d'honnêteté, s'intéressent à nous, sont sensibles à nos malheurs et tâchent, autant qu'il est en eux, de nous dédommager par les manières et les prévenances les plus honnêtes M. l'Évêque de Londres catholique a fait lire aux prônes des messes des églises catholiques plusieurs mandements par lesquels il recommande aux fidèles d'avoir pour nous tous les égards possibles, même de secourir ceux qui seraient dans le besoin.

Nous avons le très-libre exercice de notre religion. Les dimanches et fêtes, on chante messe et vêpres comme autrefois à Bayeux, depuis le matin six heures. On dit continuellement des messes basses, les jours ouvriers, auxquelles les Anglais catholiques et les prêtres assistent en grand nombre et d'une manière très-édifiante. Nous ne croyons pas être dans un pays de protestants.

M. l'Évêque de Saint-Pol-de-Léon, résidant à Londres, a ouvert une souscription en faveur des ecclésiastiques français et nécessiteux, à laquelle un grand nombre de personnes envoient des fonds qui forment une masse dont on prend

Il ne resta pas à Portsmouth, il revint à Jersey. On le savait à Bayeux ; aussi le 25 septembre 1793, jour choisi par le club et la municipalité de Bayeux, pour le brûlement des titres de l'Esclavage, grande fête patriotique, le club après avoir exigé que la municipalité lui livrât le portrait de Mgr de Cheylus, et que Francastel, son maître d'hôtel et serviteur fidèle, le jetât dans ce brasier *salutaire*, voulait que les *cendres ramassées fussent envoyées à Jersey, à Guernesey et à Rome, pour édifier les fanatiques* (Pezet, 339.)

Charles-Simon de Grimouville-Larchant, vicaire général et chanoine de l'église cathédrale de Lisieux, et l'abbé De La Rue suivirent cet exemple.

A propos de ces deux ecclésiastiques, que nous

pour donner aux indigents des secours pécuniaires. On donne à chacun provisoirement deux guinées (50 livres 8 sous de France), et quand ils n'en ont plus, on répète le bienfait.

On dit que le prince de Galles a mis à cette masse 1,000 guinées (environ 27,000 liv., argent de France).

Le Gouvernement nous protège d'une manière particulière. Il a fait meubler et arranger à ses frais, à une demi-lieue d'ici, une vaste maison commune où ceux qui le voudront seront logés gratuitement et nourris à peu de frais, même gratis, pour ceux qui n'auraient aucunes ressources.

Le Roi d'Angleterre a fait deux proclamations. Par la première, entre autres choses, il nous appelle les *illustres persécutés*, et enjoint à ses sujets d'avoir pour nous beaucoup d'égards. Par la seconde, il nous avertit que si nous voulons aller à Ostende, il nous y fera passer à ses frais, en nous rendant à Londres ou à Douvres. Plusieurs ont profité de cette faveur ; pour moi, je n'ai point ce dessein.

citons parmi tant d'autres, y a-t-il lieu de faire remarquer les particularités suivantes : Charles de Grimouville demeura au moins vingt-trois ans à Jersey. D'où l'on nous permettra de conclure qu'il n'eut pas à se plaindre de ce lieu d'exil et que les habitants ne lui en rendirent pas le séjour désagréable (1).

Quant à l'abbé De La Rue, on suppose qu'il adopta le pseudonyme de l'abbé de Valmeron, et on lui attribue trois lettres publiées à Jersey sous ce nom et dirigées avec une grande violence contre les actes de Claude Fauchet (2).

(1) Nous sous-signé, Charles Simon de Grimouville-Larchant, des anciens barons de ce nom, ancien vicaire général et chanoine de l'église cathédrale de Lisieux, prieur commendataire du prieuré royal de St-Célérin, etc., etc. Présentement vicaire général des isles de Jersey, Guernesey, etc.

« Certifions qu'ayant eu occasion, pendant une résidence « de plus de vingt-et-trois ans dans cette île de Jersey, « d'examiner beaucoup de titres anciens des meilleures « maisons du pays, pour faire des généalogies ou autres « raisons ; et plus, aidés par la tradition des plus honnêtes « et marquans du pays, nous avons remarqué constamment « que la famille des La Cloche est l'une des plus anciennes « et des plus nobles du pays, etc., etc. — A Jersey, le 19 jan- « vier 1816. » (Payne, 187-188, *Armorial de Jersey.*)

(2) Première lettre de l'abbé de Valmeron à M. Claude Fauchet. A Jersey, aux frais des catholiques réfugiés, la deuxième année de la persécution.

Cette lettre renferme sur les visites pastorales et les prédications de Fauchet des détails évidemment exagérés ou dénaturés par l'esprit de parti, mais que nous devons re-

La loi des suspects, promulguée le 25 septembre 1793, ne laissa aucune illusion sur l'obligation de fuir ou de se jeter en Vendée. Les parents d'émigrés, réputés suspects, durent choisir entre cette alternative : la prison ou la fuite (1). — La mesure de l'émigration, qui, en 1789, pouvait être blâmée, n'était plus un moyen politique ; c'était une nécessité.

On comprend donc aisément que cette loi fut suivie d'une recrudescence dans le mouvement de l'émigration vers les îles normandes (2).

Ce qui se passait dans le diocèse de Bayeux

produire pour être fidèle à notre rôle de biographe par les documents contemporains.

« M. Fauchet est allé à Creully, Hérouville-St-Clair, Oyestreham ; il a prêché partout, et partout l'athéisme. »

Trébutien, Claude Fauchet, 32 (note).

(1) Ainsi le marquis de Balleroy, père du comte de Balleroy, émigré, fut mis en arrestation dans son château de Balleroy, et sur le registre d'écrou on le désigne ainsi : François-Auguste La Cour Balleroy, cordon rouge, père d'émigré. — 10 octobre 1793 (Pezet, *Bayeux à la fin du XVIIIe siècle*, p. 352).

(2) M. le comte Marguerye de Vierville, ancien major en second du régiment de la Reine. Devenu colonel de la 3e division de la garde constitutionnelle de Louis XVI, il avait défendu la famille royale et les Tuileries à la funeste journée du 10 août. Le comte et la comtesse de Vierville s'embarquèrent mystérieusement à Vierville, dans un mauvais esquif, et des marins dévoués les conduisirent à Jersey. Pourquoi M. de Marguerye ne resta-t-il pas sur cette terre d'exil?... Il revint, fut conduit à Paris, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et périt sur l'échafaud, à peine âgé de 38 ans (Pezet, p. 354).

ressemblait fort à ce qui se passait dans les autres diocèses de Normandie et de Bretagne. Aussi voyons-nous à Jersey, dès l'année 1792, Jean-François de La Marche, évêque et comte de St-Pol-de-Léon. Suivant les paroles de son panégyriste, « il avait cédé comme Athanase au principe de « l'Évangile : Si l'on vous poursuit dans un en- « droit, fuyez dans un autre. Échappé aux fureurs « de ses ennemis, où portera-t-il ses pas? Il vous « salue, île célèbre, vous à qui son église tient « déjà par les liens antiques et les souvenirs de « la reconnaissance! » (Oraison funèbre de Mgr Jean-François de La Marche, prononcée le 29 janvier 1807, dans la chapelle française de Conway Street, Fitzroy Square, par M. l'abbé du Châtellier. Londres, Dulau, 1807).

L'évêque de Dol (Puisaye, III, 402-403) et l'évêque du Tréguier se réunirent à lui et reconstituèrent à Jersey, autant que cela était possible, la hiérarchie de leur diocèse.

Comme on a pu le voir par la lettre de Mgr de Cheylus, l'esprit public en Angleterre était bien disposé en faveur des émigrés. L'abbé Barruel, dans son *Histoire du Clergé pendant la Révolution* (II, 213), cite de nombreux témoignages de cette sympathie. Les mêmes dispositions régnaient dans les îles de Jersey et Guernesey. La première, cependant, venait d'être le théâtre d'un coup de main tenté par l'aventurier de Rullecourt, et avait en cette circonstance failli perdre son autonomie.

Secours aux émigrés. — D'Argens et les vingt émigrés qui avaient servi avec lui dans les Pays-Bas étaient arrivés à Jersey avec 129 livres 4 sols 6 deniers. Leur première démarche est de se faire inscrire pour avoir part aux secours qui venaient de Londres (d'Argens, p. 36). En effet, on y avait ouvert une souscription pour favoriser, dit-il, « les vues bienfaisantes des âmes généreuses « qui se portent à subvenir au secours des émi- « grés. Plusieurs de ceux-ci, à leur arrivée à « Londres après le licenciement, outre les secours « en argent, y ont été habillés, et les malades « traités et soignés aux dépens du Comité, sans « compter les secours particuliers donnés par des « mains charitables. Les émigrés de Jersey, ainsi « que les femmes et les enfants ne sont pas « oubliés dans la distribution des fonds qui pro- « viennent de ces souscriptions de Londres. Deux « ou trois membres de la noblesse française avec « un ou deux Jersiais sont établis par le comité de « Londres pour faire les répartitions de fonds. Ceux « destinés aux ecclésiastiques sont distribués par « MM. les Évêques. Le 11 février 1793, ajoute-t-il, « je me rendis chez M. Laineveau, chargé de la « distribution des secours. »

Burke avait pris l'initiative de cette souscription. On s'empressa de répondre à son appel. Le clergé anglican, la Chambre des lords et des communes, les commerçants et des personnes appartenant aux situations les plus diverses eurent bientôt fourni les sommes nécessaires pour subvenir à leur

dénûment. François de La Marche, évêque de St-Pol-de-Léon, recueillait ces dons généreux et s'employait à les faire parvenir aux plus malheureux.

Adresse à Monsieur. — Pendant que le Gouvernement anglais leur faisait passer des subsides et des secours, les émigrés toujours soucieux de l'étiquette et des traditions de l'ancienne monarchie, prétendaient ne se réunir et délibérer entre eux que suivant les formes des états provinciaux. Au commencement de mars 1793, la noblesse et le clergé se réunissent pour savoir s'ils devaient faire une adresse aux Princes, au sujet de la mort du Roi, et s'ils reconnaîtraient Monsieur pour Régent. « Le 12 du même mois, le Tiers de Bretagne, ré-
« fugié à Jersey, s'assembla également pour
« délibérer s'il ferait, concurremment avec les
« deux autres ordres, une adresse aux Princes. Il
« fut tardé de délibérer jusqu'au 14, afin de
« conférer auparavant avec MM. de l'Église et de
« la Noblesse, et de savoir s'ils se réuniraient pour
« cette adresse ; mais il décidèrent que ne pouvant
« représenter les états de la province, chaque
« ordre ferait son adresse séparément ; c'est ce
« qu'un Membre député par la noblesse, observa
« au Tiers assemblé le 14. »

On voit par ce petit détail combien était rigoureux le sentiment des prérogatives et des distinctions sociales. Le malheur n'avait pas éteint cette susceptibilité toujours un peu arrogante des deux ordres du clergé et de l'aristocratie ; elle se

continuait à l'étranger et devait être un singulier sujet d'étonnement pour les Jersiais, habitués à des mœurs plus parlementaires et libérales. Le Tiers État ne fut donc pas admis à délibérer avec les deux autres ordres ; l'exil et le malheur commun ne purent les réunir. Cependant on arrêta que les trois adresses serviraient à n'en faire qu'une, laquelle fut rédigée par un émigré du nom de Jayniard. Elle fut signée par les membres du Tiers. Les trois ordres y reconnaissaient Monsieur pour Régent de France.

Les États de Jersey. — Craintes que leur cause le séjour des émigrés. — Le nombre des émigrés grossissait chaque jour. Quelques esprits timorés commencèrent à concevoir des craintes sur la prolongation de leur séjour dans l'île, leurs dispositions à l'égard de la population, et peut-être même leurs véritables projets.

On se rappelait l'expédition de l'aventurier Rullecourt. Douze ans à peine s'étaient écoulés depuis ; c'était un souvenir contemporain. Le petit pamphlet de la Cassette verte de M. de Sartines y était très-répandu. Apocryphes ou non, les révélations n'en étaient pas moins piquantes et vraisemblables (1). On savait que les gouvernements qui se

(1) La Cassette verte de M. de Sartines, 1779. — Jersey. — Un coup de main. — La milice prendra certainement la fuite. — Le Gouverneur ne viendra que quand il n'y aura plus rien à faire. — Nous sommes sûrs du succès..... Pendant l'été, une descente à Southampton et à Brightelmstone dans la

succédaient avaient toujours caressé secrètement l'espoir de remettre la main sur ces îles prospères que la géographie et la politique semblaient avoir faites françaises. Les habitants avaient bien aussi quelques peccadilles internationales à se reprocher.

Que ces raisons fussent les véritables ou non, nous ne savons ; toujours est-il que les inquiétudes s'accentuèrent, et qu'une pétition demandant le renvoi des émigrés *à la grande terre* fut adressée aux États. Disons toutefois que la majeure partie des habitants avait refusé de signer cette pétition (1).

saison des bains, fera quelque éclat, et nos jeunes officiers seront charmés de donner l'assaut aux salles à danser et d'entrer dans les baignoires l'épée à la main..... Quant à une grande flotte, les marchands murmureront si nous ne leur prouvons par quelque parade que nous avons leurs intérêts à cœur ; quoique tout le mal soit déjà fait, les corsaires anglais leur ayant déjà enlevé plus de douze millions sterling de marchandises (p. 62 et 63 .

(1) « The Prince was appointed to the sole command of the naval department in Jersey.....

« The French Emigrants were at one time so numerns in Jersey, that the inhabitants began at length to entetain serious apprehensions lest, conscious of their own strength, they should perhaps take it into their heads to seize upon the island altogether and disposses the natives : for it was found on calculation that there were as many French in the place as there were inhabitants, or even more...

« A motion was therefore made in the Assembly of the states, that a memorial should immediately be drawn up and forwarded to the Government, setting forth the danger of

Des bruits contradictoires circulèrent. La noblesse française se réunit le 20 mars 1793. Bien

their situation from their formidable inmates, and praying to have them removed to some other quarter : but this resolution was not carried into effect : it was overruled by the suggestion and superior wisdom of the Messrs *Hemery*, of St-Helier, merchants. Mr *Hemery* had been from the beginning, and is still the person who issues the money for the subsistance of the emigrants in that island; and was sent for on that occasion to clear up some doubts that remained on the minds of that *wise and August* Assembly, with regard to the policy of the measure then in agitation. He stated the amount of that subsidy at 100,000 l. per annum, and strongly remonstrated against the idea of wantonly and without the smallest necessity sending such a sum of money out of the island from a groundless apprehension of what a number of poor, persecuted, and oppressed people possibly might attempt, though in direct and palpable opposition to their own most obvious present interest, and from which they could not ultimately hope to derive the least benefit. This argument had the desired effect : it was the argumentum ad crumenam, and in the opinion of Jerseymen unanswerable. It was there fore, without further discussion or hesitation, unanimously resolved that the emigrants should not be sent away.

« Possibly the sum was not so great as Mr Hemery made it, notwithstanding, the very ample and liberal allowance those people had for *the first five or six years till 1798*, when it underwent a considerable defalcation.... during the period alluded to, there were in that small island upwards of two thousand ecclesiastics (1), and heads of families, who received each, from three to four, five and some of them 6 l. a month, besides an indefinite multitude of widows and

(1) 1796, h ls 28 : All the French priests sailed from Guernsey. « Dobrée's journal.

que d'Argens semble ignorer quel fut le véritable motif de cette réunion , il est vraisemblable que

single persons of both sexes, who where paid as regularly as the rest, together with the Duke de Castries fine regiment, consisting of about 700 effective men, with its full complement of officers : when these items are taken into the account, per haps Mr Hemery's report, instead of being exaggerated, will appear to come for that of the real expenditure in the single arictle of British benevolence to Gallic sufferes in Jersey only.

« At first the disbursement of this subsistence had been left to one or two of their own Bishops. The subsequent conduct of these pious and right reverend divines is already two well known to require a particular relation in this place. Finding themselves all at once in possession of more money than ever they had in their lives before, or ever expected to have, they prudently listened to the Apostolic maxim that « Charity begins at home », and took their measures accordingly. To avoid those melancholy and affecting scenes, tender expostulations, and anxious sollicitude, usual at the formal parting of dear and faith ful friends, they took their leave in proper French style, they shifted their quarters without any ceremony, and left the rest to shift for them selves in the best manner they could.

« That appointment, becoming thus vacant was conferred on his serene Highness, and the emoluments he derived from it for some years have been variously estimated.....

« At present the number of French refugees in that island is but small, not above three or four hundred at the utmost...

« The multitude of spies kept in constant pay there since the beginning of the war, and the incredible sums expended for secret services proved an other source of profit to his serene Highness. But these too have been all, or for the most part done away; and nothing remains to the Prince but the heavy burden of sixty four summers, and as many winters, the emoluments of his commission and the gleamings of his former industry » (Public characters, 1800-1801).

ce fut la pétition. On y agita aussi d'autres questions, car chacun comprenait de reste qu'une telle agglomération d'hommes actifs, jeunes et valides, ne pouvait rester plus longtemps inoccupée. M. de Botherel leur avait adressé une lettre tendant à fixer leur sort. Passerait-on au Canada? Retournerait-on en Hollande? Serait-on incorporé dans les troupes anglaises ou bien formerait-on des bataillons spéciaux? L'avis des princes sembla nécessaire.

En attendant, la noblesse bretonne songeait à contracter un emprunt au nom de la province, afin de subvenir aux besoins de leurs compatriotes. Les négociations n'aboutirent pas, tant parce que la noblesse ne s'accorda pas, nous dit d'Argens, qu'à cause de la solidarité qu'on exigeait, au cas que les États de la province ne voulussent pas acquitter cet emprunt (1) (D'Argens, p. 41).

(1) D'Argens, p. 41. Dans le courant du même mois, MM. les comtes de La Châtre et de Botherel présentèrent au Comité de secours pour les émigrés de France, tant nobles que prêtres, une lettre écrite et à eux envoyée par Monsieur, frère du défunt Louis XVI, par laquelle il fait ses remerciments à MM. du Comité, de tous les soins qu'ils ont pris pour obtenir et faire distribuer avec sagesse les secours que l'humanité de la nation anglaise accordaient abondamment aux malheureux émigrés. Il s'excusait de ne pouvoir subvenir au secours des émigrés, réfugiés en Angleterre, vu la nécessité où il était de conserver pour le nombre considérable d'émigrés qui sont en Allemagne, où ils n'ont pas les mêmes ressources, les fonds bornés qu'il tenait de la générosité des princes.

Vers la même époque (2 avril 1793), le bruit prématuré d'une descente des Anglais circula dans l'île. Les engagements de ceux qui voulaient prendre part à cette expédition étaient reçus chez l'émigré Désille. On y allait avec empressement, puis on réfléchit que les termes de l'inscription manquaient de clarté. Ainsi, d'après la décision de quelques anciens, d'Argens entendit « rap-« porter qu'on offrait de faire le service dans l'île, « et avec la liberté de se retirer toutes et quantes « fois on le voudrait ; mais que dans le premier « projet d'enrôlement, on avait souscrit purement « et simplement de servir S. M. B., sans désigner « ou ni comment ; ce qui empêcha la très-grande « majorité des émigrés de s'enrôler ; et ce qui fit « adopter l'autre plan de ne s'enrôler que pour la « défense de l'île » (p. 41 d'Argens. Lettres de Hoche, vol. II, 177. — Puisaye, II, 581, 582).

Chaque jour était marqué par l'arrivée de nouveau-venus. Le 12 mai, la frégate *le Spitfire* et un cutter, protégés par *le Suffolk*, vaisseau de soixante-quatorze canons, touchent à Guernesey et débarquent à Jersey un parti d'émigrés (1).

(1) *Elisha Oobrée*, journal manuscrit. — A partir du 25 juillet, les émigrés reçurent 12 sols par jour. D'Argens p. 44.

CHAPITRE III.

Le lieutenant gouverneur James-Henry Craig. — Association Bretonne et premiers essais de correspondance. — La Touche-Cheftel. — Un espion républicain à Jersey. — Hector du Dresnay lève un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre. — Prigent, lord Balcarras, Tinténiac, Bertin, Freslon. — Guernesey, sa rade, lord Moira et de Sausmarez.

Le lieutenant général, James-Henry Craig (1), fut chargé par le gouvernement anglais d'ouvrir une correspondance avec les royalistes restés en France. La loyauté de cet officier et son empressement à servir les intérêts de l'émigration le rendirent très-populaire parmi tous ceux qui l'approchèrent. Il fut un de ceux, dit Puisaye, qui comprirent la connexion immédiate de l'intérêt général de l'Europe avec celui du parti royaliste agissant à l'intérieur (2).

(1) *Annual Register*. Chr., 68, Beatson. *Political Index*, II, 121, 154, 195. — Puisaye, II, p. 584, 585, 589. — Promotion du 18 oct. 1793.

(2) Puisaye, II, 332, 257. Craig commanda à Jersey jusqu'en octobre 1793 (Paynès, *Armorial*). Le 25 du même mois, il fut installé lieutenant gouverneur de Guernesey, où il ne resta

Nous reviendrons plus tard sur ce mobile considérable de la politique anglaise qui consistait à favoriser toutes les diversions tentées au nom de la royauté. Redoutant toujours une invasion sur le sol britannique et dans les îles de la Manche, elle comptait sur le parti royaliste comme sur un puissant auxiliaire.

Jusqu'alors, cette correspondance avait bien existé, mais d'une façon très-irrégulière et à de très-longs intervalles. Nous savons, en effet, qu'au moment où mourut Tuffin de La Rouarie, des rapports avaient pu se nouer, puisque, d'après Seguin, on attendait une descente d'environ huit mille émigrés (1). Il fallait donc l'organiser sur des bases plus certaines et officielles. L'appui du gouverneur et des diverses autorités des îles, et les ressources pécuniaires octroyées par le cabinet anglais allaient permettre d'agir plus sûrement.

Dès le 5 décembre 1791, Tuffin de La Rouarie avait dressé le plan d'une association bretonne. Il s'était rendu à Coblentz, et là il avait reçu du comte d'Artois, le 2 mars 1792, le brevet de commandant de cette association. De Calonne, alors conseiller du prince, avait examiné et approuvé ce

que fort peu de temps. Il quitta l'île le 19 décembre 1793 pour Portsmouth (*Ordonnances de la Cour royale*, I, 354. Dobrée's, *Journal*).

(1) Ce chiffre est certainement exagéré. Seguin est l'historien populaire de la Chouannerie ; ses renseignements manquent quelquefois de précision : ils n'en sont pas moins intéressants comme ceux d'un contemporain et d'un témoin.

plan. Alphonse Beauchamp, dans son *Histoire de la guerre de Vendée*, t. I, p. 49, résume les points principaux de ce système de soulèvement. Le plan portait : « Par ordre des Princes, avec l'accession des Bretons émigrés, pour l'honneur des associés et le bien de la province, etc. » Fort de l'approbation du comte d'Artois, de La Rouarie revint en Bretagne, laissant à Coblentz, auprès du prince, le jeune Fontevieux, qui avait servi avec lui en Amérique et seul était initié à ses projets.

Au mois de mai 1792, il assemble plusieurs gentilshommes dans son château de la Rouarie, entre Pontorson et Antrain. Il était puissamment secondé par un grand nombre de bretons, parmi lesquels Seguin cite déjà Tinténiac, Boishardy, Prigent, La Bourdonnaye, Picot-Limoleau, Fontevieux. Le prince de Talmont-Laval s'était joint à eux.

Il devait être trahi par un de ses amis : un médecin breton, Latouche Cheftel ou Schevetel, auquel il se confia, découvrit à Danton le secret de cette conjuration. Le Comité de Sûreté générale de la Convention chargea Laligaut-Morillon de la déjouer. Cet homme, chassé de la grande gendarmerie, avait été successivement musicien, espion et faux monnayeur. Il avait trahi, à Coblentz, les intérêts des princes, et était rentré en France pour livrer les principaux membres d'une conspiration royaliste dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. Dans cette occasion, il s'était fait remarquer par une audace inébranlable et par un

tact perfide; à travers mille dangers, il avait sauvé miraculeusement sa vie (1).

Un des adhérents les plus dévoués aux desseins de La Rouarie était Désilles, dont le jeune fils avait été massacré à Nancy. Retiré à la Fosse-Nigaut, il régularisait l'administration de la ligue dont il était le caissier. Ce fut chez lui que se présenta audacieusement Morillon. Royaliste fugitif et malheureux, il avait, disait-il, vainement combattu pour son roi à la journée du 10 août. Les conjurés étaient sur leurs gardes; ils ne s'ouvrirent point, mais ils lui indiquèrent les moyens de passer facilement à Jersey. Il y envoya son affidé Barthe.

A Jersey, Barthe trouva les émigrés divisés en deux classes : les prêtres, au nombre de douze cents, formaient la première; les nobles ou privilégiés de la Bretagne, du Maine, du Perche, de la Normandie, de l'Anjou et de la Touraine, formaient la seconde classe, à la tête de laquelle se faisait remarquer le comte de Botherel. Beauchamp, auquel nous empruntons ces détails, semble ignorer l'existence d'une troisième catégorie d'émigrés appartenant au tiers-état. Nous avons vu qu'elle était assez nombreuse et que le *tiers* de Bretagne s'assembla pour délibérer s'il ferait, concurremment avec les deux autres ordres, une adresse aux princes au sujet de la mort du Roi.

Le comte de Botherel, ancien procureur général

(1) Beauchamp, I, 65.

syndic des états de Bretagne, agent avoué des émigrés auprès du ministère britannique, venait de faire un voyage à Londres pour les intérêts du parti (1). Toujours secrètement opposé à La Rouarie, on lui reprochait d'avoir fait mettre à Jersey l'embargo sur des armes et des munitions de guerre destinées à la Bretagne. Huit bateaux de débarquement et deux barques de 200 tonneaux devaient servir de transport. Botherel s'était assuré de huit cents hommes, tant matelots que soldats de Jersey, qui devaient se joindre aux mécontents de l'intérieur. « L'île, qui était gardée par huit mille « hommes d'excellente milice, se disposait à armer « en course contre la France, et tout s'y préparait « avec ardeur pour la guerre prochaine, ce pays « étant très-attaché au gouvernement anglais, « parce qu'il ne paie point d'impôt. Barthe y apprit « que déjà ce gouvernement avait fait fabriquer « 200 millions de faux assignats pour acheter des « partisans dans l'intérieur de la France et y « porter atteinte au crédit public. »

Pendant que Barthe se faisait renseigner à Jersey sur les forces et les moyens d'action des émigrés, que Latouche Cheftel obtenait de l'ancien ministre de Calonne une entrevue, dans laquelle ce dernier lui dévoilait avec une imprudence et une candeur singulières les plans de la coalition, le jeune Fontevieux se rendait auprès du comte d'Artois et lui exposait les vues de La Rouarie. Il

(1) Beauchamp, I, 67.

exhortait le prince à faire prendre, à tous les émigrés qui le pourraient, la route de l'Angleterre et des îles normandes. Nous avons vu, par l'itinéraire d'Olivier d'Argens, que le mouvement fut suivi par la grande masse des émigrés des deux provinces de Normandie et de Bretagne, après le licenciement de l'armée des princes. Fontevieux avait obtenu, en effet, du comte d'Artois la promesse qu'on armerait la Bretagne aussitôt que les émigrés auraient gagné l'Angleterre et l'archipel normand.

Ces trois hommes, chargés de missions bien différentes, ne tardèrent pas à rentrer en France. Sur le rapport de Latouche, Lebrun, ministre des affaires étrangères, demanda au Conseil exécutif que l'on prît des mesures immédiates pour arrêter les chefs de l'association bretonne.

La maladie de La Rouarie ruina les espérances des conjurés ; une saison rigoureuse, les fatigues d'une vie errante, enfin le chagrin de la mort de Louis XVI, qui le jetait dans des accès de délire, affaiblirent cette constitution robuste. Une fièvre putride se déclara, et il mourut au château de la Guyomarais, près de Lamballe, le 30 janvier 1793. Sa correspondance fut découverte à la Fosse-Nigaut; la liste des conjurés ayant été détruite par la courageuse Thérèse Mœlien, la plupart des membres de l'association purent se soustraire aux recherches du Comité de Salut public (1).

(1) Ce contre-temps empêcha huit mille hommes émigrés,

Francis Craig allait organiser sur des bases régulières et officielles les communications interrompues par la mort de La Rouarie. Cette mission n'était pas sans difficultés.

Assurément, le choix de l'île de Jersey comme centre de communication entre l'Angleterre et la Bretagne était rationnel, bien que les côtes n'offrent pas une rade et un ancrage aussi sûrs que Guernesey pour les vaisseaux d'un fort tonnage. Mais cela n'était pas nécessaire pour les lougres, les « *smacks* » et les « *cutters* » de la flottille placée sous le commandement de d'Auvergne. Tous ces navires ne tiraient pas plus d'eau que les barques de pêche, et étaient comme elles montées par des équipages de l'archipel normand. Les bas-fonds, parfaitement connus, leur fournirent plus d'une fois même le moyen d'échapper à de plus gros ennemis.

Le choix des agents est toujours délicat. On se figure aisément ce qu'il faut aux hommes qui se dévouent à de semblables aventures, indépendamment du courage, de connaissances et de qualités spéciales. Cette tâche incomba au comte Hector du Dresnay.

Le portrait que de Puisaye nous en a laissé n'est rien moins que flatteur : nous nous garderons bien de dire qu'il soit ressemblant. Il faut tenir compte de la rivalité qui s'éleva plus tard entre

qui étaient à Jersey, de débarquer sur les côtes de la baie du Mont-St-Michel (Seguin, I, 147, 148). Voir également Beauchamp, *loc. cit.*

ces deux hommes et qui a pu influencer l'opinion de l'écrivain. Au milieu d'événements qui se succédaient avec une si grande rapidité, bien des jugements ont dû se former témérairement. En pareil cas, chacun se rattache à son chef et l'apprécie suivant l'intérêt du moment. Du reste, et c'est une remarque que nous aurons trop souvent occasion de répéter. à côté d'exemples fréquents de véritable dévouement, on ne saurait trop insister sur les divisions et les querelles intestines qui ne cessèrent de déchirer la grande famille des émigrés.

Une anecdote racontée par de Tilly dans ses *Mémoires*, t. III, p. 9, donnerait néanmoins à penser que du Dresnay était surtout homme de cour, aimait le jeu, et avait dû vivre avant la Révolution dans l'entourage un peu léger du duc d'Orléans.

Quoi qu'il en soit, il se mit en devoir avec Craig d'organiser une correspondance. Quelques jours avant sa promotion au grade de général. il était revenu d'Angleterre avec la permission de lever un corps d'émigrés qui recevraient un shilling par jour. Il annonçait également l'intention d'établir une correspondance avec les royalistes de France ; tous les huit ou quinze jours il ferait partir un bateau pour les côtes de Bretagne. Lord Balcarras, qui commandait à Jersey toutes les forces réunies, ne restait pas inactif (1). Ces deux

(1) Lord Balcarras, *Beatson. pol. Ind.*, II, 250. — Puisaye, II, 585-587. — Dobrée, *Ordonnances.*

généraux donnèrent leur confiance à Prigent, un Breton, dont La Rouarie avait déjà éprouvé le dévouement (1).

« L'ouverture de toutes nos communications avec la Grande-Bretagne a été due en entier à M. Prigent, dont l'histoire offre une des instances les plus frappantes de ce que peuvent le zèle, la persévérance et l'esprit d'entreprise, quand ils sont secondés par le courage et par une bonne fortune. »

Prigent était de St-Malo. Particulièrement dénoncé aux Jacobins lors de la découverte du secret de la coalition de La Rouarie, il vit mettre sa tête à prix. Moins soucieux de sa propre sûreté que de celle des autres, il conduisit lui-même à Jersey plusieurs personnes compromises avec lui, et un grand nombre de proscrits « de toute qualité et de tout sexe. Ce fut dans cette occupation aussi dangereuse que méritoire qu'il acquit la connaissance des divers points de la côte, où jusqu'alors on n'avait pas soupçonné qu'on pût faire aborder un canot, et qu'il se prépara à cette série de services non interrompus pendant huit années, dont les détails seraient un roman incroyable pour quiconque ne les aurait pas constatés (2). »

(1) Puisaye, II, 582. — D'Argens, 44. — Le 16 oct. 1793, je fus m'inscrire chez M. du Dresnay, qui arriva le 16 au soir d'Angleterre. . . . . Depuis le 25 juillet, le gouvernement anglais nous donnait 12 sols par jour, ce qui suffisait à peine pour vivre.

(2) Puisaye, II, 583.

« Un frêle bateau qui ne portait souvent que deux rameurs et lui, et qui était comme imperceptible dans les flots, trompait à la faveur de l'obscurité des nuits la vigilance des chaloupes canonnières et des vaisseaux, qui étaient stationnés ou qui croisaient à l'embouchure des rivières et des baies; il sut se soustraire pareillement à celle des postes multipliés qui couvraient la côte; il parcourut les campagnes, pénétra dans l'intérieur des villes... S'il arrivait quelquefois que les points sur lesquels il débarquait vinssent à être découverts par l'ennemi, il courait à vingt lieues de là s'en assurer de nouveaux. Au moment où j'écris, il a achevé plus de cent quarante voyages, soit de Jersey ou de Guernesey, soit d'Angleterre en France... Il est peu de chaumières, de fermes, de détours, de chemins de traverse, en Bretagne, en Anjou, dans le Maine, dans le Poitou et dans une petite partie de la Normandie, qui ne lui soient aussi familiers qu'aux habitants dont il est généralement estimé et aimé.... Son désintéressement a été tel qu'il a été prouvé par les certificats des généraux Craig et mylord Balcarras, commandants à Jersey, que durant leur commandement, qui a été d'environ deux ans (1), non-seulement il n'avait reçu aucune gratification, mais qu'il n'avait pas même demandé le remboursement de ses avances.... Je

(1) Craig ne quitta Jersey qu'en octobre 1795 (Dobrée, *Ordonnances*). — Puisaye, II, 587.

dois ajouter que mylord Balcarras, voyant qu'il était au-dessus des récompenses pécuniaires, l'a fait son aide-de-camp. »

Semblable activité n'a guère été déployée que par un autre agent royaliste du nom de Destouches, dont les aventures ont été racontées par M. E. de Beaurepaire, et font aussi l'objet d'un des récits les plus émouvants du romancier Barbey d'Aurevilly (1).

Ce fut Prigent qui amena en Bretagne le chevalier de Chantereau, les officiers Désotteux de Cormatin, de Solihac et de Jouette. Au mois d'août 1794, il débarqua sur la même côte le chevalier de Tinténiac et se fit délivrer un certificat constatant ce fait (2).

Ce certificat n'indique pas le lieu du débarquement. Prigent modifiait son choix suivant les circonstances, l'état de la mer et les avis qui lui venaient de l'intérieur. Cependant, s'il en faut

(1) E. de Beaurepaire, *Le chevalier Destouches.* Caen, Le Blanc-Hardel.

(2) B. M. Addl. Ms. 8043, p. 50 :

« Je soussigné certifie que Monsieur Francois Prigent « emigré françois m'a dans le mois d'aoust 1793 conduit en « France et m'a procuré les moyens de parvenir à l'armée « royale pour laquelle jetois expedie par le gouvernement « anglais. J'atteste encor que le dit sieur Prigent vient de « me mener avec lui sur la côte et qu'il me fournit les « premiers moyens de me rendre une seconde fois. En foi « de quoi je lui ai delivré le present certificat pour lui « servir au besoin. Fait en France ce 26 avril 1794.

« Le Chr DE TINTENIAC. »

croire Seguin, l'historien des guerres de la Chouannerie, ce fut par la petite anse du Lapin (Saint-Servan) que se pratiqua toute ou presque toute la correspondance avec les îles de Jersey et Guernesey (1).

Prigent fut placé par le général Craig sous les ordres du capitaine d'Auvergne. Il partagea les dangers de sa mission avec d'autres émigrés, parmi lesquels il faut citer, entre les plus actifs, les nommés Bertin, Tinténiac, Freslon, etc. Nous donnons d'ailleurs la liste des agents de correspondance et leurs noms de guerre ou pseudonymes, telle que nous la trouvons dans les papiers de Puisaye. Ce dernier n'entra pourtant en relations avec le prince de Bouillon que plus tard. Le recueil de leurs lettres, qui forme le tome XVII des documents légués au British Museum, n'en contient pas d'antérieure au mois de septembre 1796.

Enfin, la correspondance devint si fréquente que Puisaye put dire qu'il ne se passait pas de semaine qu'il ne reçût quelque dépêche de Jersey (II, 578). Elle exigea bientôt un établissement plus considérable. Les généraux Craig et Balcarras avaient endossé avec Prigent toute la respon-

(1) C'est par la petite anse du Lapin (Saint-Servan) que se pratique toute la correspondance avec les îles de Jersey et *Grenesey* (Seguin, *Histoire de la Chouannerie*, I, p. 159). — Rapport de Latouche Cheftel au Comité de Salut public.

Latouche Cheftel, envoyé secret du Comité de Salut public dans la Normandie et la Bretagne. *Ibid.*, 153.

sabilité d'une bonne direction. Ils le placèrent bientôt sous les ordres d'un Jersiais dont nous avons déjà prononcé le nom, Philippe d'Auvergne, duc de Bouillon.

Ce personnage, à la fois aventureux et positif, semble avoir cherché dans la restauration de la Monarchie Française la réalisation de projets nobiliaires. Il s'associa bientôt intimement avec le comte de Puisaye et devint l'agent le plus considérable de toutes les entreprises de communication et de débarquement qui furent tentées sur les côtes françaises.

Cette individualité puissante, cette physionomie originale et « genuine » nous arrêtera plus tard, lorsque, en septembre 1794, à Jersey, lord Balcarras chargera d'Auvergne de transporter à Southampton le comte de Puisaye (1).

A Guernesey, les préparatifs de l'action se poursuivaient avec le même entrain. Anglais, émigrés et Guernesiais se dévouaient à la cause monarchique. Nous avons dit les avantages que présentaient les côtes de Jersey, et particulièrement la pointe orientale de l'île, pour l'organisation d'une correspondance avec les royalistes de l'intérieur. Guernesey présente des avantages différents sans être pour cela moins précieux. L'île est en eau profonde, au moins de trois côtés, et les navires du plus fort tonnage peuvent jeter l'ancre avec sécurité dans les « roads » qui lui donnent accès.

(1) Puisaye, II, 617.

Elle était donc destinée à devenir une station navale, et le rendez-vous de l'escadre et des croisières de la Manche. Les flottes de Mac Bride et de lord Moira ne pouvaient trouver de rade plus sûre que celle du Château-Cornet et du « roadstead » de Guernesey.

Le capitaine de Sausmarez, plus tard lord de Sausmarez, descendant d'une des plus anciennes et des plus respectables familles de cette île commandait la frégate le « Crescent. » Il recevait ses ordres de lord Moira et de l'amiral Mac Bride. Une partie de ses Mémoires est consacrée au récit des événements de cette époque. Sa mission spéciale était de surveiller les côtes de France. Le 18 octobre 1793, il reçut l'ordre de porter des dépêches aux gouverneurs de Jersey et Guernesey, et de reconnaître Saint-Malo et les forces navales de la République. Cette croisière leur fut fatale. Le 20 du même mois, il s'empara devant le cap Barfleur de la « Réunion » (1) et envoya à Guernesey, à bord de la « Circè », cent quarante-cinq hommes de l'équipage français (2).

Cet événement et l'attente de la déclaration de Whitehall, du 29 octobre 1793, amènent à Guernesey le général Craig pour s'y concerter avec lord Moira et les autres autorités militaires (3).

(1) Lord de Saumarez, *Mémoires*, I, 100, 105.

(2) Dobrée, *Journal manuscrit*.

(3) Governor Craig arrived in Guernsey from Jersey in the « Trimmer » gunboat

CHAPITRE IV.

Le fédéralisme en Basse-Normandie. — De Puisaye se retire en Bretagne. — Défaites des Vendéens. — Terreur. — Visite de Tinténiac aux chefs de la Vendée. — Des émigrés, émissaires du gouvernement anglais, pénètrent en France et annoncent au marquis de La Rochejacquelein les préparatifs de l'expédition de Granville. — Pitt Prigent. — Activité des agents anglais, lord Moira. — Croisières de Saumarez.

Pendant ce temps, les événements se précipitaient en France avec une rapidité extrême. Les préparatifs de l'Angleterre et les intelligences secrètes qu'elle ne cessait d'entretenir avec les royalistes de l'intérieur inquiétaient, au plus haut degré, l'Assemblée et les hommes du gouvernement.

Une armée se formait dans le Calvados sous le nom d'armée des côtes de Cherbourg. Elle devait être de 17,000 hommes d'infanterie et de 3,000 de cavalerie. Son objet principal était d'observer les mouvements de la flotte anglaise et de mettre obstacle à tout débarquement.

Le général de Wimpfen avait été appelé à en

prendre le commandement (1). Le quartier général avait été fixé à Bayeux, qui ne tarda pas à voir arriver dans ses murs Prieur, de la Marne, Prieur, de la Côte-d'Or, Romme et Le Cointre, de Versailles. Le 15 mai 1793, une association connue sous le nom des « Carabots » proclame à Caen que la Convention nationale n'existe plus pour le Calvados. Ils se mettent en état d'insurrection et de résistance à l'oppression et font appel à l'épée du général de Wimpfen. L'expulsion des Girondins a pour résultat le fédéralisme.

Le 26 juin 1793, le défenseur de Thionville était destitué du commandement de l'armée des côtes de Cherbourg dans les termes suivants : « La « Convention nationale décrète d'accusation le « général Félix Wimpfen, commandant en chef « l'armée des côtes de Cherbourg. Le général Félix « de Wimpfen est destitué du commandement de « ladite armée. Il est défendu à toutes les autorités « constituées et aux citoyens de lui obéir. »

Décrété d'accusation, de Wimpfen acceptait le commandement du fédéralisme et devenait, dans le langage du peuple, le « général des Carabots. » La résistance du Calvados aux décrets de la Convention ne devait pas être longue. L'échec de Vernon vint mettre fin aux espérances des fédérés. On dit que de Wimpfen eut alors la pensée d'une entente avec l'Angleterre. A ce moment, une dernière conférence eut lieu entre les députés

(1) Pezet, 275.

proscrits, et le général de Wimpfen, s'ouvrant à eux, prononça les paroles suivantes : « Je ne vois « qu'un parti capable de vous procurer sûrement « et promptement des hommes, des armes, des « munitions, de l'argent, des secours de toute « espèce, c'est de négocier avec un allié puissant. « J'ai des moyens pour cela, mais il me faut votre « autorisation (1). » On a contesté ce langage, qui eût fait supposer le concours de l'Angleterre ; mais il est resté hors de doute qu'il se déclara désormais convaincu de l'impossibilité de constituer en France une république, et qu'à ses yeux le retour à la Monarchie ne serait pas un malheur.

Pour nous, il nous semble que l'idée d'une entente avec l'Angleterre n'a rien d'improbable. Suivant une expression vulgaire, cette idée était dans l'air ; et, si le général de Wimpfen ne s'y rattacha pas complétement, nous avons déjà vu que son compagnon, le comte de Puisaye, avait tourné de ce côté toutes ses espérances, et allait devenir l'intermédiaire le mieux accrédité des émigrés auprès du cabinet anglais.

Après Vernon, les représentants montagnards entrent à Caen ; le Calvados est pacifié et la société des Carabots dissoute par un arrêté de la Convention, du 6 août 1793.

L'assemblée centrale de résistance à l'oppression, qui s'était formée avec le but de se rendre à Paris pour rétablir la *Convention dans son intégrité*, ne

(1) *Mémoires de Louvet*, Thiers, V, 65 ; Pezet, 311.

peut résister à la désorganisation des armées départementales. A Caen, à Bayeux, partout on déclara l'insurrection vaincue, et « les fonction-« naires réunis désavouèrent tous arrêtés contraires « aux décrets de la Convention nationale (1). »

Le département de la Manche ne s'était pas prononcé pour l'insurrection fédéraliste aussi ouvertement que le Calvados. Cependant, Prieur, de la Marne, et Le Cointre avaient été contraints de le quitter assez brusquement (2).

L'assemblée centrale, dont nous avons déjà parlé, était résolue à lutter jusqu'au bout. De Puisaye traversa avec elle le département de la Manche ; parmi ses compagnons, se trouvait Bougon-Longrais, le procureur général syndic qui a laissé une certaine réputation de talent de parole, d'intrigue et d'esprit.

Alors, commença pour le comte de Puisaye une existence tourmentée et pénible, dont il ne recueillit aucun avantage. Amis et ennemis l'ont également attaqué ; les uns méconnaissant les

(1) Pezet, p. 312.

(2) « Ayant manifesté des craintes sur leur sûreté à « travers le Calvados, on leur donna deux commissaires de « ce département pour les accompagner jusqu'à la limite. « Victor Féron, adjudant de place à Granville, rendait « compte de leur voyage, le 28 juin à Gorsas, dans le style « de l'époque : nos montagnards, expulsés de Coutances, « ont été hués en passant par Granville, épierrés à Avran-« ches, et je ne doute pas qu'on leur ait craché au visage à « Villedieu, en attendant qu'on les fasse pendre à Domfront « (1793) » (Pezet, 296, Arch. du Calvados).

services rendus, les fatigues et les dangers auxquels il s'exposa; les autres le considérant comme simplement vendu à l'Angleterre.

En quelques lignes, de Lamartine a tracé de son caractère un portrait ressemblant, bien qu'il ait laissé dans l'ombre une certaine générosité et grandeur d'âme dont on trouve fréquemment la trace dans ses *Mémoires :* c'était, dit-il, un homme à la fois orateur, diplomate et soldat, caractère éminemment trempé pour les guerres civiles, qui produisent plus d'aventuriers que de héros (1). Il avait espéré établir la Royauté constitutionnelle. Partisan de ce système, il fut compris dans la réprobation générale des royalistes purs, et devint l'objet d'une défiance tantôt secrète, tantôt déclarée, qui l'accompagna partout et nuisit à la réussite de ses projets. On avait appliqué cette dénomination de « constitutionnel » à tous ceux qui avaient accepté des emplois depuis 1789, ou qui n'avaient pas pris le parti de l'émigration, espérant empêcher les excès révolutionnaires. « Les conseils des princes attachaient imprudemment à cette épithète une note de flétrissure, et grossissaient ainsi le parti antidynastique de tout ce qui pouvait lui donner quelque consistance (2). » Cette faute, car c'en est une, s'est reproduite à diverses époques de notre histoire, et nous crai-

(1) De Lamartine, *Histoire des Girondins*, III, 362; Pezet, 316.

(2) Puisaye, IV, 9.

gnons bien qu'elle ne soit fatalement inhérente à l'aveuglement des partis extrêmes.

Doué d'un esprit véritablement politique, il aime à spéculer sur l'avenir de la France. L'Allemagne le préoccupe visiblement, et des considérations écrites en 1806 sur les accroissements de la Prusse empruntent aux événements de 1870 une actualité saisissante (1).

Royaliste constitutionnel, de Puisaye pensait qu'un des principes fondamentaux d'un gouvernement monarchique est que le roi n'a jamais tort. La réputation d'un monarque doit être inviolable comme sa personne. Le seul moyen infaillible, selon lui, de prévenir ces convulsions qui précipitent les trônes et bouleversent les empires, comme celui d'en réparer les ravages, serait de « consigner à l'oubli les mains inhabiles dont la faiblesse les provoque et qui sont, à plus forte raison, incapables d'y remédier (2). » Ses théories sur la responsabilité des ministres, l'inviolabilité du souverain, la nécessité d'une Chambre haute et d'une Chambre des communes ne seraient nullement déplacées dans la bouche d'un constitutionnel contemporain.

Obligé de se retirer devant les montagnards, de Puysaye, d'accord avec l'Assemblée centrale de résistance, transporte en Bretagne le siège de ses opérations.

(1) Puisaye, II, 43.
(2) Puisaye, III, 171, 143.

La Rouarie venait de mourir et la noblesse bretonne était encore éparse en Hollande et surtout en Angleterre : mais le licenciement de l'armée des princes la déliait de tout engagement et allait lui permettre, au premier appel, de se rapprocher du théâtre de l'action. Il n'était guère resté en Bretagne que des enfants trop jeunes pour avoir pu suivre leur père, quelques gentilshommes attachés à leur charrue, qui n'avaient pas les moyens de fournir aux frais du voyage ; des vieillards, des infirmes et cinq ou six riches propriétaires qui, pour conserver leurs fortunes, s'étaient jetés dans les bras du Comité de surveillance ; terroristes et modérés tour à tour, suivant les fluctuations du pouvoir et de l'opinion (1). Enfin, la Bretagne sans direction attendait des circonstances favorables et un chef dont le nom pût donner de la consistance à la nouvelle insurrection. Le fédéralisme et « l'apparition mystérieuse du comte de Puisaye qu'on prônait dans les châteaux, son physique agréable, et surtout l'aisance avec laquelle il s'exprimait, firent croire aux nobles Bretons qu'ils avaient rencontré l'un et l'autre (2). »

Ainsi Jean Chouan, dans le Bas-Maine, et Joseph de Puisaye, en Bretagne, organisaient les débuts de cette guerre civile, qui s'appela la chouannerie et qu'il ne faut pas confondre avec la Vendée,

(1) Puisaye, II, 528.
(2) Seguin, *Histoire de la Chouannerie* I, 161.

bien qu'on puisse lui appliquer ces mêmes paroles d'un grand poëte : « Cette guerre des ignorants, si stupide et si splendide, abominable et magnifique, a désolé et enorgueilli la France (1). La Vendée est une plaie qui est une gloire. »

Guerre légendaire, pendant laquelle les armées se forment, se déplacent et se dispersent comme par enchantement, vivent dans les forêts, et disparaissent dans des retraites souterraines et inaccessibles. Ce qui permet de dire avec l'écrivain que nous citons plus haut que l'histoire des forêts bretonnes, de 1792 à 1800, pourrait être faite à part et qu'elle se mêlerait à la vaste aventure de la Vendée comme une légende.

A partir du 10 mars, jour choisi par la Convention nationale (2), pour l'exécution du décret appelant trois cent mille hommes sous les armes, l'insurrection se propage et se régularise dans la Vendée, le Poitou, le Maine et une partie de la Bretagne. D'Elbée, Stofflet, Cathelineau, Artus de Bonchamp, de Lescure, font passer leurs adhérents par les alternatives les plus violentes de crainte et d'espoir.

La prise de Saint-Florent, de Jallais, Chollet, Vihiers, Challans, Mâchecoult, Chantonnay, Saint-Fulgent, des Herbiers, de La Roche-sur-Yon, leur marche menaçante sur Luçon, les Sables et Nantes même dont les avant-postes étaient jour-

(1) V. Hugo, *Quatre-vingt-treize*, p. 204.
(2) Beauchamp, *Histoire de la Vendée*, I, 108.

nellement aux prises avec les Vendéens, exaltèrent leur courage (1). La Convention (séance du 18 mars) ne leur opposa d'abord que des moyens législatifs, et décréta hors la loi tout individu prévenu d'avoir pris part aux révoltes contre-révolutionnaires, ou seulement d'avoir arboré la cocarde blanche ou tout autre signe de rébellion. Décret trop important et trop terrible pour qu'on ne le rappelle pas ici.

Bien que modifié le 10 mai et restreint aux seuls chefs et instigateurs de la Révolte, il servit de loi militaire aux deux partis qui ne s'épargnèrent malheureusement pas les représailles. Il suffisait d'un seul témoin pour livrer dans les vingt-quatre heures l'accusé à l'exécuteur. Cette même loi prononçait la confiscation des biens et d'autres dispositions contraires au clergé et à la noblesse.

Comme il arrive toujours en pareil cas, cette loi n'apporta aucun apaisement à la lutte.

Les progrès des ennemis de la République allaient toujours croissant. Des revers dans la Belgique, sur le Rhin, la défection de Dumouriez menaçaient son existence.

L'armée républicaine des côtes de Brest s'étendait (avril et mai 1793) de l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo inclusivement. Elle était sous la surveillance des commissaires Alquier, Merlin, Gillet et Sevestre (Beauchamp, I, 159). Les royalistes entraient presque triomphalement à

(1) Beauchamp, *Hist. de la Vendée*, I, 130.

Fontenay, Saumur et Angers (1). Leur armée était véritablement formidable et Barrère se crut obligé de déclarer que la Vendée était la grande plaie de la République : c'est particulièrement sur ce *chancre politique*, dit-il, que j'ai porté mes soins et ma sollicitude (22 juin 1793, Beauchamp, I, 202). L'échec de Luçon vint arrêter pour quelque temps les succès royalistes. Les chefs se réunirent pour concerter des mesures d'ensemble afin de réparer le mauvais effet de cette défaite (2).

C'est ici que se place la mission du chevalier de Tinténiac. Il parvint jusqu'à la Boulaye, où se trouvaient de Lescure, de La Rochejaquelein, l'évêque d'Agra et le chevalier Desessart.

Cette entrevue a été signalée par les historiens de la Vendée ; mais nous pensons que, des divers témoins qui ont pu fournir des détails exacts sur ce fait, le plus digne de foi et le plus intéressant doit être la marquise de La Rochejaquelein. Je ne crois pas, dit-elle, au moment où elle écrit ses *Mémoires*, je ne crois pas qu'il existe une seule des personnes qui signèrent les dépêches, et seule, peut-être, je puis donner des détails sur cette correspondance (3).

Ce fut au moment où les chefs vendéens songeaient à réparer l'échec de Luçon que le che-

(1) Beauchamp, I, 199.

(2) *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, I, 198 et suiv.

(3) *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, I, 199.

valier de Tinténiac arriva d'Angleterre. Un bateau pêcheur l'avait débarqué, seul, pendant la nuit, sur la côte de St-Malo. Il connaissait mal les chemins ; il n'avait pas même de faux passeports. A trois heures du matin, il traversa le bourg de Châteauneuf ; on lui cria : qui vive ? Il répondit : citoyen, et passa. Quand le jour fut venu, ne sachant comment se diriger, il aborda un paysan. Après quelques paroles, il pensa qu'il pouvait se confier à lui, lui raconta qu'il était émigré et cherchait à passer dans la Vendée. Il remit enfin son sort entre ses mains. Ce paysan l'emmena dans sa cabane, l'y garda deux jours, rassembla la municipalité pour lui rendre compte de ce qui venait de lui arriver. Toute cette partie de la Bretagne était tellement ennemie de la Révolution, que dans la plupart des paroisses il ne se trouvait pas un homme d'une autre opinion. On fit déguiser de Tinténiac et on lui donna un guide. De paroisse en paroisse, il trouva toujours des guides et des secours jusqu'au bord de la Loire ; et, après avoir fait cinquante lieues à pied en cinq nuits, il eut encore le bonheur d'être adressé à des bateliers sûrs et de traverser la rivière, malgré les barques canonnières des républicains.

Charette, à Noirmoutier, avait envoyé en Angleterre un des La Roberie qui périt dans la traversée. Plus tard, un de La Godellière avait annoncé qu'il venait d'Angleterre ; mais, sans papiers, il n'avait pu inspirer de confiance et n'avait été chargé que d'une lettre insignifiante. Il se noya au retour. On

voit que la mission de Tinténiac devait prendre de l'importance, par cette raison que les tentatives qui l'avaient précédée n'avaient eu aucun résultat. Il était d'une des meilleures maisons de Bretagne. Il avait trente ans; il était petit, sa figure était animée et spirituelle. Il portait ses dépêches dans deux pistolets où elles servaient de bourre. Outre son attachement à la cause, le désir d'effacer par une action d'éclat les souvenirs d'une jeunesse orageuse et blâmable le portaient à solliciter cette dangereuse commission.

Ses dépêches étaient expédiées par M. Dundas et par le gouverneur de Jersey. Il est presque certain que ce gouverneur, dont parle Mme de La Rochejaquelein, était Craig et non le colonel Philip Falle, qui remplit ces fonctions de 1781 à 1794, mais ne montra aucune sympathie à l'émigration. Ces dépêches exprimaient une vive admiration pour les Vendéens et un désir sincère de leur venir en aide; mais elles témoignaient en même temps d'une singulière et profonde ignorance de la situation des insurgés. En premier lieu, elles étaient adressées à *M. Gaston*, ce perruquier dont la mort remontait au début même de la guerre. Elles contenaient ensuite neuf questions : Quel était le véritable but de la révolte et la nature des opinions pour lesquelles on combattait? Quelle occasion avait fait soulever le pays? Pourquoi les insurgés n'avaient-ils pas cherché à établir des rapports avec l'Angleterre? Quelles étaient leurs relations avec les autres

provinces ou les puissances du continent? Quelle était l'étendue du territoire insurgé? le nombre des soldats? Quelles étaient les ressources en munitions de tout genre? Comment ils se les étaient procurées? Enfin, quelle espèce de secours ils demandaient et quel lieu leur semblait convenable pour opérer un débarquement?

Tinténiac, bientôt en confiance, quitta la réserve que lui imposait son caractère d'envoyé anglais. Il dit qu'en Angleterre on ne savait rien de précis sur la Vendée; qu'on évaluait à quarante mille hommes de troupes de ligne le noyau des insurgés, que cette révolte semblait pareille à celle de Normandie et suscitée par les républicains du parti de la Gironde; que les princes n'étaient pour rien dans sa mission; qu'enfin le gouvernement anglais se montrait bien disposé, et que tout semblait prêt pour un débarquement. Malgré ces apparences, il était mécontent de la conduite du cabinet anglais à l'égard des émigrés, parce que beaucoup d'entre eux avaient voulu passer de Jersey à la côte pour se joindre aux insurgés et qu'un ordre du Gouvernement avait défendu aux pilotes, sous peine de mort, de les mener en France.

Tinténiac n'avait que quatre jours à passer dans la Vendée. Son guide l'attendait de l'autre côté de la Loire, et il devait l'aller retrouver à jour fixe. Mme de La Rochejaquelein, dont l'écriture était très-fine, servit de secrétaire et écrivit les dépêches que Tinténiac devait rapporter dans ses

pistolets. On répondit au ministère anglais avec assez de franchise, sur l'opinion politique des Vendéens. Si on n'avait pas sollicité des secours, c'était à cause de l'impossibilité des communications. Les secours étaient nécessaires. On exagéra cependant un peu les forces, pour ne pas laisser croire aux Anglais que leurs sacrifices seraient mal placés. On proposait un débarquement aux Sables ou à Paimbœuf, en promettant d'y amener cinquante mille hommes au jour donné. Charette qui avait perdu l'île de Noirmoutier aurait facilement le petit port de St-Gilles. Ce qu'on demandait spécialement, c'était que le débarquement fût commandé par un prince de la maison de Bourbon et composé d'émigrés en grande partie. On pouvait alors répondre d'un entier succès : vingt mille jeunes gens se joindraient alors aux troupes débarquées, passeraient la Loire et entraîneraient toute la Bretagne dans le même mouvement.

Tinténiac, muni également d'une lettre aux princes pour protester d'un dévouement absolu et d'une aveugle obéissance, repassa la Loire, retrouva son guide et parvint en marchant la nuit chez le bon paysan des environs de Châteauneuf. Là, il se procura les moyens de passer à Jersey. Le bruit courut qu'il perdit ses dépêches dans la mer. Mme de La Rochejaquelein ajoute qu'en 1794 il fit plus d'une fois ce périlleux voyage et servit d'intermédiaire avec une adresse et un courage surprenants. Nous ne tarderons pas, en effet, à le voir en pourparlers avec de Puisaye.

Il traversa la Loire à la nage, tenant ses dépêches entre les dents. On assure qu'il parvint au milieu de Nantes, auprès de Carrier et réussit à lui échapper en le menaçant de lui brûler la cervelle. En 1795, il se mit à la tête d'une division de Bretons, pour favoriser la descente de Quiberon. Le mauvais succès de cette affaire ne le découragea pas. Il fit quelque temps la guerre avec opiniâtreté, à la tête de sa petite troupe. Enfin, il fut tué les armes à la main, le 14 juillet 1795, dans une opération militaire, auprès de Quiberon. Nous reviendrons souvent sur ce personnage ; mais nous n'avons pu résister à la tentation de donner ces détails qui forment à peu près toute la biographie d'un des hommes qui se sont le plus distingués dans cette guerre par l'esprit, le courage et l'habileté (1).

Tinténiac remplissait sa mission auprès des chefs vendéens vers la fin de juillet et le commencement d'août. A ce moment, malgré l'échec de Luçon, rien n'était compromis. Tout semblait conspirer en faveur des royalistes.

Le parti breton, représenté dans l'armée vendéenne par Bonchamp, le prince de Talmont et Fleuriot, demandait toujours à passer la Loire pour soulever la Bretagne en reprenant les projets de La Rouarie.

« Hâtons-nous, disait-il, de déconcerter les « projets des républicains. La Bretagne nous

(1) Puisaye, VI, p. 425.

« appelle ; les Anglais nous offrent des secours ; « marchons, grandissons nos destinées... Fran- « chissons le fleuve... Bientôt maîtres d'un port « sur l'Océan, nous donnerons la main à nos « alliés, à nos princes. » Barrère instruit de ces projets monte à la tribune (1) :

« L'inexplicable Vendée existe encore..... ce « creuset où s'épure la population nationale « devrait être anéanti depuis longtemps ; il menace « de devenir un volcan dangereux.

« Vingt fois depuis l'existence de cette rébellion, « les représentants, les généraux, le Comité lui- « même, vous ont annoncé la destruction prochaine « de ces rebelles. De petits succès étaient suivis « de grandes défaites.

« On croyait pouvoir les détruire : le 15 sep- « tembre le tocsin avait réuni vers le même but « un nombre étonnant de citoyens armés de tout « âge..... La terreur panique a tout frappé, tout « effrayé, tout dissipé comme une vapeur. »

L'insatiable avarice des administrations militaires, ajoute-t-il, qui agiotent sur la guerre et spéculent sur les batailles perdues ; trop de représentants, trop de généraux, trop d'hommes suspects dans les états-majors, voilà quels étaient les maux auxquels il fallait porter un remède immédiat.

Il fit réunir les deux armées en une seule sous le nom d'armée de l'Ouest et sous le commande-

(1) 1er octobre 1793.

ment du général Léchelle. Le général Rossignol fut appelé à Rennes pour commander l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, sous la surveillance des deux commissaires Hentz et Prieur, de la Marne (1).

Barrère ne comptait pas sur un allié puissant; la discorde agitait la Vendée. Les talents de Bonchamp lui faisaient des jaloux, d'autres ne pardonnaient pas à d'Elbée son titre de généralissime. Des avis différents, la prétention de Charette que désormais chaque chef se bornerait à la défense de son territoire devaient affaiblir le parti royaliste. La chance allait tourner. Les batailles de Châtillon et de Mortagne, la dispersion des Vendéens à Chollet (15 octobre 1793) devaient porter un coup funeste aux armées catholiques.

Ce dernier désastre détermina les chefs à passer la Loire. Le prince de Talmont pensait trouver des renforts puissants dans ses domaines de Vitré, de Laval et de la Gravelle. Le passage de la Loire devait entraîner la destruction de la Vendée; car la masse de cette malheureuse et héroïque armée ne se sentait sûre de la victoire que sur son propre terrain; ils ne se ralliaient qu'à grand' peine à l'idée de guerroyer au dehors et soupiraient ardemment après leur retour. Ces pauvres gens ne comprenaient pas bien à quoi pouvait leur servir d'aller attaquer Nantes ou Rennes; mais on avait hâte de répondre aux avances de

(1) Beauchamp, I, 342.

l'Angleterre, et l'invasion de la Bretagne était un moyen d'entrer en relations et de profiter de ses secours (1).

A Fougères, deux émigrés déguisés en paysans se présentèrent devant les chefs. C'étaient, d'après Mme de La Rochejaquelein, Freslon, conseiller au Parlement de Rennes, et Bertin. Cette partie de son récit est en contradiction avec celui de Beauchamp. Selon lui, ce n'est pas à Fougères, mais à Dol que Freslon rencontra l'armée catholique, et il n'était pas accompagné de Bertin, mais de Raoul Saint-Hilaire, officier de marine (2). Ce dernier personnage avait déjà paru dans le récit de Mme de La Rochejaquelein. Il avait précédé les deux autres à St-Florent, pendant le passage de la Loire. Il n'était point chargé de traiter comme Bertin entre les Anglais et les Vendéens; il n'avait même aucune dépêche des ministres; mais il apportait un bref du Pape dénonçant l'importance sacrilège d'un soi-disant évêque d'Agra, se prétendant vicaire apostolique (3) et accepté comme tel dans l'armée royaliste.

Ces divergences de récit importent peu. Ce qu'il importe de remarquer, c'est la ténacité du Gouvernement anglais, qui ne se lassera pas d'envoyer des émissaires, et l'adresse de Prigent, qui les débarquera et les dirigera de la manière la plus

(1) Beauchamp, I, 359.
(2) Beauchamp, II, 41.
(3) De La Rochejaquelein, II, 52.

heureuse. Prigent lui-même, envoyé directement par le ministère britannique, avait débarqué de nuit sur les côtes de St-Malo, vers les premiers jours d'octobre. Il s'y était soigneusement caché. Chargé de recueillir des notions exactes sur la situation des royalistes, il apprit le passage de la Loire et en rendit compte à Craig et à du Dresnay.

Ce rapport détermina le cabinet à envoyer en toute hâte Saint-Hilaire et Freslon et ensuite Bertin. Un chasse-marée jeta les deux premiers, pendant la nuit, sur la plage de l'anse de Genet (1), d'où ils parvinrent, comme nous venons de le voir, au quartier-général de Dol, suivant Beauchamp, et à Fougères, suivant Mme de La Rochejaquelein. Leurs dépêches étaient signées de lord Moira, Henri Dundas et Pitt. Ils réitéraient les questions précédemment apportées par Tinténiac, annonçaient des secours prompts et efficaces, engageaient les royalistes à faire une tentative sur St-Malo; que des troupes de débarquement étaient prêtes à se porter sur le point qui paraîtrait le plus favorable. Henri Dundas indiquait Granville comme préférable à tout autre, et concluait à une attaque sur les hauteurs de cette ville pour favoriser le débarquement. Les deux envoyés étaient autorisés à concerter toutes les mesures nécessaires.

Ils donnèrent également lecture d'une lettre du roi d'Angleterre, très-flatteuse pour les Vendéens,

(1) Beauchamp, II, 42.

et enfin d'une missive secrète de M. du Dresnay, cachée dans un bâton creux. Cet émigré mandait aux généraux vendéens qu'il ne fallait pas avoir confiance entière aux promesses des Anglais; qu'à la vérité tous les préparatifs du débarquement étaient faits, qu'on s'en occupait réellement, mais qu'il voyait si peu de zèle et de véritable intérêt qu'on ne devait pas compter entièrement sur ces apparences. Il renouvelait enfin les doléances de Tinténiac sur ce que, de tous les émigrés qui étaient à Jersey, aucun ne pouvait obtenir la permission de passer en Vendée et que même on venait d'en désarmer un grand nombre. Les deux envoyés partageaient l'opinion de du Dresnay. Ils avaient des doutes, disaient-ils, sinon sur la bonne foi, du moins sur l'activité des Anglais.

On cherche en vain la justification de ces défiances continuelles et inopportunes de du Dresnay, défiances dont les fâcheux effets apparaîtront dans l'affaire de Granville. Ce fut un spectacle singulier, qui dura pendant toute l'émigration, que celui des émigrés se jetant dans les bras de l'Angleterre et criant sans cesse qu'ils sont trahis. Il est bien évident que les vues du cabinet anglais ne pouvaient pas être, de tout point, conformes à celles des chefs de l'émigration. Mais les différences d'opinion n'éclataient pas ainsi aux yeux de la masse; elles lui étaient, au contraire, soigneusement cachées, et ce n'était pas au milieu de l'action, sur le champ de bataille en quelque sorte, qu'elles devaient se manifester.

On se reporte involontairement aux appréciations de Puisaye sur l'incapacité d'un grand nombre d'agents et, en particulier, sur le peu d'aptitude de du Dresnay à prendre en main la conduite d'intérêts aussi considérables. Il faut ajouter à cela que les connaissances diplomatiques, les ressorts de la politique internationale n'étaient l'apanage que d'un très-petit nombre d'individus. Des diplomates de l'ancienne monarchie, beaucoup avaient péri sur l'échafaud, beaucoup étaient dispersés dans les différentes cours d'Europe ; d'autres, enfin, s'étaient ralliés. Ces derniers n'apportaient pas au nouvel état de choses un concours que l'on dût dédaigner. Secrétaires, chargés d'affaires, commis, fondés de pouvoirs, ils étaient initiés depuis longtemps aux intérêts des cours, et plus d'un de ces subalternes avait préparé les bases de négociations utiles ou importantes. Aussi, Robespierre put-il un moment considérer son cabinet comme un des mieux informés de cette époque. Les grands seigneurs, il faut en excepter, bien entendu, les ministres et quelques hommes d'un mérite incontestable et connu, abandonnèrent souvent la recherche et l'étude des relations internationales à des personnes d'un moindre rang, à des abbés, à des officiers de fortune et très-souvent à des aventuriers. Il ne faut donc pas s'étonner de l'impéritie, disons franchement de l'ignorance et des préjugés de certains hommes dont nous aurons à nous occuper.

A ce moment l'émigration était faite, l'alliance avec le gouvernement anglais définitive, la guerre civile déclarée irrémédiable et fatale. Sous l'empire de circonstances qui ne se renouvelleront jamais, nous en avons le ferme espoir, et de concert avec l'étranger, des français allaient porter le fléau de la guerre sur le sol de leur propre patrie : et, après avoir mis leur main dans la main de cet étranger, ils hésitent, ils se défient ! Ils ne comprennent pas que désormais il faudra marcher ainsi, que l'intérêt des puissances monarchiques et particulièrement de l'Angleterre est le garant de la sincérité et de la continuation de ses efforts et de ses subsides ! Singulière et tardive défiance ! Puisaye, l'agent avoué des crimes de l'Angleterre (1), eut au moins cette supériorité d'avoir compris l'objectif de cette puissance et de s'en être aussi habilement servi que cela était humainement possible pour le bien de sa cause.

Mais cette défiance, en admettant qu'elle fût légitime, était souverainement inopportune à l'égard des chefs vendéens, défaits, souffrant de leurs revers, réduits à leurs propres forces. Nous verrons qu'elle causa, en grande partie, l'échec de Granville en déterminant les chefs à ne pas compter sur un auxiliaire qui ne voulait pas leur faire défaut.

Cependant, le Conseil vendéen accepta les offres des Anglais, tout en n'y prenant pas confiance

(1) *Biographie des contemporains*, 17, 144.

entière. Il dressa rapidement l'état des besoins de l'armée ; il insista sur la nécessité des effets de campement, des artilleurs, de la farine et du riz ; la galette de bled noir étant un aliment grossier et malsain pour les paysans vendéens qui n'y étaient pas habitués. Les préparatifs de défense que Gilet venait de faire à St-Malo, au fort de Château-Neuf et à la citadelle de St-Servan, le détournèrent d'une attaque contre cette place. Granville sembla plus facile à surprendre. On convint des signaux : si la ville était prise avant l'arrivée des secours, un drapeau blanc serait immédiatement hissé entre deux drapeaux noirs.

En outre, on affirmait à Dundas que les Vendéens n'avaient d'autre intention que de remettre le roi sur le trône, sans s'occuper du mode de gouvernement qu'il lui plairait d'établir. Bien que les princes ne fussent pas en Angleterre, on demandait un prince de la maison de Bourbon, ou tout ou moins un maréchal de France pour commander l'armée et mettre un terme aux compétitions personnelles. Enfin, on exposait à quel point l'armée était dénuée de munitions, d'effets militaires de toute sorte et d'argent, au point qu'un secours de 500,000 fr. eût été d'une grande ressource (La Rochejacquelein, II, 50).

Le Conseil vendéen, présidé par Donissant, approuva ces réponses rédigées par le chevalier Desessarts, ainsi qu'une lettre fort respectueuse au roi d'Angleterre (La Rochej., 2, 51). Les deux envoyés repartirent le lendemain, promettant

d'arriver le jour même à Jersey (Beauchamp, 2, 43), pour déterminer le départ de l'expédition de lord Moira. « Tout, dans cette affaire importante, « fut traité avec précipitation et légèreté; on n'eut « égard ni aux obstacles, ni aux distances, tandis « qu'au contraire tous les hasards devaient se « calculer, pour assurer l'exécution d'un plan su- « bordonné aux chances des éléments, comme à « celles des combats » (B., 2, 43).

Puisaye ne nous fournit aucun détail sur l'affaire de Granville. Un convoi considérable de troupes, de munitions et de secours de tous les genres, aux ordres du comte Moira, était parti pour les îles de Jersey et de Guernesey, d'où il aurait été à portée de se joindre à l'armée (1) royaliste sur un point de la côte du Nord, dont elle eût pu conserver la possession pendant quelques jours. Il constate également que cette partie de la Normandie était loin de partager les opinions de la Bretagne, et que la place, bien que d'un accès facile du côté des hauteurs, était assez forte pour résister à une armée dépourvue de tout matériel de siège et aigrie par certaines insinuations perfides. On avait, en effet, répandu le bruit que quelques chefs ne s'étaient dirigés sur Granville qu'afin de pouvoir plus facilement gagner l'Angleterre.

Le rapport de Prigent sur le passage de la Loire avait déterminé Craig et du Dresnay à envoyer en

(1) Puisaye, II, 283, 284.

Bretagne Saint-Hilaire et Freslon. Il les avait à peine débarqués et dirigés sur l'armée royale qu'il retournait à Jersey, de là en Angleterre, se faisait ouvrir le cabinet de St-James et obtenait de Pitt une longue audience (1). Ces détails, empruntés par Beauchamp à des sources qu'il dit secrètes, portent les caractères de la plus grande vraisemblance, et s'accordent avec les dispositions que prennent ouvertement les autorités anglaises. Prigent hâtait ces préparatifs : les conversations qu'il rapporta, le tableau qu'il fit de la situation intérieure de la France, de l'état de l'armée vendéenne, amenèrent Georges III, Pitt et Dundas, à prendre en conseil privé la résolution de ne pas tarder davantage.

Le 1er novembre, les émigrés de Jersey reçurent l'ordre de se tenir prêts à partir ; on les prévenait que la descente projetée sur les côtes de France allait s'effectuer (2). Les croisières anglaises se multipliaient en vue de protéger leur marine marchande et de molester le commerce républicain (3).

Ainsi, les secours étaient bien réels et effectifs, et la défiance de du Dresnay peu raisonnée. Un vent favorable et moins de précipitation du côté des Vendéens eussent inévitablement fait courir à la République les dangers les plus certains. Granville eût succombé ; et, maîtresse d'un port

(1) Beauchamp, II, 60.
(2) D'Argens, p. 47.
(3) De Saumarez. *Memoirs*, 123.

sur la Manche, l'Angleterre eût pu alimenter la guerre civile jusqu'à l'épuisement complet des forces républicaines. L'effet moral n'eût pas été moindre. Mais il était écrit que l'impatience et la défiance d'un côté, les éléments de l'autre, devaient se jouer des espérances d'un parti et ruiner ses combinaisons.

Pendant le siège de Granville, les regards des chefs vendéens durent interroger plus d'une fois l'horizon. Ils espéraient que la canonnade serait entendue de Jersey et qu'on leur enverrait quelques vaisseaux légers (1). Pas une voile ne parut. Cette absence de secours confirma les soupçons que du Dresnay avait fait naître si imprudemment ; et, lorsque la multitude vendéenne qui les entourait manifesta sa volonté de retourner en Vendée vers Charette, qui soutenait avec succès les efforts des généraux républicains, ils se trouvèrent sans conviction ni force pour lui résister.

En vain, les drapeaux furent-ils déployés sur la route de Pontorson ; l'armée catholique se mit en marche sur Laval, et, le 19 novembre, elle arriva à Fougères. Le 17 du même mois, lord Moira et l'amiral Mac Bride, commandant de l'escadre, avaient reçu du roi l'ordre d'appareiller.

Les préparatifs de lord Moira se firent avec une

(1) Duncan, *History of Guernsey*, 175. — Thiers, *Histoire de la Révolution française*, IV, 332, 3. — *Annual Register*, 1794, p. 90, 91.

grande célérité. « Depuis le mois de novembre « dernier, on nous donnait ordre de nous tenir « toujours prêts à partir pour la descente. Le « 21 novembre, nous fûmes assemblés près la « première tour pour former les compagnies, et « on nous distribua ensuite les fusils. Le 25, les « émigrés s'assemblèrent et on nomma les chefs « des sections et des escouades, et les exercices « furent réglés depuis dix heures du matin jusqu'à « midi » (d'Argens, 47).

On procéda à quelques échanges de prisonniers. Le 19, deux cents prisonniers anglais, marins pour la plupart, furent échangés à Guernesey contre l'équipage de *La Réunion* (1) et immédiatement encadrés dans la flotte de Mac Bride. Sir Pellew croisait devant St-Malo, à bord de *La Circé*, et cherchait les occasions de se renseigner sur la position des armées (2).

Le 25 novembre, l'escadre du capitaine de Saumarez, composée des frégates *Crescent* et *Druid*, du brick *Liberty* et du cutter *Lion*, détachée de la flotte de Mac Bride, arriva à St-Pierre-Port, de Guernesey, avec des troupes pour les îles et se procura des pilotes en vue de l'expédition projetée (3).

Soixante navires de transport et vingt vaisseaux de ligne, pourvus abondamment de munitions de

(1) 19 nov. Dobrée's, *Journal*.
(2) Saumarez, *Memoirs*, 117
(3) Saumarez. *Memoirs*, 119 Ann Reg., 1793, p. 286.

toutes sortes, furent chargés de troupes (Beauchamp, 2, 61).

L'historien Beauchamp parle d'une mission nouvelle dont Pitt chargea Prigent. Suivant les ordres de l'homme d'État anglais, Prigent devait rejoindre les généraux vendéens, les presser de favoriser le débarquement sur les points indiqués et leur donner l'assurance que l'armement était prêt et qu'on n'attendait qu'un vent favorable. Prigent, Bertier et Dufour, « partis d'Angleterre « du 6 au 7 novembre, n'arrivèrent près de Dol « qu'après l'attaque de Granville, et ne purent « parvenir à l'armée vendéenne, faute de guides. « Dans l'intervalle, Saint-Hilaire et Freslon ar- « rivèrent de Dol en Angleterre ; mais des ob- « stacles imprévus avaient retardé leur retour « jusqu'au 25 novembre. »

Le brick *Liberty*, en reconnaissance devant St-Malo, et le *Crescent*, commandé par de Saumarez, devant Granville, revinrent le 27 sans avoir pu échanger de signaux avec les royalistes. Enfin, le 30, le cutter *Lion* quitta Guernesey, ayant à bord un certain nombre de pilotes pour l'amiral Mac Bride (1).

Empêché par des vents contraires, Lord Moira ne put mettre à la voile que le 1er décembre. Le 2, il fut en face de Guernesey (2) à bord de la « Flora. »

(1) Dobrée's, *Journal*.

(2) December 2d 1793. Arrived the Flora, frigate admiral *Mac Bride*, capt. Warren. — *Druid*, capt. Ellison; *Triton*, capt. Murray ; *Euridice*, cap. Cole ; *Fury*, sloop, capt. So-

Sa flotte et vingt-sept vaisseaux de transport amenaient huit régiments. Elle longea pendant plusieurs jours les côtes du Cotentin, mais ne put obtenir de réponse à ses signaux, ni effectuer aucune tentative de débarquement.

En s'éloignant du rivage, en cédant à l'impatience de leurs soldats, en cédant aussi à des sentiments de défiance injuste à l'égard de l'Angleterre, les chefs vendéens perdirent à tout jamais l'occasion de s'emparer d'un port et de se créer un moyen permanent de communication avec l'Angleterre. Si, plus persévérants et plus confiants, ils avaient pu tenir quelques jours les environs de Granville, Avranches ou Pontorson, ou seulement entretenir quelques intelligences sur la côte, ils auraient aperçu les signaux de Saumarez et de la flotte anglaise. Ils auraient profité des secours véritablement considérables en hommes et en argent qu'elle leur offrait. Quelle eût été l'issue de cette lutte? c'est ce qu'il serait téméraire et superflu de vouloir préciser; mais il

therton; *Albion, Amphitrite,* and another armed ship, with 27 transports; having on board the 3d, 19d, 27d, 28d, 42d, 54d, 57d et 59d regiments of foot. Also the brigs *Nautilus* et *Glory* with stores Sloop Edward with ditti. Brick *Thetis* with horses, and four armed cutters from Porsmouth. — December 14d 1793. Sailed for Portland Roads, the Flora, frigate adml *Mac Bride. Melampus, Crescent, Triton* et *Euridice* frigates. *Fury* sloop, and an armed ship with 14 transports. — January, 14d 1794. Sailed the *Crescent*, frigate with the Earl of Moira on board *Melampus, Vestal* et *Echo* ship of war. *Albion,* armed ship et 10 transports. — Dobrée's, *Journal.*

est cependant permis de croire que les troupes républicaines, inférieures en nombre et peu sûres d'elles-mêmes, n'auraient pu résister à une attaque aussi formidable du côté de la mer, et faire face en même temps à des assaillants dont le courage touchait au désespoir.

Lord Moira ne voulut pas croire immédiatement à l'inutilité de tant d'apprêts. Des ordres de l'amirauté lui firent regagner la rade de Guernesey. Mais, le 5 décembre, les frégates « Crescent » et « Druid » quittèrent cette rade pour le cap Fréhel dans l'intention de s'emparer de quelques vaisseaux marchands qui y étaient à l'ancre. Saumarez, qui les commandait, rejoignit le 7, à Guernesey, l'amiral Mac Bride et lui rapporta le bruit que les royalistes s'étaient emparés de Rennes, et qu'ils seraient bientôt maîtres d'un port (1). Quelques journaux français confirmèrent ce bruit ; on ajoutait qu'une colonne de vendéens marchait sur Caen. Les Anglais remirent à la voile et se montrèrent de nouveau en vue des côtes de la presqu'île du Cotentin. Cette nouvelle démonstration n'eut pas un meilleur succès.

L'hiver s'avançait et la rade de Guernesey devenait difficile d'accès. Une partie de la flotte de Mac Bride et seize transports appareillèrent pour Portland le 14 décembre. La rade n'était plus tenable, les vaisseaux de transport avaient chassé sur leurs ancres et avaient été contraints de

(1) Saumarez, *Memoirs*, 120. Dobrée's, *Journal*. Puisaye, II, 336, 386.

chercher un refuge dans le port même de St-Pierre (1). Le général Craig se rendit à Portsmouth le 29 suivant. Ils laissaient dans les îles un petit état-major auxiliaire d'officiers bretons et normands, dont les connaissances locales et les notions particulières devaient sembler utiles. Cette organisation, due à l'initiative de lord Moira, se composait de deux aides-de-camp, d'un secrétaire et d'un quartier-maître général (2).

Le 27, le capitaine de Saumarez (3) débarqua à Guernesey un grand nombre de gentilshommes français. Sa petite escadre se composait des vaisseaux de ligne, le Crescent, le Mélampus, la Vestale et l'Écho, d'un navire marchand armé en course, l'Albion, et de dix transports. Tous ces navires portaient des émigrés. Cette arrivée fit sensation. Elle est relatée dans le journal manuscrit de Dobrée's, et nous la mentionnons à notre tour comme un fait qui dénote la persistance du cabinet anglais à vouloir grouper en face des côtes de France le plus grand nombre possible d'émigrés.

Lord Moira, resté à Guernesey (4) avec une partie de la flotte de Mac Bride, reparut plusieurs fois devant les côtes de France. Pendant tout l'hiver, le Crescent (Saumarez, *Memoirs*,

(1) Dobrée's.

(2) Beauchamp, *Hist. de Vendée*, 2, 63.

(3) Dobrée's et Saumarez, *Memoirs*.

(4) Le séjour de lord Moira à Guernesey a laissé des souvenirs assez gais. Il demeurait dans High Street (Miss Mollet account and reminiscences). *Annual Reg.*, 1793, p. 286.

p. 123) seconda ces efforts inutiles. Enfin, les émissaires de Prigent lui firent parvenir les nouvelles des défaites et de l'anéantissement des projets royalistes, et le 3 janvier Lord Moira quitta définitivement Guernesey à bord du « Crescent », sans avoir pu réussir à jeter sur la côte de France un baril de poudre, un homme ou un assignat. Ainsi se termina cette expédition, « bien « plus célèbre par ses promesses que par les « services qu'elle rendit au parti royaliste. »

Un mémoire anonyme, écrit par un royaliste, dit qu'un des émissaires de Moira parvint aux avant-ports des Vendéens le jour même de la levée du siège d'Angers, annonça le départ de l'expédition et l'attente où elle était de l'arrivée des royalistes sur la côte pour effectuer son débarquement. La Rochejacquelein aurait alors proposé un coup hardi : se porter sur Cherbourg, enlever cette place que l'on supposait mal défendue et se ménager ainsi une jonction facile du côté de la mer, en même temps que l'on s'assurerait du côté de la terre un moyen de défense avantageux, en se retranchant dans la presqu'île du Cotentin. Beauchamp, qui a vu ce mémoire, ajoute que rien ne démontre la vérité de cette assertion, et que, dans tous les cas, le désordre, la confusion et le découragement étant au comble, il était impossible d'exécuter avec suite un plan quelconque.

CHAPITRE V.

Importance des deux îles. — Polémiques. — Le vicomte de Châteaubriand à Jersey. — Lord Beleare veut enrôler les émigrés ecclésiastiques. — Du Dresnay devant les États. — Protestation des évêques. — Pitt obtient un bill du Parlement, qui l'autorise à prendre à la solde du gouvernement anglais un corps d'armée d'émigrés, 7 avril 1794. — Lord Beleare passe en revue les émigrés et les troupes de Jersey. — Montorgueil. — Formation de la flottille de Philippe d'Auvergne.

La ville de St-Hélier de Jersey ne s'est développée que lentement. D'une importance secondaire au moyen âge, elle ne devait grandir qu'à la suite d'évènements politiques de France et d'Angleterre.

Les proscriptions et l'exil, les guerres de religion du XVIe siècle et la révocation de l'Édit de Nantes au XVIIe recrutèrent sa population parmi les réformés calvinistes de France et les partisans de Charles II d'Angleterre. Avant ces évènements,

quelques maisons de marins et de pêcheurs formaient la plus grande partie de la ville.

> No popl'ous town, no buzz from thick-hiv'd men
> Not even yon holy Dome of praise and pray'r,
> No villas on the hill, nor in the glen... (1).

Pendant cette même période, l'île de Guernesey était proportionnellement plus importante en commerce, en marine et en bien-être général. L'administration arbitraire et les excès de pouvoir des gouverneurs de Jersey et de la cour de Jersey avaient provoqué les plaintes de la population et contribué à écarter les nouveau-venus. Guernesey comptait à peu près quinze mille habitants ; mais cette population était plus concentrée qu'à Jersey. La ville de St-Pierre-Port était plus populeuse que la capitale de l'île sœur, et habitée par une ancienne bourgeoisie commerçante et riche. La plupart de ces familles sont encore représentées par des descendants qui conservent précieusement le souvenir de leurs origines, et pourraient se targuer au besoin de parchemins aussi authentiques que ceux de certaines familles des plus anciennes du continent. Sans vouloir rappeler ici les palais fastueux de Gênes ou de Venise abandonnés par les petits-fils des doges, on peut voir aux abords du Pollet et dans quelques rues de la ville des constructions du siècle dernier ayant

(1) St-Hélier. The hermit, a poetic vision, by Vincent Thompson, strophe 32.

grand air et occupées aujourd'hui par des négociants. Lorsqu'on y pénètre, on est encore frappé des restes d'un luxe solide qui témoigne de la richesse des anciens propriétaires. Toute la pointe nord de l'île, les environs de St-Samson et du Val, étaient couverts par un immense marécage envahi par les grandes marées; et sur la côte occidentale, comme à la pointe sud, on n'eût trouvé qu'une population clair-semée. Tout affluait vers la ville et le port, où étaient agglomérés 6,000 habitants environ.

Lorsque les émigrés arrivèrent à Jersey, ils trouvèrent la ville dans l'état où elle était du temps même de Cromwell. Elle n'avait toujours que ses quatre cents maisons. On improvisa des baraques, on construisit, et la ville se doubla du coup.

Guernesey se montra, dans les débuts de la Révolution, un peu moins sympathique aux émigrés que Jersey. L'historien Tupper donne à entendre qu'ils n'y laissèrent pas un agréable souvenir. Une polémique de journalistes assez violente s'engagea entre Jersey et Guernesey. La *Gazette de Guernesey* contient, dès décembre 1791, une lettre virulente à l'adresse des aristocrates de Jersey (1).

(1) La *Gazette de Guernesey*, le 24 décembre 1791.

Dimanche 18me du courant, un particulier me fit part d'une lettre venant de Jersey, dans laquelle le terme menaçant du dernier paragraphe m'intéresse et m'oblige à y répondre, d'autant plus que mon nom y est cité; en voici le contenu. « Les aristocrates, réfugiés à Jersey, promettent une bonne

On renvoya en Angleterre un certain nombre de prêtres : quelques prélats, cadets ou bâtards de noblesse avaient, paraît-il, affecté des airs de

récompense à M. Chevalier, imprimeur, pour les avoir si bien arrangés sur les gazettes de Guernesey (s'ils réussissent à rentrer en France). »

Aux ci-devant nobles. — Messieurs, quels reproches avez-vous à me faire, ne me suis-je pas acquitté du devoir d'un bon patriote, en prévenant les habitans de Jersey (de qui vous recevez l'hospitalité), de ne pas vous donner trop de liberté, que vous étiez dans le cas d'exciter parmi eux une guerre civile? Ne l'avez-vous pas fait chez vous? N'êtes-vous pas dans le cas de le faire chez eux? Ne devais-je pas les prévenir, que l'imprimé que vous avez fait distribuer chez eux, qui avait pour titre : « Grande motion du palais royal, ou rendez-nous vos comptes », n'était que pour les induire en erreur? Dois-je leur laisser ignorer, non plus qu'à l'univers entier, l'affaire des poignards que vous faisiez fabriquer à Paris et autres villes du royaume : vous vous félicitiez de pouvoir une seconde fois célébrer l'anniversaire du massacre de la St-Barthélemy, et retremper dans le sang du peuple des cordons bleus, blancs, rouges et de toutes les couleurs. Après de pareils traits, de quoi n'êtes-vous pas capables..... Ah! si vous étiez si curieux de posséder des titres magnifiques, des prérogatives inouïes, — il fallait oublier ces mêmes grandeurs, et reconnaître que le peuple qui vous nourrissait était votre égal. — Il fallait ne pas oublier que vous étiez trop heureux de le voir s'empresser à vous soustraire des disgrâces de la vie, et se charger pour vous des douleurs et des peines de l'humanité. Il fallait le chérir, et non pas pousser votre orgueil téméraire au point de demander à la divinité, pourquoi leur avait-elle fait la figure semblable à la vôtre. J'avoue qu'il est bien disgracieux pour vous de n'avoir la figure aussi barbare que les sentimens. J'avoue encore qu'il est bien désagréable pour vous d'être

supériorité vis-à-vis des habitants, et s'étaient rendus fort impopulaires (1). Cependant, à part quelques exceptions regrettables et inévitables, il

devenus moins que J. F..... Vous l'avez voulu, Georges Dandin : eh bien ! saute prince, saute marquis, saute comte, saute baron, saute monseigneur ! mal étreint qui trop embrasse. — Si vous aviez bien connu le Français, vous auriez vu que la bonté et la franchise lui auraient fait tout entreprendre pour vous soutenir. — Vous baissez l'oreille, nos monseigneurs ! vous avez cru leur en imposer ! N'est-ce pas ! que vous voilà bien plus haut huppés, à présent que vous savez que vos noms sont et seront pour toujours une horreur à la postérité ! — Ah ! nos monseigneurs, je ne sais la récompense que vous me réservez ; mais, à présent que vos bassesses et vos crimes sont découverts, je crains fort qu'un bout de filasse ne soit la vôtre. — ∴ Messieurs, je suis avignonais, et pour vous prouver combien je chéris la liberté et déteste ceux qui veulent régner sur les autres, je vous déclare que, si j'eusse été dans mon pays dans le temps qu'ils ont demandé d'être unis à la France, je me fus déclaré d'une opinion contraire : non pour ne pas porter le nom de français mais pour n'avoir pas la honte d'être lié avec des J. F..... de votre espèce

N.-B. — Je crains fort que, si les aristocrates réussissent à rentrer en France, la perte que fera celui qui m'a fait annoncer cette bonne nouvelle sera plus considérable que la récompense qui m'est promise. *Signé :* J.-A. CHEVALIER.

(1) L'abbé de Saint-Romans ou plutôt de Romans, fils naturel de Louis XV, frappa de sa canne un pauvre curé breton, sur l'Hyvreuse, à Guernesey. Le curé ne s'était pas rangé assez vite et le prince-abbé avait une dame à son bras ! Le lendemain, nouvelle rencontre. Le curé s'effaça contre un arbre. L'abbé sourit, courut après le curé qui s'enfuit, et le prenant par l'oreille : je te fais chanoine ! Le chapitre de Laon averti le fit, en temps opportun, bel et bien chanoine et chanoine il mourut. L'abbé de Saint-Romans quitta Guernesey et

est permis de croire que la généralité des émigrés ne se conduisit pas moins bien qu'à Jersey. Des souvenirs recueillis à Guernesey même témoignent au contraire des regrets que causa le départ de beaucoup d'entre eux.

Ils n'avaient guère d'autres ressources que la subvention qui leur était faite par le Gouvernement. Les chefs de famille recevaient chacun de trois à cinq livres par mois, quelques-uns même davantage. Mais, nous avons déjà dit que l'affluence de tant de personnes avait provoqué une petite disette et que les vivres étaient hors de prix (*Public Characters*, p. 549-550). Beaucoup d'entre eux durent recourir à leurs talents, se faire maîtres de danse, d'escrime et de dessin (1). D'autres copiaient de la musique, sculptaient des objets d'ivoire, ou tressaient des chaînes et des bracelets de cheveux dont on s'est souvenu longtemps. Les autorités de l'île s'ingéniaient à leur créer des ressources, et on rencontre dans les mémoires du temps, notamment dans les « Retrospections of the Stage » d'un comédien anglais, John Bernard, qui vivait alors à Guernesey, de fréquents exemples de sympathie et de bienfaisance voilée (2).

devint évêque à la Restauration. Nous nous bornons, bien entendu, à noter cette anecdote, dont nous ne garantissons nullement l'authenticité. Pégot-Ogier, p. 527.

(1) Notamment un de Graimberg qui publia plus tard un « Guide illustré des voyageurs dans les ruines de Heidelberg. » Planches. In-8°. 1827.

(2) Guernsey was at this time a point of refuge for various

La famille de Chateaubriand, bien que très-française, figure aujourd'hui dans l'*Armorial de Jersey*. Elle le doit apparemment à ce fait que trois générations de cette très-illustre maison y ont

French families of distinction, some of whom had come over with small remnants of their property, but many comparatively resourceless. The Governor being informed by a friend, that one of these families were suffering the greatest privations, yet from their pride of birth, were unwilling to make their case known, he came to me one morning, and inquired whether I would be willing to give an evening's receipts to their relief after deducting the ordinary charges. I had no hesitation in consenting, and put his name for the next night at the top of the bills. By means of his exertions, the house was crowded, and the surplus of the proceeds, amounting to a considerable sum, the Governor conveyed to the distressed family, without giwing them the slightest knowledge how the assistance had been raised, or from whom it came.

On another occasion, he sent for me to look at a pair of pistols, which for quality and workmanship surpassed any thing of the kind I had ever witnessed. He told me that they were the property of a distressed individual in the Island, who was forced to have them raffled for as a last resource; that he had taken three shares in the raffle, and I must take one, and then our fortunes should be thrown for together. To this I made no other reply than by depositing my guinea, and wishing him success. I did not attend the raffle; but he sent for me, in great glee to let me know that the pistols were ours. « And now, my dear Sir », said he « what would you like to do with them? » — Why, Sir, I replied, as they are of such a costly and beautiful description, I should like to present them to his Royal Highness the Duke of Clarence, as a trifling mark of my respect and gratitude; but, as you had three chances in the raffle to my one, I think you are entitled to a priority of choice. » —

vécu, et que le dernier comte Frédéric de Chateaubriand, né dans cette île, avait conservé le plus vif intérêt pour tout ce qui s'y rattachait. A la fin du siècle dernier, cette famille se divisait en deux branches : la première était représentée par le comte René, père du célèbre écrivain, dont les voyages à Jersey sont l'objet de fréquentes allusions dans les mémoires d'Outre-Tombe ; la seconde avait pour chef le frère du comte René, Pierre de Chateaubriand, père d'Armand de Chateaubriand, le premier du nom qui s'établit à Jersey (1).

Le comte Armand fut l'un des nombreux exilés de la Révolution. Après avoir lutté pour la cause royaliste pendant l'année 1792, il vint à Jersey et se chargea de la périlleuse mission d'entretenir des relations et une correspondance aussi active que possible avec les royalistes restés en France. Cette correspondance fut quelquefois indépendante de celle qui avait été organisée par Prigent et d'Auvergne. Il s'y employa pendant une longue période de quinze années, de 1795 à 1810, lorsqu'il fut jeté par une tempête sur les côtes de Normandie, arrêté, conduit à Paris et condamné à la peine de mort par le gouvernement du jour. Le

Well, well, said he, I'll tell you how his Royal Highness will be better satisfied; send the pistols back to the unfortunate gentleman that owned them, and they may serve him for a raffle another time, II, 310, 311. — « Retrospections of the Stage », John Bernard, 1795-1796.

(1) *Armorial of Jersey*, I, p. 51

nom d'Armand de Chateaubriand se retrouvera plus loin.

Les mémoires d'Outre-Tombe nous ont conservé une relation du passage du vicomte de Chateaubriand à Jersey. Il y arriva avec une partie de sa famille ; il était encore très-souffrant d'une petite vérole ; il fut séduit dès l'abord ; le printemps, les fleurs et les sites délicieux de cette île charmèrent sa convalescence :

« Nous abordâmes à la pointe occidentale de Jersey. Un de mes compagnons, M. du Tilleul, se rendit à St-Hélier, auprès de mon oncle. M. de Bédée le renvoya me chercher avec une voiture le lendemain. Nous traversâmes l'île entière : tout expirant que je me sentais, je fus charmé de ses bocages, mais je n'en disais que des radoteries, étant tombé dans le délire.

« Je demeurai quatre mois entre la vie et la mort. Mon oncle, sa femme, son fils et ses trois filles se relevaient à mon chevet. J'occupais un appartement dans une des maisons que l'on commençait à bâtir le long du port ; les fenêtres de ma chambre descendaient à fleur de plancher, et du fond de mon lit j'apercevais la mer. Le médecin, M. Delattre, avait défendu de me parler de choses sérieuses et surtout de politique. Dans les derniers jours de janvier 1793, voyant entrer chez moi mon oncle en grand deuil, je tremblai, car je crus que nous avions perdu quelqu'un de notre famille : il m'apprit la mort de Louis XVI. Je n'en fus pas étonné, je l'avais prévue.

« Je commençais à me lever ; la petite vérole était passée ; mais je souffrais de la poitrine, et il me restait une faiblesse que j'ai gardée longtemps.

« On retrouve à Jersey un échantillon du vieux normand ; on croit entendre parler Guillaume le Bâtard, ou l'auteur du *Roman de Rou*. L'île est féconde ; elle a deux villes et douze paroisses ; elle est couverte de maisons de campagne et de troupeaux. J'eus un grand plaisir à sortir aux premiers jours de mai. Le printemps conserve à Jersey toute sa jeunesse ; il pourrait encore s'appeler Primevère comme autrefois, nom qu'en devenant vieux il a laissé à sa fille, la première fleur dont il se couronne.

« J'avais précédé M. le duc de Berry de vingt-deux années à Jersey, ville de bannis ; j'y devais laisser mon nom, puisque Armand de Chateaubriand s'y maria et que son fils Frédéric y est né.

« La joyeuseté n'avait point abandonné la famille de mon oncle de Bédée ; ma tante choyait toujours un grand chien descendant de celui dont j'ai raconté les vertus ; comme il mordait tout le monde et qu'il était galeux, mes cousines le firent pendre en secret, malgré sa noblesse. Mme de Bédée se persuada que des officiers anglais, charmés de la beauté d'Azor, l'avaient volé, et qu'il vivait comblé d'honneurs et de dîners dans le plus riche château des trois royaumes. Hélas ! notre hilarité présente ne se composait que de notre gaîté passée. En nous retraçant les scènes de Montchoix, nous trouvions le moyen de rire à

Jersey. La chose est assez rare; car, dans le cœur humain, les plaisirs ne gardent pas entre eux les relations que les chagrins y conservent ; les joies nouvelles ne rendent point le printemps aux anciennes joies, mais les douleurs présentes font reverdir les vieilles douleurs.

« Au surplus, les émigrés excitaient alors la sympathie générale. C'est quelque chose qu'un malheur honoré, et le nôtre l'était.

« M. de Bouillon protégeait, à Jersey, les réfugiés français. Il me détourna du dessein de passer en Bretagne, hors d'état que j'étais de supporter une vie de cavernes et de forêts ; il me conseilla de me rendre en Angleterre et d'y chercher l'occasion d'y prendre du service régulier. Mon oncle, très-peu pourvu d'argent, commençait à se sentir mal à l'aise avec sa nombreuse famille ; il s'était vu forcé d'envoyer son fils à Londres se nourrir de misère et d'espérance. Craignant d'être à charge à M. de Bédée, je me décidai à le débarrasser de ma personne. Trente louis, qu'un bateau fraudeur de Saint-Malo m'apporta, me mirent à même d'exécuter mon dessein, et j'arrêtai ma place au bateau de Southampton. »

Malgré quelques nuages légers aisément dissipés, la bonne entente avait régné jusqu'alors entre les émigrés nobles ou ecclésiastiques, les populations anglaises et le Gouvernement. Quelques excès de zèle et un esprit de propagande trop ardent faillirent la compromettre.

Le 25 janvier 1794, la Cour de Londres défendit

par une ordonnance, aux ecclésiastiques romains, d'essayer « de faire des impressions sur l'esprit « des habitants en matière de religion et de porter « atteinte aux principes de la religion protestante « établie dans cette île (1). » Cette même ordonnance leur défendait pareillement d'exercer leur religion d'une manière publique, contraire aux lois du pays, et qui eût froissé les sentiments populaires.

Un peu plus tard, lord Beleare eut la pensée de faire prendre les armes aux prêtres réfugiés, et les invita à s'y préparer. Cette exigence, contraire à la prohibition célèbre « nescibis sanguinem », fit l'objet d'une réponse que, le 1er mai, les évêques de Bayeux, de Dol et du Tréguier, réfugiés à Jersey, adressèrent au commandant en chef. Ils le priaient de vouloir bien peser les raisons d'autorité et de convenance qui, de tout temps, ont empêché le clergé de porter les armes. « C'est une loi de discipline générale dans l'Église, et, sur ce point, disaient-ils, comme en matière de dogme, nous la croyons assistée de l'Esprit-Saint, que le clergé séculier ni régulier ne peut prendre parti dans la milice... S'il y avait une circonstance où l'on pût s'écarter de cette loi générale, ce serait, sans contredit, celle où M. le Commandant représente l'île de Jersey, et pour les motifs qu'il expose avec un intérêt si vif et si touchant ; mais cette circonstance, toute fâcheuse qu'elle est, n'est point

(1) D'Argens, 47.

encore si pressante que celle où se trouve une ville assiégée : et, dans cette supposition, l'Église est si jalouse de la sainteté des fonctions de ses ministres, elle a tant d'horreur de l'effusion du sang humain, qu'elle ne leur permet pas de combattre. » Puis vient l'énumération des prohibitions semblables des conciles de Séville, de Latran sous Innocent III, de Londres en 1268, qui ne laisse au clergé d'autres armes que la prière et les larmes, et cette armure spirituelle dont parle saint Paul, l'espérance du salut pour casque, l'amour de la justice pour cuirasse, la parole de Dieu pour glaive et la foi pour bouclier.

Dans les circonstances actuelles, conviendrait-il aux ecclésiastiques de Jersey de donner l'exemple de la lutte à main armée, alors que ceux des villes de Flandre, assiégées par les patriotes, se sont renfermés dans l'observation des règles tracées par les conciles? Ne serait-ce pas donner une occasion aux ennemis de la religion de publier que les ecclésiastiques ont pris les armes sans y être forcés, de crier contre leur fanatisme et d'accréditer une opinion injuste ?

Enfin, si le clergé ne peut se rendre au désir de lord Beleare, il accomplira toutes les fonctions de zèle et de charité qui n'auront rien d'opposé aux règles de l'Église, comme de porter des vivres, soigner les malades et les blessés. S'il lui est défendu de mourir les armes à la main, il saura mourir victime du zèle et de la charité.

Dès le mois de février, on avait répandu le bruit

que cent cinquante personnes avaient été converties à la foi catholique; que les ecclésiastiques allaient être armés et que les émigrés en étaient cause. D'Argens raconte, en effet, qu'un avocat général avait proposé à un prêtre de faire une adresse, au nom de son corps, pour demander aux États de prendre les armes; que, voulant triompher de sa résistance et le séduire en flattant son amour-propre, il l'avait assuré que personne n'était plus capable que lui de faire cette requête; mais qu'il n'avait pu vaincre ses scrupules. Sur ce refus, on dit que l'avocat la fit lui-même en anglais, la fit traduire en un français peu correct pour n'être pas connu pour l'auteur de cette pièce, et la remit ensuite à M. du Dresnay; suivant d'autres, à un conseiller, qui la présenta à l'évêque de Bayeux. Ce dernier en donna connaissance aux évêques de Dol et du Tréguier, ainsi qu'à plusieurs membres du clergé, qui refusèrent, comme tous les autres, de prendre les armes. Un très-grand nombre demanda aussitôt des passeports pour quitter l'île.

Le 22 février, les États de Jersey s'assemblèrent pour délibérer s'il fallait renvoyer les ecclésiastiques en Angleterre : 1° parce qu'ils refusaient de porter les armes; 2° parce qu'ils avaient fait abjurer le protestantisme à un certain nombre de Jersiais; 3° enfin, parce que la présence de tant de réfugiés avait provoqué une sorte de disette et une grande cherté des vivres. Du Dresnay, prenant leur parti, déclara que, s'ils étaient renvoyés,

il partirait aussitôt avec le corps d'émigrés, et qu'il allait présenter, à cet effet, une pétition au Gouvernement. Ce jour-là, rien ne fut décidé, ou du moins si les États prirent une résolution, ils ne la firent pas connaître ; mais le 25 ils s'assemblèrent de nouveau et décidèrent que les ecclésiastiques ne seraient astreints à aucun service militaire.

Prévoyant seulement le cas d'une attaque de l'île par les patriotes, il fut convenu que ceux qui se présenteraient de bonne volonté seraient employés à porter des vivres aux troupes et à donner des secours aux blessés.

Les États prirent, en outre, la résolution d'empêcher les ecclésiastiques de convertir à la religion romaine les habitants de cette île, où était *heureusement établie la religion réformée*, et firent publier et afficher un arrêté, en vertu duquel toutes plaintes de la part des notables seraient accueillies. Il ne manqua pas de s'en produire, et d'Argens nous en fait connaître une qui, bien que d'une date postérieure, peut se placer ici : Plainte portée par l'avocat, stipulant l'office de procureur général du roi, le 7 mars 1795, contre quatre ecclésiastiques, l'évêque de Tréguier, un gentilhomme français et une servante, pour avoir converti à la religion romaine deux Jersiaises.

Le lecteur trouvera peut-être très-naturel qu'un prêtre réfugié profite de l'hospitalité qu'il reçoit pour convertir à sa foi les sujets du pays qui la lui donne. Peut-être est-ce là seulement une question de fait, de lieux ou de personnes. Pour nous, ce

procédé, justifiable sans doute dans un pays privé des lumières d'une religion chrétienne, nous a toujours semblé au moins impolitique dans un pays comme l'Angleterre, et surtout comme Jersey et Guernesey. Avant de servir d'asile au clergé catholique, ces îles avaient été le refuge d'un grand nombre de familles protestantes chassées de France au XVIe siècle par les guerres de Religion, et au XVIIe par la révocation de l'Édit de Nantes. Elles y pratiquaient le calvinisme le plus strict, et devaient voir d'un très-mauvais œil les tentatives qui motivèrent l'arrêté des États de Jersey. Je n'insiste pas sur cette question.

On voit par ce qui précède, ainsi que par l'incident Hémery, que le rapprochement d'éléments si divers, de personnes, de croyances et de mœurs si différentes, devait donner lieu à de fréquents froissements. Néanmoins, on est en droit de s'étonner qu'ils n'aient pas été plus nombreux, et qu'ils n'aient pas eu de conséquences plus fâcheuses. Ils furent promptement apaisés, et une fête à laquelle prirent part les deux populations ne fut pas sans exercer une influence salutaire à cet égard.

La réponse des évêques de Bayeux, de Dol et de Tréguier termina le différend : lord Beleare s'avoua convaincu, mais ne renonça pas à chercher une occupation nécessaire à tant de bras. En homme pratique et en militaire, il leur fit construire la redoute qui a longtemps porté le nom de fort des Émigrés, sur la hauteur du Hoc.

Cependant, les croisières du capitaine de Saumarez tenaient continuellement en éveil les côtes françaises. Le « Crescent » et la « Nymphe » rereconnaissaient Cherbourg le 26 janvier 1794 et y causaient une certaine inquiétude (Saumarez, *Memoirs*, I, pp., 123, 4).

Des promotions militaires, des mouvements de troupes témoignent des préoccupations secrètes du cabinet anglais. Le général Small arrive le 10 mars à Guernesey, à bord du « Castor », et se loge au mont Durant, où se trouvait alors « Government House (1). » Le Crescent, commandé par Saumarez, le Druid, par Ellison, après avoir reconnu Cancale, vont jeter l'ancre dans Bouley bay, à Jersey, et attendent le commandant des forces, lord Balcarras. Le 22 mars, des sloops de guerre accompagnent un convoi de transports destinés à Jersey ; le 29 avril, la frégate le Castor débarque à Guernesey des émigrés au service de la Grande-Bretagne. Les 20 et 24 mai, des transports amènent dans la même île près de cinq cents prisonniers français de la Martinique (Elisha Dobrée's *Journal*). Il s'en échappa un certain nombre dans des barques de pêche; d'autres venant de la Guadeloupe prirent leur place, hélas ! et Guernesey continua assez longtemps à servir de dépôt pour les prisonniers de guerre.

Les émigrés français, dont nous voyons débarquer un régiment à Guernesey, venaient à peine

(1) Clarke's Magazine.

d'être encadrés. Le 7 avril 1794, Pitt avait obtenu un bill du Parlement qui l'autorisait à solder un corps d'armée d'émigrés (1) destiné à servir sur le continent Européen, et à employer les officiers français comme ingénieurs. En outre de ce régiment français soldé par l'Angleterre, il y eut bientôt à Guernesey six régiments anglais, les 45e, 60e, 92e, 97e et 102e, indépendamment d'autres troupes. On ne peut nier que ce ne fût une grande accumulation de forces.

Les légers nuages qui s'étaient élevés entre les habitants de Jersey et les émigrés étaient dissipés. Le commandant en chef, lord Beleare, voulut en effacer le souvenir, et consolider entre eux ces liens de mutuelle confiance et de réciproque sympathie sans lesquels une œuvre commune saurait difficilement s'accomplir. — De tout temps, les réjouissances populaires et les fêtes militaires ont été le grand et banal moyen dont se sont servis les gouvernants. Les revues, le déploiement des forces de terre et de mer, les simulacres de batailles ont le don de rapprocher les masses dans une union plus intime, de faire battre tous les cœurs à l'unisson, et de produire cette communauté de sentiments que l'intérêt le plus évident ou les raisons politiques d'un ordre plus moral seraient, dit-on, impuissants à produire.

Le 11 mai 1794, à deux heures du matin, les

(1) *Annual Register*. 1794, p. 241.—Thiers, I, 467.—*Annual Reg. state papers*. 1795, p. 163.

habitants furent réveillés par le canon d'alarme. La milice de l'île, les trois régiments, les différentes compagnies détachées, le corps des émigrés aux ordres du marquis du Dresnay furent sous les armes et réunis à huit heures du matin sur la grève, au-dessous de l'hôpital général. A huit heures et demie, ces différents corps, au nombre de sept à huit mille hommes, chacun avec son train d'artillerie, défilèrent et traversèrent la ville, tambours battants, drapeaux déployés et musique en tête, pour se rendre à la baie de Grouville et s'opposer à une descente simulée des Français. Le théâtre de l'action est des plus pittoresques : des hauteurs du Hoc et du Vercla, défendues : la première, par le fort *des Émigrés;* la seconde, par le fort Beleare (1), la vue s'étend jusque sur les côtes de France. A vos pieds, la mer; à droite, au sud-est, les Roques émergent leurs pointes acérées ; à gauche, à l'extrémité nord de la baie de Grouville s'élève le vieux château de Montorgueil,

« A lofty pile,
Within the easterne parts of Jersey isle »,
Seated upon a rocke, full, large and high
Close by the sea shore, next to Normandie.

dit le puritain William Prynne, qui avait pu l'examiner à loisir pendant la longue détention qu'il y avait subie (2). Du Guesclin, qui en avait com-

(1) D'Argens, p. 51.
(2) *A poetical description of Mount Orgueil.* Castle, 1641.

mencé le siége en 1374, l'appelait la *Retraite sûre des Anglais* (2).

Malgré les ravages du temps et des restaurations malheureuses, le château Mont-Orgueil offre encore aux regards une masse imposante, fière de ses cicatrices et des nobles souvenirs qu'elle évoque. Au-dessous et protégé par quelques pièces de canon, le petit port de Gorey, ses barques de pêcheurs d'huîtres et les cotres de guerre de Philippe d'Auvergne.

A dix heures, les différentes colonnes étaient à leur poste ; à dix heures et demie, le canon des émigrés annonça la première attaque: l'artillerie y fut des mieux servies, la mousqueterie des plus vives ; l'ennemi, quelque temps après, fut supposé abandonner ce fort et se porter sur celui de Beleare ; c'était le poste que défendaient les émigrés. A leur air, la réalité les eût plus amusés que le simulacre, nous dit d'Argens, témoin oculaire et actif ; les différents feux y furent parfaitement exécutés. Pendant les deux attaques, celui du vieux château, de la tour carrée et de tous les autres forts fut terrible. A une heure après midi, les différentes colonnes quittèrent leurs postes et descendirent dans la plaine. Pendant cet intervalle, tous les forts tirèrent à boulet à toute portée. Cette canonnade amusa infiniment les spectateurs ; chacun y voyait la distance à laquelle il eût atteint

(1) D'Argens.—*Chroniques de Jersey ;* Le Quesne, *Guernsey and Jersey magazine.*

l'ennemi. L'infanterie légère se porta sur les parapets établis le long de la grève, fit feu et se replia sur les corps qui arrivaient successivement en colonnes. Enfin se forma la ligne vraiment majestueuse de toute la petite armée; elle s'avança jusqu'au bord et exécuta tous les feux avec une précision étonnante. Une salve générale de la mousqueterie, de l'artillerie de tous les forts, les bombes qu'on lança des vieux châteaux, et les huzzas répétés avec enthousiasme terminèrent cette superbe et brillante fête. Ce qui contribua le plus à sa beauté fut la sérénité du jour, la présence des trois quarts des habitants de l'île; et ce qu'il y eut de plus heureux et de plus remarquable, c'est que l'allégresse des habitants ne fut troublée par aucun accident, ce « qu'il faut attribuer aux « ordres précis et bien calculés du commandant, « dont la prudence et la tactique sont consom- « mées, à la capacité peu commune des autres « chefs, et à la conduite vraiment distinguée de « la troupe (1). »

Pendant que lord Beleare entretient, par des revues et des simulacres de bataille, le moral de ses troupes, Mac Bride continue à surveiller les côtes de France. Saumarez reçoit l'ordre de se rendre à Guernesey, de là à Jersey, et de reconnaître les forces navales de la République dans la baie de Cancale et devant St-Malo. Il commande une escadre de sept vaisseaux. Il est ramené en

(1) D'Argens, p. 52.

face de Guernesey et livre un combat sans résultat appréciable (Saumarez, 1, 130, 131, 143 et seq.).

Le 11, 12, 13 et 14 août, M. du Dresnai, revenu d'Angleterre avec une commission de former une légion et de recruter, à cet effet, dans toutes les prisons d'Angleterre, nomme les officiers et les sergents parmi les émigrés. Beaucoup sont mécontents, parce qu'il ne suit pas l'ancienneté du service, quoique la cour lui en eût donné l'avis, en lui laissant néanmoins la liberté de choisir ses officiers. Quelques émigrés vont l'insulter chez ui ; un d'entre eux lui propose la *petite douleur* (1).

Cette facilité de recruter parmi les détenus anglais est très-peu sympathique aux émigrés. Le 7 septembre, un grand nombre d'entre eux signent une adresse à Beleare, afin d'obtenir de n'être pas obligés de servir dans la légion de du Dresnay. Des gentilshommes ne sauraient être associés avec des hommes qui ont mal pensé jusqu'à présent et dont la conduite n'est point intacte ; ils désirent rester en l'état où ils se trouvent, soit pour le service de leur roi, soit pour la défense de l'île. On a dit, en outre, que cette légion doit aller en Allemagne, et presque aucun des émigrés ne veut y aller ; tandis que tous sont disposés à se rendre auprès des royalistes de la Vendée (2). D'Argens, qui nous fournit ces détails, se fit enrôler dans le corps de d'Allonville.

(1) D'Argens, 56.
(2) D'Argens, 59.

Le 20 août, six canonnières touchent à Guernesey et font route sur Jersey. Il faut noter l'arrivée de ces embarcations. Elles vont former la flottille du capitaine Philippe d'Auvergne, prince de Bouillon. Cet officier avait commandé jusqu'alors la *Daphné*, lougre de guerre de 22 canons attaché à l'escadre de sir Richard Strachan (1).

(1) Dobrée's, *Journal*. Puisaye, II, 418. Mss. Brit. Mus. vol. III, A, 52.

CHAPITRE VI.

Premières communications de Puisaye avec le Gouvernement anglais.—Prigent.—Déclaration de Whitehall.—Tinténiac exhorte Puisaye à se rendre à Londres, il est suivi d'autres émissaires : le chevalier de Busnel, Fournier, Bertin. — Projets du cabinet de Robespierre, ses déclamations, l'or de Pitt.—Hoche et le camp de Paramé. — Puisaye nomme quatre chefs de division.—Il se dirige vers la côte et s'embarque pour Jersey. — La comtesse de Gouyon.

Après s'être séparé de Wimpffen, de Puisaye s'était retiré en Bretagne. Accompagné de quelques hommes dévoués, il se rendit à Plélan, puis à Ploermel, au château de l'émigré marquis de Guer, à Laval, et enfin dans la forêt du Pertre.

C'est là qu'il rassemblait quelques débris de l'armée vendéenne, de la coalition de La Rouarie, et qu'il formait de nouvelles recrues. Son campement se composait de huttes de branchages recouverts de gazon. Chaque hutte abritait sept hommes, la réunion de sept huttes constituait un cantonnement et sept cantonnements une division. Il avait là son quartier général et son état-major composé de Focard, La Héchois et deux jeunes

hommes du nom de Massue. Surpris, le 29 novembre 1793, au point du jour, par un fort détachement républicain, il perdait beaucoup d'hommes parmi lesquels La Héchois (1).

Le lendemain, il recevait un exprès de la côte de Saint-Malo, venu de Jersey. Lord Moira était alors à Guernesey et dirigeait les émissaires anglais. Prigent était chargé de remettre : 1° une déclaration de Sa Majesté Britannique, adressée aux Français, datée de Whitehall, le 29 octobre 1793 ; 2° une lettre du secrétaire d'État, Dundas ; et trois autres lettres, l'une du commandant de Jersey, Craig, l'autre du duc d'Harcourt, chargé des affaires des princes français auprès du gouvernement anglais, et la troisième, du marquis du Dresnay, nommé par *Monsieur* et par le comte d'Artois au commandement de la Bretagne pour le Roi, en remplacement de la Rouarie.

La déclaration de Whitehall était écrite en anglais et en français. Elle contient l'exposé des motifs de la politique anglaise, et devient le programme de Puisaye et la cause déterminante de tous ses actes. A ce titre, nous nous croyons obligé de reproduire ce document. Si on le lit attentivement, on reconnaîtra qu'il est trop habilement conçu pour n'avoir pas exercé une grande influence sur les esprits et n'en avoir pas entraîné beaucoup dans la voie condamnable de l'alliance avec l'étranger contre la patrie. Il est à remarquer

(1) Puisaye, II, 184.

également que ce document à la rédaction duquel Burke ne fut certainement pas étranger, a conservé jusqu'à nos jours une apparence d'actualité, grâce à la généralité philosophique des principes qui y sont développés.

« Les circonstances d'après lesquelles Sa Majesté Britannique s'est vue engagée dans une guerre défensive contre la France sont connues de toute l'Europe. Les objets que Sa Majesté s'est proposés dès le commencement de cette guerre ne le sont pas moins : de repousser une agression injuste, de contribuer à la défense immédiate de ses alliés ; de leur procurer, ainsi qu'à elle, une juste indemnisation, et de pourvoir, autant que les circonstances le permettront, à la sûreté future de ses sujets et à celle de toutes les autres nations de l'Europe. Ce sont là les points pour lesquels Sa Majesté a jugé qu'elle devait employer tous les moyens que lui fournissent les ressources de ses États, le zèle et l'amour de son peuple, et la justice incontestable de sa cause.

« Mais il est devenu, de jour en jour, plus évident combien l'état intérieur de la France s'oppose à la conclusion d'un traité solide et permanent, seul moyen de remplir les vues justes et salutaires de Sa Majesté, en assurant l'accomplissement de ces objets importans et en rendant la tranquillité à l'Europe entière. Sa Majesté voit donc, avec le plus grand plaisir, des circonstances qui lui donnent l'espoir de pouvoir accélérer le rétablissement de la paix, en exposant plus particulièrement à la partie saine de la nation françoise les principes qui l'animent, les vues qu'elle se propose, et la conduite qu'elle veut suivre par rapport à la situation actuelle des affaires. Les évènemens de la guerre, la confiance que ui a témoignée une des villes françoises les plus considérables, et surtout le vœu qui se manifeste, dans presque toutes les parties de la France, pour trouver un appui contre la tyrannie qui les écrase, lui font, de cette explication, un devoir pressant et indispensable. Elle s'y prête avec d'autant

plus de satisfaction, qu'elle espère de rencontrer, dans les puissances qui font cause commune avec elle, des sentimens et des vues parfaitement analogues aux siennes.

« Depuis la première époque où Sa Majesté très-chrétienne, le roi Louis XVI, avait appelé son peuple autour de lui pour travailler de concert à leur bonheur commun, Sa Majesté a toujours démontré, par sa conduite, la sincérité des vœux qu'elle avoit formés pour la réussite de cette entreprise si difficile, mais si intéressante. Elle a été profondément affligée de tous les malheurs qui l'ont suivie ; mais surtout quand elle a senti, de plus en plus, que des mesures, dont elle ne pouvoit se dissimuler les suites, la forceroient à se départir de sa conduite amicale et pacifique. Le moment arriva enfin où elle vit qu'il falloit non-seulement défendre ses droits et ceux de ses alliés, non-seulement repousser l'agression injuste qu'elle venoit d'éprouver, mais que tous les intérêts les plus précieux de son peuple lui imposoient un devoir encore plus important, celui de travailler au maintien de la société civile, telle qu'elle est heureusement établie parmi les nations de l'Europe.

« Les desseins annoncés de réformer les abus du gouvernement françois, d'établir, sur des bases solides, la liberté personnelle et le droit des propriétés, d'assurer à un peuple nombreux une sage législation et une administration des lois juste et modérée ; toutes ces vues salutaires ont malheureusement disparu. Elles ont fait place à un système destructeur de tout ordre public, soutenu par des proscriptions, des exils, des confiscations sans nombre ; par des emprisonnemens arbitraires ; par des massacres dont le souvenir seul fait frémir ; et enfin par le meurtre exécrable d'un Souverain juste et bienfaisant, et de l'auguste Princesse qui, avec une fermeté inébranlable, a partagé tous les malheurs de son illustre époux, ses longues souffrances, sa dure captivité, sa mort indigne Les habitans de ce malheureux pays, si longtemps trompés par des promesses de bonheur toujours renouvelées à l'époque de chaque nouveau crime, se sont vus plongés dans un abîme de calamités sans exemple;

et ses voisins, au lieu de trouver dans l'établissement d'un gouvernement sage et modéré une nouvelle sûreté pour le maintien de la tranquillité générale, ont été exposés aux attaques multipliées d'une anarchie féroce, ennemie naturelle et nécessaire de tout ordre public. Ils en ont éprouvé des agressions sans prétexte, des violations ouvertes de tous les traités, des déclarations de guerre non provoquées; enfin tout ce que pouvoient faire la corruption, les intrigues et la violence pour effectuer le dessein, si hautement avoué, de détruire partout toutes les institutions sociales et d'étendre à tous les peuples de l'Europe le bouleversement qui a fait le malheur de la France. — Cet état de choses ne peut exister en France sans impliquer dans un danger commun toutes les puissances qui l'avoisinent; sans leur donner le droit, sans leur imposer le devoir d'arrêter les progrès d'un mal qui n'existe que par la violation successive de toutes les lois et de toutes les propriétés, et par la subversion des principes fondamentaux qui réunissent les hommes dans les liens de la vie sociale. Sa Majesté ne veut certainement pas contester à la France le droit de réformer ses lois; elle n'auroit jamais désiré d'influer par la force extérieure sur les formes d'un gouvernement indépendant. Elle ne le désire actuellement qu'autant que cet objet est devenu essentiel au repos et à la sûreté des autres puissances. Dans ces circonstances, elle demande à la France, et elle lui demande à juste titre, de faire cesser enfin un système anarchique, qui n'a force que pour le mal; incapable de remplir envers les François le premier devoir des gouvernemens; de réprimer les troubles, de punir des crimes, qui se multiplient journellement dans l'intérieur du pays; mais disposant arbitrairement de leurs propriétés et de leur sang pour troubler le repos des autres nations et pour faire de toute l'Europe le théâtre des mêmes crimes et des mêmes malheurs. Elle lui demande d'établir un gouvernement légitime et stable, fondé sur les principes reconnus de la justice universelle, et propre à entretenir avec les autres nations les relations usitées d'union et de paix. Sa Majesté souhaite

avec ardeur de pouvoir traiter pour le rétablissement de la tranquillité générale avec un pareil gouvernement exerçant une autorité légale et permanente, ayant le désir du repos public et le pouvoir de faire observer ses engagemens. Le Roi ne proposeroit que des conditions équitables et modérées, non pas telles que les frais, les risques et les sacrifices de la guerre pourroient autoriser, mais telles que Sa Majesté se croit dans la nécessité indispensable de demander, d'après ces considérations, et plus encore celles de sa propre sûreté et de la tranquillité future de l'Europe. Sa Majesté ne désire rien plus sincèrement que de voir terminer, de cette manière, une guerre qu'il n'a pas tenu à elle d'éviter, et dont toutes les calamités, qui en résultent pour la France, ne sont dues qu'à l'ambition, la perfidie et la violence de ceux dont les crimes ont fait le malheur de leur patrie et l'opprobre de toutes les nations civilisées.

Obligée jusqu'ici de faire la guerre à la France entière, de traiter en ennemis tous ceux dont les propriétés et le sang sont prodigués pour soutenir une agression injuste, Sa Majesté se verra, avec une satisfaction infinie, dans le cas de faire des exceptions en faveur des habitans bien intentionnés des autres parties de la France, comme elle l'a déjà fait à l'égard de ceux de Toulon. Le Roi leur promet d'avance, de sa part, suspension d'hostilités, amitié (et autant que les évènemens le permettront, dont la volonté humaine ne peut disposer), sûreté et protection à tous ceux qui, en se déclarant pour un gouvernement monarchique, se soustrairont au despotisme d'une anarchie sanglante ; de cette anarchie, qui a rompu tous les liens les plus sacrés de la société, brisé tous les rapports de la vie civile, violé tous les droits, confondu tous les devoirs; se servant du nom de la Liberté pour exercer la tyrannie la plus cruelle ; pour anéantir toutes les propriétés ; pour s'emparer de toutes les fortunes ; fondant son pouvoir sur le consentement prétendu du peuple et mettant elle-même à feu et à sang des provinces entières pour avoir réclamé leurs lois, leur religion et leur souverain légitime.

C'est donc pour se délivrer de cette oppression inouïe, pour détruire le système de crimes sans exemple, et pour rendre enfin la tranquillité à la France et la sûreté à toute l'Europe, que Sa Majesté appelle tous les François à coopérer avec elle; c'est pour ces objets qu'elle les invite à se rallier à l'étendard d'une monarchie héréditaire, non pas pour se décider, dans ce moment de trouble, de calamités et de danger public, sur toutes les modifications dont cette forme de gouvernement pourra, dans la suite, être susceptible; mais pour se réunir encore sous l'empire des lois, de la morale et de la religion, et pour assurer enfin à leur patrie la paix avec ses voisins, sa tranquillité intérieure, une juste et vraie liberté, un gouvernement sage, modéré et bienfaisant, et la jouissance non interrompue de tous les avantages qui peuvent rendre heureuse et florissante une grande et puissante nation.

Whitehall, le 29 octobre 1793.

Les autres lettres avaient pour objet d'accréditer l'envoyé au nom du gouvernement anglais et des princes français. et surtout d'engager de Puisaye à s'emparer d'un point sur la côte pour assurer la continuité des communications. Un armement consistant en troupes de lignes, en un certain nombre d'officiers français, en habillements, artillerie, armes, argent, secours de toute espèce, était actuellement dans la rade de Guernesey, disposé à s'approcher de la côte de France au premier signal (1). Le désastre de l'armée de Vendée, son éloignement des côtes à la suite de l'échec de Granville, vont rendre pour longtemps la prise d'un port impossible ; mais, il suffirait de porter

(1) Puisaye, II, 332, 336.

trois mille hommes sur un point quelconque, et, si Puisaye jugeait une descente impraticable, au moins pourrait-il recevoir les secours de tout genre qui lui étaient destinés.

Puisaye déclina ces propositions. Il craignit que sa faiblesse ne rendît inutile cette tentative, et, en cas d'insuccès, ne permît à l'ennemi de s'approprier les secours. Je faisais trop de fond, dit-il, pour la suite de mes projets, sur le concours de l'Angleterre, pour m'exposer, dès ma première relation avec cette puissance, à lui donner de moi une idée qu'elle n'avait déjà malheureusement que trop prise de la plupart de ceux de mes compatriotes qui avaient essayé d'entamer quelque négociation avec elle.

Il préféra donc ne rien hasarder et attendre une occasion favorable que les évènements ne tarderaient pas à faire naître; remercia les ministres, leur donna, comme l'avaient déjà fait les chefs vendéens, des détails sur sa situation, ses ressources et ses espérances, s'engageant à organiser la défense et les moyens de communication au dedans et au dehors. Il se plut à reconnaître que les promesses des ministres étaient de nature à lui faire entreprendre des efforts auxquels il n'aurait pas songé sans un tel soutien. Mais il était résolu à ne pas risquer follement des ressources aussi précieuses et à n'engager ni hommes, ni argent, sans de fortes probabilités de succès.

Les évènements qui suivirent ces premiers pourparlers ne présentent qu'un intérêt secondaire.

Puisaye recommence sa guerre de buissons et de chemins creux. Il se rapproche de Rennes et surprend en embuscade une partie de la garnison de la ville. Mais, défait devant Fougères, et ses troupes débandées, il se dirige sur Redon. Dissimulant sa marche et sur le point d'être enveloppé, il rejoint à Bains une division commandée par Jarry.

Vers le mois de mai, Tinténiac parvint jusqu'à lui. Il était chargé des messages des princes français et du gouvernement britannique. Une amitié très-vive et qui ne se démentit pas se forma dès ce moment entre ces deux hommes. Notons, en passant, ce fait qui ne peut être qu'à l'avantage de Puysaye, après les éloges dont Mme de La Roche Jaquelein comble Tinténiac.

Leur entretien roula d'abord sur les intrigues qui avaient gaspillé hors du royaume les ressources de la royauté, et sur les moyens de lui conserver celles de l'intérieur; puis, sur les débris de la coalition de La Rouarie, qu'il était urgent de rattacher. La plupart des officiers et des principaux membres de cette coalition s'était réfugiée en Angleterre et surtout à Jersey. « J'avais retiré de tels avantages de la coopération de ceux qui étaient demeurés dans l'intérieur, que j'avais fort à cœur de retrouver les autres, dont il ne se passait pas un jour que je n'eusse quelque occasion de déplorer l'absence. La considération dont ils jouissaient dans la province, les talents militaires de plusieurs, l'influence de tous sur les différentes classes de citoyens, ne pouvaient que donner au

parti du roi une force et une consistance incalculables. Je témoignai au chevalier de Tinténiac ma surprise de ce qu'aucun d'eux n'était encore venu se joindre à moi. Je lui laissai entrevoir mes craintes qu'ils ne fussent retenus peut-être par une secrète répugnance à combattre dans leur pays sous les ordres d'un gentilhomme qui lui était étranger, et qu'ils n'éprouvassent quelque chagrin de voir la plupart des divisions commandées par des officiers qui n'étaient pas bretons (1). »

Si leur retour ne tient qu'à cela, Puisaye, qui ne veut pas être un obstacle, s'effacera ; ce qui lui importe, c'est le triomphe de la cause à laquelle il se dévoue, quel que soit son rang dans l'armée qu'il sera parvenu à reconstituer (2). Leurs conversations se portaient également sur l'inactivité véritable ou apparente du marquis du Dresnay.

Les émigrés recrutés par le gouvernement britannique devaient former des régiments. Mais, comme le faisait remarquer Tinténiac, si ces français avaient la faculté de rentrer individuellement en France, il en était peu qui ne préférassent d'y combattre à la tête des troupes royalistes au désagrément de faire le métier de simple soldat.

Depuis près de six mois, le marquis du Dresnay

(1) Puisaye, II. 456.

(2) Ces sentiments sont reproduits dans une note. — Arrêté postérieur confié à un des agents de la correspondance entre l'Angleterre et les officiers royalistes de Bretagne, pour être porté aux émigrés résidant alors à Jersey. Cet agent était M. Bertin.

avait notifié sa nomination au commandement de la Bretagne, à la place du marquis de La Rouarie, et ne s'était pas rendu à son poste.

Tinténiac laissait supposer que la double qualité du marquis, à la fois chef d'un corps à la solde du gouvernement anglais et chef de parti en Bretagne, nuisait à la cause royaliste en général. L'une de ces fonctions est gratuite, l'autre est rétribuée, disait-il, et malgré ses sentiments d'homme d'honneur, du Dresnay pourrait bien être plus sensible aux avantages attachés à son titre de colonel d'un régiment soldé par l'Angleterre, qu'à ceux de chef de parti en Bretagne (1). Tinténiac insista encore sur la nécessité d'un voyage à Londres, où Puisaye avancerait plus en quinze jours les affaires de son parti, que d'autres en une année. Lui seul, d'ailleurs, en raison de son expérience, peut trancher en un instant des difficultés insurmontables pour les agents des princes, qui n'ont d'autres renseignements que des ouï-dire le plus souvent erronés. Il lui proposa, en outre, d'instruire les ministres anglais de ses vues personnelles, de la situation réelle du parti et des troupes royalistes en Bretagne.

Puisaye et ses officiers nommèrent Tinténiac chef de division et lui firent promettre de revenir

(1) Insinuation malveillante, et qui n'est pas la seule à l'égard de du Dresnay que contiennent les *Mémoires* de Puisaye. Nous l'avons déjà dit : n'est-ce pas surtout dans les jalousies et les haines implacables qui l'ont déchiré, qu'il faut chercher la cause de l'impuissance du parti royaliste?

au plus tôt partager leurs dangers et d'amener le plus grand nombre d'officiers bretons.

Tinténiac fut suivi d'autres émissaires : du chevalier de Busnel, envoyé directement par lord Balcarras ; d'un nommé Fournier, procureur de Rennes, qui fut fusillé en 1796, après avoir été convaincu d'espionnage et de trahison ; de Bertin. Ces messages ne consistaient guère qu'en promesses, compliments, offres de services, copies de la déclaration de Whitehall. et bulle du pape, qui nommait l'évêque de Dol son vicaire apostolique auprès de l'armée catholique. Du Dresnay écrivait de son côté qu'il jouissait de la confiance des princes français et de celle du gouvernement britannique (1). Ces communications habituèrent les différents chefs à considérer Puisaye comme le régulateur du parti et leur intermédiaire auprès du cabinet de St-James.

Il fallait profiter de cette situation et des ressources en hommes et en officiers que recélait la Bretagne. Le moment était venu de donner à l'Angleterre une preuve de l'utilité qu'elle pourrait retirer d'un corps d'émigrés en France pour le service des royalistes et pour sa propre sûreté contre une descente, et de réclamer enfin la réalisation de ses promesses. Elle suivait avec inquiétude les intrigues du conseil de Robespierre qui ne le cédait en lumières et en activité à aucun des cabinets de l'Europe (2). Les journaux lui

(1) Beauchamp, III, 88. Puisaye, II, 588.

(2) *Mémoires* de Puisaye, II, 497, 499.

apportaient les échos du club des Jacobins, les déclamations furibondes de Robespierre, dénonçant les crimes de l'Angleterre, l'or de Pitt, la trahison de Pitt, et demandant la ruine de Carthage. Hoche prenait le commandement de l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg (1). Les probabilités d'une descente grandissaient ; le projet en devenait populaire ; on en poussait les préparatifs avec vigueur ; les côtes de Bretagne se garnissaient de troupes ; et, dans le cours de l'été de 1794, une armée de vingt mille hommes d'élite était rassemblée au camp de Paramé, entre Saint-Malo et Cancale, en vue de Jersey. Le parti royaliste était donc utile à l'Angleterre en détournant des forces qui eussent été employées contre elle (2).

Telles étaient les considérations que de Puisaye se proposait de faire valoir. Il faut reconnaître qu'elles n'étaient pas sans valeur ; et que, si, pour être solide, une convention doit consister en une égale proportion d'avantages réciproques, celle qu'il voulait conclure en présentait de réels pour l'Angleterre. Il se décida donc à suivre les conseils de Tinténiac et songea à pourvoir au commandement en son absence. Il se rapprocha de la côte vers la division Chantereau.

Il apprit en arrivant que l'infatigable Prigent venait de débarquer, amenant avec lui trois officiers

(1) *Mémoires* de Hoche, II, 79, 80, 81.

(2) *Mémoires* de Puysaye, II, 523. — Beauchamp, III, 92.

émigrés : de Cormatin, de Solihac et de Jouette. Le premier, porteur d'une recommandation du conseil des princes et d'un certificat du marquis de Bouillé, lui semble au fait des détails d'état-major. Les compagnons de Puisaye lui donnèrent leurs suffrages. Il devint donc major-général.

Pour rendre la tâche de Cormatin plus facile, Puisaye lui adjoignit un conseil particulier, composé de quatre chefs de division. Les uns et les autres ne devaient rien entreprendre d'important ; ils devaient se tenir sur la défensive, étendre et perfectionner l'organisation, éviter d'attirer des renforts de troupes républicaines, et s'abstenir de toute démarche qui aurait pu trahir le secret de son séjour en Angleterre.

Des lettres de lord Balcarras, du duc d'Harcourt et de Du Dresnay, remises par Prigent, lui confirmaient les promesses antérieures, mais n'étaient suivies d'aucun effet. Tinténiac, enfin, lui faisait dire que sa présence était désirée à Londres, circonstance dont Prigent avait reçu l'affirmation de la bouche des ministres.

Puisaye ne tarda pas davantage : tout étant prêt pour son départ, il s'achemina, en septembre, vers les côtes, sous la conduite de Prigent. Il était accompagné du chevalier de Busnel, de Perchais, son aide-de-camp, de son fidèle Laurent et d'une dame bretonne, la comtesse de Gouyon, dont le mari, émigré, servait sous les drapeaux du prince de Condé, et qui fit preuve plus d'une fois de courage et de présence d'esprit. Puisaye l'avait

engagée à passer en Angleterre avec l'assurance qu'elle y serait accueillie avec les égards dus à sa naissance et à ses malheurs. D'abord hésitante, l'espoir d'être suivie de ses trois enfants acheva de la décider. Plus tard, elle s'efforça, comme intermédiaire, de rendre des services à la cause royaliste. La liste des pseudonymes des agents de correspondance indique ceux qu'elle adopta; l'un d'eux, emprunté à la nomenclature des impératrices romaines, ne manque pas d'audace.

Lors du débarquement de Cormatin et de ses camarades, une escarmouche avec une patrouille républicaine obligea Puisaye à modifier sa route et à se diriger vers la Rance.

« M. Prigent connaissait tous les détours ; nous arrivâmes à la côte sans accident, après une marche fatigante, obligés cependant quelquefois de passer sous les postes ennemis et de répondre en courant au qui-vive? Je ne revenais pas de ma surprise de la manière dont Mme de Gouyon supportait tout cela ; elle donnait à tous l'exemple du courage.

« Le bateau qui devait venir chercher M. Prigent avait abordé la veille, pour mettre à terre quelques agents de la correspondance. On l'attendait le soir même au point convenu ; encore dix heures et nous allions mettre la mer entre la France et nous... Depuis l'aventure de Cormatin, la grève était battue toutes les nuits par des patrouilles de cent à cent cinquante hommes: mais les guides qui conduisaient ces patrouilles

étaient nos amis ; nous sûmes, à point nommé, le circuit qu'elles devaient faire, et l'heure précise à laquelle la place où nous comptions nous embarquer serait libre. Nous n'en étions pas à cent pas, lorsque nous entendîmes trois coups de fusil entre la mer et nous ; c'était Duval, qui, ayant avec quelques autres pris les devants, pour aller faire le signal convenu au bateau de Jersey, qui avait tenu le large pendant tout le jour, était revenu seul nous faire part de son arrivée ; et avait été enveloppé par cinq traîneurs de la dernière patrouille, quoiqu'elle fût déjà loin ; il s'en débarrassa en en couchant deux par terre. Cet évènement donna l'alarme..., le bateau s'éloigna avec ceux qui en avaient été assez près pour s'y jeter à la hâte ; et comme ce point allait être infailliblement découvert, nous fûmes laissés sans pouvoir espérer qu'il revînt nous chercher.

« Tout ceci se passait entre St-Malo et la Rance... Je me déterminai donc à passer la Rance et à aller chercher sur quelque point plus éloigné l'occasion que nous venions de manquer.

« Mme de Gouyon ne pouvait plus être de la partie. Cela n'était pas au-dessus de son courage, mais au-dessus de ses forces ; je la plaçai, habillée en servante de campagne, dans une ferme où elle n'avait aucun risque à courir sous ce déguisement, et je lui promis de lui envoyer un bateau aussitôt que je serais rendu à Jersey. »

Dufour, un compagnon de Prigent, Ballé, l'un de ses agents, et Gouin, guide de la patrouille, à

laquelle il avait fait faire un détour plus qu'ordinaire, et qui, à cause de cela, ne se souciait pas de s'exposer aux interrogatoires d'un tribunal révolutionnaire, vinrent grossir cette petite troupe. Ils étaient sept, lorsqu'ils parvinrent aux bords de la Rance. La marée basse avait mis toutes les embarcations à sec à plus de deux cents pieds du lit de la rivière. Ils en eurent bientôt mis une à flot : la pointe du jour les vit à l'autre bord, et ils en passèrent le reste dans une maison voisine de la mer.

Le lendemain, ils s'éloignèrent en gagnant du côté de St-Brieuc, sans pouvoir rencontrer un seul bateau pêcheur. Un ordre était survenu de les conduire tous sous le canon des forts.

« Le vent contraire, depuis deux jours, retenait une patache républicaine, presque sous les fenêtres d'une maison où nous nous introduisîmes dans le dessein de l'enlever, ce qui eût été facile de nuit, car elle n'était montée que par dix hommes. Deux jours encore, nous épiâmes la nuit et le vent; mais il changea trop tôt le troisième, et la patache disparut. Cependant, deux marins découvrirent un vieux canot abandonné sur la grève, sans agrès ni mâture. Des draps de lit cousus ensemble servirent de voile, une longue perche, de mât. On profita de l'absence de l'équipage d'un vaisseau marchand pour prendre des rames, et ce fut dans cette mauvaise embarcation que dix personnes se risquèrent à prendre la mer, obligées de passer à travers les chaloupes canonnières et les pataches

républicaines, elles les eurent bientôt perdues de vue. Mais la nuit est profonde, le vent s'élève, le mât se brise et entraîne la voile, le canot fait eau de toutes parts et les fugitifs ne savent où ils sont, lorsque le retour du jour leur découvre les Minquiers, où ils abordent à grand'peine.

« Mes compagnons étaient horriblement fatigués; les marins déclarèrent que le bateau était hors d'état d'achever notre course avec une telle charge. M. Prigent entreprit d'aller chercher un lougre à Jersey, lui troisième. Le danger était le même pour ceux qui restaient comme pour ceux qui partaient; car, s'ils eussent péri, un sort pareil nous attendait sur ce rocher stérile, qui n'offre aucun moyen de subsistance. » Prigent atteignit Jersey et revint chercher ses compagnons dans un bâtiment de lord Balcarras.

A Jersey, de Puisaye rencontra le capitaine d'Auvergne, prince de Bouillon, qui commandait sous Montorgueil, à la pointe orientale de l'île, une escadre de lougres, côtres et autres petits bâtiments de guerre. Il avait reçu de Balcarras l'ordre de conduire de Puisaye à Southampton. Celui-ci lui fit part de la situation dans laquelle il avait laissé la comtesse de Gouyon; d'Auvergne se chargea de lui faire effectuer son passage en toute sécurité; et, effectivement, à peine à Londres, de Puisaye apprenait que Mme de Gouyon était arrivée à Jersey. Nous verrons plus loin quelles étaient les tendances de d'Auvergne et son intérêt au rétablissement de la monarchie en France.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

Philippe d'Auvergne. son origine et ses voyages. — Sa captivité en France. — Le duc de Bouillon cherche un héritier. — L'abbé Coyer et ses recherches généalogiques. — Le duc adopte d'Auvergne. — La principauté de Bouillon devient un bien national. — Le premier Consul met à néant les prétentions de d'Auvergne et le fait incarcérer. — Le prince de Rohan Montbazon est investi du duché. — Flottille de Strachan, communications du capitaine d'Auvergne avec les émigrés avant le séjour de Puisaye à Londres. — Pseudonyme de d'Auvergne — La Hougue Bie.

Le capitaine Philippe d'Auvergne fut désigné par Lord Balcarras pour conduire le comte de Puisaye à Southampton. Ces deux hommes s'étaient rencontrés en France, et, dès la première heure, cette rencontre avait été sympathique. L'officier avait évoqué ce souvenir et manifesté le désir d'être chargé par son Gouvernement de la direction de la correspondance que lord Balcarras allait quitter, ainsi que le commandement de l'île.

Nous avons vu que la station de la flottille favorisait le secret nécessaire au succès de ce service ; en outre, d'Auvergne, royaliste par principe, avait un intérêt personnel au rétablissement de la monarchie de France, à cause de certaines dispositions qu'avait faites, en sa faveur, le dernier duc de Bouillon. Puisaye lui promit de solliciter cet arrangement dès qu'il serait en Angleterre.

Quelques mots sont nécessaires pour faire connaître les origines de ce personnage qui, sur un petit théâtre et loin de l'action principale, ne sut pas moins se créer un rôle important et honorable.

Sa famille, établie à Jersey à une époque fort reculée, se souvenait toujours de son origine française. Sans avoir jamais possédé de grands biens, elle avait pu se maintenir au rang des premières familles de l'île, et jouissait de la considération publique.

Philippe d'Auvergne était fils de Charles d'Auvergne et d'Élisabeth Le Geyt ; il était né à Jersey en 1754. Son père subvenait difficilement à l'établissement de nombreux enfants, et, comme il y avait peu d'apparence pour lui de devenir jamais « seignior de fief », ou « lieutenant bailli », il s'embarqua de bonne heure et résolut de devenir amiral (1). Il servit d'abord sur un des yachts de la marine royale, et passa à bord de la frégate la « Flora » en qualité de midshipman sous les ordres

(1) *Public characters*, p. 540.

de sir George Collier. Plus tard, au Spitzberg, sur le « Race-Horse », commandé par le capitaine Phipps, qui devint lord Mulgrave, il était chargé d'observations météorologiques et remplissait ses cartons de dessins qui, avec la relation de ce voyage, sont conservés dans la bibliothèque de la Société royale de Londres.

A son retour en Angleterre (1773), il fut envoyé devant Boston sur l'« Asia. » Il prit part au siège de cette ville et y fut légèrement blessé. On lui avait donné le commandement d'un sloop de guerre, le « Kingfisher. » Lieutenant, il servit pendant quelque temps sur le « Preston » et sur le « Chatham. » L'amiral Shuldham lui fit faire de nombreuses reconnaissances de rivières sur les côtes d'Amérique. Lord Howe lui confia, en 1777, le cutter « Alarm », et, dans le mois de juillet de la même année, il commanda une brigade d'artillerie de marine à Rhode Island. Il revint en Angleterre pour n'y faire qu'un très-court séjour, et fut nommé premier lieutenant de l'« Arethusa », navire de 30 canons, commandé par le capitaine Everett. Le 17 juillet 1778, après un engagement avec la frégate française l'« Aigrette », auprès d'Ushant, l'Arethusa fut jetée à la côte. Le lieutenant d'Auvergne, prisonnier de guerre, fut retenu en captivité jusqu'au milieu de 1780 (1).

(1) *Annual Register*, 1779, p. 59. — *Chronicle*, p. 203, *appendix*, p. 265. — *Cæsarea*, p. 314. — Lacretelle, *France*, *XVIII*e *siècle*, vol. V, pp. 168-9. — Affaire de l'Arethuse

Il s'en fallait de beaucoup que son esprit et ses manières eussent été négligés ; il avait été présenté à la Cour de Russie ; de plus, il avait fait de fréquents séjours en Angleterre et en France où il avait terminé ses études. Nous avons dit que sa fermeté en plusieurs occasions et ses aptitudes spéciales avaient attiré sur lui l'attention du gouvernement anglais et lui avaient valu un avancement rapide. Mais quelque mérite qu'on lui eût reconnu et quelques encouragements qu'il eût reçus, ce n'était pas à l'Angleterre qu'il allait devoir l'occasion d'une des fortunes les plus extraordinaires et les plus brillantes.

Vers la même époque Godefroy-Charles-Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, recherchait un héritier de son nom. Son second fils, Charles, chevalier de Malte, venait de mourir, et l'aîné, Jacques-Léopold, était infirme.

Le lieutenant d'Auvergne, prisonnier de guerre, fut présenté au prince dans le courant de l'été de 1780 (*Cæsarea*, p. 315), par M. de Sartine, alors ministre de la marine. Frappé de la similitude du nom, le prince l'invita dans son château de Navarre, en Normandie, lui fit un accueil cordial et chargea l'abbé Coyer de rechercher les preuves d'une parenté commune. Les recherches durèrent environ dix ans.

L'abbé découvrit enfin qu'après la croisade

avec la Belle-Poule, commandée par La Clochetterie. — Ile d'Ouessant.

contre les Albigeois, un cadet de la maison d'Auvergne avait émigré en Angleterre. Son nom était Robert, il portait le surnom de Clermont qu'il ajoutait au nom patronymique des d'Auvergne. Il s'était marié contrairement au gré des siens et avait eu pour fils un Thiébault qui se fixa à Jersey vers 1232, et obtint de l'évêque de Winchester, sire Pierre des Roches, une concession de terrain qui a porté jusqu'à nos jours le nom de « la Thiébault. » De ce Thiébault descendait Philippe d'Auvergne.

Pendant que l'abbé Coyer se livrait à ces recherches, le lieutenant reprenait la mer.

Il avait été compris dans un échange de prisonniers de guerre et promu au commandement du Lark, cotre armé. L'année suivante, il faisait partie de l'expédition infructueuse du commodore Johnstone, au cap de Bonne-Espérance et revenait avec la commission de commandant du Rattlesnake.

Toujours actif, nous le voyons pendant les années qui suivent, aux Indes-Occidentales et notamment à Trinidad, où son vaisseau fut perdu dans un cyclone. A son retour en Angleterre, au mois de janvier 1784, il se vit l'objet de distinctions nouvelles de la part de l'amirauté.

L'abbé Coyer avait persévéré dans ses recherches et était parvenu à dresser, à l'entière satisfaction du duc de Bouillon, un arbre généalogique qui donnait aux deux branches de la famille d'Auvergne une origine commune. Le retour de

d'Auvergne était donc attendu avec impatience par le duc qui le reconnut aussitôt pour son héritier, dans le cas où son fils viendrait à mourir sans postérité mâle. L'acte d'adoption fut dressé en 1786 et gravé sur le socle d'un buste de Turenne qui lui fut donné en commémoration (1).

Le prince léguait au capitaine ses titres et

(1) *Payné's armorial of Jersey*, p. 58. Le socle portait cette inscription :

TURENNE
DONNÉ A PHILIPPE D'AUVERGNE C. D. V. A. S. D. L. G. B.
PAR GODEFROY DUC DE BOUILLON
CHEF DE LA MAISON EN TÉMOIGNAGE DE SA TENDRE AMITIÉ
POUR SON FILS ADOPTIF.
M. D. CC. LXXXIV.

Le duc joignit à ce cadeau une Bible manuscrite de la plus grande beauté, qui serait, suivant M. Payne, l'œuvre de moines bénédictins du XIIIe siècle. Ce manuscrit avait été donné par le roi Jean, à son fils, le duc de Berry, comte de Boulogne et d'Auvergne, en 1361, et ne devait pas sortir de sa famille. M. Payne ajoute que cette Bible fut dérobée à Philippe d'Auvergne et vendue quelques années avant la publication de son armorial. Nous pensons que ce manuscrit est le même que celui qui figure dans le catalogue de la bibliothèque Firmin Didot, juin 1882, n° 3, et qui fut exécuté pour Bonne de Luxembourg, femme du roi Jean, qui partageait les goûts de son royal époux pour les beaux manuscrits. Les peintures de ce volume offrent un des types les plus parfaits de l'art du miniaturiste français de la première moitié du XIVe siècle. Les armoiries de la reine, *parties de France,* sont peintes au bas de chacune des pages ornées de miniatures.

Le cachet de Philippe d'Auvergne existe encore : il porte la légende : Signum Phil. D. G. Ducis Bouillon, 1802.

dignités, en même temps que ses châteaux, maisons, fermes et possessions de toute nature dont le revenu n'était pas évalué à moins de 500.000 livres par an (1).

(1) Godefroy Charles Henry de La Tour d'Auvergne, par la Grâce de Dieu, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albret et de Château Thiery, comte d'Auvergne, d'Evreux et du Bas Armagnac, baron de la Tour Oliergues, Maringues et Montgacon, — pair et grand chambellan de France, gouverneur des haut et bas pays et province d'Auvergne.

A Tous Ceux qui ces présentes Lettres verront Salut : Messieurs Charles d'Auvergne et Jacques d'Auvergne, son frère, major-général des troupes de sa Majesté Britannique, premier lieutenant-colonel du premier régiment des Gardes du Corps à Cheval, dont les Ancestres sont établis en Angleterre depuis l'an mil deux cents trente deux, Époque à laquelle Thibault d'Auvergne y est passé lors de la croisade contre les Albigeois, sous le Règne et à la réquisition de Henry trois, roy d'Angleterre, — Nous ayant justifié par des Titres qui ne peuvent nous laisser rien à désirer, qu'ils sont issus des comtes d'Auvergne, dont Nous descendons, que depuis mille deux cents trente trois, et sans interruption, leurs Ancestres n'ont jamais porté d'autre Nom, ni pris d'autres Armes que ceux qu'ils avoient à cette epoque, et qui nous sont communs, étant de la même race et de même famille; ne pouvant que Nous applaudir d'avoir retrouvé cette branche de notre famille, et ayant été assez heureux pour connoître, et nous lier particulièrement à Monsieur Philip d'Auvergne, fils de Monsieur Charles d'Auvergne, capitaine de vaisseau au service de sa Majesté Britannique, membre de la Société Royale de Londres, dont Nous avons apprécié les qualités du cœur et de l'esprit, et dont le mérite Militaire Nous est connu, — Voulant répondre à son affection particulière pour Nous, lui donner des preuves de notre tendre amitié et un témoignage authentique de la

Il ne restait plus qu'à obtenir l'assentiment du souverain. Sa Majesté britannique Georges III voulut bien confirmer les lettres patentes sous le grand sceau de la principauté de Bouillon, établissant la descendance des d'Auvergne de Jersey des anciens comtes d'Auvergne. Les lettres royales autorisèrent le capitaine à prendre le titre et les

haute considération que Nous avons pour Messieurs Charles d'Auvergne, Jacques d'Auvergne et leurs descendants, et reserrer les Liens d'une Parenté dont ils Nous ont donné de preuves aussi satisfaisantes; – Nous empressons de leur rendre la justice que Nous leurs devons, et de les reconnoitre, comme par ces présentes Nous les avons reconnus et reconnoissons pour être issus des comtes d'Auvergne, — Voulons qu'ils jouissent de tous les avantages de leur Naissance et de leur Nom, – que Notre présente attestation leur serve dans toutes les occasions, où elle poura leur être de quelque utilité, qu'il la fasse Valoir et enregistrer partout où besoin sera; et, pour confirmer à toujours Notre volonté, nous avons signé ces Présentes de notre main, et à icelle fait apposer le sçeau de nos Armes, et contresigner par Notre conseiller, secrétaire ordinaire de nos Commandemens et Finances.

Donné à Notre chateau de Navarre, près Evreux, le trentième jour d'aoust, l'an mil sept cents quatre-vingt-six, et de Notre avènement à la Souveraineté le quinzième.

Signé : GODEFROY, DUC REGNANT DE BOUILLON,

et plus bas :

Par son Altesse Sérénissime,
GOBLET (1).

A l'original est apposé le Grand
Sceau en cire verte.

(1) « M. Goblet, premier échevin de Paris », in 1786.
LACRETELLE, vj, 147.

armoiries de son Altesse Sérénissime et consacrèrent publiquement la munificence du testateur. Ces documents officiels furent entérinés le 1er janvier 1787 par les soins du « College at Arms », et publiés à la même date par la *London Gazette*.

Un journal curieux à bien des titres, et, dont la collection est devenue fort rare, le « *Magasin de Jersey* » nous tient au courant des déplacements de d'Auvergne; il signale ses diverses absences, et notamment les visites qu'il fait au château de Navarre (1) où le premier acte de cession des droits du prince de Bouillon avait été signé en présence de six gentilshommes. Avec l'autorisation de ses ministres, il passa fréquemment l'hiver en Normandie; ce fut là que son protecteur l'investit solennellement de son nouveau titre, le ceignit de l'épée de Turenne et lui donna l'accolade en le déclarant prince héritier. Cette cérémonie eut lieu le 4 août 1791 et le 27 du même mois, le prince fit chanter un *Te Deum* dans les églises de la principauté. Il voulut cependant que son fils Léopold pût jouir des droits de primogéniture; mais, dans le cas de décès sans héritier mâle, l'acte d'adoption de Philippe d'Auvergne devait recevoir son plein et entier effet. Tous ces documents furent confiés à la garde du général James d'Auvergne, oncle du bénéficiaire, et le testament du duc fut placé dans

(1) *Magasin de Jersey*, 1785, p. 110.

un coffret fermant à trois clefs et déposé en la Cour de Bouillon (1).

Telles furent ces dispositions vraiment singulières, qui devaient faire d'un officier sans fortune, l'héritier d'un des plus grands noms de France et de possessions considérables. Mais, hélas ! ces avantages devaient être aussi rapides que brillants. Godefroy de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon (2), mourut à Navarre, le 22 décembre 1792. Son testament fut ouvert et l'ordre de succession proclamé en faveur :

1° de son fils Jacques-Léopold ;

2° du prince successeur, Philippe, son fils adoptif ;

3° des héritiers du comte de la Tour d'Auvergne ;

4° des héritiers du duc de la Trémouille ;

5° des héritiers mâles de la maison de Rohan-Rohan.

Ces documents furent détruits en 1793 par les clubistes ; mais le duc avait pris le soin de faire passer en Angleterre une copie écrite de sa main, de son testament et de divers codiciles.

Confisquée par les Jacobins, la principauté de Bouillon tombait au pouvoir des Autrichiens. Elle ne resta pas longtemps en leurs mains, et fut en 1795 déclarée « Domaine National. »

Pendant toute cette période, jusqu'à la paix

(1) *Burke's vicissitudes of families*, vol. I, pp. 219-237.

(2) *Annual Register*, 1792, p. 51. — *Burke*, I, 228. — *Cæsarea*, p. 316. — *Payne's armorial*, 57.

d'Amiens, d'Auvergne croisa devant les côtes de France et l'assistance qu'il porta aux Royalistes fut assurément la cause déterminante du mauvais accueil qu'il reçut à Paris lorsqu'il s'y présenta pour réclamer la mise en possession de ses droits. En revanche, ses services dans les parages de l'archipel normand furent récompensés à diverses reprises par le gouvernement britannique.

Le prince Léopold étant mort en 1802, sans descendance, d'Auvergne voulut mettre à profit le court intervalle de la paix d'Amiens pour revendiquer la propriété des domaines et revenus du duché de Bouillon, annexé au territoire de la République par un décret de l'Assemblée nationale. Mais à peine avait-il touché le sol de Paris qu'il était arrêté, emprisonné au Temple et privé de ses papiers. Il occupait l'appartement de madame Elizabeth. Il se plaignit beaucoup des mauvais traitements qu'il dut y subir. Ce ne fut que grâce à l'intervention très-active de son conseil qu'il put obtenir quelque adoucissement aux rigueurs de sa captivité. Aucune raison sérieuse et apparente ne justifiait cette arrestation; on parla de soupçons et d'une mission secrète dirigée contre le gouvernement du Premier Consul, et dont il aurait été chargé par Pitt. La véritable cause, pense-t-on, résidait bien plutôt dans les secours et la protection qu'il avait fournis aux émigrés français, et les pertes qu'il avait infligées à la marine française pendant son séjour à Jersey. Il n'en doutait pas, lorsque plus

tard, en 1807, il écrivait ces lignes au comte de Puisaye, en le priant de le recommander à la bienveillance du ministre Windham : « J'ai déjà à peu près tout sacrifié... et j'espère que le gouvernement enfin viendra à mon secours ; vous êtes, M. le comte, plus à même que personne en Angleterre de juger combien il est pénible pour le propriétaire légitime de Navarre d'être condamné à végéter mesquinement dans un hermitage obscur et seulement pour s'être dévoué au service de sa patrie. Voilà pourtant où j'en suis ; on ne m'a pas caché, lors de mon séjour au Temple, que le service que j'avais conduit de Jersey était la seule véritable objection à ce que mes représentants obtinssent pour moi mes légitimes propriétés et indemnités pour la souveraineté de Bouillon, dont le principe était reconnu par leurs différents traités avec l'empire. » (Lettre au comte de Puisaye, du 4 octobre 1807.)

Aucune raison ne justifiant la prolongation de cet emprisonnement, d'Auvergne fut relaxé, mais avec ordre de quitter la France dans les vingt-quatre heures. Ce début ne présageant rien de bon de la part des autorités, il abandonna toute idée de réclamation judiciaire. D'ailleurs, la guerre éclata presque immédiatement après et ajourna la revendication de ses droits.

En septembre 1803, il reprit le commandement de la station navale de Jersey avec le *Severn*, vaisseau de 44 canons, et les États de l'Ile, en témoignage de la haute estime en laquelle ils le

tenaient, et en reconnaissance des services rendus, votèrent une prime ou récompense pécuniaire à tout marin qui aurait servi sous ses ordres. En 1805, il fut nommé Rear Admiral of the Blue; en juillet 1810, vice admiral, et en novembre 1813, vice admiral of the White. Nous plaçons ici ces différentes promotions afin de ne plus y revenir.

Durant cette longue carrière, d'Auvergne perdit trois vaisseaux. Il semble qu'aucun de ces naufrages ne put être attribué à un manque d'habileté ou d'expérience, car le gouvernement anglais lui renouvela à diverses reprises des marques non équivoques d'une confiance entière. De ces trois vaisseaux, le plus important fut le *Severn*, jeté pendant une tempête terrible sur les rochers qui entourent la baie de Grouville. Le commodore était à terre; son frère qui était en même temps son lieutenant se livra à des efforts désespérés pour mettre le vaisseau en position d'être renfloué à la marée montante. Cette tentative fut inutile; le navire fut mis en pièces. L'équipage et les approvisionnements furent heureusement sauvés par les canots de l'*Alcmene* qui était mouillé près de lui, et qui put fuir devant l'ouragan. Une enquête très-minutieuse des causes de ce sinistre ne révéla aucun fait à la charge de l'amiral d'Auvergne. Le commandement de la station navale de Jersey lui fut conservé jusqu'en 1808, c'est-à-dire presque jusqu'à la fin de la guerre.

En 1813, le prince de Bouillon, car il n'était plus connu ni désigné par un autre nom, succéda à l'amiral Hargood, à Guernesey (1). Les habitants de l'île, mus par les mêmes sentiments de reconnaissance que les Jersiais, lui envoyèrent en députation leurs plus notables concitoyens et lui offrirent un « Memorial » (2). Nous avons conservé

(1) *Miroir politique*, journal de Guernesey, n° d'avril.

(2) *Miroir*, mai 29 : Adresse au prince de Bouillon :

« Sir, « Guernsey, 20 may 1813.

We the Members of the committee appointed by the principal Merchants and other inhabitants of this Island, to carry into effect their Resolutions of the 5th of december, 1811, have now the honor of presenting to your Serene Highness, through the medium of Harry Dobrée Esq. our Chairman the Piece of Plate, which they unanimously voted as a faint token of their respect and esteem for your serene Highness, and of their grateful sentiments for the effectual protection afforded to their Trade, during the period of your Serene Highness's command on this station.

Your Serene Highness will permit us on this occasion to express the pleasure we experience at having been deputed by our fellow citizens, to communicate sentiments in which we, as Individuals, so sincerely participate.

We have the Honor te be your most obedient and very humble servants, Harry Dobrée, Chairman, Daniel De Lisle Brock, Hilary Carré, Jn La Serre, Daniel De Lisle, Peter Maingy, Sen. Bonamy Dobree, Thomas Priaulx.

To vice admiral, the prince of Bouillon, etc, etc., etc., Jersey.

Jersey, may 22 1813.

Gentlemen,

I have the honour to acknowledge the receipt of the letter of the 20th inst. that you did me the honour to address, and convey to me by Mr Harry Dobrée, and of repeating to you, Gentlemen, the high sense I must ever entertain of the sen-

les termes de cette adresse signée de nous, qui, à l'heure actuelle, sont encore portés de la manière la plus honorable.

Une dernière vicissitude l'attendait, plus pénible

timents it expresses on my humble endeavours to conciliate due attention to the interests of the Islands with the pursuit of my professional duties; when in the chief command of the Naval station. The vote, and declaration of your unanimous suffrages in such flattering terms, very highly honours me; as I could only be certain of my disposition to merit them, they amply compensate for the anxieties naturally attending the important trust confided to me of protecting your commerce, and observing the movements of a vigilant and insidious foe, so much within reach of insulting and depredating on your property.

The elegant testimonial of esteem and regard that you have been pleased to convey to me by the friendly hand of Mr Dobrée your Chairman, I have received with the same sentiments: it will remain an Heirloom in my family, that will recall to my successors in the service — the liberal support granted to professional exertions at your Island — the generosity of its inhabitants — and my personal gratitude.

I beseech you, Gentlemen, to accept with Kindness what is proferred with sincerity — my cordial and grateful thanks to those, who with you, and through your friendly good offices have thus honoured me with their consideration; and, that the Chairman and Gentlemen of the committee will further do me the favour, collectively and individually, to receive the assurances of the sincere respect and regard with which I have the honour to be,

Gentlemen,

Your obliged and very obedient servant,

D'Auvergne & Bouillon,
Vice-admiral.

To Harry Dobrée, esq.
etc., etc., etc.

et plus cruellement décisive que toutes les autres. Il devait assister à la ruine de ses espérances et renoncer pour toujours à ses prétentions sur la souveraineté de Bouillon.

A la restauration des Bourbons, ses droits furent reconnus, et il put gouverner son duché pendant quelques mois, jusqu'au moment où un acte du Congrès de Vienne le dépossèda en vertu de très « hautes considérations de politique générale. » En outre, après la paix, le prince Charles de Rohan, duc de Montbazon, réclama l'investiture des mêmes droits et fit valoir un degré de consanguinité beaucoup plus proche, étant le descendant d'un des derniers ducs. L'amiral d'Auvergne ne s'appuyait pas seulement sur une parenté plus ou moins éloignée, mais bien encore sur sa qualité de fils adoptif du duc, mort en 1793. On n'était plus au moyen âge, et la principauté n'était pas assez importante pour que la querelle pût être vidée par les armes. Le soin de trancher le différend fut dévolu aux cours d'Autriche, de Prusse et d'Italie. Sir John Sewell, le conseil de d'Auvergne, défendit sa cause avec le plus grand zèle et non sans talent. Mais les arbitres favorables au duc de Montbazon, représentant d'une famille sinon plus ancienne, du moins plus illustre par ses alliances et par son rang, décidèrent en sa faveur et l'envoyèrent en possession du duché. Il ne restait plus à d'Auvergne que la ressource impuissante de la protestation. C'est ce qu'il fit par l'intermédiaire de son défenseur. Cette protestation passa

inaperçue : *brutum fulmen.* Il ne devait trouver parmi les hommes de ce parti royaliste, auquel il avait dévoué sa vie, ni appui, ni protection. Il ne put survivre à tant de déceptions, et mourut peu après, obscurément, à Londres, à Holme's hotel, le 18 septembre 1816 et fut enterré dans l'église St-Margaret, Westminster. On voit dans cette église ainsi que dans celle de St-Hélier, de Jersey, une plaque de marbre commémorative.

Après avoir consigné les faits les plus saillants de cette existence si pleine de contrastes et de revers, revenons au voyage de Puisaye et à la rencontre qu'il fit en septembre 1794 de notre aventureux Jersiais. Le prince de Bouillon commandait alors une flottille de huit cotres et canonnières, stationnée à Gorey, pour la défense de l'archipel et la protection des communications avec les royalistes. Il montait successivement un garde-côtes de 16 canons, le *Bravo*, puis le *Nonsuch* et le *Daphné*, lougre de 22 pièces. Parmi les cotres se trouvaient l'*Atlantic,* commandé par le lieutenant Poingdestre, et le *Liberty,* par Georges Lemprière. Ces navires faisaient partie de l'escadre de sir Richard Strachan (1).

(1) Puisaye, IV, 315-316. — II, 618. — *Mss. Brit. Mus.*, vol. III, A, 52. — II, 580-584. — Lemprière avait reçu de lord St Vincent des instructions secrètes pour surveiller ce qui se passerait à bord de cette flottille. Mais il refusa d'espionner et fut envoyé dans la Méditerranée où son navire fut capturé et lui-même périt noyé. Sir Edward Hamilton fut dirigé sur Jersey et le remplaça.

Puisaye ne s'arrêta pas à Jersey. Il avait hâte de se trouver en présence des ministres anglais. Il s'entretint cependant avec d'Auvergne de quelques questions urgentes dont la solution était nécessaire à la réussite de leurs projets. Il n'avait amené avec lui que deux personnes : Perchais, son aide-de-camp, qui devait, dans le plus bref délai, retourner en Bretagne avec les instructions de Londres, et Prigent, chargé de le reconduire sur la côte française. Ils étudièrent de nouveaux points de débarquement et se concertèrent avec le prince de Bouillon sur les moyens d'assurer le secret et l'activité de la correspondance et des dépêches du comité royaliste. Prigent ne parlait pas anglais non plus que Puisaye. Il trouva fort heureusement un coopérateur utile en l'abbé Dudouits, ecclésiastique émigré breton, qui ne cessa de donner des preuves de dévouement.

Ce fut dans ces conférences que l'on convint des noms de guerre des principaux acteurs. Nous en donnons plus loin la liste telle qu'elle existe au British Museum. Le prince de Bouillon avait pris les pseudonymes de Godefroy et de Philippe : de Puisaye, celui de Ménilles, de Joséphine, etc., et Prigent, celui de Deschamps.

En outre, afin de surveiller les mouvements des navires républicains et d'être prévenu plus rapidement, le prince avait organisé un service télégraphique reliant toutes les parties de l'île et correspondant avec les forces navales sous sa direction (*Chronique de Jersey*, fév. 1834). Il avait acheté

une vieille chapelle placée dans un site fort pittoresque, la Hougue-Bie, d'où la vue s'étend sur une grande partie de l'île et sur les côtes de France. Cédant au goût de l'époque, il baptisa cette ruine poétique du nom de Bagatelle et de Petit-Hermitage ; l'entoura d'arbres et construisit au-dessus une tour que l'on appelle encore en souvenir de celui qui la construisit : la Tour du Prince, Prince's Tower (1). — Constitué gardien de la vieille forteresse de Mont-Orgueil, il y emmagasinait les armes et provisions de toute sorte envoyées de Londres et y casernait les émigrés.

Enfin, bien avant le passage de Puisaye, il recevait les dépêches du gouvernement britannique par son oncle, le général James d'Auvergne, qui habitait Southampton et auquel il confiait les siennes (2). Cette organisation présentait les plus grandes garanties de secret et de sécurité, et fonctionna malgré les obstacles que le colonel Philip Falle, jaloux de l'ascendant du prince, lui suscita à diverses reprises et qui faillirent en compromettre l'existence.

(1) En janvier 1798, le prince de Bouillon demandait à Puisaye son portrait en miniature pour en décorer son hermitage. *Naval Chronicle*, vol. XIII. Biographical memoir of Philip d'Auvergne, duke of Bouillon, avec portrait.

(2) Le général James d'Auvergne, écuyer du roi Georges III, mourut à Southampton, en 1799.

CHAPITRE II.

Puisaye à Londres, pendant l'hiver de 1794-1795. — Les émigrés de Calonne, de St-Morys, le duc d'Harcourt. — Pitt et les projets de Puisaye. — 1er et 2e mémoire. — Enthousiasme de Windham. — Crédit de Puisaye près des ministres, sa connaissance des intérêts anglais. — Envois d'armes et d'approvisionnements divers à Jersey. — Lettre au comité central de Bretagne. — Intrigues des émigrés près du Régent. — Du Dresnay cherche à établir une seconde correspondance. — Puisaye conserve difficilement l'incognito exigé par Pitt. — Au nom du Régent, le comte d'Artois lui confère les pouvoirs de lieutenant général.

En allant à Londres, de Puisaye se dirigeait vers la seule puissance dont il fût raisonnable d'espérer une coopération efficace. L'opinion des autres cours était incertaine ; leurs intérêts contradictoires ; leur volonté paralysée.

Les princes eux-mêmes, oncles du roi, résidant loin l'un de l'autre, semblaient se complaire dans cet éloignement qui perpétuait des divergences funestes et rendait tout concert impossible : Monsieur, depuis Louis XVIII, était à Vérone et M. le comte d'Artois au quartier général de

l'armée, à Arnheim. De simples chargés d'affaires, sans titre officiel reconnu, les représentaient auprès des principales cours. Ces agents sans crédit, à peine tolérés et jamais consultés, en étaient réduits à de simples conjectures sur les dispositions réelles ou apparentes. Tels étaient à Madrid, le duc d'Havré ; à Vienne, le duc de Polignac ; à Londres, le duc d'Harcourt.

Le Régent, comme on l'appelait, ou le prétendant, Monsieur, en un mot, ne se faisait aucune illusion sur l'appui des étrangers. Ils ne le soutenaient ni par attachement à sa personne, ni par fidélité à ses principes.

« Il y a longtemps qu'ils ont renoncé à la croisade, si tant est qu'ils l'aient jamais sincèrement entreprise. La Russie, la plus ardente à la prêcher, n'y a point pris de part ; la Prusse, la plus ardente à l'entreprendre, a fait défection. L'Autriche n'a cure des principes : elle subordonne la restauration à la paix et la paix à ses ambitions. Elle entend se faire payer en territoire le concours qu'elle prêterait à la monarchie ; pourvu qu'elle s'agrandisse, la forme du gouvernement lui est assez indifférente. L'Angleterre, plus attachée à la cause royaliste, ne l'est pourtant que dans la mesure où la royauté restaurée pourrait lui garantir la paix, c'est-à-dire, dans la mesure où la royauté a des chances de se rétablir par un mouvement de l'opinion et de se maintenir en France par ses propres forces. Ainsi, le prétendant n'a rien de ce qu'il faut pour obtenir le

concours qu'il sollicite de l'Angleterre et que l'Angleterre seule est disposée à lui donner. Bien plus, tout en le réclamant, il le redoute; au fond de l'âme, il conserve une rancune sourde, une méfiance invétérée contre cette alliée qui est son unique espoir (1).....

« La haute idée que « le Roi » se fait de son droit et qui l'empêche de transiger avec la nation, tout en prétendant se faire rappeler par elle, l'empêche aussi de transiger avec les étrangers, dans le moment même où il reçoit leurs subsides et réclame leur appui. Il entend demeurer « rey netto » de ce côté comme de l'autre. Il ne veut point prendre d'engagements avec eux; il est ombrageux et susceptible avec leurs agents; leurs conseils lui semblent des ordres, il les repousse et les récuse. Le grand différend entre l'Angleterre et lui, c'est que l'Angleterre veut se servir de lui pour obtenir une paix conforme à l'intérêt anglais, tandis qu'il veut se servir de l'Angleterre pour restaurer la monarchie dans l'intérêt de la dynastie qu'il confond avec celui de la France. Il partage contre la diplomatie anglaise les soupçons des révolutionnaires. Il l'accuse d'avoir, par son argent et par ses émissaires, encouragé, provoqué même les premiers troubles. Il est convaincu que, toujours jalouse de la France, elle craint par dessus tout que la monarchie n'hérite des forces de la

(1) *L'Angleterre et l'émigration française*, par André Lebon, p. 25.

République (1). Cette arrière-pensée, qu'il attribue, non sans raison, d'ailleurs, aux ministres anglais, est à ses yeux le vice caché de tous les projets d'entente qu'ils lui présentent. S'il se livre à eux, ils abuseront de leur protection pour paralyser la France, la tenir sous leur férule et entraver le relèvement de « cette seule et ancienne rivale dont l'Angleterre connaît trop bien les inépuisables ressources, pour ne pas la redouter même au milieu de ses ruines (2). »

Mais après tout, qu'importaient à Puisaye les hésitations soupçonneuses, les défiances et les parti-pris des princes français. La solution de la question était à Londres, entre les mains de Pitt. C'était là que devait se dénouer le nœud gordien. C'était là que devait s'élaborer la pensée exterminatrice de la Révolution française ; c'était de là que devaient être portés au jacobinisme les coups les plus violents. Aussi, faut-il lire dans le troisième volume de ses Mémoires, le tableau pris sur le vif de la société des émigrés à Londres, de sa composition et de ses intrigues (3).

(1) *Lettres au comte de saint Priest*, p. 88-95.

(2) Instructions du conseil du roi aux agents, 1795. L. Blanc, XII, 446, d'après les papiers de Puisaye. — *Mss. du British Museum.*

(3) « Dès les premiers jours de la Révolution, les émigrés français avaient trouvé en Angleterre, plus que partout ailleurs, cet accueil et ces secours que les hommes doivent au malheur, les souverains aux sujets fidèles, et les peuples à ceux que leur attachement à leur religion et à leurs lois

L'émigration offrait en Angleterre un étrange spectacle et les plus singuliers contrastes. Ce grand sacrifice, fait à l'honneur, avait été sans effet sur le ton et les mœurs des individus ; il semblait même que, dans cette subite catastrophe, chaque classe eût repris ses vertus, ses vices ou ses travers avec une ardeur nouvelle, et comme pour les représenter plus vivement aux yeux de l'étranger. Dans la haute société, l'esprit de cour et de

ont privés de leur patrie. Mais le traitement que ces victimes ont reçu dans les domaines de Sa Majesté Britannique, mis en contraste avec cette pusillanimité, pour ne pas dire plus, qui a si souvent ailleurs fait violer à leur égard les droits de l'hospitalité, sera peut-être le trait de l'histoire de nos jours qui, lorsque les évènements auront cessé d'éblouir, réfléchira le plus de lustre, sur cette grande et magnanime nation.

Anciennes rivalités, différences d'opinions religieuses, souvenirs amers, préjugés nationaux, etc., tout fut mis de côté, pour faire place au besoin d'honorer la vertu, et de compatir à l'infortune; et ce qui ne saurait trop être publié, à la louange des ministres de toutes les persuasions, les chaires de leurs églises retentirent de discours tendant à soutenir ce premier élan de générosité humaine, par les préceptes d'une religion, dont l'objet principal, sans doute, est d'unir les hommes dans les liens d'une charité universelle.

Aux sommes versées par le Trésor public, se réunit une foule de contributions volontaires, dont l'administration fut confiée à ceux des émigrés, qui, ayant été conduits les premiers sur cette terre hospitalière, devinrent comme les représentants des milliers qui les suivirent et reçurent l'honorable mission de répartir entre leurs compatriotes, les consolations, les secours et les marques d'estime, qui étaient indistinctement offertes à tous dans leurs personnes.

(De Puisaye, t. III, p. 42 et 43).

fatuité survivait à la monarchie ; c'était toujours la même gaîté moqueuse, les mêmes aventures, les mêmes intrigues, la même galanterie ; et ces hommes légers étaient encore plus fidèles à leur caractère qu'à leur souverain. A côté d'admirables exemples de vertu et de résignation, les divertissements de Paris et de Versailles, toute cette oisiveté agitée et bruyante des sociétés qui finissent, existaient encore, et cette corruption polie de mode et d'habitude se conservait au sein de l'infortune. « Le malheur même était sans puissance sur une vieille frivolité. Plusieurs belles dames avaient saisi cette occasion de se rajeunir dans un pays où l'on ignorait leur âge. Les femmes de quarante ans revenaient à vingt-neuf. On remarquait un air de jeunesse dans leurs manières et dans leur parure ; elles avaient repris la danse, les plumes, les fleurs que l'usage, trop rigoureux sans doute, les avait obligées de quitter à Paris depuis dix ans ; de loin même, il fallait un peu de temps pour les reconnaître. On les voyait aux courses de Newmarket et de Buxton, monter sur les chaises avec des manières étourdies et presque enfantines, tandis qu'elles laissaient de grandes filles en France. Ces victimes folâtres avaient encore tous les goûts de luxe et d'élégance de leur ancienne position (1). »

Malheureusement, cette pensée que l'émigration

(1) Toulotte, II, 518. — Sainte-Périne, *Souvenirs contemporains*, par Valery.

ne devait pas durer, contribua beaucoup à maintenir chez les émigrés les mêmes travers d'esprit, la même frivolité et la même intolérance à Londres qu'à Coblentz. Les membres du clergé, l'évêque d'Arras, M. de Couzié montrait partout la violence de son zèle (1). M. d'Espinchal qui, à Coblentz n'avait pas quitté le salon de M. le prince de Condé, tirait sa montre dès qu'il arrivait quelqu'un de France, pour savoir à quelle heure il avait émigré. Le marquis de Marignan, beau-père de Mirabeau, répondait à d'Allègre, échappé au désastre de Toulon et réfugié à Turin : Vous êtes émigré, plaisant émigré ! un émigré de Toulon (2) ! M. de Coigny fut mal accueilli, on l'accusait de tendances conciliatrices, et c'était une accusation grave dans l'esprit de ceux qui repoussaient toute idée d'accommodement, qui s'épanchaient en propos amers sur le roi et sur la reine elle-même, et faisaient journellement montre d'une intolérance extravagante.

Ces personnages se retrouvaient à Londres, et c'est au milieu d'eux qu'allait se mouvoir de Puisaye. L'effervescence était loin d'être calmée, et il est facile de comprendre de quelles qualités merveilleuses de tact et d'habileté il eût fallu être doué pour frayer avec ces amours-propres ombrageux, sans donner ou recevoir quelque blessure. Cer-

(1) *Histoire des Sociétés secrètes de l'armée*, p. 321. — *La Cour et la Ville*, I, p. 199-207.

(2) Puisaye, II, p. 547.

tains d'entre eux, cependant, étaient acquis à de Puisaye et devaient lui prêter un concours sincère.

C'est de là que seul, ne sachant pas un mot d'anglais, suspect à ses compatriotes, il allait engager avec Pitt des négociations d'une hardiesse extrême, et diriger la tentative la plus redoutable contre la Révolution.

Quel que soit le jugement que l'on veuille porter sur son caractère, on ne saura lui refuser ni un grand talent d'organisation, ni certaines qualités brillantes, sans lesquelles il n'est pas de chef de parti. Il était parvenu à faire de la confédération bretonne un moyen de restauration menaçante. L'ambition le guidait, et son intérêt personnel, dira-t-on ; soit ; mais nullement le désir de faire profiter l'Angleterre des résultats de tant de fatigues et de dévouement. Il dut certainement se concerter avec les ministres anglais, les flatter, exagérer la nature et l'étendue des services à retirer de l'insurrection ; il ne s'ensuit pas qu'il fût l'homme de Pitt, et vendu à l'Angleterre. Il n'existe pas une pièce, un document imprimé ou manuscrit qui permette, non pas d'affirmer, les documents de ce genre sont assez généralement introuvables, mais seulement de supposer une semblable trahison.

Beauchamp n'insinue rien de pareil ; il reconnaît au contraire qu'après le départ de Puisaye, la confédération bretonne ne fut plus qu'un parti désuni, sans guide et livré aux hasards des évènements. Jamais cependant les circonstances n'avaient

été plus favorables aux royalistes qui, réagissant à l'intérieur, pouvaient alors se montrer sans crainte. Le gouvernement révolutionnaire abattu, ses agents écrasés sous le poids de l'opinion, les dépositaires du pouvoir se renversant tour à tour et suscitant journellement par des mesures insensées de nouveaux ennemis au système républicain, telle était la situation de la France, lorsque Puisaye sollicita les secours de l'Angleterre (1).

L'opinion de l'historien Thiers n'est pas moins précieuse à recueillir. A une grande intelligence, à une rare habileté pour réunir les éléments d'un parti, il joignait une extrême activité de corps et d'esprit et une vaste ambition. Puisaye, frappé de la position péninsulaire de la Bretagne, de la vaste étendue de ses côtes, de la configuration particulière de son sol, couvert de forêts, de montagnes, de retraites impénétrables : frappé surtout de la barbarie de ses habitants, parlant une langue étrangère, privés ainsi de toute communication avec les autres habitants de la France, entièrement soumis à l'influence des prêtres et trois ou quatre fois plus nombreux que les Vendéens, Puisaye croyait pouvoir préparer en Bretagne (2) une insurrection bien plus formidable

(1) Beauchamp, III, 98.

(2) Puisaye, *Thiers*, VII, 102 et suiv. Ses menées politiques en Bretagne, VII, 346 et suiv. Ses opérations militaires, affaire de Quiberon, VII, 473-518. Nouveaux préparatifs après l'affaire de Quiberon, VIII, 97 et suiv.

que celle qui avait eu pour chef Cathelineau.... Le voisinage surtout de l'Angleterre, l'heureux intermédiaire des îles de Jersey et de Guernesey, lui avaient inspiré le projet de faire concourir le cabinet de Londres à ses projets. Il ne voulait donc pas que l'énergie du pays s'usât en inutiles brigandages, et il travaillait à l'organiser, de manière à pouvoir le tenir tout entier sous sa main.

Après le duc d'Harcourt, il faut citer parmi les émigrés qui se trouvaient à Londres et qui allaient se mêler activement aux évènements, les comtes de Châtillon, de Bourmont, de Suzannet, de Frotté, d'Oilliamson, le prince de La Trémouille, le marquis de Beaupoil Saint-Aulaire, M. d'Allégre, M. de La Thuillerie, l'abbé Guillot, l'abbé de Calonne, qui publiait, d'après Puisaye, un journal, le « *Courrier de Londres* (1) ». Avant 1789, il avait mené une vie fort dissipée; il était le frère du ministre, et était doué des qualités les plus brillantes de l'esprit. Le ministre lui-même était à Londres. Après sa disgrâce, il s'était retiré en Angleterre, où il vivait considéré et riche de plusieurs millions. Il ne faut pas oublier qu'il sacrifia toute cette fortune et les douceurs de la retraite. Dépouillé de tout, quelques années plus tard, il regagnait à pied un misérable logement dont le secret le mettait à l'abri des recherches des créanciers du rassemble-

(1) Puisaye, III, p. 41. D'après Weiss, ce journal était appelé le « *Courrier de l'Europe* », p. 182, Puisaye, t. III.

ment de Coblentz, pour qui il avait tout engagé ; tandis que l'on faisait une vente publique de son magnifique hôtel, de ses livres et de ses meubles.

Ce fut dans les premiers jours d'octobre 1794, très-peu de temps après son arrivée, que Puisaye obtint de Pitt l'entrevue qu'il sollicitait si ardemment. Prigent y assistait. L'un et l'autre parlaient à peine la langue anglaise. Le ministre désigna pour servir d'interprète un messager d'état (Walsh) auquel le français était une langue très-familière (1). Le résultat de cet entretien fut que : 1° le séjour de Puisaye en Angleterre resterait absolument secret (2). Il renoncerait donc à faire usage de ses lettres d'introduction. Logé secrètement dans Fludyer Street, où l'avait précédé le marquis de Ménilles, son beau-père, il devait se faire adresser ses lettres sous ce nom et sous celui de comte de Brécourt ; 2° qu'il recevrait le lendemain les moyens de faire passer des secours en argent, armes etc., en attendant des mesures plus étendues ; 3° que les ordres nécessaires seraient envoyés à Jersey pour faciliter et pour étendre sa correspondance sous la direction du capitaine d'Auvergne, prince de Bouillon, à qui il serait assigné un commandement particulier à la pointe de l'Ile, pour soustraire à la curiosité l'aller et le retour des agents placés sous les ordres de Prigent ; 4° qu'enfin il rédigerait un

(1) Puisaye, III, 53.

(2) Thiers, IV, 166. — Prigent trouva un interprète dévoué dans un abbé Dudouits, émigré breton. Puisaye, III, 56.

mémoire sur la possibilité d'exécution du meilleur plan.

Perchais, son aide de camp, venu à Londres seulement pour reporter en Bretagne les instructions nécessaires, reçut l'ordre de partir, accompagné de Prigent qui devait concerter à Jersey, avec le prince de Bouillon, un moyen de correspondance.

Un premier envoi aux troupes royalistes eut lieu par les soins de Prigent. Nous donnons en note la liste des secours (1).

(1) Nous trouvons au British Museum, parmi les papiers légués par de Puisaye, la liste des armes remises à Prigent, dès le 27 septembre 1794. (Mus. Brit. ex legato comit. Jos. de Puisaye.) Arms, etc., shipped to Jersey by the British Government. La première livraison comprenait 139 articles, espingolles, pistolets, pognards *(sic)*, fusils et bayonnettes. La seconde, du 28 septembre, comprenait deux cents gros mousquets (blunderbuss), plusieurs paires de pistolets d'un prix fort élevé 6 livres 16 shillings, cinquante caisses contenant chacune vingt fusils, deux caisses contenant vingt carabines, cinq caisses contenant vingt paires de pistolets pour dragons, une caisse de pistolets de cuivre, vingt-cinq barils contenant trente mille cartouches à fusil, sept barils de dix mille cinq cents cartouches à pistolets, cinq paquets d'assignats. Ces armes et munitions sortaient de la Tour de Londres et les ordres étaient accompagnés de la mention « for secret service ». Prigent était commis à l'embarquement à bord de l'*Unity*, à Southampton.

Le 16 octobre, nouveaux achats et nouvelle livraison de munitions, poudre, sabres, pierres à fusil, extraits des arsenaux de la Tour de Londres, de Woolwich et Purfleet. Les prix portés en regard des articles destinés aux officiers

Le 3 octobre 1794, de Puisaye remet à Pitt un premier mémoire. De tous les adversaires de la Révolution, Pitt était le plus positif et le plus dédaigneux à l'égard des émigrés. Invisible pour la plupart d'entre eux, il leur était devenu particulièrement odieux. On ne l'appelait que le perfide Anglais (1). Obtenir une audience était déjà de bon augure. Sans analyser ce memorandum qui constitue un assez long document, il faut cependant en indiquer les traits principaux :

1° Les Bretons se déclareront franchement pour leur roi, s'ils sont assurés des subsides de l'Angleterre; vingt mille habits rouges distribués aux insurgés en feront voir cent mille. Une proclamation du gouvernement anglais sera l'équivalent d'une armée de trente mille hommes, et évitera toute effusion de sang ;

2° Un effectif de six à sept mille hommes de troupes anglaises sera suffisant, les troupes de la Convention étant en grande partie renfermées à Belle-Isle ;

3° Tandis que une descente secondée par une insurrection générale aurait lieu sur la côte de St-Malo à St-Brieuc, une diversion serait opérée dans le Morbihan, avec l'aide de la flotte anglaise. « Comme il est impossible, disait-il, de faire les

paraîtraient aujourd'hui même fort élevés : un fusil double à ruban, 18 livres 18 shillings ou 470 francs, une épée gravée et dorée, 200 francs, etc.

(1) Thiers, VII, p. 107.

préparatifs de cette expédition aux îles de Jersey et Guernesey sans qu'ils soient bientôt publics en France, il sera nécessaire que des préparatifs d'un autre genre menacent la côte du Morbihan, que l'on insulte Port-Louis, Lorient et Quiberon, qu'on mette beaucoup plus d'importance à cette partie qu'à celle où l'on voudra arriver, de manière qu'ayant peu de forces navales à la hauteur de Jersey, on ne voie là que le simulacre d'une descente en Vendée, ce qui y attirera les forces républicaines ; »

4° Enfin, surtout, il faut de l'argent, des armes pour trente mille hommes d'infanterie, de la poudre et des cartouches. Les secours ne peuvent être trop multipliés ; ils devront être envoyés au capitaine d'Auvergne à Jersey pour les faire parvenir en France à toute réquisition, suivant les occasions les plus favorables et jusqu'au moment où la flotte apporterait le reste.

Ces considérations prirent une véritable importance aux yeux du premier ministre. Les entrevues se succédèrent en présence de lord Cornwallis, de lord Grenville et de Dundas (1), plus tard lord Melville; et, le 18 octobre, Puisaye présenta un second mémoire dans lequel il proposait qu'un corps de 10,000 soldats anglais de toutes armes serait mis à sa disposition et dirigé sur la Bretagne. Cette expédition devait partir de Jersey et

(1) Lord Grenville, foreign secretary. Beatson, j, 405. — Dundas, home secretary. Beatson. I. 406

Guernesey pour la côte nord. Les émigrés devaient en faire partie. La première division recevait l'ordre de stationner à Jersey ; la seconde à Guernesey, et la troisième devait, autant que possible, tenir la mer jusqu'au jour fixé. Les émigrés en garnison à Jersey se seraient rendus à bord des frégates destinées à agir sur les côtes du Morbihan, pendant que la descente serait effectuée sur trois points différents, de Cancale au cap Fréhel.

Lord Cornwallis désigna lord Moira au commandement en chef, et le général Doyle au commandement des troupes anglaises.

Très-soucieux d'éviter les apparences d'une livraison à l'Angleterre des ports de Bretagne, de Puisaye ne voulait employer là où il avait quelques espérances de succès, c'est-à-dire sur les côtes de l'Ile-et-Vilaine et du Nord, que des émigrés français appuyés par les habitants royalistes. Puis, en même temps qu'il présentait et discutait ses mémoires, il dépêchait à Arnheim, près le comte d'Artois, son confident, le comte de Saint-Morys. Il le chargeait d'informer le Prince des motifs de sa présence à Londres, des conditions de secret imposées par les ministres anglais, et de lui porter la promesse formelle de ne prendre vis-à-vis d'eux aucun engagement sans avoir obtenu : 1° que le roi de France serait solennellement reconnu ; 2° que les Anglais ne serviraient qu'à titre d'alliés et que le pavillon britannique ne serait arboré en aucune place que conjointement avec le pavillon de France ; 3° que les villes, ports,

forteresses, etc., et vaisseaux qui se rendraient seraient soumis et reçus au nom de sa majesté très-chrétienne ; 4° que le gouvernement britannique fournirait à S. A. R. Monsieur, oncle du roi et lieutenant général du royaume, les moyens proportionnés à son rang de venir prendre le commandement des armées royalistes et combattre à leur tête (1).

La réponse du prince fut telle qu'il la désirait ; « je ne vous donne qu'un ordre, écrivait-il, c'est de tout faire, de tout entreprendre pour hâter le moment où je pourrai partager vos dangers. » Cette lettre était datée du 15 octobre 1794, au quartier de l'armée anglaise (2).

Cette déclaration était d'autant plus utile à Puisaye qu'il n'avait aucune situation officielle, ni commission militaire reconnue par le gouvernement anglais; ce qui ne manqua pas, malgré les lettres du comte d'Artois, de lui créer des rapports difficiles avec d'Hervilly, pendant l'expédition de Quiberon.

Trop absorbé par les soins de la politique générale, Pitt se fait remplacer par Windham et le charge d'étudier les plans du général royaliste. Les éloges que Puisaye décerne à cet homme d'état, tout hyperboliques qu'ils soient, paraissent sincères. Mais, à la distance où nous sommes de ces évènements, il convient de ne pas accepter sans réserves l'expression de cet enthousiasme

(1) Puisaye, III, p. 179.
(2) Id., III, p. 215. — D'Argens, p. 178.

exubérant, et d'attribuer à des sentiments affectueux trop souvent refoulés et déçus ailleurs, ces transports qui touchent au dithyrambe. Il est certain que Windham fut un ami sincère. « Parmi les hommes généreux dont la conscience ne sait pas céder à la crainte d'une fausse et passagère opinion publique, et qui m'ont conservé leur estime, il en est un surtout, dont le nom ne frappe jamais ma pensée, sans éveiller en moi les sentiments les plus vifs de vénération, d'attachement et de reconnaissance. A ces traits, mes amis ont reconnu M. Windham. » A ces traits, nous reconnaissons une âme d'élite, sachant dominer les influences injustes et passionnées des partis, et un caractère inébranlable dans l'opinion qu'il s'est faite d'un contemporain, malgré les clameurs de la foule et des revers multipliés. Nous devons dire, malheureusement, que c'est là un point de vue personnel, une préoccupation à laquelle Puisaye ne parvient pas à se soustraire pendant le cours de ses intéressants, mais très-volumineux mémoires. Il n'a qu'un désir, justifier sa conduite et celle de tous ceux qui sont entrés dans ses vues et ont secondé ses desseins. Windham, secrétaire du ministère de la guerre, paraît, en général, avoir suivi l'impulsion de ses sympathies, plutôt que les conseils de l'expérience froide et calculatrice du premier ministre. On est tenté, enfin, d'adopter le jugement d'un historien chez lequel la passion n'exclut pas la pénétration d'esprit : de tous les ministres anglais, Windham était le plus ardent à soutenir la cause des royalistes

français. Pitt, Dundas, Grenville hésitèrent quelquefois ; Windham, jamais (1).

Un tel homme ne devait pas ralentir les envois de munitions et d'armes ; chaque jour de ce mois de novembre 1794 est marqué par des ordres de livraisons faites par la Tour de Londres, et d'embarquements sur la Tamise et à Southampton, surveillés par Prigent. Qu'un ordre donné ne fût pas exécuté immédiatement, de Puisaye le signalait à Windham. « Il est à désirer que M. Windham veuille bien faire expédier des ordres pour qu'il se fasse, pendant cette lune, plusieurs envois pareils à celui-ci, et qu'on y ajoute une quantité d'habits, chapeaux, chemises, culottes, bas et souliers égale au nombre des fusils et carabines, et que la plus grande activité répare le préjudice des retards dont malheureusement la cause n'a pas encore été levée. » Cette lettre, du 19 novembre, est signée du pseudonyme de marquis de Ménilles (2).

(1) Louis Blanc, XIII, 5. — Papiers manuscrits de Puisaye, vol. VIII.

(2) L'envoi du 19 novembre comprenait, parmi beaucoup d'autres objets intéressants seulement par leur nombre, des fusils à deux coups, des mousquets dits Danois, des sabres de cavalerie forme cimeterre, modèle complètement abandonné. Il dépassait une valeur de 1,200 livres sterling et était destiné au général Doyle. L'arsenal de Woolwich était également mis à contribution ; de Puisaye y faisait joindre 50,000 pierres à fusil. Un autre envoi, du 23 du même mois, par les sloops l'*Essex* et *Two-Brothers* était consigné au nom de Prigent, à Southampton. Il n'était pas moins considérable.

En même temps, il écrivait au comité central : « vous aurez bientôt des habits en quantité, 30,000 paires de souliers. On a fait un marché pour 50,000 fusils. M. de Bouillon en recevra par cet envoi 3,000, avec près de deux cents espingoles, sabres, pistolets, 2,000 havre-sacs; enfin tout, de la poudre, des cartouches en abondance. On fait 3,000 tournevis, tire-balles, épinglettes : cela n'est pas encore fait, mais il faut les faire faire. Il ne s'en vend point ici ; il n'y en a point dans les arsenaux. J'achèterai aussi 8 douzaines de paires d'éperons, et vous trouverez dans chaque botte les montures en cuir de chaque éperon ; mais ces éperons seront pour la première fois; je demanderai cent chevaux de selle équippés, mais vous me trouverez peut-être un peu grandement partagé, car, j'en prendrai, si je les obtiens, 8 pour moi. Je tâcherai qu'il y en ait quatre qui ne soient pas les plus mauvais, ensuite, de grade en grade on choisira, et nous serons tous bons amis. Qu'en pense Pierrot? Au surplus, les plus mauvais vaudront mieux que les meilleurs républicains : vous sentez que ce dernier envoi sera accompagné ; mais, pour le reste, c'est à vous d'assurer le passage, l'introduction et la prompte distribution (1). »

Il prévenait également La Vieuville, alors inspecteur provisoire de l'armée de Rennes, à Fougères.

(1) D'Argens, p. 190. — Pierrot était le pseudonyme de Robineau, de St-Régent, chef de division du Morbihan, tué plus tard par la machine infernale.

Le séjour de Puisaye à Londres ne pouvait être tenu secret longtemps. Ses compagnons de voyage, flattés d'être dans la confidence, furent indiscrets, leur vanité parla, et d'amis en amis, tous les français qui étaient à Londres surent bientôt qu'il était occupé près du gouvernement britannique à préparer une contre-révolution. A partir de ce moment, devenu le sujet de toutes les conversations, il devint aussi le sujet de propos désobligeants auprès des princes. Ses rapports avec le gouvernement anglais furent épiés, mal compris, mal interprétés, contrecarrés. Pour beaucoup d'émigrés, amis intimes des princes et courtisans, la question n'était pas de savoir comment ils seraient servis, mais par qui : « pour celui-là, la contre-« révolution est un premier ministère ; pour celui-« ci, la feuille des bénéfices ou les sceaux de l'État ; « un troisième n'y voit qu'un gouvernement de « province, cet autre, un archevêché, une pre-« mière présidence d'un parlement, des régiments « pour les enfants, pour les neveux, etc., etc., les « pensions, les emplois publics, les charges, les « places dans les administrations, dans la magis-« trature, dans le clergé, dans les finances ; les in-« demnités *et Dieu seul sait si le produit des confis-« cations n'y était pour rien....* tel qui se serait « cru fort heureux d'avoir obtenu un emploi « subalterne avant l'émigration, se serait cru « très iniquement traité, s'il n'eût pas eu son « nom placé sur la liste des promotions aux pre-« mières dignités de l'État. En un mot, un crédit

« exclusif et la direction absolue des volontés du « Roi. »

Le vicomte de Chambray, Du Moutier, l'auteur de lettres sur la mythologie, Dutheil, le baron de Breteuil, conçurent un vif ressentiment de n'avoir pas été admis à le voir. Le vicomte de Caraman lui-même, bien que proposé par le comte d'Artois comme adjoint ne put forcer cette consigne. Il en exprima tous ses regrets, mais il eut le bon esprit de ne pas se ranger pour cela parmi les ennemis de Puisaye (1).

Pitt redoutait moins l'indiscrétion des princes que celle de leur entourage et de leurs agents. Des lettres du duc de Castries au duc d'Harcourt ne laissent aucun doute sur ce fait, qu'il ne se passait rien de secret dans le cabinet de leurs Altesses qui ne devînt bientôt le sujet de leurs correspondances particulières. Les pièces expédiées par le comte d'Artois à Monsieur, à Vérone, passaient sous ses yeux (2). C'était surtout auprès des ministres anglais que quelques amis du régent cherchaient à compromettre Puisaye. Une circonstance lui démontra l'espionnage dont il était entouré ; apprenant que le régent, à Vérone et le comte d'Artois à Arnheim étaient épuisés par les secours qu'ils prodiguaient, et qu'une *misérable* somme de mille louis leur était une ressource désirable, il la leur fit passer.

Il prélevait cette somme sur les secours destinés

(1) Puisaye, t. III, p. 272, 289, 312.
(2) Id., p. 250, 256

au parti royaliste, qu'il considérait comme un emprunt. Il ne pensait pas pouvoir les employer d'une façon plus conforme aux intentions des prêteurs qu'en les appliquant au soutien de ses chefs naturels. Il en fait part aux ministres de S. M. B.

Ils le savaient déjà !

Du Dresnay ne put apprendre le séjour de Puisaye à Londres sans une vive contrariété. Le marquis de Guer, par lequel Prigent faisait correspondre de Puisaye, essaya inutilement de dissiper ces nuages. Du Dresnay, commandant la Bretagne, colonel d'un régiment français à la solde de l'Angleterre et chef d'un rassemblement considérable de gentilshommes Bretons et Normands, en garnison à Jersey, crut sa situation menacée et tenta de le desservir auprès du comité militaire de Bretagne et de ses amis particuliers. Selon lui, de Puisaye n'avait aucune commission du roi d'Angleterre; ses démarches étaient mystérieuses : il fallait les épier et les faire avorter si l'on voulait éviter à la monarchie les plus grands dangers. La persistance de ces propos décida de Puisaye à confier à Saint-Morys un nouveau message près du comte d'Artois afin d'obtenir une plus grande latitude de pouvoirs. Il rapporta cette réponse : « Je vous autorise à vous considérer comme lieutenant général, et à vous faire obéir en cette qualité par l'armée de Sa Majesté très-Chrétienne... j'approuve la forme que vous me proposez pour les brevets...; au surplus, Monsieur, en vous renouvelant ici toutes les marques de ma confiance, renfermées

dans ma lettre du 15 octobre, j'y ajoute la ferme assurance que tous les pouvoirs qui ont été donnés au feu marquis de La Rouarie, ou à d'autres personnes depuis sa mort sont et demeurent sans effet (1). »

Enfin, le 3 décembre, voulant écarter toutes difficultés et tout prétexte à l'intrigue, le prince, au nom du Régent, lui envoie l'approbation formelle de toute sa conduite et l'autorisation de se conformer à tout ce qui lui serait prescrit par le cabinet de St-James. « Les pouvoirs de M. du Dresnay sont retirés, et je vous adresse aujourd'hui le brevet de lieutenant général (2). »

Les émigrés recherchent alors tous les moyens de parvenir jusqu'à Puisaye. Le duc d'Harcourt, jaloux de Windham et négligé par Pitt, bien qu'il fût accrédité près du gouvernement britannique et officiellement chargé des affaires des Princes français, sollicite une entrevue. Plein d'égards pour l'âge, la situation et le caractère de son interlocuteur, de Puisaye se renferme dans les généralités et ne laisse rien transpirer des projets intimes du premier ministre. La liste des personnages que la faveur dont il jouissait, poussait à vouloir pénétrer dans son mystérieux logis de Fludyer Street, est fort longue et comprend tout ce que l'émigration comptait à Londres d'hommes influents et distin-

(1) Puisaye, III, p. 243. Lettre datée du château de Zipendal, près Arnheim.

(2) Id., III, 314.

gués (1). Seul, le duc d'Harcourt possédait le secret de cette résidence et le garda religieusement jusqu'à son départ pour Quiberon. De Puisaye ne laissa pas s'écouler une semaine sans avoir un rendez-vous avec le duc, auquel il fit part de tout ce qu'il était autorisé à divulguer ; mais rien de plus.

Son existence à Londres se partageait donc entre des soins divers et d'une gravité extrême : correspondance avec les Princes français ; avec le comité civil et militaire de Bretagne et ses partisans secrets dans les autres parties de la France ; avec le capitaine d'Auvergne à Jersey et les principaux officiers employés sous ses ordres ; conférences avec les ministres en général, avec Windham en particulier, avec le duc d'Harcourt ; achats, envois d'armes, de munitions, d'habillements, de secours de tout genre ; mémoires à rédiger, objections à résoudre, questions à discuter. Son sang était brûlé, ses ongles étaient noirs comme de l'encre, l'impatience et la fièvre diminuaient ses forces et altéraient sa constitution physique.

(1) Puisaye, II, 322 ; III, 258, 260, 267, 283, 297. — Brit. Mus. Mss.

CHAPITRE III.

Opposition des émigrés de Jersey aux projets de Puisaye.— Correspondance indépendante favorisée par le lieutenant gouverneur.— Lettres du prince de Bouillon et du comte d'Artois. — Tous pouvoirs sont retirés à du Dresnay. — Le prince de Léon.—Du Trésor.—La commission, chargée par Tinténiac de la formation des cadres, rencontre un nouvel obstacle. — Premier état des personnes qui se font inscrire pour servir dans les compagnies nobles que le gouvernement anglais forme à Jersey.—Rassemblement militaire de Guernesey, le comte d'Oilliamson. — État des services des gentilshommes inscrits à Jersey pour servir dans les compagnies commandées par le prince de Léon. — Correspondance de ce prince. — Sollicitations. — Cadres et listes des gentilshommes placés sous les ordres de du Trésor. — Le chevalier de La Thuillerie, sa correspondance. — Dissentiments entre Bretons et Normands. — Le marquis de Grasleuil à Londres. — Obstacles continuels que rencontre du Trésor. — Potier du Quesnay.— Règlement disciplinaire des corps émigrés à Jersey. — Les cadres de Jersey sont complets et le départ de Puisaye pour Quiberon est imminent.

L'esprit d'intrigue qui agitait les émigrés à Londres avait gagné ceux des îles normandes. Une récapitulation de la conduite de Puisaye circula

jusqu'à Jersey. Le marquis du Dresnay se signalait parmi les plus hostiles, et ne s'inclinait pas avec toute la déférence désirable devant la lettre du comte d'Artois.

Le 24 octobre 1794, le prince de Bouillon prévenait Prigent qu'une correspondance secrète avait été organisée à l'instigation de quelques émigrés, et craignait qu'elle ne réussît à interrompre la leur. Le duc d'Harcourt se chargeait de signifier à du Dresnay que ses pouvoirs lui étaient retirés ; signification sans effet : la correspondance avec la Bretagne et les propos en Angleterre continuèrent comme par le passé, et le comte d'Artois était obligé de confirmer, par une nouvelle lettre, les pouvoirs qu'il avait précédemment octroyés à Puisaye (1).

(1) My lord Balcarras nous a quittés, et il est nécessaire pour le secret et la sûreté de la correspondance, que le lieut. gouverneur de l'île, qui commande par intérim à terre, ait ordre du ministre de ne point s'immiscer de force ou d'adresse dans une affaire qui, comme vous l'observez justement, demande la plus grande discrétion..... Ainsi notre affaire ira son train, sans interruption, pourvu cependant qu'il vienne un ordre du ministre pour que l'administration du gouverneur ne s'en mesle pas. Car, dans ce cas, la correspondance deviendrait comme ci-devant, le secret de la comédie... A bord du *Nonsuch*, rade du Vieux-Château, 19 oct. 1794.

Il est instant que les instructions du ministre nous arrivent; sans quoi, à chaque moment, notre correspondance risque de nouveau à être interrompue par l'indiscrète opiniâtreté du commandant de la garnison, qui veut absolument en établir une indépendante de celle-là avec les

« C'est vous et vous seul, lui écrivait-il, que je charge de témoigner à vos intrépides compagnons d'armes tous les sentiments qui m'animent et le désir brûlant que j'éprouve de me mettre à leur tête. » Il l'autorisait encore à définir les grades de chacun, et breveter provisoirement les officiers, selon que leur conduite et le bien du service du Roi l'exigeraient (1). Les chefs de canton devinrent lieutenants colonels, les chefs de division colonels, etc. Il chercha dans la distribution des grades aux officiers de Bretagne, Bas-Anjou, Haut-Poitou, etc., un moyen de concilier les esprits à la cause royale. Cette mesure fut l'objet d'amères critiques; bien que pas un officier noble n'eût été incorporé avec un grade qui ne fût supérieur à celui qu'il avait occupé jusqu'alors, on lui reprocha d'avoir cherché à priver les anciens de leurs droits en les forçant à servir dans des grades inférieurs

Chouans. J'apprends qu'il a fait partir un bateau la nuit dernière, de l'autre côté de l'île, pour tenter d'attérir à St-Coulomb avec ordre d'éviter mes croisières et ma station... Si le ministre n'y fait mettre ordre, il me sera impossible de veiller tous les coins de l'Isle si bien faite pour éluder mon observation..... La fermeté de Bertin à refuser de partir pendant que M. Dufour était à la côte, a peut-être sauvé ce dernier... Il est donc instant que toutes expéditions autres que celles du conseil et recommandées par M. le comte de Puisaye soient absolument interdites. Bertin a eu l'honnêteté de venir m'en prévenir et de refuser à ma recommandation et les tentatives et les menaces. — Lettre adressée à Prigent fils. A bord du *Nonsuch*, rade du Vieux-Château, 26 oct. 1794.

(1) Puisaye, t. III, p. 244.

à leurs brevets ou à leur mérite, et sous les ordres d'hommes nouveaux qui n'étaient pas nobles (1). Il put reconnaître la difficulté de créer entre les différentes classes de la société les rapports mutuels de confiance et d'affection qui doivent servir de base à une contre-révolution et réunir un peuple à son roi. Projet chimérique peut-être et dont la réalisation paraît reléguée dans un avenir tout au moins éloigné! Pitt et Windham, informés de ces tracasseries, résolurent de les faire cesser en retirant à du Dresnay son commandement de Jersey. Jugeant qu'il devait être suffisamment occupé par la formation et l'instruction du régiment qu'il avait obtenu, à la solde de l'Angleterre (2), ils décidèrent que le rassemblement de Jersey formerait à l'avenir deux corps séparés. Le premier, commandé par le prince de Léon, prince breton, réunirait tous les gentilshommes bretons (3); le second, comprenant les émigrés des autres provinces, serait placé, sous les ordres de du Trésor, gentilhomme normand.

Les émigrés, anciens officiers, allaient servir de

(1) D'Argens.

(2) Ce régiment stationnait à Romsey, près de Southampton.

(3) Lettre de Windham au prince de Léon. War office, 6 déc. 1794. Brit. Mus. add[l] Mss., 8039..... I have the honor to acquaint you that his majesty has been pleased to appoint you major commandant of one of the said corps, and to order that you shall receive the same pay and allowances as are granted to officers of that rank in the new french regiments.

cadres aux troupes nouvelles, aux recrues et adhérents qui se grouperaient autour du corps d'armée d'expédition (1). Le chevalier de Tinténiac, impatient de son séjour à Londres, fut envoyé à Jersey pour y établir une commission de trois gentilshommes chargés de recevoir les offres de ceux qui se présenteraient; car il ne se passa pas de semaine, jusqu'à Quiberon, que des émigrés ne quittassent Londres, soit pour Jersey, soit pour la côte de France. Ces gentilshommes furent le comte du Breil de Nevet, le vicomte du Pont-Bellanger, et le chevalier de La Marche.

La formule de l'engagement à prendre par les volontaires de l'armée de Bretagne ne fut pas acceptée généralement. Ses termes trop vagues et notamment la promesse *d'oublier tout intérêt et toute haine personnelle,* de traiter avec ménagement tout chef républicain qui rendrait une place ou amènerait sa troupe, et tout soldat qui déserterait l'armée républicaine, donnèrent lieu à des interprétations qui faillirent interrompre l'œuvre de la commission. Le moment était mal choisi de faire entendre des paroles de modération, à ce point que personne ne demandait à partir. En outre, les ennemis de Puisaye, à Londres, trouvant l'occasion favorable d'entraver l'exécution de ses projets, donnèrent à ces commentaires une publicité perfide. Il fallut en dissiper l'effet par une lettre qui expliquait la formule

(1) Puisaye, t. VI, p. 243.

et justifiait la commission de tout reproche de faiblesse : « Nous n'aurions pas pensé qu'un écrit, dicté à ceux qui l'ont proposé, par le zèle le plus louable, eût jamais pu être considéré comme un manifeste, dont toutes les expressions dussent être pesées au poids d'une politique que nous nous faisions gloire de dédaigner; mais pour ne pas laisser plus longtemps de pâture à la sottise et à la méchanceté, nous vous répétons ici la déclaration que nous avons publiée sous la hache des bourreaux : ..... que nous sommes fermement convaincus que tout homme qui a les armes à la main doit s'interdire toute discussion en matière de gouvernement ; que, soumis aux ordres de nos princes, nous nous y conformerons et les ferons exécuter sans examen ; ..... que nous combattrons les intrigans, les novateurs et les brouillons avec le même acharnement que nous combattrons les rebelles, moins incommodes peut-être..... C'est en préparant votre entrée dans le royaume par l'opinion qui doit vous précéder, que vous disposez les esprits en votre faveur (1). »

Datée de France, cette lettre était écrite de Londres. Elle produisit bon effet, sans supprimer

(1) D'Argens, p. 239. Lettre de M. le comte de Puisaye, lieutenant général des armées du roi, commandant en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne, à MM. de Névet, du Pont-Bellanger et de la Marche, émigrés français. France, 25 déc. 1794 (insérée dans le journal *Le Soleil*, de l'île de Jersey, du samedi 7 février 1795).

cependant le parti des mécontents. Le 27 janvier 1795, les commissaires lui firent savoir que les esprits s'étaient calmés et que le plus grand nombre des émigrés était prêt à partir

Brit. Mus. Mss., I, A, 18-20. — *État des personnes qui se sont fait inscrire pour aller servir dans les compagnies nobles que le gouvernement forme à Jersey* (1).

MM.

De Gourville, capitaine de canoniers garde-côtes, n° 227, Picadilly, Londres.

Le ch^er du Buat, élève ingénieur, Spread Eagle Grass Church street.

De Gaultier Brullon de Vaux, volontaire de La Châtre, n° 1, Kings place, Pall Mall.

De Chabot, capitaine de vaisseaux, n° 9, Adam stret, Cumberland place.

De Ponsay, lieutenant de vaisseaux, id.

De Kermabin.

De Keryaval, lieutenant de dragons, n° 2, Northumberland, Court, n° 2.

Le ch^er de Felèz, volontaire de La Châtre, at M. Croydon, Hill street, Hay market.

Péan de Saint-Gilles, enseigne de vaisseau, n° 2, Upper Former *(sic)* street, Golden sq.

(1) Nous espérons que le lecteur ne jugera pas avec trop de rigueur les erreurs qui doivent inévitablement se glisser dans l'orthographe des noms de cette liste et de celles qui suivront. Nous le prions de tenir compte des difficultés de ce travail, de l'incertitude et de l'écriture souvent défectueuse du copiste. — Nous ferons remarquer que dans les noms Bretons le K est le plus souvent l'abréviation de Ker. Nous tenons à reproduire le manuscrit aussi fidèlement que cela sera possible.

De Badrean père,
De Badrean fils,
De Badrean neveu,
} anciens mousquetaires, n° 9, Adam street, Cumberland place.

Le Roy, n° 36, Princes's street.

De Seguins, n° 41, Southandley, Grosvenor sq.

De Geslin, n° 23, Pitt street, Totenham E. R.

La Tour de Villenière.

Moustoulas de La Faye, volontaire de La Chatre, little Russell street, public house.

Le chev. du Brieux, volontaire de La Chatre, n° 3, Sommers town.

De Brullon, id., blessé.

Le chev. du Brieux, le cadet, n° 11, Dean street, Soho.

Le baron de Comtes, n° 29, Princes's street, Soho.

De Bussy La Boulaye, n° 9, Marchal str., Carnaby market.

De La Roche Saint-André, n° 29, Princes's street, Soho.

Le doyen de Bois-Meré.

De Hillerin de Boistissandeau, n° 7, Gibraltard Row, St. Georges.

De Rillé père.

De Rillé fils.

De Vantaux, Dukès' head, St. Martin street.

La Borderie, n° 4, Georges street, Portland chapel.

Nota. Il n'y a que vingt-neuf noms compris dans cette liste, mais un grand nombre d'autres sont venus témoigner au baron de Nantiat le désir d'aller servir à Jersey. Ils ont remis à faire inscrire leurs noms, en voyant que ceux précédemment inscrits ne partirent pas, et ne recevoient aucun moyen de subsister jusques à leur départ. Le départ effectué ou la paye accordée du jour de l'inscription, détermineroit promptement bien des individus.

On peut assurer que presque tous ceux inscrits sont dans la plus profonde misère, et dans l'impatience de partir.

Si le gouvernement a quelque opération en vue, pour la côte de France, ne seroit-il pas à propos de faire une liste des officiers les plus en état de rendre des services par leur

lumières et leur expérience et qui sont presents en Angletère ? Cela fait, on sauroit sur quoi compter, et où les prendre dans le besoin. On pourroit pour faire cette liste sans annoncer aucun projet, faire demander les noms, âges et qualités de tous les Français, sous un prétexte quelconque. On extrairoit ensuite de la liste générale, les noms de ceux qui peuvent être utiles.

Indépendamment des corps d'armée du prince de Léon et de du Trésor, Windham décida la création d'un troisième rassemblement militaire à Guernesey, sous les ordres du comte d'Oilliamson. Les trois corps d'armée, ainsi que nous le verrons plus loin, détachaient de temps en temps un certain nombre d'hommes, tantôt pour les côtes de France, tantôt pour augmenter l'effectif du régiment de du Dresnay, à Romsey. Beaucoup, la plupart périrent à Quiberon. Enfin, les cadres de d'Oilliamson fournirent des officiers et des hommes au régiment d'Allonville.

Nous publions dans cet ordre les documents, listes et correspondances relatives à la formation des cadres.

État des services de MM. les Gentilshommes inscrits à Jersey, pour servir dans les compagnies commandées par le prince de Léon.

MM.

de Cheffontaines, 34 ans, officier de marine depuis 1777.
Charles de Rays fils, 18 a., a fait la campagne de 1792.
Joseph Suasse de Krigau, 37 a., a fait la campagne de 1792.
Cillart de Villeneuve, 15 a.

le Trogoff, 44 a., officier depuis 1765, lieut. des maréchaux de France.
Raison du Cleuziou, 47 a., a fait la campagne de 1792.
De Crésolles, 40 a., officier depuis 1770, capitaine d'infanterie.
Eon de Villeauroux, 60 a., officier depuis 1755, capitaine en 1760.
Hammon de Bois-Martin, 63 a., a fait la campagne de 1792.
Le Ch^er Hammon de Krees, 24 a., a fait la campagne de 1792.
Tranchant des Tulays, 24 a., a fait la campagne de 1792.
le Gudshoent K'gournadeck, 48 a., capitaine depuis 1779.
Eriant de Kragat, 30 a., a fait la campagne de 1792.
François Le Forestier, 30 a., sous-lieutenant en 1780.
Le Ch^er de Boussineau, 33 a., a fait la campagne de 1792.
le Cadoret, 22 a., a fait la campagne de 1792.
Courtade de Guissac, 21 a., a fait la campagne de 1792.
Drouet de Montgermont, 36 a., lieutenant d'infanterie en 1776.
de Kersauson Vieux-Chatel, 41 a., lieutenant d'infanterie en 1775.
de Krouellan, 36 a., lieutenant d'infanterie, retiré.
de Groult de Beauvais, 50 a., capitaine de cavalerie, retiré.
Espivent, 28 a., lieutenant de vaisseau en 1789.
Le Ch^er Espivent, 25 a., lieutenant d'infanterie en 1786.
Le Ch^er de Souché, 22 a., a fait la campagne de 1792.
Le Ch^er Le Liart, 53 a., a fait la campagne de 1792.
Chaton des Morandais, 38 a., capitaine d'infanterie depuis 1778.
de La Fouchais, 33 a., lieutenant de vaisseau en 1786.
de Krautart Du Cours, 41 a., a fait la campagne de 1792.
Chaton de Vaugerny, 57 a., capitaine d'infanterie depuis 1775.
de Bedeau de L'Ecorcher père, 43 a., a fait la camp. à l'armée de Condé.
de Bedeau de L'Ecorcher fils, 16 a.
du Rouays de La Begassière, 27 a., a fait la campagne de 1792.
Henry du Boishamon, 19 a., élève d'artillerie en 1789.
Bertrand de Benizé, 37 a., a fait la campagne de 1792.
Ferron de La Sigonnière, 26 a., élève d'artillerie en 1789.
le Gaudrion, 24 a., a fait la campagne de 1792.
de Kressault, 21 a., sous-lieutenant d'infanterie en 1788.
de Karner, 41 a.

Le Ch^er Le Metaër, 27 a., a fait la campagne de 1792.
Le Ch^er de Frécesson?, 36 a., lieutenant d'infanterie en 1775.
Sainromain, 32 a., officier depuis 1781.
Guérif de Launay, 36 a., lieutenant d'infanterie depuis 1777.
de Guérif, 34 a., lieutenant depuis 1772.
de Vaugerin, 40 a., a fait la campagne des princes.
Chef Dubois, 18 a., a fait la campagne des princes.
de La Poëze, 48 a., a fait la campagne de 1792.
Charbonneau, 18 a., a fait la campagne de 1792.
de Courson, 26 a., lieutenant depuis 1784.
Le vicomte du Lescoët, 31 a., officier depuis 1781.
de Saint-Pair, 30 a., lieutenant de vaisseau.
du Hochaste, 58 a., a fait la campagne de 1792.
du Tertre, 52 a., a fait la campagne de 1792.
de Langle, 35 a., officier depuis 1773.
Huchet, 28 a., officier depuis 1782.
Frogier, 18 a., a fait la campagne de 1792.
Huchet de Cintré, 29 a., officier depuis 1782.
Huchet, ch^er de Cintré, 22 a., élève de marine en 1789.
Hingant de Saint-Maur, 40 a., lieutenant de gardes-côtes.
Ch^er de Lubersac, 21 a., a fait la campagne de 1792.
Le Loup de La Billiais, 30 a., officier depuis 1781.
Brizard de Mustroy, 26 a., a fait la campagne de 1792.
de Saint-Ours, 30 a., garde-du-corps du roy.
Le Bouteiller, 21 a., a fait la campagne de 1792.
René de Rabereul, 44 a., lieutenant au service depuis 1767.
Dubois de Beauregard, 42 a., officier depuis 1771.
de Bélouan, 44 a., a fait la campagne de 1792.
Lambert du Boyan, 32 a., officier depuis 1781.
Gazeau des Boucheries, 34 a., garde-du-corps du roy.
De La Cannelaye, 23 a., a fait la campagne de 1792.
Désiré Gazeau, 28 a., garde-du-corps du roy.
de Tremereux, 24 a., officier depuis 1786.
Victor de Trémereux, 22 a., a fait la campagne de 1792.

de La Touche Perinau, 37 a., a fait la campagne de 1792.
de Rorthays de Saint-Reverend, 40 a., officier depuis 1777.
Robert de Lézardiere, 24 a., a fait la campagne de 1792.
Maié de La Barbelais, 26 a., a fait la campagne de 1792.
de Boishïve, 63 a., ancien chevau-léger de la garde du roy.
de Gucheneuc, 18 a., a fait la campagne de 1792.
de La Goublaye de Nantois, 48 a., officier depuis 1763.
Kemerchon de Kerautem, 46 a., capitaine depuis 1780.
Bédée de La Bouëtarday, 68 ans, capitaine retiré.
Auffroy de Quélambert, 34 a., a fait la campagne de 1792.
Riou, 38 a., a fait la campagne de 1792.
Reugerné, 35 a., lieutenant depuis 1780.
Augé de Kresan, 32 a., a fait la campagne de 1792.
Le Paige de Kersvadoué, 30 a., garde marine de 1778.
Le Mintier des Aulnaix, 22 a., sous-lieutenant depuis 1789.
La Haye de Klois, 25 a., sous-lieutenant depuis 1788.
Brunel, 32 a., a fait la campagne de 1792.
Polard, 22 a., élève d'artillerie.
Gouzillon de Kmeno, 27 a., sous-lieutenant de 1785.
de Grainville, 40 a., capitaine depuis 1784.
de Saint-Genis, 45 a., capitaine depuis 1782.
Amand de Botherel, 41 a., a fait la campagne de 1792.
Henri de Botherel, 18 a., a fait la campagne de 1792.
Constant de Botherel, 19 a., a fait la campagne de 1792.
François Du Plessis, 29 a., sous-lieutenant, retiré.
Paul de Riviere, 38 a., lieutenant depuis 1770, retiré.
Joseph de Kraisson?, 25 a., a fait la campagne de 1792.
Léziart de La Roche, 20 a., a fait la campagne de 1792.
Vittu de Kraouth, 44 a., a fait la campagne de 1792.
Huët de Beausemen, 42 a., garde du corps de Monsieur.
Guimard de Coutidreux, 40 a., a fait la campagne de 1792.
Isidor de Villetehart, 24 a., lieutenant d'infanterie.
de La Bourgonnière, 33 a., officier depuis 1778, capitaine.
de La Noïe, 26 a., a fait la campagne de 1792.

Gouyon de Vaucouleurs, 34 a., lieutenant de vaisseau.
Le Douarain de Trévelec, 30 a., a fait la campagne de 1792.
Le Frotter de Killis, 50 a., officier de marine, retiré.
Moustouerlan, 45 a., a fait la campagne de 1792.
de Lisle de La Nicolière, 27 a., a fait la campagne de 1792.
de Trégonnec, 50 a., officier depuis 1762.
Trémereuc de Meurtel, 38 a., officier depuis 1772.
de Kperdron, 26 a., sous-lieutenant en 1786.
de La Plochère fils, 29 a., sous-lieutenant en 1782.
de La Motte-Fouqué, 39 a., officier depuis 1772.
du Faou père, 50 a., officier retiré en 1772.
Le Ch^er du Faou, 21 a., élève de marine.
du Tertre du Coëton, 50 a., a fait la campagne de 1792.
du Launay, 46 a., idem.
de Saint-Méloir, 37 a., idem.
Le Gouverneur, 37 a., idem.
de Lyrat, 30 a., idem.
Huart de Châteaufort, 27 a., idem.
Henri de Quengo, 26 a., idem.
Le Ch^er de Cadaran, 24 a., idem.
Le Ch^er de Kperdon, 23 a., idem.
Le Gentil de Rosporden, 22 a., idem.
Gavard, 37 a., idem.
Gouyon de Vaureaux, 25 a., idem.
Le Ch^er de Chateigner, 33 a., sous-lieutenant en 1780.
Le Ch^er du Faou, 17 a., élève de marine.
Buor de La Noy, 30 a., ancien chevau-léger de la garde.
de Gaalon, 27 a., officier de garde-côtes en 1785.
de Lauzanne, 41 a., capitaine en 1781.
de Méudval,? 39 a., capitaine en 1786.
Le Couriault du Quilio, 39 a., ancien chevau-léger de la garde
Kraingilly de Saint-Gilles, 19 a., a fait la campagne de 1792.
de Sceault, 44 a., lieutenant de vaisseau.
de La Baronnays, 41 a., capitaine en 1779.

de Saint-Gilles, 21 a., a fait la campagne de 1792.
Marin de La Ville Corhen, 22 a., id., sous-lieutenant en 1776.
Le Ch^er de Castillon, 37 a., id., sous-lieutenant en 1769.
de Castellan, 42 a., id., capitaine en 1784.
de Lestourbeillon, 37 a., sous-lieutenant en 1773.
du Noday, 37 a., ancien chevau-léger de la garde.
du Breil de Chalonge, 43 a., officier retiré en 1782.
de La Battellière, 36 a., capitaine en 1789.
Le Ch^er de La Cottellière, 31 a., garde du corps du roi depuis 1778.
de Cornulier, 22 a., sous-lieutenant en 1788.
de La Grimaudière, 50 a., a fait la campagne de 1792.
Le Ch^er Chaton, 26 a., lieutenant en 1789.
Le Ch^er du Manasdan, 40 a., capitaine en 1790.
Le Ch^er du Coustin, prob^t Courtin, 37 a., capitaine en 1791.
de Nevet, 52 a., officier retiré.
de La Bourdonnaye, 56 a., ancien garde de la porte.
de Chironet, 27 a., a fait la campagne de 1792.
de Pontavice, 28 a., idem.
Le Ch^er de Pontavice, 24 a., idem.
Le Lièvre, 24 a., idem.
Caron de La Morinais, 22 a., idem.
du Feu, prob^t du Faou, 20 a., idem.
de Lucinière, 54 a., idem.
de La Motte Fablet, 50 a., idem.
Collin, 31 a., idem.
Garnier de Trevallon, 25 a., idem.
de La Motte Fablet fils, 17 a., idem.
Ch^er du Chatel, 15 a., idem.
de Beschard Pére, 54 a., idem.
de Koursanguer, 52 a., idem.
de Pallier, 43 a., idem.
de La Valette, 54 a., idem.
de Rabzeuil, no age, idem.
de La Ruée Pére, 60 a., idem.

de La Villéan, 41 a., officier depuis 1775.
de Calais, no age, lieutenant en 1775.
de La Forets, 35 a., capitaine en 1790.
de Valois, 56 a., officier retiré.
de Francheville, 55 ans, officier retiré.
de Ruays, 28 a., officier depuis 1782.
de Rays de Kmabain, officier depuis 1784.
Gouyon de Saint-Loyal, 23 a., officier depuis 1786.
de Prémorvan, 42 a., officier retiré.
de Tromelin, 25 a., officier depuis 1786.
Pontavis de Renardiere, 27 a., officier depuis 1786.
Auffray de Villeaubry, 35 a., idem.
Fournier d'Alleyrac, 30 a., idem.
de Trémaudan, 28 a., idem.
Picquet de Boisgny,? 21 a., idem.
Collin, 30 a., idem.
Ch^er de Reigneran, 62 a., idem.
de Beauvoir fils, 17 a., idem.
de Bouays, 30 a., idem.
de Saint-Gilles, 26 a., idem.
de Nantois, 25 a., idem.
Mourain, 27 a., idem.
Le Nouairais, 27 a., a fait la campagne de 1792.
de Villesbrune, 25 a., idem.
du Chatel, 20 a., idem.
Ch^er de Gaudrion, 19 a., idem.
de Montdaré, 25 a., idem.
de Bois Neraud, 38 a., idem.
de Gouvello de Kiaval, pas d'âge, idem.
du Chêne de Saint-Léger, 56 a., commandeur de Matthe.
Le baron de Reinach, 24 a., officier depuis 1788.
Ch^er de La Roche Saint-André, 19 a., a fait la campagne de 1792.
Hieen de Rosne.
Le Breton.

Huët de La Borderie, 24 a., élève de marine.
de Clais de Borgé, 57 a., officier retiré.
Ch^er du Buat, prob^t Buat, 44 a., idem.
Le Voyer des Aulnaix, 45 a., idem.
de Langle père, 56 a., officier depuis 42 ans.
de Langle fils.
de Klerec, 54 a., capitaine depuis 25 ans.
Ch^er de Mouillemure, 28 a., campagne de 1792.
de Landemont.
de Secillon, 30 a., officier depuis 1781.
Total : 220 volontaires.

Nota. — Au nombre des gentilshommes cy-dessus inscrits, j'ai reçu avis ce matin par une lettre de Jersey qu'il étoit venu 12 gentilshommes se faire inscrire depuis la séparation des compagnies. Ce qui forme un total de 232 volontaires, non compris les 12 officiers de ces quatre compagnies et les tambours.

Ce 9 avril 1795. Le Prince de Léon.

Les lettres qui suivent sont en général relatives à la distribution des grades. Il n'était pas facile de faire admettre, par les émigrés, que le gouvernement Anglais ne pouvait en aucune façon leur garantir des grades supérieurs à ceux qu'ils occupaient en France.

Peel street 8 (1).

Monsieur, lorsque M. Windham eut l'honneur d'entretenir le prince de Léon, il retarda à lui donner une réponse positive relativement à la formation de son corps,

(1) Add^l mss. 8036, p. 12. Pelt street, peut-être Pall mall street. Cette lettre est adressée à Lukin, chargé d'affaires des corps français.

voulant auparavant s'expliquer lui-même avec le général Williamson sur ce sujet.

Un des premiers objets de l'établissement de ces corps fut d'offrir un moyen de vivre à un nombre d'émigrés, dont la situation paraissait ici telle qu'ils ne pussent trouver qu'agréable une honorable manière de subsister, quoique modique, jusqu'à ce que par la suite on vît jour à une expédition en France.

Si un événement aussi heureux avoit jamais lieu, et qu'on parvînt a former des régiments des habitans de ces contrées, il n'y a pas de doute que le désir du gouvernement est de prendre de préférence pour officiers de ces mêmes régiments, ceux qui soit comme officiers, soit comme soldats font partie de ces corps; et de les placer aussitôt que possible dans une situation convenable à leur rang et à leur mérite.

Mais on ne doit entendre en aucune manière que le gouvernement prenne aucuns engagemens spécifiques à ce dessein. Il ne peut davantage s'engager à leur donner aucuns grades au-dessus de ceux qu'ils avoient en France. Si quelques exceptions pouvaient avoir lieu, et si on se départoit des règles qui ont été faites pour les corps francais levés par un acte du parlement, c'est en faveur des personnes qui employées à cette époque dans l'intérieur du royaume ont acquis des titres à un rang plutot accordé à des services rendus dans une armée de leur propre création, qu'à la place qu'ils possédoient cy-devant en France. Excepté dans le cas de la nature particulière que les règles générales n'ont pu comprendre, le gouvernement ne peut ici avec justice accorder des avantages qui ont été refusés aux autres corps engagés à sa paye malgré que plusieurs aient servi avec un mérite distingué ; et encore moins le gouvernement peut-il se permettre de stipuler sur le rang à

tenir par la suite dans le service de France si ce service est jamais rétabli.

Le prince de Léon aura, d'après cela, la bonté de faire ses nominations d'après les idées ci-dessus énoncées, avec l'assurance qu'il doit se regarder précisément sur le même pied que les autres corps se formant aujourd'hui à Jersey et Guernsey, ou ceux qui pourraient s'y former par la suite. — J. P. (Joseph Puisaye ?)

Le prince de Léon répond à cette lettre en proposant pour des emplois supérieurs le duc de Châtillon, son oncle, et le baron de Montmorency, son beau-frère aîné (1).

(1) *Add^l ms. 8036, fol. 4.*

Le prince de Léon auroit eu l'honneur de passez chés Monsieur le marquis de Menilles pour le remercier de toutes les sensibles marques d'intérêt qu'il lui a témoignées dans ses nouveaux malheurs s'il n'avoit pas encore la flévre asses fort pour le retenir chès lui.

Il le prie de vouloir bien prendre lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de Jarnac et de son oncle, duc de Chatillon, contenant son désir de servir dans l'expédition qui se prépare, et l'objet de ses désirs pour être employé convenablement à son âge, son grade et sa position. Monsieur le marquis de Menilles voudra bien me marquer ce que je pourrai lui répondre; je m'en rapporte totalement à lui sur ce qui peut intéresser ma famille. 22, Harley street ce mardy.

Je le prie encore de vouloir bien me marquer s'il croit que mon beau frère ainé, le baron de Montmorency pourra obtenir un des cadres de M. du Trésor comme celui ci veut bien le demander. Cette réunion de famille me rendroit bien heureux surtout si le corps de mon cousin obtenoit une permission particuliére de rejoindre les autres régiments restant, dit-on, sur le continent. Le prince de Léon demande à Monsieur le marquis de Menilles de ne pas le juger sur les apparences en le croyant trop intrigant.

Le 11 mars 1795, Windham a le regret d'informer le prince qu'il ne peut accepter la proposition du duc de Châtillon. « Quelque distingués que soient ses autres titres, il ne paraît pas avoir eu au service de France, avant la Révolution, le grade pour lequel il est nommé dans le présent établissement des compagnies. Il serait impossible, dans ce cas, que M. Windham pût consentir à sa nomination. »

Mais cette nomination est de la plus grande importance aux yeux du prince de Léon, qui s'adresse à Puisaye et lui fait connaître que le duc de Châtillon, nommé capitaine par le Roi lui-même au commencement de 1788, dans la compagnie des gardes du corps du prince de Luxembourg, puis ensuite dans le régiment de Rohan, se trouve dans les conditions requises pour obtenir le grade qu'il sollicite.

Plus loin, il appuie sa demande sur des considérations diverses et demande un entretien. « Ma position en Bretagne m'y donne peut-être quelques avantages. Je suis le plus considérable propriétaire de cette province, si (comme j'ai tout lieu de le craindre) le duc de Rohan, mon père, n'existe plus. Les avantages politiques que j'y possède vous sont connus. J'offre le tout à la noble cause que nous servons, et j'espère que le caractère de droiture et de franchise que l'on veut bien me reconnaître dans le monde vous sera un sûr garant de l'engagement que je prends d'y consacrer tous mes moyens. »

Signé : Rohan-Chabot, prince de Léon.

Enfin, il obtient cette nomination tant désirée et remercie par une lettre du 16 avril, adressée au marquis de Ménilles (1). Vers cette même époque (2), le prince fut cruellement éprouvé : « J'ai l'honneur de prévenir M. le marquis de Ménilles que la mort de ma fille aînée et l'état alarmant dans lequel se trouve Mme la princesse de Léon depuis ce malheureux évènement, me priveront, d'icy à la semaine prochaine, du plaisir de le voir..... Je prie monsieur le marquis de Ménilles d'excuser la douleur d'un père et les sollicitudes d'un mari qui m'ont empêché de lui écrire de ma main. J'ai en même temps l'honneur de lui faire part de la mort du duc de Rohan, mon père, dont j'ai eu la certitude depuis trois jours. »

Le 27 avril, le prince réclame du marquis de Ménilles une solution relative aux bas-bretons enfermés dans les prisons anglaises sur le continent, et qu'il voudrait enrégimenter. Son organisation subissait des retards. Le tableau de formation de son corps d'infanterie qui comprenait primitivement quatre compagnies, était réduit à trois de cent hommes chacune, composé de la manière suivante : un capitaine, deux lieutenants, trois sous-lieutenants, un sergent-major, un fourrier, quatre sergents, six caporaux, quatre-vingt-un volontaires et un tambour. Son état-major possédait un major

(1) Addl mss. 8036, p. 14. Toutes ces lettres sont adressées au marquis de Ménilles.

(2) Addl mss. 8036, f. 32, 24 avril 1795.

commandant, un aide-major, avec le rang de capitaine, un quartier-maître trésorier avec le rang de lieutenant, un adjuvant (*sic*) avec le rang de sous-lieutenant, un aumônier, un chirurgien-major et un aide chirurgien ; ce qui constituait un effectif total de 307 hommes.

Ce changement inattendu le contrarie vivement : « On vient de dire au bureau de M. Lukin qu'il recevrait un ordre aujourd'hui pour former son corps sur l'ancien pied et non sur celui de quatre cadres. Ce dégoût (*sic*) serait profondément sensible au prince de Léon..... Il supplie Monsieur de Ménilles qui lui a toujours témoigné un intérêt soutenu, de vouloir bien, dans ce moment-ci, ne pas le laisser sacrifier à une basse intrigue qui l'excluroit du bonheur de servir avec lui autrement que comme volontaire..... Il observe encore à M. de Ménilles que, d'après la parole de M. Windham, il a écrit sur le continent à tous ses officiers qui sont maintenant en route sur la foi de la composition qui lui avoit été accordée (1). »

La composition fut maintenue et le Prince de Léon, par une note du 14 mai 1795 au comte de Puisaye, lui demande l'expédition de ses brevets Anglais et Français, en même temps qu'il le prie de faciliter le passage en Vendée de trois gentilshommes du Poitou : MM. de La Rochebrochart, cousin de M. de La Roche-Jacquelein, le chevalier de Grimoard et le chevalier du Péret. La corres-

(1) Brit. mus. additional mss. 8036, p. 43.

pondance du Prince de Léon avec Puisaye ne roule guère que sur des nominations d'officiers. Rien de saillant à signaler au milieu de ces notes rédigées à la troisième personne et encombrées de formules les plus courtoises de l'ancienne politesse française ; formules exquises, mais à vrai dire un peu longues et monotones. Il faut reconnaître, cependant, que l'intérêt des officiers et gentilshommes bretons le préoccupe exclusivement. Aussi, réclame-t-il toujours pour eux les places vacantes et autres avantages, de préférence aux émigrés d'autres provinces. Il réclame aussi un droit personnel de présentation qui lui semble méconnu. L'art. 5 de la capitulation de son corps d'armée portait, en effet, que : après formation entière, le colonel propriétaire, dans le cas des emplois qui viendront à vaquer dans la suite, aura la bonté de présenter à S. A. R. Mgr le duc d'York, les officiers qu'il croira mériter l'avancement ; mais que la nomination dépendra entièrement de son Altesse Royale.

Il est vraisemblable que cette prérogative lui fut rendue, car il n'en parle plus. Mais ses préparatifs étant assez avancés, il songe à partir et demande à Windham son passage sur un vaisseau de guerre (1).

(1) Additional ms. 8036, p. 48. 16 mai, Duke Street, n° 25.

Le prince de Rohan a l'honneur de faire mille compliments à M. le marquis de Menilles ; il vient d'apprendre que les deux frégattes, la *Prompte* et la *Circé*, doivent mettre après-demain lundy à la voile pour Hambourg, et comme il ne peut espérer

Parmi tant de sollicitations qui parvenaient jusqu'à Puisaye, un choix est difficile : nous sommes bien obligé d'en écarter le plus grand nombre pour ne nous arrêter qu'à la note suivante (1)

s'embarquer sur une d'elles qu'après avoir obtenu un ordre du gouvernement, il le supplie de vouloir bien lui en faire avoir un par M. Windham. Monsieur le marquis de Menilles verra par l'époque du départ de ces bâtiments qu'il n'y a pas un moment à perdre pour pouvoir partir par un d'eux.

(1) Add[l] ms. 8038, p. 2.

Monsieur le marquis de Menilles connoît les difficultés qu'éprouve le prince de Rohan pour la nomination des emplois de ses corps, et a bien voulu promettre de les faire lever.

Au desir naturel qu'a le ch[r] de Pioger de voir le prince de Rohan réussir dans une prétention juste, se joint celui plus naturel encore de voir son frère le vicomte de Pioger conserver la place de capitaine que le prince lui a donnée par sa nouvelle nomination.

Le v[te] de P. étoit en France capitaine au rég[t] de Rohan; il s'étoit cassé la jambe à l'armée du prince de Condé, et il eût été le 3e capitaine du 1er corps que le prince de Rohan a eu à la solde d'Angleterre, si ce prince l'avoit cru en état de servir. M. d'Hervilly lui donna au mois d'août 1794 une place de lieutenant dans son régiment, et ce colonel lui rend la justice de dire, qu'il lui doit l'instruction d'une partie de son régiment.

Le prince de Rohan, actuellement convaincu que le Vte de P[**] est parfaitement guéri de son accident et connoissant son activité, son zèle et ses moyens pour le métier des armes, l'a engagé à quitter le rég[t] d'Hervilly, lui a donné une compagnie dans son corps, et l'a laissé à Londres pour les affaires de ce corps.

Si Monsieur le marquis de Mesnilles ne pouvoit faire approuver la nomination entière du prince de Rohan, il rendroit à MM. de Pioger un service dont ils seroient éter-

qui renferme quelques détails biographiques. Elle émanait du chevalier de Pioger qui recommandait le vicomte de Pioger son frère.

La princesse de Léon s'adressa également au

nellement reconnoissants s'il vouloit bien faire approuver la nomination particulière du Vte DE PIOGER.

Londres, le 21 mai. (sans date, etc.)

Addl ms. 8038, p. 3.

Monsieur le marquis de Mesnilles n'ayant pu se transporter hier chez le faiseur d'instruments avec *MM. de Pioger* et de Suasse, ces deux officiers y ont été seuls, et ont arrêté conditionnellement les instruments qui leur sont le plus nécessaire. Savoir :

Un étui de mathématiques garni, un non garni, et deux paquets de crayons	2 liv.	13 schel.	»
Une lunette.	1	11	6
Un Pédomètre (*).	3	3	»
	7 liv.	7 schel.	6

(*) Cet instrument marque jusqu'à 12,000 le nombre des pas qu'on fait en mesurant une distance ; il est du plus grand usage pour un officier de l'état-major comme pour un officier du génie.

Nota. La brigade des officiers du génie devant être munie de tous les instruments nécessaires à leur métier, et dont l'achat exigera une somme assez considérable, MM. de Pioger et de Suasse auront recours au besoin à leurs camarades.

Quant aux fonds que Monsieur le marquis de Mesnilles a eu la bonté d'offrir à ces officiers pour le reste de leur armement et de leur équipement, et pour l'équipement de leurs domestiques, ils proportionneront leur dépense à ce qu'il voudra bien leur accorder.

MM. de Pioger et de Suasse ont l'honneur de rappeler à Monsieur le marquis de Mesnilles qu'il a bien voulu leur promettre de recommander au lord Cornwallis l'organisation

comte de Puisaye pour lui recommander son frère, le baron de Montmorency, fils aîné du duc de Montmorency. Il était capitaine dans le régiment de Montmorency-Laval au service d'Angleterre. Outre les biens immenses qui lui étaient substitués par son père, il était par lui-même et par Mlle de Matignon, sa femme, un des principaux propriétaires de Normandie et de Bretagne. Il désirait servir sous les ordres du prince de Léon et com-

totale de la brigade des officiers du génie, commandée par M. de Lenglé. Un mot de Monsieur le marquis avancera plus cette affaire que toutes les démarches de M. de Lenglé. Cette expédition est d'autant plus nécessaire que le traitement provisoire qu'ils reçoivent est trop peu considérable pour qu'ils puissent faire aucun préparatif pour la campagne ; d'ailleurs cette brigade étant alors payée par l'ordonnance, Monsieur le marquis de Mesnilles en disposera peut-être plus facilement.

Add^l Ms. 8038, p. 4.

Le ch^er de Pioger est chargé par le prince de Rohan de remettre le paquet cy joint à Monsieur le marquis de Mesnilles. Un des objets de cette lettre est de lui rappeler qu'il a bien voulu promettre au prince d'engager le ministre à approuver la nomination des emplois des deux nouveaux bataillons du régiment de Rohan telle qu'elle a été proposée par le prince.

Le ch^er de Pioger a un intérêt particulier à ce que cette nomination soit approuvée, le prince y donnant une compagnie au v^te de Pioger, son frere, ancien capitaine au régiment de Rohan et actuellement à Londres pour les affaires de ce corps. Il seroit trop heureux si cette considération ajoutoit à l'envie qu'a Monsieur le marquis de Mesnilles d'obliger le prince de Rohan.

(Sans date ni adresse).

mander la compagnie qui avait été offerte à M. de La Bourdonnaye. Voici cette lettre :

M. de Léon m'ayant dit, Monsieur, l'extrême intérêt que vous aviez marqué au malheur que je viens d'éprouver, je veux vous en témoigner moi-même ma reconnaissance et vous dire combien j'y suis sensible ; ce malheur n'est pas d'une espèce à pouvoir jamais être oublié d'une mère, mais il est peut-être susceptible d'adoucissement, et c'est à vous que je m'adresse avec confiance pour me les procurer. M. de La Bourdonnaye, nommé chef d'un des cadres accordé à M. de Léon, n'acceptera vraisemblablement pas cette place, et dans ce cas je désirerais fort que vous voulussiez bien employer votre crédit pour y faire nommer le baron de Montmorency mon frère, aîné de sa maison et possédant de très-grands biens en Normandie et en Bretagne.

Je joins ici une petite note relative à son âge, à sa position, à ses services, et je me trouverais doublement heureuse de rapprocher mon frère de moi et de devoir ce bonheur réel et cet adoucissement de mes profonds chagrins à vous, Monsieur, pour lequel j'ai déjà une véritable reconnaissance de l'amitié que vous témoignés à M. de Léon. Recevés en, je vous prie, l'assurance ainsi que celle des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante. MONTMORENCY, Pssse DE LÉON.

N° 22, Karles street, ce 23 mars 1795.

Nous pensons qu'il dut être difficile d'éluder une recommandation conçue en de tels termes, Elle ne fut pas cependant accordée sur le champ ; car, dans une lettre du 1er juin suivant, le prince sollicite de nouveau en faveur de ses beaux-frères,

en même temps qu'il demande son passage à Jersey sur un bâtiment de l'État. Ce mode de transport a d'autant plus d'importance pour lui, dit-il, qu'il porte une somme considérable d'argent pour la fourniture et la paie de ses cadres. Windham ne put satisfaire ce désir, et le prince annonce à Puisaye, par une lettre du 6 juin, qu'il se rend à Weymouth, où il prendra le « bâtiment des lettres », c'est-à-dire le paquebot cutter qui faisait à cette époque le service de la poste entre les îles et l'Angleterre. Quant à M. de Suasse et au chevalier de Pioger, de Puisaye, appréciant leur double qualité de Bretons et d'officiers du génie, les attacha à son état-major.

A l'encontre du prince de Léon, qui dirigeait de Londres la formation de ses cadres, le comte du Trésor dirigeait à Jersey même la formation des siens. Toute sa correspondance est datée de Jersey et porte l'empreinte d'une personnalité active et d'un désintéressement profond. On pourrait peut-être lui reprocher un peu de partialité en faveur de ses officiers normands. Il ne faut pas trop s'en étonner. Il régnait entre les émigrés des deux provinces une très-légère mésintelligence. Elle se traduit dès la première lettre du comte du Trésor.

J'ai l'honneur de vous adresser la liste des gentilshommes du rassemblement qui ont servi avant l'époque de la Révolution, j'y joins l'état de leurs services autant que je puis les connoistre ; ceux des gentilshommes normands sont plus exacts, parce que je les connois mieux,

les nottes que j'y ai jointes sont faittes à mon âme et conscience. Il n'en est point mis à l'état des Bretons. Je les connois fort peu, en général, je n'y vois pas d'officiers d'un mérite transcendant.

Notre organisation me semble instante, les jours vont devenir beaux, et si elle étoit seulement commencée, je pourrois m'occuper de l'instruction dont nous avons grand besoin.

On vient de faire icy une levée d'hommes qui retardera nécessairement notre formation.

J'ay été loin de m'en plaindre parce que je l'ay considérée comme le résultat d'un ordre supérieur et que par vous sans doutte elle a été jugée nécessaire ou utile à l'interest commun auquel doit toujours céder l'interest particulier. Je suis tellement pénétré de ce principe, que si je croyais être plus utile que je le suis, en servant comme soldat, je le serais demain.

Agrées, Monsieur le Comte, mes vœux sincères pour la prompte réussite de tous vos projets et le désir que je forme d'être bientôt réuni à vous dans le champ de l'honneur.

M. le prince de Léon m'a marqué que nous avions chacun un drapeau, et m'a proposé de le distinguer par les couleurs de nos provinces. Je luy ai répondu que l'oriflamme étoit blanche et qu'elle me sembloit avoir plus d'analogie avec nos sentiments et les principes que nous professons; déterminez sur cela, Monsieur le Comte, tout ce que vous jugerez convenable; quel que soit notre drapeau, il sera toujours sous vos ordres le ralliement de l'honneur et le signe du courage.

Le Cte Dutresor.

Jersey, le 20 jr 1795.

P.-S. Je crois devoir vous rendre compte que nous ne sommes pas icy aussy nombreux qu'on pourroit le

croire. M. Du Dresnoy a pris sur nous tout son corps d'officiers et la majeure partie de ses serjens. Il vient de partir pour France plus de quatre-vingts personnes, et je ne crois pas qu'il nous reste plus de trois cents hommes pour le corps de M. le prince de Léon et le mien. S'il entroit dans vos plans que nous fussions plus nombreux, il seroit à désirer, Monsieur le Comte, que vous vous occupiez des moyens de nous procurer du monde. Pardon de la liberté que je prens. Je compte réunir à mon corps les Normands et tout ce qui n'est pas breton. J'ai déjà pris des poitevins et angevins.

1795. État des services de MM. les Émigrés françois du rassemblemen militaire de Jersey.

MM.

Aleno de Saint-Alouam, Quimper, 32 ans, entré au service 1777, c lieut. de vaisseau, retiré en 1785.

Auger de Kamsan, St-Malo, 31 a., ent. au s. 1779, garde marine, r. 1781

Louis de Bedée, St-Brieux, 37 a., garde du corps de Monneur, en 1776

Joseph Le Bouteiller, Rennes, 20 a.. 4 ans d'école militaire.

Belée de La Boistardaye, St-Brieux, 67 a., ent. en 1744, capt^e en 1749 retiré en 1757.

Dubot Dugrego, Vannes, 54 a., cornette en 1754, capt^e en 1765, retiré.

De Rays père, Treguier, 47 a., chevau-léger en 1763, rang de cap^te 1771 retiré.

Ami de La Bothelierre, Rennes, 33 a., entré en 1780, l^t en 1788, en act

Le v^te du Biscoet, Dol, 31 a., sous-l^t d'infanterie 1781, lieut. en 1788, r

De La Bothelierre-Laisné, Nantes, 34 a., garde du corps du Roi en 1779

Victor de La Bothelierre, Nantes, 30 a., sous-l^t d'infant. en 1778 en act

du Breil de Chalonges, Dol, 42 a., entré en 1770, l^t en 1780 et ret. en 178

Le ch^r du Breil-Chalonges, Dol, 36 a., volontaire de marine en 1778 lieut. de frégattes et retiré 1779.

Dubrieux, Quimper, 29 a., volontaire de marine en 1779, élève en 178

Le Begue, Léon, 35 a., légion de Lauzun en 1784 et capt^ne^ au service de Hollande.

Benhart père, 52 a., off^r^ de la Comp^ie^ des Indes.

Le Boutheiller des Navries, capt^ne^ au rég^t^ du Bourgogne-Infantrie et r.

Le ch^r^ Dubois-Bauregard, St-Malo, 38 a., lieut. de grenadiers royaux en 1772.

Le ch^r^ de La Bourdonnaye, Vannes, 55 a., comp^ie^ des Indes.

La Bourgonnierre, Léon, 32 a., entré lieut^t^ en 1778.

De Castelan, Nantes, 37 a., entré sous-l^t^ 1779 et retiré en 1788.

Le Couriault du Quilio, Vannes, 38 a., chevau-léger de la garde en 1774.

Chaton de Vaugerny, St-Brieux, 55 a., l^t^ d'infanterie 1756, cap^t^ en 1775.

Cherronnette, St-Brieux, 26 a., volontaire de marine en 1778.

Courson de Licineux, St-Brieux, 26 a., chevau-léger en 1784.

De Closmadeuc, St-Brieux, 26 a., sous-l^t^ en 1781 et l^t^ en 1783.

René-Colas La Baronnais, St-Malo, 39 a., entré au service 1774, cap^t^ 1780, retiré.

Chaton des Morandais, St-Brieux, 39 a., sous-l^t^ 1771, cap^te^ de cavalerie en 1778 et en activité.

Huchet de Cintré, St-Malo, 30 a., sous-l^t^ 1782, retiré en 1788.

Constant de Cintré, Rennes, 18 a., élève de marine 1789.

Charles de Cintré, Rennes, 27 a., élève de marine 1782.

Chaton cadet, St-Brieux, 25 a., sous-l^t^ 1786, l^t^ en 1789, activité.

Sevère de Castelan, Vannes, 41 a., sous-l^t^ 1774, retiré 1781.

De Ruays, Nantes, 28 a., entré au service 1782 et lieut.

De Montjermont, St-Malo, 35 a., entré au service en 1776 et lieut.

De Lauzanne, Treguier, 39 a., entré en 1772, capt^e^ 1781, retiré 1787.

De Sceaux, Dol, 43 a., entré 1779, lieut. de fregattes et retiré en 1781.

De Villeauroux, St-Malo, 58 a., entré 1755, cap^te^ 1759, l^t^-colonel d'infanterie 1789, activité.

De Lestourbillon, Nantes, 36 a., entré en 1773, cap^te^ gardes-coste 1784.

Anthoine Espivent, Nantes, 28 a., élève de marine, 1781, l^t^ de vaisseaux, 6 juin 1789.

Charles Espivent, Nantes, 24 a., sous-l^t^ d'infanterie, 1786, l^t^ 1791, en act.

La Mothe-Fouqué, St-Brieux, 39 a., entré au service en 1772 et lieut.

De La Fruglais, St-Brieux, 52 a., entré au service 1757 et l^t, ch^r de St-Louis.

Le Froter, Vannes, 48 a., volontaire de marine en 1757.

De La Forest, Dol, 34 a., entré en 1779, cap^te 1791.

De La Fouchais, Rennes, 31 a., entré dans la marine 1778, l^t de vaisseau 1786 et retiré.

La Ville-Dubois, Rennes, 29 a., entré en 1780, l^t de vaisseaux 1788.

Le Forester du Borie-Frouger, Dol, 30 a., volontaire de marine 1781 promu l^t de v. 1790.

Gouyon de Veaucouleurs, Dol, 35 a., entré au service 1778, auxiliaire.

Le Nantois, père, St-Brieux, 46 a., entré en 1764, retiré en 1769.

De Boishue, père, Dol, 61 a., chevaux-légers en 1752, retiré en 1763.

De Grainville, Léon, 39 a., sous-l^t d'infanterie 1772, cap^te 1779, r. 1780.

Groult de Bauvais, Dol, 49 a., entré au service 1762, lieut. 1779 de cavalerie, retiré 1785.

De Guerrif, St-Malo, 32 a., entré en 1777, l^t 1789.

Gazet de Chastelier, Nantes, 30 a., volont. de marine 1778 et sous-l^t 1781.

De Kmens, Léon, 30 a., s.-lieut. 1786, retiré.

Hinguant de Saint-Maur, St-Malo, 40 a., entré en 1778, l^t garde-coste.

Delahau de Kioix, Vannes. 24 a., sert sous-l^t de 1788.

Huet de Beausemen, St-Brieux, 42 a., entré en 1773, l^t en 1791.

De Kervasdoué, St-Brieux, 26 a., garde marine 1778, retiré 1781.

De Koulas, Quimper, 26 a., garde marine 1782, retiré 1784.

De Koualan, St-Brieux, 34 a., sous-lieut. 1773, l^t 1782, retiré 1787.

De Kmel, Treguier, 33 a., sous-l^t 1778.

De Kverseau, St-Brieux, 20 a., entré sous-l^t 1788.

De Kmabin, Treguier, 22 a., sous-l^t au rég^t de Bourgonne-Infant. 1784

De Kautem, Léon, 45 a., cap^te garde-coste 1780.

De Langou, Fougere, 23 a., sous-l^t 1784.

De Laveurn, Treguier, 30 a., auxiliaire en 1780, retiré 1784.

Lambert de Boisjean, St-Malo. 30 a., entré au s. en 1779 et retiré en 1784

Lorgeril, Dol, 20 a., élève d'artillerie 1789.

De Langle, Rennes, 33 a., sous-l^t 1776, cavalerie, retiré 1783.

Landeneuf, Vannes, 29 a., auxiliaire en 1774 et sous-l^t 1783.

Le Pays-Laisné, Rennes, 26 a., dans la gendarmerie en 1784.
Du Les Lays, Treguier, 33 a., sous-l^t 1776, retiré 1787.
Le ch^r de Lambilly, Rennes, 25 a., sous-l^t au rég^t du Roi-Infanterie 1785.
Micault de La Vieuville, St-Brieux, 39 a., garde de Monsieur en 1774.
Menorval, St-Brieux, 37 a., sous-l^t 1772, cap^te en 1786.
Dunoday, St-Malo, 36 a., chevaux-légers en 1774.
De Nevets père, Quimper, 52 a., sous-l^t en 1763, retiré 1771.
De Penfentanio, Quimper, 33 a., élève de marine 1777, l^t de v. 1786.
Duplessis, Rennes, 27 a., sous-l^t 1785 et retiré en 1788.
De Plem, Quimper, 25 a., garde marine 1781, retiré en 1783.
Pollard, Vannes, 21 a., artillerie et a fait une camp. dans La Châtre.
Pennet, Vannes, 31 a., 10 mois dans le corps de la marine et fait 2 camp
De Pommery, Vannes, 30 a., sous-l^t 1787.
De Querhoënt, St-Malo, 47 a., sous-l^t 1763, capt^ne 1779 et a pris une réforme.
Robmerault, St-Malo, 21 a., élève de marine 1787.
De Rivière, Quimper, 36 a., sous-l^t 1769, l^t 1777, retiré 1781.
De Rengervé-Laisné. St-Malo, 33 a., sous-l^t 1769, l^t 1783, infant., activ.
Le Sauvage, St-Malo, 19 a., élève de marine 1787.
De Saint-Pair, Dol, 29 a., garde marine 1779, l^t de vaisseau 1787.
De Saint-Genis, Dol, 45 a., chevau-léger, 1767, rang de capt^e 1782.
Isidore Saint-Gisles, St-Malo, 20 a., sous-l^t 1788.
De Trogof, Treguier, 45 a., l^t en 1765, l^t de maréchaux de France.
Théodore de Tresnevem, St-Brieux, 23 a., sous-l^t 1786.
Theouret, Léon, 36 a., entré au service de mer 1768, l^t de vaisseau.
De Trecesson, 34 a., rég^t Darmagnac, cap^t 1791.
De La Villehulin, St-Brieux, 35 a., sous-l^t 1775, rang de cap^te 1789.
Le ch^r de La Villethart, St-Brieux, 22 a., sous-l^t 1787.
Veri de Saint-Romain, Vannes, 30 a., sous-l^t 1780, l^t 1788.

Certifié conforme aux états qui m'ont été remis. Jerzey, le 20 f^re 1795.

Le Cte Dutrésor.

Indépendamment de cette liste générale dans laquelle figuraient un peu confusément des émi-

grés appartenant à diverses provinces et surtout à la Bretagne, du Trésor envoyait un peu plus tard (20 février 1795) une liste des gentilshommes français des provinces de Normandie, du Maine, Anjou, Poitou, et de leurs états de service et grades militaires.

RASSEMBLEMENT MILITAIRE DE JERSEY

État des services et grades militaires de Messieurs les Gentilshommes François émigrés des provinces de Normandie, du Maine, Anjou. Poitou, composant ce rassemblement.

M. de La Gondie, lieutenant-colonel du régiment de dragons de La Châtre, en activité. — Très-excellent officier. Le comte du Trésor le demande pour aide-major : il est susceptible d'occuper telle place qu'on voudra lui donner.

M. de La Bonneville, capitaine au régiment d'infanterie de la marine en 1756, brevet de major en 1783, en activité. — Excellent officier ; il est placé dans le corps de M. Dudresnay, on n'en a eu la certitude que depuis que cet état est dressé.

M. Dutrésor de La Roque, chevau-léger en 1762, rang de capitaine en 1777 et chevalier de St-Louis. — Normand. — N'a point de brevet de capitaine, il en a le rang, que lui donnent quinze ans de service dans les chevau-légers ; il est chevalier de St-Louis. C'est le frère du comte du Trésor.

M. le comte de Pontbelanger sert en 1774 ; capitaine au régiment de dragons de Penthièvre en 1778. — Normand. — Très-bon officier et très-protégé de M. le prince Dauvergne.

M. le marquis de Grasleuil sert en 1765 : capitaine au

régiment de cavalerie de Roussillon en 1779, chevalier de S.-Louis. — De la Touraine. — Très-bon officier, susceptible d'estre mis à la teste d'un corps.

M. Le comte de Sebeville sert du 17 avril 1768; capitaine de dragons au régiment de Bourbon en 1779. — Normand. — Très-bon officier, susceptible d'estre à la teste d'une compagnie.

M. Maquart de Soisy sert de 1770; capitaine d'infanterie des chasseurs de Cantabres en 1785. — Lorrain. — Très-excellent officier, plus susceptible d'estre à la teste d'une compagnie de chasseurs que d'une compagnie noble.

M. le chevalier de Sully au régiment d'infanterie de Soissonnais; capitaine en 1784; en activité. — Normand. — Fort bon officier.

M. le baron du Merle, capitaine au régiment de dragons de Lorraine en 1787; en activité. — Normand. — Très-bon sujet, mais encore jeune pour un des premiers emplois.

M. Guerin Dagon, mousquetaire en 1765, capitaine en 1779, chef de division des gardes-costes en 1781; en activité. — Normand. — Le grade de chef de division ne donne que le rang de capitaine en activité. Brave et loyal officier, mais peu militaire.

M. Dumesnil de Villiers, sous-lieutenant au régiment d'infanterie en 1774, et lieutenant au régiment de Baujolois; en activité. — Normand. — Ses talents militaires ne sont pas connus, a une mauvaise teste.

M. de La Bazonnierre sert de 1776 au régiment d'infanterie de Bourgogne, lieutenant en 1783; en activité. — Normand. — Très-bon militaire et fort instruit.

M. Davoyne de La Jaille sert de 1775, lieutenant en 1787; en activité. — De l'Anjou. — Parti avec M. de Tintignac.

M. Dulongay sert de 1784 au régiment d'infanterie de Royal des Vaisseaux, lieutenant en 1788. — Normand. — Très-bon sujet et fort instruit.

M. le chevalier de Valois sert en 1788 au régiment de la Reine infanterie, et lieutenant... — Normand. — Très-bon sujet : on dit qu'il a du talent.

M. de Gardera sert de 1778 au régiment d'infanterie de Poitou, lieutenant en 1785. — Provençal. — Très-bon sujet, susceptible d'estre employé à l'instruction.

M. de La Roque Grandvilliers sert de 1774 au régiment d'infanterie de Flandre, lieutenant; en activité. — Normand. — Bon sujet.

M. Dozouville de Beuzeval, élève de la marine royale 1779, lieutenant de vaisseau et rang de major en 1787; en activité. — Normand. — Officier de marine, très-bon sujet qui feroit tous les sacrifices pour la bonne cause.

Messieurs qui servent dans des corps privilégiés avec le rang de lieutenant et non commissionnés :

M. Montlien de La Potterie, garde du corps de Mgr le comte d'Artois en 1769, rang de lieutenant en 1783. — Normand. — Ce corps donne le rang de lieutenant après 15 ans de service. Le sujet est médiocre.

M. Boisroussel, garde du corps du roi, rang de lieutenant en 1784. — Normand. — Parti avec M. de Tinténiac.

M. d'Herissé, garde du corps de Mgr le comte d'Artois en 1773, rang de lieutenant en 1788. — Du Maine. — Bon sujet, sans expériences pour commander.

Messieurs qui servent dans un corps où il n'y a pas de sous-lieutenants :

M. de Gueroult, lieutenant dans le corps des canoniers gardes-costes en 1779. — Bon sujet, mais peu susceptible de commander.

M. le chevalier de Gueroult, lieutenant dans les canoniers gardes-costes en 1779. — Bon sujet, mais peu susceptible de commander.

M. Le Brun de Blon, sous-lieutenant en 1771, cavalerie; en activité. — Bon sujet et d'une mauvaise santé.

M. Morel de Than, sous-lieutenant en 1777, dragons de Noailles; en activité. — Bon sujet.

M. De Beaucorps, sous-lieutenant en 1779, du Roi-Cavalerie; en activité. — Très-bon sujet, susceptible d'estre placé.

M. Le Maignen, sous-lieutenant en 1782, infanterie Poitou; en activité. — Bon sujet, bon ton.

M. de Tesson, sous-lieutenant en 1784, chasseurs à cheval; en activité. — Très-bon sujet.

M. le chevalier de Turgot, sous-lieutenant en 1784. Gardes françoises; en activité. — Ses talents ne sont pas connus, bon ton.

M. le chevalier de Sartilly, sous-lieutenant en 1784, du Roi-Infanterie; en activité. — Très-bon sujet, qui sçait son métier.

M. de La Comté, sous-lieutenant en 1785, Orléans-Infanterie; en activité. — Très-bon sujet. M. le comte Dutrésor le demande pour adjudant.

M. Maisoncelle, sous-lieutenant en 1785, chasseurs à pied; en activité. — Bon sujet.

M. de Marguerie, sous-lieutenant en 1786, infanterie; en activité. — Bon sujet.

M. de Vauborelle, sous-lieutenant en 1786, infanterie; en activité. — Bon sujet.

M. de La Rouvraye, sous-lieutenant Bourbon-Infanterie; en activité. — Bon sujet.

Gentilshommes qui ont servi volontaires dans différents corps avant et jusqu'en 1789.

M. Constant Dutrésor. En 1782, au régiment de Dragons de Lorraine. Commissionné sous-lieutenant en 1789, sur un mémoire de M. le prince de Vaudemont au feu

Roy, en 1789. — Quoique jeune, a montré beaucoup d'énergie dans les affaires d'Avignon et de Nismes. C'est le fils du comte Dutrésor.

M. le chevalier Camille Dutrésor, en 1782. Reçu à l'École royale de la Marine, en 1787. — Bon sujet, mais jeune. C'est le 2e fils du comte Dutrésor.

M. le chevalier de Pierrepont, au régiment du colonel général Dragons, en 1787. — Bon sujet, brave homme.

M. de Litteau, page du Roi, 1789. Sorti pour émigrer avec le brevet de sous-lieutenant au régiment de la Reine-Dragons. — Est parti avec M. Tintignac *(sic)*.

M. de Bremoy, élève de marine en 1777. Lieutenant de vaisseau avec rang de major en 1786.—Officier de marine.

Messieurs qui servent avec le rang de capitaine, sans estre commissionnés :

M. le chevalier de Fierville, capitaine de gardes-costes en 1779. — Vieux, mais brave homme

M. le chevalier Desnos, capitaine d'invalides en 1776, chevalier de St-Louis. — Bon sujet.

M. de Cairon, garde du corps du Roi, chevalier de St-Louis, rang de capitaine en 1781. — Bon sujet, en état de servir.

M. La Mothe Filleul, gendarme de la garde du Roi en 1765. Rang de capitaine en 1780. — Bon sujet.

M. de Bouillon, lieutenant en 1763, retiré et pensionné du Roi et chevalier de St-Louis en 1786. — Très-bon sujet, en état de servir comme quartier-maître, qui a été demandé par M. le comte Dutrésor.

M. Dubois des Orailles, garde-du-corps du Roi en 1772 et retiré en 1784. — Très-bon sujet.

M. le chevalier de La Cour, 14 ans de service, dont 6 de lieutenant. Quitté en 1786. — Très-bon sujet, susceptible de faire de lui ce qu'on voudra.

M. de Letourville a servi 18 ans, dont 11 ans sous-lieutenant et 7 ans lieutenant. Retiré en 1788. — Très-bon sujet. Vient de faire la guerre.

M. de Rabreuil, lieutenant en 1775. Quitté en 1778. — Bon sujet.

M. de Neveu, lieutenant de milice en 1779. — Vient d'arriver.

M. de Clisson a servi sept ans dans la maison du Roi, lieutenant en 1763, retiré en 1770. — Vient d'arriver.

M. Gautier Dorville, six ans dans la milice, lieutenant en 1761, retiré en 1767. — Brave, mais vieux et ne demande que travailler; peu susceptible.

M. Champchevrier, onze ans de service dont six de lieutenant; sous-lieutenant en 1776, retiré en 1787. — Vient d'arriver.

M. de Boislesve, lieutenant en 1774, retiré en 1780.— Vient d'arriver.

M. de Suhard, sous-lieutenant en 1771, lieutenant garde-coste en 1779, retiré en 1784. — Bon sujet.

M. Le Harivel de Gonneville, sous-lieutenant en 1770, garde du Roi et lieutenant en 1872, retiré en 1776. — Très-excellent sujet.

M. Dumesnil Adelée, lieutenant de milice en 1772. — Bon sujet.

M. de Bas-Maresq, sous-lieutenant en 1787, retiré en 1787. — Bon sujet.

M. de Malherbe, sous-lieutenant. — Bon sujet.

M. Pottier de La Varde sert de 1770, cinq ans de service, retiré en 1775. — Bon sujet.

M. de Campagnolle, mousquetaire en 1766, licencié en 1776, capitaine garde-coste en 1782, chevalier de St-Louis. — Très-bon sujet.

M. du Bost', sous-lieutenant de dragons au régiment

d'Orléans en 1772, lieutenant en 1777 et retiré en 1784. — Bon sujet.

Certifié conforme aux états qui m'ont été remis, et à mon opinion. Jersey, le 20 février 1795.

Le comte Dutrésor.

M. le comte de Villebrune, 20 ans, né à Dinan, à Jersey; ayant fait la campagne des princes, opinion et conduite bien sûres. — Bonne famille. Ce jeune homme est plein de bonne volonté et annonce de la capacité.

M. Nicolon de Laumondière, 34 ans, né en Poitou, à Jersey; ayant fait la campagne des princes, bons principes. — Gentilhomme.

M. le chevalier de La Caunelaix, 18 ans, né à Dinan, à Jersey; ayant fait la campagne des princes. — Très-ancienne famille de Bretagne.

MM. Cintré, trois frères, l'aîné a 27 ans, les autres sont jeunes, nés à Rennes, à Jersey; l'aîné, lieutenant au régiment d'infanterie du Roy, douze ans de service; les deux autres sont élèves dans la marine. — De bonne famille de Bretagne. Le père a de très-grandes propriétés dans cette province.

M. Goyon de Saint-Loyal, 22 ans, né à Dinan, à Jersey; huit ans de service, sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Roussillon; opinion sûre et bonne conduite. — Très-excellente famille de Bretagne.

M. de La Vallette, 45 ans, né à Chateaubrillant en Bretagne, à Jersey; officier retiré de la marine, ayant fait la campagne des princes; opinion et conduite excellentes. — Bon gentilhomme et beau-frère du général Charette.

M. le comte de Langles, 34 ans, né à Rennes, à Jersey; sous-lieutenant de cavalerie, huit ans de service qu'il a quitté en 1784: opinion et conduite bien sûres.—

Très-bonne famille de Bretagne, ayant de grandes propriétés.

M. Dumenil, 40 ans, né à Alençon en Normandie, à Jersey; lieutenant d'infanterie, vingt-trois ans de service; opinion et conduite bonnes. — Gentilhomme.

M. de Kerpédron, 26 ans, né à Pontrieux en Bretagne, à Jersey; sous-lieutenant ayant fait la campagne des princes, et celle dans la légion de La Châtre; bonne conduite. — Bon gentilhomme.

M. de Boisroussel, 33 ans, né en Basse-Normandie; lieutenant, 14 ans de service; opinion sûre et bonne conduite. — Gentilhomme de Normandie.

M. de Chastellux, 25 ans, né en Anjou, à Jerzey; sous-lieutenant dans la légion de Mirabeau. — Gentilhomme.

M. de Rabreuil, 29 ans, né en Poitou, à Jerzey; lieutenant d'infanterie, 12 ans de service; conduite et opinion bonnes.

M. le comte de Francheville, 52 ans, né à Vannes en Bretagne, à Jerzey; ancien capitaine de dragons au régiment de Marbœuf. — Très-bon gentilhomme.

M. de Beschard, 48 ans, né à Auray en Bretagne, à Jerzey; n'ayant pas servi avant la campagne des princes; opinion et principes sûrs. — Gentilhomme estimé dans sa ville.

M. le chevalier Huchet, 25 ans, né en Bretagne, à Jerzey; lieutenant au régiment de Forêt, 13 ans de service; opinion et conduite bonnes. — Bonne famille de Bretagne.

M. Goyon de Saint-Loyal, 18 ans, né à Dinan, à Jerzey; 6 ans de service, élève de la marine; opinion et conduite bonnes. — Frère de celuy ci-dessus.

M. La Nourraïe, 20 ans, né à Dinan, à Jerzey; ayant fait la campagne des princes. — Gentilhomme de Bretagne.

M. de Lille, 36 ans, né à Angers; n'ayant pas servi avant la campagne des princes, qu'il a faite. — Gentilhomme très-considéré dans son pays.

M. de Saint-Pol, 18 ans, né à Mortain en Normandie, à Jerzey; ayant fait la campagne des princes. — Gentilhomme dont la famille est très-considérée en Basse-Normandie.

M. de Couaboue, 20 ans, né à Hédée en Bretagne, à Jerzey; a fait la campagne des princes; bons principes, bonne conduite. — Bon gentilhomme.

M. de Frogier de Pontlevoy, 18 ans, né en Bretagne, à Jerzey; ayant fait la campagne des princes dans la compagnie du régiment d'Anjou, où son père est mort lieutenant-colonel. — Gentilhomme.

M. Huë de Sully, 37 ans, né à Bayeux en Normandie, à Jersey; capitaine d'infanterie au régiment de Soissonnais, vingt ans de service; opinion sûre, bonne conduite. — Bonne famille de Normandie; il a fait avec distinction quatre campagnes dans la dernière guerre en Amérique.

M. de Crezolles, 40 ans, né à Lannion en Basse-Bretagne, à Jersey; capitaine d'infanterie au régiment de Vexin, vingt ans de service; bonne conduite, bonne opinion. — Bonne famille de Bretagne. Il a été sous-aide major dans son régiment.

M. Carné de Trecesson, 36 ans, né à Rennes, à Jersey; capitaine d'infanterie, vingt-trois ans de service; bonne opinion, bonne conduite. — De très-bonne famille de Bretagne.

M. de Premorvan, 46 ans, né à Dinan, à Jersey; a servi plusieurs années, il est depuis long temps hors de service; opinion et conduite excellentes. — De bonne famille de Bretagne.

M. de Solde de Gresolle, 33 ans, né à Guérande, à

Jersey ; lieutenant de vaisseau, seize ans de service ; opinion et conduite bonnes.—Bonne famille de Bretagne.

Liste des Officiers jugés capables.

M. d'Amphernet, comte de Pontbellanger, 36 ans, né au Pontbellenger, près Vire, Basse-Normandie, en Angleterre, près Bristol ; capitaine de dragons dans le régiment de Penthièvre, 23 ans de service ; opinion sûre, la meilleure conduite. — De très-ancienne famille de Normandie ; de grandes possessions dans la province.

M. le comte de La Jaille, chef de brigade d'artillerie.— Nous ne le connaissions pas avant que M. Dumaresq nous eût apporté votre ordre pour le faire passer.

M. le comte de La Roque, major, 37 ans, né à Mortain en Basse-Normandie, à Jersey ; capitaine au régiment de Royal-Navarre, 20 ans de service ; opinion sûre, très-bonne conduite. — Désigné par tous pour passer des premiers en France ; d'ancienne famille de Normandie ; assés grand propriétaire, ayant été membre de la coalition normande, et pouvant par ses anciennes connaissances être utile dans son pays.

M. le chevalier Dubouexic, 30 ans, né à Ploërmel en Bretagne, à Jersey ; capitaine d'infanterie au régiment de Béarn, 10 ans de service ; bonne conduite, opinion sûre. — D'ancienne famille ; il a fait la guerre en Amérique, où il a servi comme officier major.

M. le chevalier Duleslay, capitaine, 35 ans, né à Guingamp, à Jersey ; lieutenant d'infanterie dans le régiment de la Vieille-Marine, 18 ans de service ; opinion sûre, conduite bonne. — De très-ancienne famille ; sçachant la langue de Basse-Bretagne.

M. de La Bazonnière, au moins capitaine, 36 ans, né à Thorigny en Basse-Normandie, à Jersey ; lieutenant au régiment d'infanterie de Bourgogne, 20 ans de ser-

vice ; opinion sûre, bonne conduite. — De bonne famille ; de grandes propriétés en Basse-Normandie ; ayant été instructeur à son régiment et susceptible d'être major.

M. Davoine de La Jaille, capitaine, 31 ans, né à Angers, à Jersey ; lieutenant d'infanterie au régiment de Bresse, 16 ans de service ; opinion sûre, bonne conduite. — De bonne famille.

M. d'Amphernet, capitaine, 46 ans, né à Rosporden en Basso-Bretagne ; ayant servi alternativement dans la maison du Roy et dans la garde-côtes ; opinion très-sûre, la meilleure conduite. — De très-ancienne famille ; ayant fait pour le bon parti beaucoup de sacrifices : sçachant la langue de Basse-Bretagne ; il est officier au régiment Dudresnay et le quittera au premier ordre ; il est très-considéré dans son pays.

M. de La Forêt, 35 ans, né à Dol en Bretagne, à Jersey ; capitaine d'infanterie au régiment de Navarre ; 17 ans de service ; opinion sûre, bonne conduite. — De très-bonne famille ; il est chargé de détails dans son régiment.

M. le comte Jules de Nantois, 20 ans, à Lamballes en Bretagne, à Jersey ; sous-lieutenant de cavalerie au régiment du Royal-Picardie, 6 ans de service ; opinion et conduite excellentes. — De bonne famille de Bretagne ; il est employé en ce moment pour la correspondance, il est plein de zèle et a beaucoup de capacité.

M. de Valois, 50 ans, né dans le Maine et habitant Fougères, à Jersey ; il a servi douze ans dans l'infanterie et a quitté depuis très-longtemps ; opinion et conduite sûres. — Bon gentilhomme ; il a connaissance de plusieurs dépôts d'armes et de poudre cachée avant son émigration ; il est très-estimé et en état de faire campagne.

M. Le Maignan, 30 ans, né en Anjou, à Jersey ; lieute-

nant au régiment d'infanterie de Penthièvre, 12 ans de service ; opinion et conduite bonnes. — Gentilhomme.

M. Deruayx, 32 ans, né à Nantes, à Jersey ; capitaine dans les chasseurs des princes, 15 ans de service ; opinion et conduite bonnes. — Bonne famille de Bretagne.

M. le chevalier de Lambilly, 27 ans, né à Ploërmel, à Jersey : lieutenant au régiment d'infanterie du Roy, 10 ans de service ; opinion et conduite excellentés. — Très-bonne famille de Bretagne, ayant de grandes possessions en Bretagne.

Le vicomte Armand de Guer, 26 ans, né à Rennes, à Londres ; capitaine aux chasseurs impériaux russes des princes, en 1791 ; 7 ans de services ; opinion et conduite très-sûres : très-bonne famille de Bretagne, ayant de grandes possession en Bretagne.

M. de Forestier, 20 ans, né à Thorigny en Basse-Normandie, à Jersey ; ayant fait la campagne des princes au régiment de Vermandois ; conduite et opinion très-sûres. — De bonne famille, allié aux familles les plus considérables ; susceptible d'être employé utilement, du zèle et de la capacité.

Add[1] ms. 8030 (*in fine*).

Dans les premiers jours de février 1795, le chevalier de La Thuillerie se rendit à Jersey ; il était porteur de lettres de Puisaye pour le comte du Trésor. C'était une recrue précieuse.

« Au reçu de ces deux lettres, écrivait du Trésor, le 21 février 1795 (1), je serais parti sur-le-champ pour me rendre auprès de vous, et M. le chevalier de La Thuil-

(1) Add[1] ms. 8037, 7, 4.

lerie peut vous dire que cette idée a été la première qui me soit venue à son arrivée ; mais en réfléchissant avec luy sur la position où nous nous trouvons, il est résulté de nos conférences qu'il m'étoit indispensablement nécessaire de rester icy, et pour entrer dans vos vues autant que possible. J'ay l'honneur de vous adresser le marquis de Grasleuil, lieutenant dans mon corps, officier dont j'espère que vous serez content, et comme il seroit possible que les affaires fussent tellement multipliées qu'il eût peine à y suffire, je luy ai adjoint un gentilhomme actif et plein de zèle. M. le chevalier de Champ-Chevrier, qui le secondera dans toutes les circonstances où il en aura besoin, qui connoit Londres et qui luy sera particulièrement utile dans les recherches des gentilshommes dont nous avons besoin pour nous compléter. Ces Messieurs, Monsieur le Comte, seront parfaitement à vos ordres ou à ceux de la personne que vous leur indiquerez, dans le cas où les affaires multiples dont vous êtes chargé ne vous permettroient pas toujours de les leur donner vous-même. Je destine, sous votre bon plaisir, M. de Champ-Chevrier à occuper en France une place d'aide-major qu'il est très-capable de remplir par ses talents militaires, sa douceur et sa fermeté.

J'ay remarqué avec plaisir, en faisant à ces deux Messieurs la proposition de partir pour Londres, une sorte de répugnance à quitter un poste qui peut d'un instant à l'autre les conduire au chemin de l'honneur, et une aversion marquée à se charger de cette mission sans une assurance positive que nous ne partirions pas sans les rappeler, ou que dans le cas d'un départ improvis vous leur permettriés de vous suivre.

J'ay cru, Monsieur le Comte, ne pas devoir balancer à leur donner de votre part cette assurance qui tran-

quillise leur délicatesse, et je vous suplie, dans le cas où vous appercevriés comme prochain le moment de notre départ, de leur donner l'ordre de nous joindre toutes affaires cessant.

Je ne perdray pas un instant, Monsieur le Comte, pour presser tout ce qui a trait à notre organisation. Si j'avois icy mes officiers, ce travail ne demanderoit pas 24 heures. Je vas, avec ce que j'ay, faire le fond de 4 compagnies et les organiser de manière que recevant d'un jour à l'autre ordre d'embarquer, nous serons dans le cas de partir et d'agir, et je vous promets que vous trouverez dans nous des têtes, des bras et du courage. Demain on travaille à nos habits et sous peu cela sera prêt. Ce qui me donne le plus d'inquiétude sont les fournitures que j'attends de Londres, tels que les armes, les sabres, etc., pour lesquels nous éprouvons des retards impatientant. J'espère qae ces Messieurs feront avancer les expéditions.

J'apprends avec une véritable douleur que le comte de Pontbellanger n'est point placé dans mon corps. Si je préféray le comte de Sibeville, c'est que d'un coté, je croyois Pontbellenger presque assuré par son crédit et celuy de son frère d'obtenir du ministre une des autres compagnies; et que de l'autre le comte de Sibeville est un être bien intéressant. Sa malheureuse femme, femme charmante et d'une grande fermeté, a été une des victimes des cruautés de Robespierre, et a perdu la tête sur l'échafaut, huit enfants sont restés seuls dans le château de leur père et le neuvième est officier de l'armée de Condé. J'aperçois, Monsieur le Comte, que vous ne désespérez pas de voir le comte de Pontbellanger placé; ne seroit-il pas alors possible de mettre à la place qu'on luy destine l'officier que le ministre se propose de m'envoyer et de placer avec nous

le comte de Pontbellenger. Si cet arrangement pouvoit se faire, je vous aurois une grande obligation et elle seroit partagée par bien des individus de mon corps qui désirent sincèrement l'avoir avec eux. Le vicomte de Pont-Bellanger, au désespoir, préféreroit n'être pas pas placé et que son frère le fût.

Le comte de Pontbellanger est entré au service en 1774, sous-lieutenant dans le régiment de Penthièvre dragons, et a été fait capitaine dans le même régiment en 1778. Il habite Red-land, near Bristol (*sic*).

Je suis, Monsieur le Comte, etc. (1).

Du Tresor. »

Nous étions occupés à faire l'état de tous les officiers qui restent ici. Mais M. le comte Dutresor ayant luy même fait le travail et vous l'ayant envoyé, nous garderons le nôtre, qui ne pourroit être qu'un duplicata.

J'ai l'honneur de vous prévenir que dans le nombre de ceux qui partent avec le chevalier de T. se trouve Monsieur d'Amphernet, sous-lieutenant au régiment Dudresnay, dans ma compagnie, et mon parent, zélé pour la bonne cause et pouvant être très-utile. Il demande à être conservé dans sa charge. Il s'appuyë pour former cette prétention de l'exemple de M. de La Vieuville, qui ne cesse pas d'être capitaine dans le régiment de M. le duc de Laval, quoyqu'il passe à l'armée royalle et chrétienne.

Puisque tous les émigrés qui vont partir, et qui sont renfermés au Vieux-Château, laissent dans cette ille quelques dettes, vous sentez, Monsieur le Comte, qu'avec vingt-quatre sols par jour, il est possible d'être forcé de se déranger, d'ailleurs pour le départ dans un temps

(1) Add^l. ms. 8043, p. 11.

aussi froid ils ont eû besoin d'acheter quelques vêtements chauds : si le prince de Bouillon recevoit l'ordre de laisser sur la liste ceux qui doivent, jusqu'à ce que leurs petites dettes fussent payées, ce bienfait sauveroit aux nobles françois la honte de partir sans avoir satisfait à leurs engagements, s'il étoit possible que ces Messieurs fûssent toujours envisagés comme fesant partie des compagnies de MM. Dutrezor et Prince de Léon, il en résulterait le double avantage de conserver leurs compagnies plus nombreuses et de payer les dettes justes et pressantes.

Le temps paroit vouloir changer, nous allons avoir le dégel : mais les vents ne sont pas bons, malgré cela nous allons au Vieux-Château, où tout va être préparé et définitivement arrêté pour profitter de la Ire occasion.

Comptez sur notre exactitude à vous instruire et notre zèle à exécuter vos ordres. Il me paroit que le comte de Boisberthelot attendra la certitude du départ et de l'arrivée de ces Messieurs pour vous rejoindre, nous serons fâchés qu'il nous quitte. Agréez les hommages de mes compagnons et comptéz sur le véritable attachement et les sentiments respectueux du Vte de Pontbellanger.

Jersey, ce 21 février, à 3 heures du soir 1795.

Les choix faits par les chefs n'étaient pas toujours ratifiés par ceux sur lesquels on croyait pouvoir compter. Semblable désillusion ne fut pas épargnée à du Trésor, qui s'indigne contre l'apathie de ces insaisissables candidats :

« Je dois maintenant à la confiance que vous m'inspirez l'aveu d'un chagrin vraiment sensible que me cause la conduite de quelques-uns de mes compatriotes. Je ne sais à quelle cause attribuer

un avilissement qui les fait déroger à tous les sentiments caractéristiques de notre ancienne noblesse. J'avois proposé à un lieutenant-colonel, M. de La Gondie, que je connaissais pour exellent (*sic*) officier, la place d'aide-major dans mon corps, et convaincu qu'elle lui serait très-agréable, je n'avais pas attendu sa réponse pour le proposer au Ministre à l'époque où il a été accepté, il m'écrit qu'il a un établissement qui lui assure du pain, et qu'il vend du tabac à Londres.

« Un ami à moi, instruit du refus de M. de La Gondie, me propose M. de Bouillon, major dans le même régiment et que je connaissais pour bon officier. Je m'empresse de le proposer, et lorsqu'il est accepté, je reçois de lui, par ce courrier, une lettre par laquelle il me marque qu'il est maître d'école, et que les arrangements qu'il a pris avec le maître de l'Académie ne lui permettent pas d'accepter la place que je lui offre.

« Honteux de mes démarches auprès du gouvernement pour des hommes de cette *espèce*, je dépose, M. le Comte, ma peine dans votre sein, je renonce à proposer d'autres sujets au gouvernement pour cette place, et vous prie de m'en donner un. Je le recevrai de votre main avec toute la reconnaissance possible : vous savez comme moi de quelle importance est cet officier, pour mon bonheur particulier et les intérêts du corps, et je me console de mes désagréments personnels par la confiance que m'inspire ce choix que je vous supplie de faire. Je vous prie de le proposer

au Ministre aussitôt après, et de me l'envoyer dès qu'il sera accepté.

« On viens de me dire, mais je suis loin d'y croire, que M. le prince de Léon sollicite le grade de major général, afin de pouvoir commander son corps et le mien; il aurait assurément grand tort, car je suis bien éloigné de songer à me prévaloir de mon ancienneté sur luy.

Je suis avec un profond respect, Le Cte du Trésor.

« *P. S.* J'ai cru m'apercevoir que M. le prince de Bouillon avait des vues particulières sur le chef de la troisième compagnie attachée à mon corps. Si vous en avez connaissance, Monsieur le Comte, je vous prie de regarder comme non avenue la recommandation que j'ai eu l'honneur de vous faire en faveur de M. le marquis de Grasleuil, qui dans ce cas restera lieutenant. Dans aucun cas on ne me verra contrarier ni directement ni indirectement les vues des officiers qui me sont supérieurs et auxquels je serais toujours constamment attaché par devoir et par inclination.

« J'apprends à l'instant qu'on ajoute cinquante de nos camarades à ceux déjà destinés pour se rendre en France. MM. de La Vieuville et de Pontbellanger viennent de m'en prévenir; j'ignore le nombre d'hommes que cette expédition va m'enlever; je me soumets à une opération sans doute nécessaire, je crains seulement qu'elle ne retarde mon départ et ne diminue des moyens qui auraient pu m'être précieux. »

Le 14 avril, du Trésor informe Puisaye qu'il

reste à la nomination du gouvernement trois capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant. Le comte de Pontbellenger et le baron de Montmorency devraient occuper chacun une place de capitaine, et le prince de Montmorency une de lieutenant. Il sollicite la place de sous-lieutenant pour un de ses parents, officier de vaisseau et très-bon officier, mais sans le désigner d'une manière plus précise. Il nomme, au contraire, son beau-frère, le comte de Clermond-Crèvecœur, capitaine d'artillerie, employé à la suite de l'armée anglaise, qu'il voudrait s'attacher en qualité de capitaine d'artillerie.

« Si vous n'avez pas de vues sur un aide-major, M. de La Pelouse, lieutenant-colonel du régiment de l'Ille-de-France, homme très-méritant et excellent officier, pourrait remplir cette place. Il demeure King Street, Hollborn, 22, j'aurai l'honneur de vous observer que MM. les comtes de Pontbellanger et de Sepville sont par leur naissance et leur qualité de nature à être faits colonels, encore qu'ils ne le soient pas et que peut-être, sans la Révolution, ils auraient pu l'être.

« Mon petit état-major est rempli et approuvé à l'exception de l'aide-major et du chirurgien.

« On vient de nous enlever encore cinquante hommes destinés à passer en France et à renforcer le détachement commandé par M. de La Vieuville. Cette nouvelle levée est presque entièrement composée d'individus de notre corps, qui par cette raison se trouve prodigieusement affaibli (1). »

(1) A M. le marquis de Ménitle, n° 13, Fludyer Street. Westminster London. Brit. Mus. addl. ms. 8037, p. 12.

Comme nous le verrons plus loin, les expéditions continuelles de La Vieuville et autres, sur les côtes de France, gênaient singulièrement la formation du corps de du Trésor. Cependant, le 23 avril, il envoie à Puisaye le compte des officiers que le ministre Windham lui a accordés sur sa proposition. En voici l'état (1) :

M. le comte de Kadot de Sepville, capitaine.
M. le marquis de Grasleuil, lieutenant.
M. de Guéron, id.
M. le chevalier d'Enos. id.
M. le chevalier du Trésor de La Roque. sous-lieutenant.
M. Guerin d'Agon. id.
M. le chevalier Hue de Sully, id.
M. le comte de La Tuillerie, aide-major.
M. Ferand de La Conté. adjudant.
M. l'abbé Yvetot, aumônier.
M. Le Provost de Bouillon, quartier maitre.

Tous les officiers ci-dessus sont payés depuis leur présentation.

D'après la formation que le corps de M. le prince de Léon et le mien doivent avoir, il reste encore trois capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant à nommer ; l'intérêt que je sais que vous prenez au comte de Pont-Bellanger, et l'attachement que j'ai pour lui, m'a fait désirer de l'avoir pour capitaine. J'ai eu l'honneur de vous proposer M. le baron de Montmorency pour troisième capitaine. Si vous n'aviez pas, Monsieur le comte, des vues sur quelqu'un pour le quatrième, je vous proposerais le vicomte de Canizy, colonel du régiment de la reine-cavalerie, fils de mon ami et auquel je suis un

(1) Addl. ms. 8037, p. 14.

peu parent ; M. le prince de Montmorency pour lieutenant de son frère, et M. Dejonville de Beuzeval, lieutenant de vaisseau, pour sous-lieutenant. Ce dernier est mon parent et a du mérite. Si cet arrangement, Monsieur le comte, fait le vôtre, je serais très-flatté qu'il puisse avoir lieu. S'il ne le faisait pas, je vous demande en grâces d'achever ma nomination, et tout ce qui m'arrivera de votre part sera parfaitement reçu. Je m'en rapporte à tout ce que vous ferez ; je serai toujours content de trouver les occasions de vous témoigner, dans les petites choses, la grande considération et la grande estime que tout bon Français doit avoir pour le sauveur de la France. Je vous supplie seulement, Monsieur le comte, de faire accélérer la fin de cette nomination, et de vouloir bien faire expédier tous les brevets que vous croirez nécessaires. Cela rassurera beaucoup de personnes qui ne savent où se fixer et que je serais fâché de perdre. Je crois aussi, Monsieur le comte, qu'il serait nécessaire que vous ayez la bonté de demander au ministre qu'il donne l'ordre au commandant de cette île de faire recevoir M. le prince de Léon et moi à la tête de nos corps, et alors nous procéderons à notre organisation, d'après les principes que vous nous donnerez. Je vous répéterai toujours, Monsieur le comte, que je ne m'en écarterai jamais.

Je suis avec respect, etc. Le comte du Trésor.

Jersey, le 23 avril 1795.

M. le marquis de Menille, n° 13 Fludyer, street Westminster. London.

A peine à Jersey, de La Thuilerie stimulait de toute l'activité d'un esprit ardent les efforts de du Trésor. « Je suis arrivé fort heureusement ici,

écrivait-il à l'abbé Péricaut (1) ; il n'y a plus qu'un pas à faire pour nous rendre à la terre promise. J'ai déjà vu les côtes de France ; mais cela ne me suffit pas : je suis impatient d'y suivre notre brave général. »

Cet abbé Péricaut était le vicaire général de l'évêque de Dol. Il avait de fréquentes entrevues avec Puisaye. La Thuilerie lui recommande le marquis de Graïeul, chargé par du Trésor de terminer ses affaires à Londres. « J'espère que vous voudrez bien lui rendre tous les services qui dépendront de vous. il a les pouvoirs pour recevoir les inscriptions d'émigrés..... il les fera partir, leur donnera l'argent nécessaire pour leur route. »

« Je suis parfaitement content ; j'ai été accueilli ici d'une manière bien distinguée par le général et par tout le monde. Ce rassemblement paraît parfaitement composé et bien conduit ; l'esprit en est excellent, et j'espère que nous ferons d'excellente besogne. On vit chez le général en famille et bien unis. Ce pays-ci est bien agréable et il y aura encore des ressources pour la société. On est assez riant, parce qu'on sait que les nouvelles sont bonnes ; d'ailleurs on en débite qui font grand plaisir : c'est que M. le comte d'Artois doit nous arriver avec des corps français. Si vous avez quelques moments de loisir, Monsieur, et que vous vouliez bien me donner de vos nouvelles, vous m'obligerez infini-

(1) Add[l] ms. 8041, p. 4. Lettre à M. l'abbé Péricaut. Little Russell street, n° 6, Bloomsbury Square. Londres. Puisaye, VI, 158.

ment ; comptez que, de mon côté, dès qu'il y aura quelque chose d'agréable, je serai bien empressé de vous le marquer.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le chevalier DE LA THUILERIE.

Jersey, ce 5 mai 1795.

Voulez-vous bien presser Fontenay et Blaru de partir : nous aurions besoin d'un bon chirurgien.

Le même jour, La Thuilerie renseignait de Puisaye sur l'état des esprits à Jersey et les tendances diverses qu'il remarquait parmi les membres du rassemblement (1). « M. le comte du Trésor est un homme charmant ; il est difficile de vous peindre ma satisfaction pour la manière dont il m'a reçu..... Le peu que j'ai vu de lui et de tous ceux qu'il m'a présentés m'a donné une grande idée de la composition de son rassemblement ; l'esprit m'en paraît excellent, il y est estimé généralement et paraît avoir adopté tout à fait vos principes..... Je l'ai pressé pour son organisation, à laquelle nous allons travailler demain ; tout est préparé pour cela : il y a peut-être quelques observations à faire sur cela, qui tiendront à l'arrivée de M. le prince de Léon, qui (entre nous) a adressé pour son corps indifféremment tous ceux qui se sont présentés pour Jersey, sans faire observer qu'il y avait deux

(1) Add^l ms. 8041, p. 7.

cadres distincts, laissant ignorer celui de M. du Trésor et disant que c'était lui qui commandait le tout. Ce sont de ces petites ruses que vous n'approuvez sûrement pas, mais qui lui ont procuré la préférence de beaucoup de sujets qui se trouvent attrapés..... Je crois m'apercevoir que l'esprit breton ne cadre pas infiniment avec le normand.

« Vous avez eu, sans doute, des raisons pour admettre que les chefs rassemblent les gentilshommes des provinces dont ils sont ; n'est-il pas à craindre qu'il n'en survienne quelques divisions fâcheuses par la suite..... Peut-être que le mélange eût mis plus de liaisons et d'obstacles aux rivalités, et empêché l'esprit de parti..... J'ai cru de mon devoir de vous en parler, mais je vois peu de liaison des Bretons avec les Normands.

« M. du Trésor n'a encore qu'un capitaine de nommé, M. de Sepville, un digne et loyal chevalier français. Il attend avec impatience la nomination de ceux dont vous lui parlez. Il est nécessaire qu'ils paraissent pour notre travail de formation des compagnies..... D'une manière ou de l'autre, de grâce, mon général, pressez une décision pour la nomination. »

« Je croyais que nous devions avoir des brevets pour nos places et grades. Mais je n'ai trouvé ici qu'une simple lettre de M. Windham, qui marque qu'il approuve le choix que M. le comte du Trésor a fait de ma personne pour aide-major de son corps ; je m'attendais, d'après ce que vous m'aviez

fait l'honneur de me dire, à avoir une lettre particulière de M. de Windhan, ainsi qu'en a eu une M. le vicomte de Williamson ; j'espère que vous voudrez bien y penser, cela peut être essentiel par la suite.

« J'ai représenté à M. le comte du Trésor la nécessité qu'il y avait qu'il ait à Londres quelqu'un chargé de sa confiance pour traiter des affaires, et il vient de faire un fort bon choix. Un de mes amis, M. le marquis de Graieul, ancien officier, qui est accompagné par M. de Champchevrier pour le seconder ; le premier est porteur de cette lettre. Permettez-moi, général, de vous le recommander comme quelqu'un en qui que vous pourrez avoir la plus parfaite confiance, et lui accorder une audience ; il a plein pouvoir de notre chef de terminer tout ce qu'il y aura à faire après avoir pris vos ordres, sans attendre de réponse d'ici, ce qui avancera fort notre besogne.

« Il était seulement inquiet en quittant le corps que, dans le temps qu'il sera occupé de sa mission à Londres, on ne fasse quelques dispositions ici de départ ; sa délicatesse en souffrirait également, et, dans ce cas, il se ferait un grand vide ici. Je l'ai rassuré en lui disant que je ne doutais nullement qu'alors vous ne lui donniez l'ordre de rejoindre ; et, dans cette confiance, il part pour aller prendre vos ordres, et s'occuper de sa mission.

« Je n'ai point remis vos lettres à M. l'abbé de Cercelon ; on m'a dit qu'il était allé à Londres.

Quant à celle de M. le prince de Bouillon, je dois la lui porter ce matin. M. le comte du Trésor doit m'y mener dîner : il demeure à trois milles et demi d'ici.

« Agréez, mon général, je vous prie, les sentiments de ma plus parfaite reconnaissance et ceux du très-sincère attachement, avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble etc. Le Cer de La Thuilerie.

Jersey, le 5 may 1795.

M. de Champchevrier, officier d'infanterie, accompagne le marquis de Graïeul pour l'aider dans ces détails.

« Je puis vous assurer que M. le comte du Trésor est bien éloigné de solliciter pour tous les freluquets de cour ; il vous prie instamment de lui envoyer de bons et loyaux chevaliers..... (1). »

De son côté, stimulé par la présence de La Thuilerie, du Trésor sollicitait de Puisaye de hâter les envois nécessaires et de ratifier ses nominations :

« J'ai fait ce matin (2), 11 mai 1796, reconnaître M. de La Thuilerie pour aide-major. »

Dans la même lettre, M. de La Thuilerie glisse un billet à l'adresse de Puisaye :

« Nous avons fait notre formation avec assez de tranquillité ; mais plusieurs volontaires inscrits ne s'y sont pas trouvés, et j'ai su qu'ils comptent

(1) A M. le marquis de Menilles, à Londres.

(2) Addl ms. 8037, p. 18. Jersey, 11 mai 1795.

que M. de Tintiniac va arriver et qu'ils partiront avec lui pour une expédition particulière. C'est M. Legras, parti d'ici depuis quelques jours, qui leur a mis cela en tête, en leur disant qu'il allait à Londres prendre ses ordres et reviendrait aussitôt avec M. de Tintiniac. Ces messieurs croient cela et s'éloignent de nos corps. Si chaque individu nous enlève ainsi des sujets, jamais nous ne serons complets, parce qu'à mesure qu'il en arrivera, on les débauchera. C'est une intrigue bien indécente ; il n'y a personne qui ne croie devoir jouer un rôle en particulier, et peu qui s'empressent de se réunir à la masse générale. On n'a qu'à gémir sur l'esprit qui règne à présent.

« Je ne saurai trop le répéter, mon général, votre arrivée ici fera le plus grand bien..... Les esprits livrés à une oisiveté fâcheuse se retournent en tous sens pour se tourmenter réciproquement : défiance, rivalités de provinces et ambition d'individus, en voilà assez pour contrarier les meilleurs projets..... Depuis longtemps, il s'est fait des caquetages, dans lesquels les femmes et les prêtres sont entrés. Sans partialité, il y a des Bretons qui semblent faire bande à part, qui ne parlent que d'eux, blâment toutes les provinces et paraissent vouloir s'attribuer tout le mérite des circonstances et ne le partager avec personne (1).

« Une préférence particulière, qui semble être

(1) Add^l ms. 8041, p. 9. Jersey, 11 mai 1795.

accordée aux prêtres, paraît avoir produit un peu de mécontentement. M. de Boisberthelot, à peine arrivé, a engagé beaucoup de personnes des différentes compagnies à se réunir à lui, on ne sait pour quel objet ; mais il est aisé de penser que c'est pour quelques expéditions sur les côtes de France. Dans ce moment-ci, nous ne devons être que des Français purs demandant un Dieu, une religion, un roi. Il y a pour tous autant de mérite et de gloire à servir cette cause. Il n'est pas étonnant que chacun cherche à en partager les avantages, et qu'on soit fâché d'être oublié. Il est même douloureux que cette opération se fasse dans de petits comités secrets et cachés, sans en faire aucunement part aux chefs de corps dont on tire les sujets.

« Les circonstances qui ont accablé la noblesse ont bien abâtardi ses sentiments ; on ne connaît plus que celui de l'égoïsme..... M. le prince de Léon s'est peu occupé de notre formation et d'envoyer à notre chef tout ce qui lui était nécessaire, et ce chef, qui est un très-honnête homme, ne voulant tromper personne, croit qu'on ne le trompera pas.....

« Permettez-moi de vous observer que si vous êtes dans le cas d'ordonner quelques expéditions particulières, il serait à désirer que vous demandassiez un certain nombre d'individus par corps, et qu'ils fussent réunis pour la même destination ; alors, le hasard y en ferait trouver de différentes provinces, un esprit général s'établirait, les liai-

sons en seraient plus fortes..... Si, dans les circonstances où nous nous trouvons, une seule province semble privilégiée, il est à craindre que cette faveur n'établisse des querelles dangereuses par la suite.

« De grâce, donnez vos ordres à M. de Graieul pour que tout ce qu'il nous faut nous arrive promptement, et surtout nos armes ; une fois que nous les aurons, nous pourrons partir.

« Permettez, général, que je vous fasse encore part d'une de mes réflexions : ... Je suis sûr que les Bretons ont répandu sur votre compte des propos vous regardant comme un monarchien... Ils disent hautement qu'ils sont dans leurs propriétés et ne calculent le mérite de ceux qu'ils désirent mener avec eux que d'après leurs richesses ; il est bien à craindre que, trop ardents et égoïstes, ils ne gâtent la besogne, voulant trop la précipiter ou l'entreprendre à eux seuls. Soyez assuré que, dès qu'ils seront arrivés en Bretagne, ils n'auront d'autre désir que d'y rétablir leurs états et, armés, ils voudront faire la loi. Je tremble que ce ne soit un germe de guerre civile dont ils nous menacent, et que leur ingratitude ne vous donne des regrets d'avoir agi avec eux avec autant de loyauté..... Je crains que vous ne soyez trompé par ceux-mêmes que vous voulez servir. Ils ne parlent que de leurs grands seigneurs de Bretagne, de leurs privilèges, de ce que peuvent les Bretons, de ce qu'ils étaient sous leurs anciens ducs ; qu'ils n'ont point été conquis

par la France..... Ces propos répétés montent les têtes, et les effets peuvent en devenir dangereux..... » Redoutez une main cachée..... Un de leurs prepos me fait craindre leurs projets, surtout lorsque j'entends répéter aux Bretons que M. de Puisaye est Normand. »

A Londres, le marquis de Grasleuil, envoyé par du Trésor, pressait vivement les expéditions d'armes (1). « Je voulais vous prévenir, écrit-il à Puisaye, que nos armes sont emballées à la Tour. Les drapeaux que l'on ne devait nous livrer qu'au 10 de juin seront prêts avant cette époque... Vous aviez décidé, mon général, que les épaulettes seraient en argent faux et les dragones en coton ou laine ; mais elles étaient presque toutes faites, et il n'y a que dix shillings de différence du vrai au faux. Je crois que cela ne vaut pas la peine de rompre le marché. » Dans la même lettre, il craint de ne pas obtenir le grade auquel il pense avoir droit : « M. Lukin m'a dit qu'il n'était pas actuellement décidé si le cantonnement de Jersey serait de huit compagnies ou de six. Il serait bien malheureux pour moi qu'après avoir été mis sur la liste pour être capitaine de cadre, et étant par la fatalité devenu lieutenant, je me trouvasse n'être plus rien, vu que les autres sont de quelques années plus anciens que moi. Je fus cependat de 1761 ; j'ai été capitaine réformé

(1) Add[l] ms. 8038, p. 8. Lettre du marquis de Grasleuil au marquis de Ménilles. Londres, British Hotel, n° 9. Lisle street Leycester Square, 16 mai 1795.

de cavalerie le 3 juin 1779 et fait chevalier de Saint-Louis..... Si, il y avait huit compagnies, les capitaines de M. du Trésor étant à la disposition du ministre, je ne doute point que je ne fusse du nombre. »

Il présentait à l'appui de sa demande un mémoire, dans lequel il énumérait ses états de service et sollicitait une lieutenance dans le corps de du Trésor pour le jeune de Boissimène, caporal des hussards de Choiseul au service de l'Angleterre (1) et fils d'Antoine de Boissimène, ancien lieutenant-colonel au service de France.

Les recrues ne se présentant pas à Jersey avec empressement, de Grasleuil écrivait en Allemagne, afin d'en grossir le nombre pour le corps de du Trésor. Il informe Puisaye du résultat de ses démarches (2) :

« Hier soir, un officier du régiment d'Armagnac arrivant de l'armée de Monseigneur le prince de Condé, me dit qu'il était assuré que dix de ses camarades, fatigués des campagnes qu'ils avaient faites à cette armée, mal nourris et mal habillés, ne demanderaient pas mieux de venir se joindre à nous à Jersey. Plusieurs d'entre eux sont de la Vendée et de la Bretagne. Quelques-uns même d'eux ont leurs parents employés dans l'armée des chouans. Il ne s'agiroit plus pour les avoir que d'obtenir du gouvernement qu'il leur fut compté quelque argent pour se rendre à Hambourg, où ils pourraient s'embarquer sur un transport. Ceux-ci venant

(1) Add^l ms. 8038, p. 10.
(2) Add^l ms. 8038, p. 11 17 mai 1795.

et étant informés par leur camarade des avantages qui les attendent, pourraient en déterminer un plus grand nombre et pourraient nous approcher du complet; si, d'un autre côté, nous venions à partir avant leur arrivée, ils pourraient venir nous joindre, et M. le comte du Trésor aurait l'avantage d'avoir à commander quatre régiments dont la plupart des officiers auraient fait la guerre pendant quatre ans.

Une autre lettre du même prévenait Puisaye de tentatives nouvelles d'embauchage pour joindre La Vieuville, « de telle sorte que plusieurs personnes qui s'étaient fait inscrire dans la division de M. le comte du Trésor, sans s'en être retirées, paraissent ne plus s'en soucier. Il est très-difficile de trouver des gentilshommes qui veuillent aller à Jersey ; si ce bruit s'accrédite, on n'en trouvera plus du tout, et les cadres deviendront à rien (1). » Le post-scriptum de cette même lettre signale l'expédition des émigrés contre le fort de Carteret, qui n'exerça d'ailleurs aucune influence sur le cours des événements. « On vous aura sûrement informé, mon général, de la manière dont les émigrés, à bord des vaisseaux anglais, ont emporté le fort de Carteray. »

Du Trésor rencontrait toutes les difficultés imaginables. C'étaient les dissentiments entre Bretons et Normands, les expéditions de La Vieuville et autres, la nomination de ses officiers qui, après lui avoir été promise, lui était retirée par le

(1) Add[l], ms. 8048, p. 13.

gouvernement anglais ; puis la réduction de son effectif, puis encore le choix de la couleur de l'uniforme qui déplaisait à Londres. « J'apprends, écrit-il à Puisaye, que vous avez regretté que j'aie choisi pour mon corps l'uniforme vert ; j'ai été principalement déterminé dans le choix de cette couleur, parce que j'ai cru qu'elle était adoptée par votre armée. S'il en est autrement, je vous prie de changer cette disposition, etc. »

« J'avais proposé M. de Grasleuil, que je regarde vraiment comme un homme de mérite, pour capitaine d'un cadre, et il était fait pour remplir cette place ; mais les difficultés qu'ont éprouvées mes propositions et le petit nombre de places laissées à ma disposition m'ont réduit à la nécessité d'en faire un lieutenant..... Tous ceux que j'avais proposés étaient à peu près de la même trempe, et je regrette surtout M. de Pont-Bellenger..... Je vois avec douleur que nos officiers et volontaires ne doivent pas porter ici les épaulettes du grade qu'ils doivent occuper en France (1). »

Malgré ces difficultés sans cesse renaissantes, son organisation s'accélère : « Nous exerçons quatre fois la semaine, deux fois à la théorie, deux fois à la pratique. Je fais tour à tour commander tous les individus, et j'ose espérer que je vous fournirai des officiers qui sau-

(1) 20 mai 1795. A Monsieur de Ménilles. Brit. Mus. Add[1], ms. 8037, p. 19. Lettre de du Trésor.

ront leur besogne et seront en état d'en instruire d'autres (1). »

« Notre organisation va à merveille ; nous travaillons sans relâche à nous exercer. Vous pouvez compter que nous serons bientôt prêts à agir..... Tout est calme à présent, et on paraît fort content des moyens qu'on a pris pour l'organisation ; l'esprit général du corps est bon (2). »

« Il me vient une inquiétude pour l'arrivée du prince de Léon, et je n'en ai rien manifesté à M. du Trésor. J'ai voulu auparavant vous en parler, afin que, s'il survenait quelques difficultés, je puisse éviter tous sujets d'altercation entre les deux corps, par des voies de conciliation praticables.

« M. le comte du Trésor sert depuis le 1er avril 1756, major en 1777, lieutenant-colonel en 1782, ensuite colonel du régiment Lorraine Dragons et maréchal de camp constitutionnel le 1er janvier 1792.

« M. le prince de Léon n'a presque pas servi et a été seulement major en second ; il vient d'être nommé par M. le comte d'Artois maréchal des camps.

« Peut-être que les Bretons qui sont ici et qu'il commande voudront, ainsi que j'en ai déjà entendu dire quelque chose, élever la prétention

(1) Brit. Mus. Add[1], ms. 8037, p. 19. Lettre de du Trésor.

(2) Lettre de La Thuilerie au comte de Puisaye, marquis de Ménilles. Add[1], ms. 8041, p. 11. Jersey, 20 mai 1795.

qu'il doit commander les deux corps, comme fait maréchal de camp par les princes et avoir le pas sur notre corps, ce qui serait, je crois, injuste, puisque M. le comte du Trésor a toujours commandé le tout ici.

« Vous savez que ces petites prétentions forment souvent des schismes, qui aigrissent les esprits et s'opposent au bien du service ; je vous confie mes craintes, général, et vous prie, s'il est possible, de m'indiquer la manière de me conduire, en cas que ce que je crains n'arrive. Cherchant toujours à ramener les esprits à la paix et à l'union, j'ai tout fait pour cela ; en arrivant ici, j'ai été voir tous les chefs bretons, militaires ou autres ; plusieurs m'ont rendu les visites avec décence et honnêteté.

« Je ne tiens point à ces sortes de choses, mais cependant je ne puis m'empêcher de trouver singulier que M. de La Prevalaie, arrivé ici beaucoup après moi, ne m'ait pas fait l'honneur de venir me voir ; c'est pourtant un usage d'étiquette, auquel je tiens moins pour moi que pour ma place. Cette circonstance me confirme dans la distinction que ce corps et ses chefs voudraient avoir sur nous et sur le nôtre. »

Un jeune gentilhomme de Valognes, M. de Pottier, sollicitait, par l'entremise du duc d'Harcourt et de Grasleuil, un passe-port du gouvernement. Il se trouvait dans une situation singulière. Pris dans les masses par réquisition, il avait été embarqué à bord d'un vaisseau de la république

et fait prisonnier par les Anglais. Dès qu'il sut qu'on formait des régiments, il s'y était engagé. Il était âgé de vingt-sept ans et parent des Bellefonds : « Son désir est d'entrer dans les cadres normands qui se forment à Jersey. M. du Dresnay, dans le corps duquel il est, y consent pour obliger un gentilhomme. Non-seulement, il sera à sa place dans un cadre, mais il trouvera à Jersey sa famille qui y est réfugiée (1). »

La Thuilerie revient sur les causes de découragement des émigrés de Jersey. Si le corps de du Trésor commençait à prendre une bonne physionomie, il n'en était pas de même de celui du prince de Léon (2) :

Notre corps qui est organisé et exercé habituellement se forme bien ; mais celui du prince de Léon, qui n'a encore aucune espèce d'organisation ni de service déterminé, fait raisonner bien des personnes et regarder comme très-inutile ce que nous faisons, et traiter notre travail plutôt comme mesure particulière de notre chef que comme vue générale du gouvernement, parce qu'on dit pourquoi ? Si la chose est jugée nécessaire et instante, tous les chefs ne font-ils pas de même. Il est à craindre que ce raisonnement, qui appuie assez bien la paresse ou l'apathie de certains autres, ne les dégoûtent à la fin de travailler (2) et n'entraîne une désorganisation, une

(1) Lettre de Grasleuil. Londres, 30 mai 1795. Add[1], ms. 8038.

(2) La Thuilerie à M. de Menitles; de Jersey, 27 mai 1795. Add[1], ms. 8041, p. 13.

désunion qui fasse perdre aux chefs la considération et la confiance dont ils jouissent dans ce moment.

Voici comme on parle. L'année dernière, on a formé dans cette île des corps ; on les a également armés, à quoi cela a-t-il abouti ? A rien, à la plus grande inaction ; il en sera de même cette année, on ne fera pas davantage : l'Angleterre ne veut que faire une démonstration hostile, pour faire sa paix à des conditions plus avantageuses, et on ne nous emploiera pas. Les nouvellistes d'Angleterre entretiennent leurs amis dans cet esprit de doute. On mande de Londres qu'il n'y a pas le moindre empressement pour venir s'encadrer, parce qu'on est persuadé que l'on ne sera point employé. De là il ne nous vient personne ; au contraire, on cherche à nous débaucher de notre monde, en écrivant qu'on forme des corps nouveaux à la solde d'Angleterre sur le continent, où l'on fait entrevoir de grands avantages d'y être placés comme officiers et bien payés.

Il serait donc nécessaire qu'il nous arrivât un ordre général pour l'organisation et l'instruction, qui fixât le tout d'une manière irrévocable. Car si l'on continue à laisser dans l'incertitude les corps sur le nombre des compagnies dont ils seront composés, nous ne pourrons jamais fixer les esprits sur un plan déterminé. Vous m'avez ordonné de presser notre organisation sur le modèle que vous m'avez remis ; je l'ai fait, et en conséquence nous avons formé quatre compagnies. Nous y avons placé les officiers et sous-officiers nommés en activité. Si, comme on l'assure, on nous réduit à trois compagnies, cela va tout bouleverser.

Je vous réponds, général, que, dans ce moment-ci, ceux qui se sont déterminés à venir à l'instruction travaillent avec zèle et confiance dans leurs chefs et croient leur donner une preuve de leur attachement par leur

exactitude en venant aux exercices. Mais il faut soutenir cela par quelque chose qui fasse supposer à toutes ces personnes raisonnantes que si notre général a donné cet ordre, c'est qu'il en a un particulier, quoiqu'il ne l'ait pas rendu public. Pour cela, il serait, je crois, nécessaire de voir arriver les officiers dont le gouvernement britannique s'est réservé les nominations, ou lui donner l'ordre de vous en présenter d'autres, s'il n'a aucune disposition à cet égard ; faire presser l'expédition de tout ce qui nous paraît nécessaire et peut dénoter qu'on veut réellement s'occuper de nous et nous mettre en activité.

On a dû vous rendre compte de l'organisation de notre travail ; ne pourriez-vous pas, général, écrire quelques lignes à cet égard à notre chef, qui, étant ostensibles, fassent l'effet que nous désirons ? C'est-à-dire d'augmenter ici la confiance dans son administration et dans ses moyens. . . . . Vous connaissez les hommes, vous savez juger ceux que les circonstances malheureuses ont pu un peu détraquer, et ce qui doit leur être nécessaire pour les remettre à leurs places et les raffermir dans les bons principes. Mes réflexions sont moins pour vous indiquer le remède que pour le solliciter avec instance de votre amitié. Parlez, général ; le seul mot que vous pourrez dire et permettre qu'on répète électrisera les âmes, parce qu'on vous aime et que l'on espère tout de vous.

Les nouvelles particulières et générales annoncent de la brouille entre le roi de Prusse et la Russie, et donnent à entendre que cet événement arrête toute notre affaire. Il est bien cruel de voir que ces bruits s'accréditent et que les puissances entendent assez mal leurs propres intérêts pour y donner lieu. On les croit et on est ici dans la plus grande affliction.

Dimanche au soir, M. Fall, gouverneur de la ville, a fait arrêter un breton, M. Tanguy du Chatel, jeune homme de dix-neuf ans, et le fait aussitôt conduire au château Ste-Élisabeth, pour avoir été pris exploitant une charmante femme de vingt-cinq ans, qui n'en était pas à son coup d'essai ; il a prétendu avoir été sollicité à cet acte de rigueur par la famille qui a eu des preuves convaincantes de flagrant délit. Ce qui est bien singulier, c'est qu'il n'a prévenu en aucune manière M. le comte du Trésor comme commandant le rassemblement, ni M. le marquis de La Prevalaie, comme celui des Bretons. Cependant, nous sommes réputés corps anglais, soldés par leur gouvernement, ayant une forme militaire, étant armés, exercés et faisant un service ; il semble que la police particulière des individus des corps devrait regarder leur chef, à moins qu'ils n'y tiennent pas la main, et que, dans ce seul cas, le commandant de l'île doit l'exercer, tout au moins en prévenir les chefs des corps.

On devait d'autant plus s'attendre à cet égard pour eux qu'en réponse à une lettre à M. le comte du Trésor, du 26 décembre, le ministre anglais approuve le plan de police qu'il lui avait soumis, et voici ce qu'il lui écrit :

« Dans l'exercice général de la discipline militaire « pour les délits graves, la loi ordonne que les articles « de guerre prescrits par Sa Majesté pour l'administra- « tion de tous les corps français, en vertu de l'acte du « Parlement, serviraient de règle. Mais, pour le cas que « la nature de la faute, ainsi que des circonstances « particulières aux corps dont il s'agit, ne permettraient « pas de porter devant une cour martiale, et dans les- « quels il pourrait être question du renvoi d'un gentil- « homme servant comme soldat, le tribunal, proposé « par M. le comte du Trésor, paraît très-convenable « composé comme ici près, c'est-à-dire de l'état-major,

« d'un officier bréveté, et d'un bas officier de chaque « grade, et des plus anciens volontaires de la compagnie « à laquelle l'accusé appartiendra. »

La conduite légère de M. Fall, qui ne nous aime pas et est un peu patriote, peut faire un bien mauvais effet; s'il était possible de donner un droit reconnu aux chefs des corps d'exercer dans tous les cas la police sur les individus qui les composent, cela en serait, je crois, mieux.

M. de Bonneville, capitaine au régiment de M. du Dresnay, à Ramsey, écrit ici à son ami pour le prier d'y recevoir *M. Potier du Quesnay*, gentilhomme de Valognes, en Normandie, âgé de vingt-sept ans, qui, ayant été obligé de marcher par la réquisition, a été pris sur un des bâtiments français et s'est engagé dans le corps de M. le comte du Dresnoy. Comme il a ses parents et amis de sa famille ici, il désirerait de venir les joindre ; M. du Dresnoy consent à le laisser aller, sans en exiger même de dégagement ni remplacement ; il s'agirait, général, que vous vouliez bien lui faire adresser tout de suite, sous le couvert de *M. de La Bonneville*, son capitaine, à Ramsey, un passe-port pour se rendre à Southampton, auprès de M. le vicomte de Guillerague, place St-Michel, n° 5. qui le fera passer ici, à moins que votre ordre ne lui désigne une autre route pour arriver ici. Je vous supplie, général, de vouloir bien vous intéresser à ce malheureux jeune homme, qui sera mieux parmi nous qu'avec des déserteurs.

Vers la fin de mai 1795, les fournitures destinées aux compagnies de du Trésor avaient été presque entièrement expédiées par les soins de Grasleuil. Tous ces préparatifs, les armements de la flotte qu'il était difficile de tenir complètement secrets, les bruits d'une lutte très-prochaine, le

départ de régiments pour Jersey (1) font réfléchir les plus sceptiques et déterminent les plus hésitants.

Le général comte du Rosel (2) se rend à Jersey. Les cadres se complètent, les demandes affluent, et de Puisaye, assiégé dans son logis de Fludyer street, en cherche un autre qui ne soit pas connu des visiteurs indiscrets et le dérobe à leurs sollicitations. De Grasleuil lui-même n'est pas dans la confidence et ne correspond avec le général que par l'intermédiaire du vicomte de Chambray (3).

Indépendamment de Pottier du Quesnay, dont nous avons précédemment parlé, de Grasleuil signale, parmi les volontaires les plus ardents, un jeune Achille de Bellon (4). Le vicomte de Narbonne Cara, protégé par le prince de Léon, demande le commandement d'une des compagnies de du Trésor (5). Le vicomte de Williamson est encore à Londres, mais sur le point de se rendre à Guernsey (6). « D'après vos ordres, j'ai été voir M. le comte de Williamson ; il m'a dit avoir tous les brevets, tant pour les officiers de ses cadres

(1) Add[1], ms. 8038, p. 25. 29 mai 1795 ; lettre de Grasleuil à de Puisaye.

(2) Ibid.

(3) Add[1], ms. 8038, p. 28; lettre de Grasleuil du 2 juin 1795.

(4) Lettre du 29 mai. Achille de Bellon était dans un régiment anglais.

(5) Add[1], ms. 8038, p. 34.

(6) Add[1], ms. 8038, p. 28 ; 2 juin 1795, de Grasleuil à Puisaye.

que pour les volontaires qui doivent être officiers en arrivant en France. Vous sentez, mon général, le mauvais effet que cela ferait, si la division du Trésor n'avait pas les mêmes avantages, et déjà on a mené des inquiétudes sur ces brevets. Vous êtes trop juste pour admettre la moindre distinction dans des corps composés de gentilshommes qui tous doivent servir la même cause. . . . . Presque partout, j'ai entendu dire que vous deviez partir cette semaine ; permettez, mon général, que je vous remette sous les yeux qu'en venant près de vous, d'après l'ordre de M. le comte du Trésor, ce ne fut que d'après la promesse qu'il me fit que vous ne me laisseriez pas à Londres, chargé des détails, pendant que mes camarades feraient le coup de fusil. . . . . Enfin, M. le comte de Chambray me pourra transmettre vos ordres pour mon séjour ici. Je me recommande à vous pour n'être oublié ni à Londres ni à Jersey. »

La dernière lettre de Grasleuil est datée du 15 juin (1) : « Les affaires de la division du Trésor étaient terminées et le départ de Puisaye imminent. Le 27, Hoche allait écrire au général Chabot (2) : Les Anglais débarquent dans l'anse de Quiberon.

(1) Add[l], ms. 8038, p. 32. Grasleuil à Puisaye, 15 juin 1795.
(2) Lettres de Hoche, vol. II, p. 184.

CHAPITRE IV.

Le rassemblement de Guernesey. — Le comte d'Oilliamson à Londres, ses projets. — Formation à Guernesey d'un corps d'armée placé sous ses ordres. — Les cadres, noms des émigrés composant les quatre compagnies. — Compagnies de La Serre, de Blangy, Chambray, de Contades, remplacé par de La Pelouze. — Notes sur les officiers supérieurs. — Lettre de Windham au comte d'Oilliamson. — Armement, liste des objets requis pour l'entrée en campagne et tableau des appointements et de la solde. — Correspondance du comte d'Oilliamson et de Contades avec Puisaye et Windham. — Régiment du comte d'Allonville à Guernesey, liste des émigrés demandant à servir.

La physionomie de Guernesey n'était pas moins animée que celle de Jersey. Bien que les émigrés y fussent moins nombreux, leur présence avait transformé l'apparence habituelle de la ville de St-Pierre-Port. Un théâtre avait été ouvert ; les bals, les fêtes et les représentations se succédaient ; et tout en préparant la guerre, les états-majors anglais et français se livraient aux distractions mondaines. De même qu'à Jersey, la grande quantité d'or et d'argent introduite par l'armée, « des bénéfices inouis de contrebande et

du commerce, des hasards heureux de croisières et de quelques bâtiments armés en course » (1), avaient rendu le bien-être et la fortune universels.

Des émigrés n'avaient pas été compris dans les corps levés à la solde de l'Angleterre. Puisaye proposa de former à Guernesey deux rassemblements français égaux en nombre à ceux de Jersey, et de placer chacun de ces quatre rassemblements sous le commandement de chefs qui n'auraient eu, en Angleterre, que le rang de major, aide-major et sous-aide-major, afin de ne pas donner inutilement des appointements trop considérables (2). Ce projet fut agréé en principe par Windham, qui promit le commandement de ces cadres au comte d'Oilliamson

Le comte vivait à Londres avec son frère. Il avait été maréchal de camp, officier des gardes du corps du roi ; et, avant la révolution, il avait joui, en Normandie, de la plus grande considération. Son frère, lieutenant-colonel de carabiniers, avait la réputation d'être un excellent officier et était l'objet de l'estime générale. Le comte était, d'après Puisaye, « ce qu'on appelait un émigré de la première fournée. Sa famille entière l'avait suivi ; ses services militaires dataient de la guerre de Sept-Ans et n'avaient cessé qu'après la campagne de 1792, lors du licenciement de l'armée des princes. »

(1) Pégot-Ogier, p. 530.
(2) Puisaye, V, 47.

« Depuis ce temps, il avait cherché de l'emploi sans pouvoir en obtenir. Les fonds qu'il avait emportés de France s'étant insensiblement épuisés au soutien de sa femme, de ses enfants et de ses frères, il était réduit à vivre des secours que, comme officier général, il recevait de la générosité du gouvernement britannique ; et son esprit actif ne lui permettant pas de demeurer oisif, il s'occupait, comme beaucoup d'autres, à former des plans de contre-révolution et à rédiger des mémoires (1). » Un de ces mémoires, contenant le projet d'une expédition sur Cherbourg, fut présenté à Puisaye par le jeune de Frotté. Il s'ensuivit une entrevue avec le comte d'Oilliamson et la promesse d'un commandement.

L'organisation du rassemblement de Guernesey semble avoir marché très-rapidement. Les cadres furent portés au complet en très-peu de jours, et il ne fallut guère au comte d'Oilliamson, pour les mettre sur le même pied que ceux du prince de Léon et de du Trésor, que le temps nécessaire au transport de ses volontaires à l'île de Guernesey. La liste du cadre du régiment de Chambray fut remplie en moins de vingt-quatre heures (2). Il est vrai que, vers la fin du mois d'avril, il y eut un grand concours d'émigrés à Jersey ; mais nous avons vu combien d'influences contraires retardaient la formation définitive des cadres, no-

(1) Puisaye, III, p. 356, 365.
(2) Id., V, p. 58.

tamment les dissentiments des Bretons et des Normands et les prétentions du prince de Léon. Rien de semblable n'arrêta l'œuvre du comte d'Oilliamson.

Le corps de gentilshommes placé sous ses ordres fut composé de la manière suivante :

État-major : un major, qui devait commander en France les quatre régiments, lesquels devaient être de deux bataillons et former une brigade ; — un aide-major, qui devait être adjudant général de la brigade ; — un adjudant, sous-adjudant général de la brigade ; — un quartier-maître, quartier-maître général de la brigade ; — un aumônier, aumônier principal de la brigade ; — un chirurgien-major ; — un aide-chirurgien.

Quatre capitaines, destinés en France au rang de colonels ; — quatre lieutenants, lieutenants-colonels en France ; — quatre sous-lieutenants, majors en France ; — un sergent-major, capitaine d'artillerie en France ; — un fourrier, quartier-maître du régiment ; — deux sergents, aides-majors en France.

Les autres officiers devaient être pris à l'ancienneté de service pour remplir les places de capitaines commandants et sous-lieutenants, lesquels rempliraient les fonctions de bas-officiers jusqu'à ce qu'il y eût des vacances.

Le 27 février 1795, il proposait à Windham les nominations suivantes :

Corps de M. le comte d'Williamson.

Le comte d'Williamson, major, sert depuis 1756, a fait toute la guerre de Sept-Ans, capitaine de dragons, commandant 1765, maréchal de camp 1788.

Le vicomte d'Williamson, son frère, aide-major, sert depuis 1757, a fait toute la guerre de Sept-Ans, capitaine de cavalerie 1755, major et lieutenant-colonel depuis plus de vingt ans.

Le baron de La Bussère, adjudant, à la place d'adjudant vacante, M. le comte de La Thuilerie passant à un autre corps (1).

M. Blin, quartier-maître, pour quartier-maître à la place de M. de Pillevaust qui est resté sur le continent.

M. l'abbé d'Williamson, aumônier.

M. Scelles, chirurgien-major.

M. de Begny, aide-chirurgien (2).

Compagnie de La Serre.

1. Des Arpantis.
2. De Gazeau.
3. De La Haie.
4. Du Peyrat.
5. De La Lande père.
6. De La Lande fils.
7. De La Vallade.
8. De Magnac.
9. De Pichard.
10. De Brossard père.
11. De Brossard fils.
12. De Gallard.
13. De Gramont.
14. De La Bigotière.
15. Hautoy.
16. De Beaurepaire.
17. De Saint-Aulaire,
18. D'Orly.
19. Marie.
20. De La Menoerie.
21. De Combettel.
22. De Brossard fils.

(1) D'Argens, 553.

(2) De Bégny se maria à Guernesey, où il se fixa et exerça longtemps la profession de droguiste.

24. De Bourbon.
25. De Hamelin.
26. De Pigache.
27. De Gueully.
28. De Bruny.
29. De Galibert.
30. D'Arnault.
31. De Morel.
32. De Tremic.
33. De Botherel.
34. De Saint-Aulaire neveu.
35. De Gastebled.
36. De Troberville.
37. De Courte.
38. De Feugueray.
39. Du Verdier.
40. De Fulconis.
41. De Courtigny.
42. Dubois-Grollier.

La seconde compagnie était commandée par le vicomte de Blangy. Elle devait être composée de la manière suivante :

Compagnie de Blangy.

1. Antoine de Fontange.
2. Le baron d'Autroche.
3. Le Cte Henri de Blangy.
4. Lefort de Carneville.
5. De Morenvilliers.
6. De Corbin.
7. De Guerin de La Houssaye.
8. Buissy de Fasserville.
9. Honoré Victor.
10. De Buissy.
11. Le comte de Morsan.
12. Le Cte Vauchin de Sacy.
13. De Logerois.
14. De Montalembert.
15. Le baron de Charlus.
16. Dorfeuille.
17. Le comte de Solare.
18. Le comte de Peyssac.
19. Charles le Marin.
20. Le Mis de Brouilliac.
21. De Fontenay.
22. Le baron de Plunket.
23. Jean Rivierre.
24. Jacques d'Allot.
25. François de Gastebled.
26. Michel de Perdrieux.
27. Nicolas Le Breton.
28. Le Roy du Bourg.
29. Le chevalier Macklot.
30. Henry Macklot.
31. Le Mis de Gourmont.
32. Le Ch^er^ de Gourmont.
33. Le marquis de Servin.
34. Le Ch^er^ de Servin.
35. Le Ch^er^ de Cramenil.
36. Le comte du Buat.
37. Le vicomte du Buat.

38. Le Ch^er de Renneville.
39. De Lisles.
40. De Montfiquet.
41. Le chevalier d'Aisy.
42. De Vauquelin.
43. De La Vaquerie.
44. D'Ursu l'ainé.
45. Clarence.
46. Noel.
47. Le Roy du Bourg.
48. De Berrurier.
49. De Wailly.
50. Le baron de Vitry.
51. Damour.
52. Le comte de Sommeri.
53. D'Argenteau.
54. Le Cte de Champagne.
55. De Monteclaire.
56. De Geliande.
57. De Nantia.
58. Le baron de Mallet.
59. De Lancre.
60. De Bertrand.
61. De Colleville.
62. De Gallabert.
63. De Labby.
64. Le baron de Colbert.
65. Le baron de Contes.

Il y en a deux qui viennent du continent à leurs frais.

3e Compagnie. — La 3e Compagnie de Chambray, qui vient ensuite, fut remaniée plusieurs fois et définitivement constituée et complétée le 26 mars 1795 (Voir le tableau ci-après, p. 246).

4e compagnie. — De Contades.

1. Le comte de Coetlando.
2. Le Cte de Saint-Sauveur.
3. De La Morelie.
4. Le comte de Brilhac.
5. Le Cte de Reverseaux.
6. Le comte de Medavi.
7. Le baron de Pelissier.
8. Le comte de Conan.
9. De Possesse.
10. De Brée.
11. De Fournier.
12. De Marguenat.
13. De Montfort.
14. Le chevalier Daché.
15. De Chassay.
16. Le baron de Bouveron.
17. Le comte de Juigné.
18. Le Cte de Léon Juigné.
19. Marquis de Pracontal.
20. Le Vte de Tremerenc.
21. Le comte de Bizien.
22. Du Aultier.
23. De La Pomelie.
24. De Montchal.

25. De La Rocherousse.
26. Le Ch^er de Chassay.
27. Le Ch^er de Gourville.
28. De Lienniers.
29. De Seguin.
30. De Repentigny.
31. Du Fresnoy.
32. De La Pomélie fils.
33. Le comte de Kouartz.
34. De Lambert.
35. Le Bègue.
36. De Gourdeau.
37. De La Busside.
38. De Perievault.
39. Le Ch^er de La Brisaye.
40. Le Mis de Villeneuve.
41. De Pelissier fils.
42. De Lort.
43. Aug. du Chêne.
44. De Reverseaux.
45. Le Ch^er de La Crochais.
46. De Poulpiquet.
47. Le Ch^er de Cheffontaine.
48. Le chevalier de La Bourdonnaye.
49. De La Villesbrunes.
50. De Tremerenc.
51. De Reverseaux.
52. Le marquis de Langle.
53. Le Ch^er de Fluchet.
54. Du Rosel.
55. De Drouet.
56. De Coustin de Manadan.
57. Le Ch^er de Coustin.
58. Noel du Rocher.
59. Du Pomeret.
60. De Louvigny.
61. Silv. de Cheffontaines.
62. De Fremigon.
63. De Caron.
64. Du Filleul.
65. De Saint-Ours.
66. Du Bost.
67. De Frogier de Pontleroy.
68. De La Villetehart.
69. De La Villeroyt.
70. De Saint-Nicolas.
71. De La Rivierre.
72. De Saint-Gilles.
73. De Ranbese.
74. Le comte de Sulhiac.
75. Fr. du Chêne.

Il y en quinze qui viennent du continent à leurs frais.

Cette présentation de cadres était accompagnée des notes suivantes relatives aux principaux officiers.

(1) Mss. A. 47, 8, 49, 50, Brit. Mus.

Complet du cadre d'officiers et bas officiers de la compagnie de M. le vicomte de Chambray, avec les noms et grades d'un chacun. — Le 26 mars 1795.

ÉTAT-MAJOR.	CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEUTENANTS.	BAS OFFICIERS.	SURNUMÉRAIRES.
MM. Colonel, Chambray. Lieut.-colonel, du Barry. Major, Dhercé. Capit. d'art., de Tremic. Quart.-maître, Moreau. Premier aide-major, La Houssaye. Deuxième aide-major, Botherel fils. Un lieutenant en second, Bois-Hamon. Un sergent d'artillerie, La Palu. Premier porte-drapeau, Debouillé. Deuxième porte-drap., Debouillé. 1er adjudant, Bussy. 2e adjudant, Roger fils. 1er aumônier, Osmond. 2e aumônier, Chevru.	MM. De Gelin. D'Aubry. De Jarcy. Dozonville. Le Pays. De Forges. De Forget. De Marnière. De Valebert. Granchin. Margeot. De Varenne. De Calonne. De Bois-Baudry. De Chape-de-Laine. Des Rotours. De Monty. De Vis-Saguet. De Marconnay. Le Fèvre.	MM. De Saint-Luc. De Guerpel. De Guer. Clos-Madeuc. Quatre-Sols de La Hante. Bonchamp. De Fontenelle. De Chape-de-Laine. Espevent. De Blanchouin. De Montulet. Martigny. Daymar. De La Faverie. De Vanceaux. De Vauquelin. De Warice. De Geslin. De La Palu père. De Courcy.	MM. Du Fief. De Guerpel fils. De Belley. Broise. Loncle. Dhercé. La Bourdonnaye. De La Moricière. Sainte-Colombe. Bernard. De Gouyon. De Welch. De Forges. De Saint-Luc. De Nanteuil. Depuis de Medemanche.	MM. Un sergent-major, De Guer. Un fourrier, Pierre. Un serg^t, Osemont. 2e serg^t, Jacques. Tamb.-maj., Potier.	MM. Prenant chacun leur rang et servant à faire le complet. De Botherel. Le Gras. De Goulaine. Chatillon. Ribon. De Vaux. De Court. La Houssaye.
18.	20.	20.	15.	5.	8.

Nomination des officiers supérieurs.

M. le comte de Oilliamson, major, sert depuis 1756, a fait toute la guerre de Sept-Ans, sept campagnes, capitaine de dragons, colonel en 1769, maréchal-de-camp en 1788.

M. le vicomte de Oilliamson, aide-major, sert depuis 1757, a fait toute la guerre de Sept-Ans, capitaine de cavalerie en 1759, major et lieutenant-colonel depuis plus de 20 ans. Les anciens lieutenants-colonels ne voulaient point du grade de colonel, parce qu'ils passaient à celui de maréchal-de-camp sans être colonels. Le vicomte d'Oilliamson était dans ce cas et a remis son brevet de maréchal-de-camp aux princes; il a commandé deux ans les carabiniers.

M. le comte de La Thuillerie, adjudant.

M. de Pillevaut, quartier-maître, il était depuis dix ans quartier-maître des carabiniers, ce corps était de dix escadrons.

M. le comte de La Serre, capitaine, sert depuis 1756, a été blessé, était brigadier du roi de France, en 1785, à la suppression de ce grade, qui était au-dessus de colonel, il aurait dû être maréchal-de-camp, il l'a été en 1790.

M. le vicomte de Blangy, capitaine, est très-ancien colonel, et, par l'ordonnance du roi de 1788, il devait être maréchal-de-camp.

M. le comte de Contades, capitaine, est très-ancien colonel et dans le même cas de M. le vicomte de Blangy.

M. le vicomte de Chambray, capitaine.

M. le chevalier de Moligny, lieutenant, a fait deux campagnes de la guerre de Sept-Ans, avait depuis longtemps le rang de lieutenant-colonel et a fait la campagne des princes, colonel de chasseurs.

M. le chevalier de Valori n'ayant pas accepté le grade

de lieutenant, M. de La Pelouse doit le remplacer, il a fait toutes les guerres de Sept-Ans, est lieutenant-colonel depuis vingt ans et serait dans le cas d'être maréchal-de-camp.

M. le chevalier de Blangi, lieutenant, sert depuis quatorze ans, est lieutenant-colonel depuis 1788.

M. le comte de Ploucerre, lieutenant.

Sous-lieutenants : M. le vicomte de Guillerague, major depuis 1788 ; M. le chevalier de Canisy n'ayant pas accepté pour cause de santé, M. le chevalier de La Pelouse doit le remplacer : il a fait la guerre de Sept-Ans et est major depuis plus de dix ans.

Ces officiers furent répartis dans les cadres de la manière suivante (1) :

1re Compagnie.

M. le comte de La Serre*, capitaine.

M. le chevalier de Moligny*, lieutenant.

M. de Montluc*, sous-lieutenant ; capitaine d'artillerie au service de France et depuis au service de Hollande (de Montelas ou de Montelar, orthographe douteuse).

1 sergent-major ; 1 fourrier ; 2 sergents.

2e Compagnie.

M. le vicomte de Chambray*, capitaine, 16 ans ; capitaine de cavalerie, depuis colonel aux chevau-légers.

M. le comte de Valory*, lieutenant ; lieutenant-colonel de dragons, environ trente ans de service.

M. de Hercé, sous-lieutenant, vingt ans de service. Neveu de Mgr l'Évêque de Dol ; capitaine de dragons depuis quinze ans.

1 sergent-major ; 1 fourrier ; 2 sergents.

(1) Les noms marqués d'une astérisque sont ceux des chevaliers de Saint-Louis.

3e Compagnie.

M. le vicomte de Blangy*, capitaine, vingt-cinq ans de service ; colonel au corps de la gendarmerie.

M. le chevalier de Blangy*, lieutenant, vingt-huit à trente ans de service ; a servi quinze ans capitaine d'infanterie et depuis lieutenant-colonel.

M. le vicomte de Guillerague*, sous-lieutenant, quinze ans de service ; des gardes de M. le comte d'Artois.

M. du Quesnoi, sergent-major ; maréchal-des-logis dans Luxembourg.

1 fourrier ; 2 sergents.

4e Compagnie.

M. de Contades, destiné au commandement d'un régiment de cavalerie, fut remplacé par M. de La Pelouse (1).

M. de La Pelouse, capitaine, très-ancien major.

M. le comte de Tilliblanc? lieutenant ; des gardes du corps *(sic)*.

M. le comte de Ploucerre, sous-lieutenant ; remplace M. de Canisy, major en second.

1 sergent-major ; 1 fourrier ; 2 sergents.

Le duc de Lorges, le comte de Vauban, le vicomte Étienne de Durfort, le marquis de La Bourdonnaye, d'Allonville, de Marmande (*sic*), maréchal-de-camp, le comte de Crénol, maréchal-de-camp, M. de Livarot, maréchal-de-camp, le vicomte de La Bourdonnaye, M. Pichon, commissaire des guerres à Metz étaient proposés sur une liste subsidiaire (*Brit. Mus.*, Add., mss. 8039, p. 27).

(1) Lettre de M. d'Oilliamson au comte de Puisaye. *Brit. Mus.*, add., mss. 8037, p. 26.

Le 2 mars 1795, Windham informe le comte de Williamson que ses propositions sont acceptées (1).

Bureau de la guerre, 2 mars 1795.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Sa Majesté a bien voulu vous nommer major, commandant d'un corps au service de l'Angleterre, composé de gentilshommes, sujets de la France : le corps sera formé et payé suivant les états n°s 1 et 2 ci-joints et restera pour le présent dans l'isle de Guernesey.

Votre commission sera expédiée avec toute la promptitude possible et sera datée de ce jour, je vous informerai par une lettre à ce sujet des officiers nommés à votre corps.

La paye de chacun d'eux, tels que vous les avez désignés, compte de cette date, pourvu qu'ils soient acceptés par Sa Majesté, et celle des officiers non brévetés et volontaires du jour où chacun d'eux se sera engagé à servir dans le corps ; ou s'ils se sont engagés à Londres, du jour seulement de leur arrivée à Southampton, mais dans ce dernier cas on donnera à chacun de ces Messieurs une guinée et demie pour les frais de son voyage, et on lui fournira un passage franc de Southampton.

M. Lukin, agent des corps français, vous informera quand vous le désirerez, de quelle manière on se propose de faire remettre cette somme. On vous paiera en compte les prix dessous marqués pour la fourniture des habits et choses nécessaires à votre corps, savoir :

Pour chaque sergent-major. . . .	5 liv.	6 s.	
Pour chaque tambour.	4	13	8 d.
Pour chaque caporal	3	14	

(1) Add., Mss. 8039, p. 12, *Brit. Mus.*

Pour chaque volontaire . . . . . 3 liv. 13 s. 9 d.

Une augmentation de deux schelings pour leurs fourriers, une épée. On fournira au chirurgien une boite d'instruments et de remèdes . . . . . .

Le logement pour le corps et une allouance de charbon et lumière sera fournie par le Gouvernement, toute demande d'argent, d'armes ou autres choses pour le corps seront faites par l'agent.

Dans tous les cas qui ne sont prévus dans le présent, on se règlera par la capitulation signée par M. Grenville et le duc d'Harcourt pour les corps de sujets français, autant que les circonstances particulières de la nature du corps le permettront; vous trouverez ci-joint une copie de ladite capitulation et des papiers qui y sont relatés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant, humble serviteur,

Comte de WILLIAMSON. *Signé :* WINDHAM.

On trouvera peut-être superflus ces détails d'organisation et ceux qui vont suivre. Nous n'avons point pensé cependant qu'il nous fût possible de les négliger. Ils complètent la physionomie de ces rassemblements de Jersey et Guernesey et conduisent à une appréciation plus exacte des efforts de l'Angleterre et de l'importance capitale qu'elle attachait à cette tentative. La liste des objets nécessaires à l'entrée en campagne nous a semblé notamment le commentaire obligé de la lettre de Windham.

Objets à remplir pour que les quatre compagnies puissent entrer en campagne (1).

Tentes pour les officiers de l'état-major de la brigade et pour leurs gens. Pour mémoire.

(1) Add, mss. 8039, p. 32.

Tentes des officiers à raison de trois par compagnie, et celles nécessaires pour leurs gens. Aussi pour mémoire.

Tentes des non commissionnés campant par quatre.

Dans chaque compagnie 72

Une tente pour les quatre tambours de la brigade, une pour la garde de police et une pour la garde du camp 3

Une grande tente pour la chapelle. 1

Couvertures de laine pour les non commissionnés à une pour deux 148

Pour les tambours de la brigade 2

Faisceaux d'armes pour les compagnies à un pour chacune 4

Manteaux d'armes pour les compagnies 4

Chevalet pour le piquet 1

Manteau d'armes pour le piquet 1

Fanions écartelés de la couleur des uniformes de la brigade. 3

Cordeau de campement de quinze toises espacées, et d'une toise non espacée à chaque bout 1

Pelles avec leurs étuis et courroyes pour les non commissionnés, une par tente 72

Pour les tambours 1

Pioches avec leurs étuis et courroyes pour les non commissionnés, une par tente 72

Pour les tambours 1

Haches avec étuis et courroyes pour les non commissionnés, une par tente 36

Pour les tambours 1

Serpes avec étuis et courroyes pour les non commissionnés, une par ordinaire 36

Pour les tambours 1

Piquets de tente pour les non commissionnés, à 24 par tente 1728

Pour les tambours	24
Maillets de bois, un par tente	73

Les frais d'habillement des corps du comte de Williamson, accordés par Windham, s'élevèrent à 1.136 livres sterling pour trois cents hommes, soit 28,300 fr. (Add., mss. 8039, p. 13. Brit. Mus.). Il présente au bureau de la guerre les observations suivantes :

« Le corps accordé au comte d'Williamson ne peut, par sa composition, avoir de masse, puisqu'elle se prend sur les retenues qu'il est impossible de faire, et sur d'autres objets qui tiennent au grand nombre d'hommes dont les autres corps sont composés, ou par une bonne administration, la plus légère économie sur toutes les parties se rapportant à la masse, forme une somme souvent considérable et avec laquelle il est possible de faire face à une dépense extraordinaire (1).

« D'après cet exposé, il est donc nécessaire que le comte d'Williamson soit remboursé de tous les frais extraordinaires sur les mémoires qu'il donnera ou qu'il lui soit accordé une somme pour y subvenir; ces frais extraordinaires sont :

Les hôpitaux.

Les malades en route.

Le supplément de solde dans l'attente des vaisseaux de transport à Southampton.

La chapelle.

Les frais de transport d'habits et autres objets jusqu'à Guernesey.

Les officiers et volontaires envoyés tant pour former

(1) Add., ms. 8039, p. 14

l'établissement à Guernesey qu'à différents endroits; il y en a à Southampton, à Bremen et à Bremerley (?).

Des frais de bureau, de courses et autres relatifs au corps.

Le comte d'Williamson n'a que le traitement de major et est obligé à toutes les dépenses extraordinaires d'un chef de corps.

Argent reçu . . . . . 909 liv. ster.

DÉPENSES.

Passage de cent cinquante gentilshommes à 1 liv. 16 sch. chaque.	220 l.	10 s.	» d.
Deux mois des appointements des officiers	221	11	8
Donné à M. le comte de Contades lors de son départ pour Guernesey. . . .	200	»	»
Donné à M. le comte de Moligni partant pour Southampton en suite pour Guernesey.	80	»	»
Donné à M. le vicomte de Guillerague partant pour rester à Southampton. . .	50	»	»
Donné au tailleur.	150	»	»
Frais extraordinaires ou avances nécessaires.	50	»	»
Total.	972 l.	1 s.	8 d.

Pour former une masse, on pourrait accorder les 3 liv. sterlings 10 sch. que le Gouvernement donne par homme aux régiments à cocarde blanche, cela formerait une masse et suffirait pour le moment aux frais extraordinaires, cela formerait la somme de. . . 1,050 liv.

Ou que l'on donne une somme équivalente ou des moyens de subvenir à ces frais.

Il serait également juste de donner la guinée et demie pour chaque volontaire qui se trouvera à Guernesey lors de la revue finale, ceux qui se rendent à leurs frais des parties des trois royaumes sans passer par Londres et Southampton, et ceux qui viennent se rendre à Bremen ou Bremerley, lieu de l'embarquement sur le continent, méritent autant que ceux qui partent de Londres pour se rendre à Southampton. . . . . .

Puisaye ne se désintéressait d'aucun détail. A chaque instant, on rencontre les traces manuscrites de son activité. « Les allouances, écrit un des commis de Windham (traduisant exactement le mot anglais allowance, allocation), les allouances ne seront payées que du jour où le corps sera complet et qu'il aura passé la revue finale. Après la première campagne, les allouances du major, de l'aide-major et des capitaines diminueront, conformément aux ordonnances et règlement de Sa Majesté britannique, de 1,360 liv. pour chaque *(sic)* desdits grades, sur ce qui leur est attribué par le présent état, n° 2). »

Puisaye appuyait près de Windham toutes les réclamations du comte d'Oilliamson et écrivait de sa main cette observation : « Nota, j'obtins que les allouances seraient payées dès le moment, et elles l'ont été » (*Brit. Mus.*, mss., vol. A, 113).

La somme totale des appointements pour les quatre compagnies s'élevait au chiffre très-respectable de 213,668 livres françaises (*Brit. Mus.*, mss., vol. A, p. 112).

Corps d'Infanterie de quatre compagnies de gentilshommes. — Table générale des appointements et de la solde.

DÉSIGNATION DES GRADES.	Paye totale on full pay par mois de 30 jours.	Paye fixe.	Paye totale per diem.	Par an de 365 jours. Allouance	Par an de 365 jours. Total.
Major	666.13 4	8.000		2.799.10	10.799.10
Aide-major	168. 6.8	1.900		6.286. 6	8 186. 6
Quartier-maître, trésorier	150	1.800		876	2.676
Adjudant	75	900		1.126.18	2.026.18
Chirurgien-major	159	1.934.10	106	741	2.676.10
Aide-chirurgien-major	75	912.10	50	426.10	1 338.10
Aumônier	75	900		438	1.338
Capitaine	158. 6.8	1.950		6.286. 6	8.186. 6
Lieutenant	91.13.4	1.100		1.338. 4	2.438. 4
Sous-lieutenant	75	900		1.126.18	2.026.18
Sergent-major	54	657	36		657
Sergent-fourrier	51	620.10	34		620.10
Sergent	48	584	31		584
Caporal	36	438	24		438
Appointé	36	438	24		438
Fusilier, 1 s. argent anglais*	36	438	24		438
Tambour	33	401.10	22		401.10

* ou 24 livres.

DÉSIGNATION DES GRADES et nombre dans chaque grade.	Par an de 365 jours. Paye fixe.	Par an de 365 jours. Allouance.	TOTAL GÉNÉRAL.
1 major	8.000	2.799.10	10.799.10
1 aide-major	1.900	6.286. 6	8.186. 6
1 quartier-maître, trésorier	1.800	876	2.676
1 adjudant	900	1.126.18	2.026.18
1 chirurgien-major	1.934.10	741	2.676.10
1 aide-chirurgien	912.10	426.10	1.338
1 aumônier	900	438	1.338
4 capitaines	7.600	2.541. 4	32.741. 4
4 lieutenants	4.400	5.352.16	9.757.16
4 sous-lieutenants	3.600	4.507.12	8.107.12
4 sergents-major	2.628		2.628
4 sergents-fourriers	2.482		2.482
8 sergents	4.672		4.672
20 caporaux	8.760		8.760
20 appointés	8.760		8.760
240 fusiliers	105.120		105.120
4 tambours			1.606
319 hommes.			213.692.761. f.

Les lettres du comte d'Oilliamson, relatives aux fonctions qu'il avait acceptées, dénotent un esprit net possédant la sûreté du coup d'œil et la précision dans les détails nécessaires à un chef de corps. La plupart sont adressées à Puisaye, sous le pseudonyme de comte de Ménilles.

« Le comte d'Oilliamson a l'honneur de souhaiter le bonjour à son général, et de lui faire observer qu'il croit nécessaire, pour le bien du service, de faire partir d'avance, par le paquebot de Jersey, MM. de Contades, d'Hercé, de Moreau, quartier-maitre de M. le comte de Chambrai, avec un sergent par compagnie; cela n'empêcheroit pas l'envoi des 63 volontaires et peut être plus qui, successivement jusqu'à la fin de la semaine prochaine, se rendroient à Southampton, commandés par M. le chevalier de Moligni et M. le chevalier de Blangi. Ils iroient droit à Guernesey et trouveroient en arrivant le logement et ce qui seroit nécessaire. Si M. le marquis de Ménille approuve ce plan, il voudra bien dire à M. Windham que cela ne retardera en rien l'opération, qu'il est possible que cela facilitera; ils partiront samedi quatorze volontaires, lundi, mardi autant, ainsi de suitte mercredi matin.

« M. le comte de Contades reverrait en passant M. le prince de Bouillon, à Jersey, et il pourrait même ne pas emmener les quatre sergents (sans date) (1). »

Le comte de Contades, un peu impatient, avait pris les devants et préparait à Guernesey le passage des quatre compagnies. Dès le 7 avril il adressait à Puisaye une lettre que nous intercalons parmi

(1) Add., ms. 8037, p. 24.

les lettres d'Oilliamson, par la raison qu'elle a trait à la même organisation (1).

A Grenesey, ce 7 avril.

Le prince, notre général, vient de m'envoyer Macdougald pour me chercher, ainsi qu'il me l'avait promis dès qu'il y aurait quelque chose de nouveau, on a beaucoup tiré. Hier et avant hier ce sont deux bâtiments français contre ceux de la station de Jersey, autant que j'ai pu le savoir par le commissionnaire et un interprète. D'après ce qu'il m'a dit, j'espère qu'on a vu des signaux à la côte. Vous avez sûrement des détails circonstanciés de Jersey même. Je vous écrirai aussitôt mon retour ici. Le temps est très-mauvais et le vent absolument contraire, mais je forcerai de moyens et j'arriverai. Ce Macdougle est très-entreprenant. Je profite du départ d'un courrier d'ici pour vous écrire, comme je n'écris qu'à vous, je vous serai bien obligé de n'en pas parler.

J'attends toujours ces Messieurs qui n'arriveront peut-être pas de sitôt; mais à l'arrivée près, je suis bien ici et à portée des nouvelles. Il paraît aussi que deux bricks ont tiré sur la côte de Jersey avec des canons de 36 et y ont fait du dégât. Au reste, tout cela est égal. Réellement, on a fait des signaux. J'espère qu'à présent vous n'avez pas besoin de ma signature pour savoir qui vous écrit. Vous le reconnaîtrez toujours à l'intérêt à notre cause et à l'attachement bien vrai à votre personne. Le comte de CONTADES,

Attaché au corps d'Oilliamson.

Oserais-je vous prier de faire tenir cette lettre à son adresse. Je n'ose la donner au courrier qu'on expédie et qui, je crois, porte peu de lettres de dames, l'adresse

(1) Add., ms. 8037, p. 51.

vous rassurera sur son danger, elle ne dit rien qui ait trait à la Révolution.

Southampton, 9 avril 1795.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, mon général, que les officiers de mon corps, au nombre à peu près de cent, sont partis vendredi dernier sous l'escorte d'un bâtiment de guerre, et qu'ils doivent être actuellement à Guernesey. Comme il y a plusieurs officiers qui sont arrivés samedi, hier et aujourd'hui, j'ai pris sur moi, mon général, de les faire partir demain par un paquebot qui va à Jersey et qui, si le temps est calme, les débarquera en passant à Guernesey. J'ai fait le marché à un prix raisonnable; comme il part très-souvent d'ici des bâtiments pour les deux îles, et que la marche dans cette partie paraît très-sûre actuellement, je crois qu'il est plus avantageux pour le corps, de faire partir les officiers séparément à mesure qu'ils arriveront à Southampton. Le commissaire anglais est convenu avec moi qu'il en coûtera beaucoup moins au Gouvernement, et m'a assuré qu'il chercherait tous les moyens afin qu'il n'y ait point d'obstacles.

J'aurai l'honneur, mon général, de vous rendre compte de tous ces objets dans le plus grand détail à mon arrivée à Londres; j'y serai vendredi soir, je crois utile que M. le vicomte de Guilleragues se rende ici lundi prochain, et qu'il y reste jusqu'au moment que les derniers officiers passeront pour se rendre à Guernesey; en attendant son arrivée, M. de La Lande, ancien officier, dont le fils est très-malade ici, sera chargé des détails des corps.

M. de Vanteaux, de la compagnie de Chambray, a été très-mal d'une fluxion de poitrine; il va mieux. M. de Geslin est resté avec lui, il ne manquera rien à ces officiers, je pourvoirai à tout avant mon départ.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments respectueux, mon général, votre très-humble et très-obéissant serviteur. le comte d'Oilliamson.

Au moment de cacheter cette lettre, mon général, le commissaire anglois me dit qu'il a un passeport de M. le duc de Portland pour chaque individu. Il y a icy MM. de Pigache, de Cauvey, deux Messieurs de Jalays. Les autres en ont; mais comme il viendra plusieurs de ces Messieurs que je ne connois pas, je crois qu'il seroit à propos d'envoyer des passeports en blanc que l'officier qui sera icy remplira ; il faudrait les faire adresser, dans le moment, à MM. de La Lande, chés MM. Jerrards et Pipon ; à ce moyen, ces Messieurs ne seroient pas retardés à Southampton.

MM. du Fiet et de Gourdeau doivent se rendre icy demain (sans adresse).

A M. le marquis de Ménilles.

A Londres, ce 22 avril 1795.

Le vicomte d'Oilliamson a l'honneur d'adresser ces notes à son général (1).

M. le chevalier de Malsicque, général major au service de sa Majesté prussienne, ira se présenter sitôt son arrivée à Londres chés M. le marquis de Ménilles pour prendre ses ordres; il est maréchal des camps et armées du roi de France.

M. le comte de Pradel, maréchal-de-camp, excellent officier, qui a fait toute la dernière guerre, qui sçauroit diriger la marche d'une armée, asseoir un camp, ira de même prendre les ordres du général.

Si le général veut donner une grande satisfaction au

(1) Add., ms. 8037, p. 30. Brit. Mus.

vicomte d'Oilliamson, ce sera de le mettre à même de combattre avec lui. M. Blin, quartier-maitre, pourroit estre aussy de cette fête, car c'est un très-brave homme, intrépide à cheval. Le général Malsicque a avec lui un chasseur très-brave, fort et adroit; il faudrait à ce brave général un cheval fort, et à nous chevaux et armes, c'est-à-dire la possibilité de les faire passer, parce que je verrois à m'en faire acheter, si le général ne pouvoit m'en prester et à M. Blin, qui n'est pas armé.

Je pars brûlant d'ardeur de combattre sous les yeux du général à qui j'ai l'honneur, etc. . . . . .

Vicomte Oilliamson.

M. le comte d'Oilliamson a l'honneur de représenter (1) à M. le marquis de Ménille, que M. le comte de Contades étant destiné à avoir un régiment de cavalerie, il seroit nécessaire d'avoir un régiment d'infanterie de plus pour former la brigade de quatre régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie. Il a l'honneur de proposer à M. le marquis de Ménille, pour capitaine, M. le comte de La Pelouse, qui réunit à toutes les qualités d'un des meilleurs officiers de l'armée celle d'être propriétaire en Normandie, de la connaitre parfaitement et d'avoir fait la guerre de Sept-Ans, ainsi que M. le chevalier de La Pelouse, son frère, qui, depuis longtemps, est major, et qu'il demande pour lieutenant ou sous-lieutenant; son refus motivé sur les obligations qu'il avait à M. le maréchal de Broglie ne peut que lui faire honneur, et comme il avait refusé une majorité pour rester dans le corps de M. le maréchal de Broglie, et qu'il le lui avoit mandé, M. le Maréchal lui a répondu qu'il était très-fâché qu'il n'eût pas accepté, puisque cela lui étoit avantageux, et

(1) Add., ms. 8037. p. 26. Brit. Mus.

qu'il ne l'auroit pas trouvé mauvais. C'est depuis peu de jours qu'il le sçait, en recevant le travail de M. le Maréchal; c'est le bien du corps et l'agrément ou, pour mieux dire, l'utilité de la chose en général que M. d'Oilliamson a l'honneur de demander à M. le marquis de Ménille, et qui lui fera le plus grand plaisir.

M. le comte de La Pelouse resterait ici pour y faire les affaires du corps et ne passerait qu'avec sa compagnie formée de ce qui viendrait en plus grande partie du continent, et cela va arriver incessamment.

(Sans adresse.)

Il fallait pourvoir aux vacances : le 16 avril, le comte d'Oilliamson faisait passer à Windham la proposition ci-dessous.

Remplacement des officiers du corps accordé à M. le comte d'Oilliamson, proposé par M. Windham, ministre de la guerre.

M. le baron de La Bussière pour adjudant, à la place d'adjudant vacante, M. le comte de La Thuillerie passant à un autre corps.— M. le baron de La Bussière sert avec distinction depuis 1759, a le brevet de major depuis 1783, et lieutenant-colonel depuis 1786. C'est un officier du plus grand mérite.

M. le comte de Doulcet pour sous-lieutenant à la place de M. le chevalier de Montelar qui, pour des raisons particulières, est resté au service d'Hollande. -- M. le comte de Doulcet sert depuis plus de trente ans. C'est un très-bon officier. Il est major de dragons et a un grand parti dans le pays, où est actuellement le théâtre de la guerre. Il y a de grandes propriétés et est aimé et estimé.

M. Blin pour quartier-maître, à la place de M. de

Pillevaust, qui est resté sur le continent, employé. — M. Blin est d'un mérite reconnu et très-capable de remplir cette place.

Présenté à M. Windham, avec prière de donner son approbation le plus promptement possible, afin d'accélérer la formation en y concourant.

16 avril 1795. Le comte D'OILLIAMSON.

On faisait appel à tous les dévouements et on enrôlait sur le continent aussi bien qu'en Angleterre : « M. d'Oilliamson sera également obligé « à son général (de Puisaye) de faire décider « promptement le passage libre du continent icy « ou à Portsmouth, pour au moins cinquante qui « me le demandent, qui sont précieux à avoir et « sur lesquels je compte, et de faire décider « la manière dont ils seront inscrits... (Brit. Mus. « Add. mss., 8037, p. 20).

« .....Le plan de M. le marquis de Ménilles, de « faire passer tout de suite à Guernesey, paraît à « M. d'Oilliamson le seul à prendre pour (1) « former ce rassemblement..... Il sera fort aise « d'entrer dans quelques détails avec lui au sujet « de cette nouvelle formation. »

Sherrard street, n° 20. Golden square (sans date).

La lettre suivante du comte de Contades se rapporte également aux nominations du rassemblement de Guernesey (2) :

(1) Brit. Mus. Add[1], mss. 8037, p. 29.

(2) Add[1], ms. 8037, p. 54.

A Grenesey, ce 27 avril.

Le prince de Bouillon, mon général, a eu la bonté de me faire savoir l'arrivée de MM. de F., X., X., etc., et les bonnes nouvelles qu'ils ont apportées. Il est bien sûr et vous pouvez l'être de ma discrétion.

Quand on a compté des années, on est bien heureux de n'avoir plus à compter que des jours jusqu'au moment de rentrer dans sa patrie, et nous ne tarderons pas à y être avec vous.

Je comptais aller passer quelques jours à Londres, mais j'attendrai à en recevoir des nouvelles. J'aimerais mieux traiter avec vous à Jersey ou même en Bretagne deux ou trois petites affaires dont je voulais vous parler qu'à Londres. D'ailleurs, j'en ai chargé M. de Plonce (?), à qui vous donnerez vos ordres et qui fera passer.

Je voudrais bien qu'on ne nommât pas la majorité de mon régiment ; rien ne presse. M. de Montmuran acceptera, j'en suis sûr ; il ne tient à M. du Dresney que par reconnaissance et il y tient peu. Quand je lui dirai positivement au moment du départ d'accepter, il acceptera et sera enchanté. D'ailleurs, s'il n'accepte pas, j'ai un aide-major, le chevalier d'Aché, qui fait la guerre depuis quatre ans en Amérique, qui est venu exprès pour cette expédition-ci, plein de zèle et d'intelligence, et dont vous seriez parfaitement content. Cela d'ailleurs serait un très-bon effet. J'imagine que Plonce vous aura parlé aussi pour les aide-majorités déjà nommées, d'après le droit que nous croyons tous en avoir et que je crois que M. de Oilliamson veut donner à l'ancienneté. Je le lui ai mandé, et en même temps le cas où je me trouve. Mon premier capitaine est un capitaine de vaisseau qui n'a ni l'activité ni les moyens qu'un aide-majorité exige. Au reste, cette affaire s'arrangera peut-être sans que

vous en parliez et surtout sans qu'on sache que je vous en ai parlé.

J'ai aussi prié M. de Plonce de vous parler pour un cheval pour moi, que je voudrais bien que vous permissiez qu'on mît avec les vôtres.

Je lui ai mandé ce que je pouvais y mettre, il est impossible de s'en passer et, sur les lieux, nous ne trouverons pas un petit mulet.

S'il lui fallait quelques louis de plus, je vous serais obligé de les lui avancer. Une fois en Bretagne, lui et moi nous ne manquerons pas d'argent ; mais jusques-là, nous en avons fort peu. Peut-être vous fais-je une demande indiscrète. Je suis parfaitement content d'environ cent officiers que j'ai ici. Il y a du zèle sans impatience, et je suis bien persuadé qu'ils serviront à merveille. Recevez, je vous prie, mon général, l'assurance du respectueux attachement que je vous ai voué pour la vie.

Le comte DE CONTADES.

Je voudrais bien savoir ce qu'a fait le comte Étienne (1).

A Monsieur le marquis de Ménille, Fludyer street, n° 13, Westminster, London.

Après avoir été désigné au commandement d'une compagnie d'infanterie, de Contades fut, ainsi que nous l'avons déjà vu, chargé de la création d'un corps de cavalerie.

« Ne me laissez point encadrer, écrit-il de Guernesey à Puisaye, je vous assure que je vous servirai mieux autrement ; ayez si peu de cavalerie que vous voudrez,

(1) Étienne, pseudonyme de La Villeheurnois, l'abbé Brottier, mais surtout de Dufour, agent de la correspondance royaliste.

elle grossira à chaque pas que vous ferez. Il m'est arrivé du continent plusieurs officiers de hussards qui ont fait toutes les dernières campagnes. Si les bottes manquent, surtout l'été, de grandes culottes les remplaceront parfaitement bien. Je ne saurais vous dire le plaisir que m'a fait votre dernière lettre. Ce que j'avais vu à la côte ne m'avait pas inquiété, et je vois que ce qu'on vous en avait dit avait produit le même effet. Si on avait été menacé d'une descente, tout le monde aurait couru aux armes ; nous avons vu des spectateurs froids, rassemblés sur les hauteurs, qui avaient l'air de ne prendre aucun intérêt à ce qui se passait ; quelques gardes nationales qu'un coup de canon dispersait et qui n'avaient pas une pièce de quatre. Or, pour une descente, il n'y a que le canon à redouter. Si vos ennemis n'en ont point, vous les attaquerez avec avantage, puisque vous vous faites soutenir par le feu de vos vaisseaux.

Paraissez, qu'ils revoient celui qu'ils aiment, qu'ils estiment, qui les a créés, conduits dans des temps plus difficiles, qui leur amène des secours, et les plus indécis s'empresseront à se ranger sous vos drapeaux.

Le vicomte de Blangy, mon ancien, est ici..... On me mande de Londres que M. de Léon est employé comme maréchal de camp. Je ne crains pas les fortunes de Londres, et c'est en Bretagne que l'on aura où gagner ses grades.

Adieu, mon général (1). Comte DE CONTADES.

Les préparatifs de Contades furent bientôt terminés, du moins un dernier emprunt à cette correspondance permet-il de le supposer :

(1) A Monsieur le marquis de Ménilles. Fludyer street, n° 13. Westminster, Londres. Brit. Mus. Add. ms. 8037, p. 56,

« Permettez-moi de vous représenter, Monsieur, que l'argent que j'ai touché n'est pas pour moi, et que vous me jettez (*sic*) dans le plus cruel embarras en détenant 30 liv. sterl. avancées pour me mettre dans le cas de partir pour Quiberon. J'espère que vous voudrez bien permettre à M. l'abbé Guillot de me donner la somme à l'entier (1). »

Le comte DE CONTADES.

Le corps placé sous les ordres du comte d'Allonville fut organisé dans le courant des mois de mars et d'avril 1795 (2). Nous nous bornerons à la reproduction des listes des officiers envoyées en Angleterre, le 31 mars et le 1er avril.

CORPS DE M. LE COMTE D'ALLONVILLE.

Officiers proposés.

MM. Le comte *de Lardenois*, colonel de la reine, cavalerie.

Le comte de Puÿsaie (*sic*), capitaine de cavalerie.

Le baron de Barthellet, colonel d'infanterie, aide major.

Le comte Du Hase, major d'infanterie.

Le comte *de Beauvoir*, colonel d'infanterie.

Le comte de Noinville »

LE 31 MARS 1795.

Liste des gentilshommes français qui se sont proposés pour servir dans les compagnies à former en Angleterre (1).

M. le comte *d'Allonville*, maréchal de camp.

M. Le comte *de Lardenois*, colonel.

(1) Au comte de Puisaye. *Brit. Mus.* Add. mss. 8035, p. 64.

(2) *Brit. Mus.*, vol. II, p. 21, p. 91 à 99.

Le Cte de Beauvoir, colonel.
Le comte *de Pradel*, maréchal de camp.
Le chevalier du Dresnay, colonel.
De Paviot.
Marqis de Tressan, capitaine
Cher *de Lardenoy,* capitaine.
De Gagnière, capitaine.
Cte de Saint-Ouen, capitaine.
Dugret, major.
Marqis de Courtin, capitaine.
De Courtin fils, sous-lieut.
De Courtin-Fourqueux, s.-lieutenant.
De Courtin, dragons.
D'Argens, lieutenant (1).
Comte de La Menelière, capitaine.
D'Harouin.
De La Blinière, lieutenant.
De La Tour de Saint-Ygen, sous-lieutenant.
Cher de Mandat, capitaine.
Du Breuil de Mandat, lieut.
Martial de Mandat, s.-lieut.
De Baurin, lieutenant.
De La Chapelle, capitaine.
De Solier, lieutenant.
Cte d'Angest, lieut.-colonel.
Comte d'Angest, fils.
Baron de Roncy, capitaine.
De Vailly, capitaine.
De Villongue, lieutenant.
Cte de Noinville, colonel.
Mis de Cipière, sous-lieuten.
Cher de Cipière, sous-lieut.
Bastien de Cipière, s.-lieut.
De Givry, capitaine.
De Vienne de Clauzet, lt.
De Pradel fils.
De Gibot, capitaine.
Des Courtils père, capitaine.
Des Courtils fils, sous-lieut.
Cher de Beursancourt, capit.
De Bissonet, lieutenant.
De Sampigny, lieutenant.
De Trelan, com. de guerre.
De Linglois, capitaine.
Baron Defredy, capitaine.
De Vitry, sous-lieutenant.
De Leschassier.
De Vandenesse, capitaine.
De Vassent.
Comte de Ganté, major.
Cte de Vaucelle, sous-lieut.
Cte de Beaurepaire, s.-lt.
Cte de Franclieu, capitaine.
Cte de Broye, sous-lieut.
Cte Paul de Carbonière, s.-lt.
Eugène de Carbonière, s.-lt.
Cher de Bugnac, capitaine.
De Colombier, capitaine.
De Fumeron, l'aîné.
Comte Balthazar de Reignacourt.

(1) Probablement Olivier d'Argens.

De Lux, sous-lieutenant.
De Magnac, sous-lieut (1).
De La Fond, capitaine.
Duchesne, lieutenant.
De Chateau-Thebault, cap.
Le Ch^er de Launay, capit.
De Rigolot, lieutenant.
De Pujol, lieutenant.
De La Bouillerie, s.-lieut.
Baron de Joibert, capitaine.
Le Ch^er de Joibert, s.-lieut.
De Honey l'aîné.
De Honey cadet.
Cte de Lentivy, capitaine.
Le Ch^er de Bossedont, s.-l^t.
Le Ch^er Louis de Bossedont, sous-lieutenant.
D'Escole, sous-lieutenant.
De Nogent, sous-lieutenant.
De La Salle, sous-lieut.
Ch^er de La Salle, s.-lieut.

81. Total de la première liste envoyé en Angleterre le 31 mars.

Suite de la liste du 1er avril 1795.

De Vanoise.
Ch^er de La Rivierre de Beuil, sous-lieutenant.
De Menars, lieutenant.
D'Arbalettier de Mouchard, élève d'artillerie.
De Cantelou, lieutenant.
Ch^er *de Puysaye de Beaufossé*, lieutenant (2).
De Louvain, sous-lieut.
Ch^er de Bienvenu, s.-lieut.
Eude de Blancmanoir, capit.
Louvet de Sainville, capit.
Du Sart du Castelet, capit.
De La Laurencie de Chadury, lieut. de vaisseau.
De La Laurencie fils.
De Cuissard, capitaine.
De Sourland, capitaine.
Ch^er de Boisleve, capit.
Ch^er de Vailly, capitaine.
Mgr de Fontenoy, capit.
De Compagnot, lieutenant.
De Fourac de St-Étienne, capitaine.
Ch^er de Brognière, capit.
Le Roy de Preuilly, capit.
De Rue, capitaine.
Ch^er d'Hermonville, l^t-col.
D'Hermonville fils, s.-lieut.
D'Eudeville, lieutenant.
Mis d'Ancourt, colonel.

(1) Jean-Antoine le chevalier de Magnac épousa, à Guernesey, Marie-Françoise Robey, et mourut vers 1820.

(2) Probablement le fils ou le frère du marquis. Voir Puisaye, *Mém.*, vol. II, 58, 145, 148, 150, 151, 159.

Mis de La Farre, capitaine.
De Berle fils.
De Tescourt, sous-lieut.
De Grand-Champ, s.-lieut.
De Bussigny, lieutenant.
Ch^er de Bussigny, lieut.
Ch^er de Compregnac, lieut.
De Compregnac, lieut.
De Saint-Martin, lieut.
Alexandre, lieutenant.
De Waneron, commissaire de guerre.

ENREGISTREMENT DU 2 AVRIL.

MM.

De Finfre (?).
De Brunet.
Le Vasseur de Vaucourt.
Ch^er Doneult, capitaine.
Ch^er de Genieverre.
De Filleau.
Du Coudray, lieutenant.
De Gontard.
Mis de Lescot (?).
Paulin de La Tour, s.-lieut.
Vte de Geniès, sous-lieut.
Le Cte de Turpin, colonel.
De Valicourt, capitaine.
François de Valicourt.
Baron des Hobert.
Vte d'Herinne, lieutenant.
Beritot de La Conterie.
De La Chevalerie, s.-lieut.
Blouin du Bouchet, lieut.
De Barrey, lieutenant.
Ch^er de Barrey, lieutenant.
De La Tournelle, capitaine.
De Bovier, capitaine.
De Fabris de Champvallier, lieutenant.
De Malleville.

MM.

D'Artoise de La Folie, cap.
Mgr de Lastour, colonel.
De La Lande, sous-lieut.
De Lassat, capitaine.
Cte de Canolle, lieut.-colon.
De Cambon, major.
Tristan de Cambon, s.-lieut.
Auguste de Cambon, s.-l^t.
Taveau de Vaucourt, lieut.
Antoine de Taveau.
Colomier de Chabanet, l^t-c.
Hyacinthe de Chabanet, s.-l.
Silvain de La Farre, capit.
Vte de Narbonne, capitaine.
De La Chevalerie fils.
De Wigneral.
Ch^er de Mauroy.
Ch^er de Braquemont, l^t-col.
De Romin.
Dumenil, capitaine.
De Thury, sous-lieutenant.
Le Tourneux d'Avrillé, l^t.
Ch^er de Calonne, sous-lieut.
Ch^er de Savigny, capitaine.
Ch^er de Launc, élève de marine.

De Grumelier.
Ch^er de Grumelier.
L'Huilliers, capitaine.
De Lambert, lieutenant.
D'Avene de Fontaine, lieut.
Mis de Failly, capitaine.
La Croix de Gironde.
De La Fond, sous aide-maj.
Cte de Vigny, enseigne de vaisseau.
Fumeron le jeune.
De Givry, lieut. d'artillerie.

CHAPITRE V.

Le prince de Bouillon et les croisières républicaines. — Montorgueil devient l'entrepôt des envois de Windham. — Lettres du Prince et détails sur son existence à Jersey. — Le comte de Ricci et les assignats. — Portrait du général Canclaux par le prince. — Il demande la prise de possession du clos Poulet. — Châteaubriand à St-Jacut chez les Bernard. — Lettres de Boisberthelot, projet de descente dans la baie de La Fresnaye à St-Jacut, 16 janvier 1795. — Indiscrétions. — Lettres de Pontbellenger et du chevalier de La Marche. — L'évêque de Léon, son entourage ; Guernisac. — Espionnage de Falle. — Du Boisberthelot (6 février 1795) rend compte de la tentative infructueuse de Vasselot, de Panges et du chevalier de Boisbéranger. — Lettre des coalisés bretons de Jersey. — Envois de munitions et approvisionnements. — Tinténiac demande des secours au prince de Bouillon. — De Pontbellenger fait connaître à Puisaye le départ de Vasselot, de Panges et du Coudray et celui de La Vieuville et Tinténiac.— Lettres de Tinténiac, Pontbellenger et La Vieuville, relatives à ces expéditions.—Liste des compagnons de La Vieuville. — Liste des pseudonymes ou sobriquets adoptés par les principaux émigrés et agents de la correspondance royaliste.

Assurer les communications de l'Angleterre et des îles normandes avec les côtes de France n'était

pas au-dessus des forces du prince de Bouillon ; mais ce n'en était pas moins une tâche fort ardue et qui présentait des difficultés excessives. Plus d'une fois ses cotres furent chassés par des canonnières françaises ou revinrent sans avoir pu communiquer. Sa correspondance nous le montre toujours plein d'espoir.

Après la prise de Noirmoutier, le gouvernement français avait redoublé de surveillance. La Convention avait fermé le seul chemin qui eût jamais été ouvert entre les royalistes de cette partie et l'Angleterre. « La bonne volonté de celle-ci était sans effet ; car, malgré les nombreuses croisières qui se faisaient depuis plusieurs mois sur toute l'étendue de cette côte, aux ordres d'officiers aussi actifs que distingués, on n'avait pas encore pu parvenir à faire passer une dépêche, ni même à recevoir un signal (1). »

Les premières lettres du prince de Bouillon à Puisaye furent écrites vraisemblablement pendant l'automne de 1794. Le 19 octobre, il lui annonçe l'arrivée de Tinténiac, de Saint-Giles, de Busnel et d'un ecclésiastique ; ils ont le désir de s'embarquer pour la côte de France aussitôt que le temps le permettra. Deux bateaux chargés d'effets ont

(1) Puisaye, t. III, p. 270. — Sir J.-B Warren, Sidney, Smith, sir E. Pelleus et Strachan. Nommer ces commandants, c'est dire assez l'activité et l'habileté avec lesquelles ces tentatives étaient conduites, et je ne crois pas que personne demande d'autres preuves de l'impossibilité qui existait alors de communiquer avec la Vendée (Puisaye).

essayé d'atterrir, mais en ont été empêchés par des canonnières.

« Ils ont adroitement éludé de faire connaître leurs intentions, et ils ont passé à l'ennemi comme s'ils voulaient seulement reconnaître Cancale. Ces canonnières protègent quelques bâtiments caboteurs chargés de sel pour le Havre-de-Grâce, l'armée du nord souffrant de la disette de cette denrée nécessaire. J'ai eu le bonheur de les empêcher de passer avec un seul lougre armé, qui m'a joint depuis peu. J'en attends un autre sous quelques temps pour convoyer nos expéditions. Le baron vous demande des armes ! et des armes ! et moy je me borne à demander aux ministres des forces actives, quelques frégates à ma discrétion, et je réponds qu'il n'en passera pas un. La grosse canonnière, le « Bravo », m'est annoncée ; nous aurons bien des arrangements à prendre lorsque j'aurai le plaisir de vous voir, dès que le nouveau commandant de terre arrivera. Je l'engagerai à donner quelques passeports pour éloigner quelques curieux indiscrets qui nous persécutent.

« Je vous envoie ci-inclus une petite lettre de la petite *comtesse* et une de Tinténiac. J'aurai des observations à vous faire sur quelques-uns de ces Messieurs que vous m'avez envoyés. Je vous prie, mon cher comte, de m'envoyer une lettre ostensible que je puisse leur montrer, pour qu'il se conforment à vos vues, ou que je les renvoie en Angleterre. Ils ont la plupart une envie démesurée d'aller babiller à St-Hélier, mais j'y mets un négatif bien décidé ; et puis je prêche d'exemple, n'en ayant approché depuis le départ de milord Balcarras. Il serait même bon que vous envoyez loger les uns auprès du château, et qu'un règlement de police retint les autres à loger dans les différentes paroisses de l'île qui ne font

pas face aux côtes limitrophes: les nôtres peuvent d'abord être inclus, pour obvier les jalousies dans le règlement, et puis, par une entente avec le commandant de terre, nous les ferions arriver le soir quand nous en aurions besoin; nous arrangerons tout cela quand nous causerons ensemble..... tout le monde sera content et n'en comprendra pas le motif. Quoique un peu fatigué de plusieurs veilles successives, je me donnai une heure hier et fus dîner avec la comtesse chez un gentilhomme de mes amis..... Elle me parut contente de son gîte actuel, et j'aurai l'attention de lui rendre le séjour de l'île aussi agréable que possible. Le caractère et la fermeté de cette brave petite femme sont faits pour inspirer tout l'intérêt possible.....

« Les canots dont je vous parlais à votre passage me sont parvenus. J'ai suivi l'exemple de Prigent en faisant l'expédition par les Minquiers. Un petit bateau, mené à la traîne d'un de mes canots, part ce soir avec M. Dufour et ses associés. J'ai tout lieu d'espérer que nos arrangements sont faits pour en assurer la réussite. Un cutter, commandé par Mac-Dougal, est à Southampton pour prendre ce que vous aurez cru faire passer. Il sera suivi d'un autre dans deux jours..... »

A bord du Nonsuch, rade du Vieux-Château. 19 oct. 1794.

Le prince avait choisi le vieux château de Montorgueil pour en faire son magasin. Mais lord Balcarras, dévoué à la cause de l'émigration, n'était plus gouverneur et avait été remplacé par le lieutenant général, l'honorable W. Gordon. « Il serait nécessaire que le commandant par intérim de la garnison reçoive l'ordre du ministre de m'y laisser

déposer tels effets qu'il me conviendra, qui pourront passer pour appartenir à la flottille et que je pourrai reprendre sans qu'on en sache la disposition... J'insiste qu'il est toujours nécessaire d'éviter la publicité de ces envois. En attendant, je retiendrai à flot, c'est-à-dire dans l'embarcation qui les apportera, ou ici à bord, tous les effets qui me seront envoyés (1).

« Il n'est nullement nécessaire qu'on sache à terre, pour les raisons que je vous ai mandées par mes dépêches sous enveloppe à M. Pitt, ce qui se passe. Nous ne négligerons pas un moment pour faire délivrer au comité tous les effets que nous avons reçus... J'espère, dans quelques jours, vous apprendre qu'ils sont délivrés en bonnes mains (2).

« ..... Pour éviter toute espèce de publicité, je vous prierai dans vos voyages à Southampton de vous informer du général d'Auvergne, un parent à moi, qui a un petit pavillon à côté de cette ville (3). Tous les bateaux sont actuellement sous mes ordres (4).

« Je couche dans un bouchon de village pour être ostensiblement à portée de ma flottille, mais plus pour mieux veiller à notre affaire secrète. Cependant, dans le cas que j'aurai besoin d'un lit

(1) A M. Prigent fils, rade du Vieux-Château, 26 oct. 1794.

(2) Au comte de Puisaye, le 25 oct. 1794.

(3) Lieutenant-général James d'Auvergne, attaché à la cour de Georges III. — Beatson, II, 142. — *Armorial of Jersey*, I, 59.

(4) Lettre du 1er nov. 1794, sans adresse.

à terre pour quelque ami passant qui désirerait être auprès de moi, je fais arranger une chaumière au pied du château pour qu'on ne couche pas dehors (1).

Le 23 novembre, il informe Puisaye du passage de Tinténiac venu pour s'entendre avec M. de Pontbellenger. Le temps est mauvais.

« Je fais mes affaires à bord de l'*Atlantique* (canonnière), petit bâtiment qui me reste. Je viens à terre coucher dans mon taudis auprès du château. Vous trouverez un appartement décent dans une maison que j'ai louée. Vous y dormirez tranquille et nous conférerons de nos affaires à bord... Le temps est si mauvais que Dufour n'a pu partir ce soir, il tâchera cependant d'arriver à la côte au point du jour. Je désirerais qu'ils y fussent, car M. de Busnel a toutes les peines du monde à rester à bord, et ma fermeté là-dessus est aussi opiniâtre que l'honnêteté le permet. Le pauvre Saint-Giles vous écrit lui-même son aventure. Je le crois discret, mais pour plus de sûreté, il reste ici près de moi, où mon chirurgien le guérira. Je me rapporte à M. de Tinténiac pour les détails de notre situation ici... (2). »

16 décembre. « Dufour a pu partir emmenant avec lui Bertin, Châteaubriand, Nantiat. Mme de Gouyon est désappointée de n'avoir reçu aucun billet de vous. Le comte de La Jaille est à Jersey (3). »

Jersey, 31 déc. 1794. Vous apprendrez avec chagrin, mon cher comte, j'en suis persuadé, que par la trahison d'un de vos prêtres, qui vint de Londres avec Perchais,

(1) 26 novembre 1794, au comte de Puisaye, de Jersey.
(2) A M. le marquis de Ménilles (Puisaye), de Jersey.
(3) Id., id.

un de nos dépôts a été trahi ; ce ne laisse pas d'être un échec pour notre communication ; heureusement que je me suis méfié de ce coquin au premier abord. Je l'ai peu vu pendant son séjour ici. et il ne recevait pas grand'chose que ce qu'il avait pu apprendre à Londres. Perchais a cru pouvoir en répondre et il a été trompé ; il faut absolument que nous soyons plus circonspects sur le compte de ces sortes de gens. J'aimais si peu sa physionomie que j'avais dit à Dufour, s'il lui présentait quelques doutes de le jeter à la mer. Il faut nous occuper sérieusement à réparer ce malheur, qui sera léger si quelques-uns de nos gens n'en ont pas été victimes. J'ai déjà une autre communication ouverte par Bertin et ses amis. M. Windham vous fera des détails de notre aventure. Prigent a pénétré pour chercher le Comité, et il a des marins avec lui. Il fera en sorte de revenir même sans nous. Pour les renseignements de ces derniers voyages là-bas, il paraît qu'on vous désire à grands cris et qu'on écrit que vous tardez bien. Si l'on se dispose à porter la guerre dans ces parages, il nous faudra nécessairement un atterrage. La presqu'île du Clos-Poulet nous présente une excellente position pour une place d'armes. J'ai fait reconnaître Châteauneuf, le seul obstacle qui est bien éloigné d'être invincible. Causez-en avec M. Windham ; c'est sérieusement une chose à tenter et peut-être la seule qui convienne et qui vaudra à la cause générale plus d'une province. Ce point peut devenir la clef importante qui fermera le temple de Janus en Europe. Le temps commence à s'allonger, vos bandes à s'impatienter ; il n'y a pas de temps à perdre. Frappons et puis nous nous reposerons. J'aurai peine à vous trouver les logements que vous désirez pour tant de personnes dans ce canton de l'Isle, mais nous ferons de notre mieux. Venez toujours,

Le Cte de Ricci est repassé en Angleterre, et de là dit-on en Hollande avec sa pacotille d'assignats; ainsi notre tentative de nous les procurer a été infructueuse, etc., etc.

N'envoyez plus d'effets sans que nous ayons place à les mettre.

Jersey, le 7 janvier 1795. Il accuse réception d'une lettre et de paquets pour le vicomte de Pontbellenger, « à qui je ferai les avances dont il aura besoin, quoique j'aie encore à vous répéter qu'il ne m'est rien parvenu du gouvernement relatif à la traite de 5,000 livres sterling dont vous me parlez. En attendant, j'ai fait ramasser, autant que mon crédit et mes moyens particuliers me le permettent, tous les louis qu'on a pu trouver; mais vous devez voir, mon cher général, combien il est instant que je reçoive des ordres clairs et formels du gouvernement, tant sur cet objet que pour les effets qui ne font que s'endommager et devenir hors d'état de service, amoncelés comme ils le sont de nécessité dans les très-petits bateaux sur la rade, et un peu avariés par le naufrage qu'ils ont éprouvé. Il est hors de possibilité sur ces mêmes embarcations de les réparer. Il est donc instant que je reçoive, et cela le plus tôt possible, les pouvoirs et ordres précis que l'on m'annonce depuis le mois d'octobre, pour que nous ne perdions pas les occasions que la lune sur son déclin va nous fournir dans quelques jours ; car, n'en déplaise au général Canclaux et ses belles dispositions, je me dispose moi à le joindre pour la semaine prochaine. C'est, dit-on, un être qui a bien pensé, mais qui est vacillant comme sont les hommes faibles et sans caractère ; il ne faut pas donc s'y fier : mais, d'après les renseignements que j'ai recueillis de personnes qui ont été dans son intimité, si j'avais eu à nommer pour la situation qu'il occupe, je l'aurais choisi : des gentillesses légères auprès de la

princesse de Conti en firent un capitaine de dragons, des grâces personnelles et spécieuses avec un verbiage extrêmement superficiel en firent un colonel ; notez qu'il n'est pas plus militaire que polichinelle. Une versatilité légère et quelques grains de fausse ambition de porter le sobriquet de commandant en ont fait un général de division, qu'il faut que nous défassions ou que nous battions. Je désire fort vous en voir chargé, mon cher comte, entièrement persuadé qu'il représentera vis-à-vis de vous comme une bûche devant une réalité ; pressez-vous donc de revenir. Vos chouans vont se désespérer actuellement; je me félicite que tout ira au mieux ; mais, au nom de Dieu et de la justice, des armes. Engagez M. Windham à vous donner les moyens d'agir efficacement, et je réponds de la réussite ; ne dites pas que je me vante, elle est évidente. Agir avec intelligence et fermeté, mystérieurement, pour déjouer les curieux bavards, et nous irons à ce but. La France sera gouvernée, l'Europe tranquille et nous aurons la gloire d'y avoir contribué, quand ce ne serait que comme la mouche du coche.

Causez, je vous prie, avec ce ministre sur la possession du clos Poulet, presqu'île de la Bretagne enclavant St-Malo et Cancalle. J'ai un projet de convoitise sur ce poste que je compte avoir l'honneur d'adresser à ce ministre sous peu de jours. Si l'on m'a adressé des ordres tels que M. Dumaresq m'a annoncé, faites-m'en expédier les duplicata par mon bateau *Le Phœnix*, qui a mes ordres d'attendre à les prendre, avec votre réponse, à Southampton, chez M. le général Auvergne, à qui je vous prie de les adresser pour me les faire passer sans délai. Les nuits favoriseront notre communication, dans huit jours; ainsi je vous engage, mon cher général, à me faire promptement expédier ces ordres, pour que

nos efforts et mon dévouement au service aient le succès qu'ils méritent..... Je vous remercie pour les brevets de commissaires civils. Je vous prie d'être persuadé que je n'en disposerai qu'en faveur de personnes connues.

Soyez aussi assuré que je n'ai rien hasardé de l'autre côté, dans mes communications, que d'accord avec le Comité central.

Pour la nuit de samedi, je fais partir un bateau. Chateaubriand va à St-Jacute chez les Bernards, qui sont à nous. On loge chez *Le Petit*, d'où nous espérons avoir des nouvelles. Je le charge d'un billet pour *Théobold* (outre vos dépêches particulières) pour l'engager à nous envoyer à ce rendez-vous, soit Perchais, Pierre Duval, ou *Etienne,* ou tous les trois. Je suis désolé que nous éprouvions quelques contre-temps. La saison rigoureuse qui passe, et la faute d'instructions claires et précises du ministre ne me laisse pour tout guide dans nos opérations que mes lumières bornées et ma bonne volonté pour conseil. Je suis Chartreux ici et je ne doute pas que ma taciturnité ne fasse jaser les impertinents et les envieux, qui peuvent me prêter diverses inventions qui leur sont propres. et je vous donne ma parole d'honneur que, en fait de vos imprimés, je ne me permets point d'en communiquer, et le seul que j'ai fait lire dans les circonstances suivantes: il a paru dans une des gazettes de l'île une copie infidèle (communiquée de Londres, à ce qu'on m'a informé), d'un règlement que vous avez fait pour MM. les officiers volontaires destinés à passer à l'armée, et qui a été commenté pour prouver que vous n'étiez pas royaliste, mais ce qu'on appelait monarchien. J'ai montré une copie des imprimés au général comte du Trésor, ne voulant que le convaincre, en exigeant son secret. Si il y a manqué, ça été pour relever les fameuses impressions que la calomnie avait répandues; au reste, je

n'y serai plus pris, et le parti qu'a adopté M. de Tinténiac de les faire passer à M. le vicomte de Pontbellenger, m'en ôtera la responsabilité. C'est à Londres qu'il vous faut veiller les indications, nous n'en risquerons jamais ici. Je m'empresse de renvoyer mon bateau à Southampton dans l'espoir qu'il me rapportera des réponses à ma dernière dépêche, et celles-là positives; car c'est absolument perdre les effets que l'on envoie ici, si on ne donne un dépôt; en trahir la destination, s'il faut les traîner dans l'intérieur de l'île, pour en trouver un. Je n'ai pas encore lu un mot autre part que dans vos lettres, et le rapport verbal de MM. Dumaresq et Dubois-Berthelot sur les 5,000 livres sterlings dont vous me chargez de disposer en différentes manières, et je vous avise franchement que je n'ai pas de caisse particulière assez forte pour y subvenir. Je ne puis, mon cher général, que vous répéter: *Encore!* et *Encore!* des mesures actives, décidées et claires. Voilà encore une campagne de perdue, si toutefois l'Europe ne l'est pas aussi.

Il est encore passé un convoi de 25 voiles à quelques portées de canon de nous hier, et il semble qu'on se plaît à laisser faire ces Messieurs.

Au nom de Dieu agissons. Sauvons l'Europe; son sort est en vos mains, mon cher comte, ma contribution la plus active y est dévouée. Priez M. Windham d'en disposer.

Nous espérons que ces extraits contribueront à mettre en lumière les qualités de prudence et de hardiesse qui caractérisaient Philippe d'Auvergne. Au milieu des circonstances les plus difficiles, sa bonne humeur ne se démentait pas, recommençant le lendemain le travail de la veille, sans amertume et sans regret des efforts inutiles.

A partir de cette époque (janvier 1795) sa correspondance se confond avec celle des chefs royalistes, et nous ne pouvons lui conserver une place distincte. Leurs lettres font allusion aux mêmes événements et doivent prendre le rang naturel que leur assigne l'ordre des faits. Le comte de Boisberthelot, Tinténiac, le chevalier de La Marche, de Contades, La Vieuville, de Pontbellenger, de Moligny sont les correspondants les plus zélés de Puisaye, et l'entretiennent alternativement de l'état des esprits, de la mauvaise humeur du gouverneur Falle, des rigueurs de la saison, de la cherté des vivres et des expéditions sur les côtes de France.

Grouville (1), le 15 janvier 1795.

Mon général,

Étant parti dimanche de Southampton, nous atteignimes ce port à huit heures du soir, sans autres accidents que l'incommodité de la mer augmentée par la petitesse de notre nacelle. Je descendis aussitôt, et après avoir vu le prince de Bouillon, il permit à mes voyageurs de venir se reposer à terre. La difficulté fut grande de leur trouver un simple toit avec de la paille pour les coucher, et quand il a fallu compter hier avec leurs hôtes, le mémoire était si énorme qu'il est impossible de le figurer, ce qui rend de plus en plus la nécessité indispensable d'avoir le vieux château, qui servirait de dépôt et de magasin aux hommes et aux effets précieux qui ne peuvent manquer de périr ou péricliter, et d'être l'objet de la curiosité et des caquets

(1) Add^l, ms. 8943, p. 41.

du public. J'ai à vous dire que nos deux prêtres normands, dont le courage s'enflamme à la vue des côtes de leur pays, ont, au contraire, soufflé dans la manche et demandé instamment à rester ici. Comme de pareils personnages ne pouvaient être que dangereux et nuisibles, j'ai pris le parti conjointement avec le prince de les retenir, faisant en sorte de leur lier la langue. Le vent a esté assez fort pour nous empêcher de communiquer hier avec le bord. Ce matin, tous nos effets ont été débarqués et mis en sûreté. Point de nouvelles encore du continent, depuis les dernières qui vous ont été communiquées. Dans deux jours, on enverra au nouveau point de communication, à St-Jagu (1), où l'on espère trouver un membre du comité qui sera averti de préparer ce qui sera nécessaire pour recevoir les voyageurs et les services importants à faire passer.

Je n'ai pu voir qu'un instant Pontbellenger, ma présence étant ici nécessaire pour placer nos voyageurs et recevoir nos paquets du bord.

Le général d'Auvergne (2) s'est empressé, avec tout le zèle possible, à me rendre tous les petits services qui dépendaient de lui. Je n'ai qu'à me louer aussi infiniment du prince son neveu, qui se porte avec activité à la réussite de la chose ; mais il faut avouer qu'il est contrarié par les petites mesures et les petites jalousies qu'il faut éteindre le plus tôt possible. Je profiterai de toutes les occasions qui se présenteront de vous rendre compte, et ne penserai à vous revoir que lorsque je pourrai vous donner des nouvelles positives du continent et du débarquement de mes voyageurs.

Votre très-humble. Le comte DU BOISBERTHELOT.

(1) St-Jacut (Côtes-du-Nord).

(2) James d'Auvergne, lieutenant-général, attaché à la cour de George III. Payne, p. 59.

Grouville (1), dimanche à 6 heures du matin.

J'avais eu l'honneur de vous écrire hier chez Gosset, à Bagot, un journal circonstancié depuis mon départ de Londres, mais des enfants l'ont perdu d'encre ; ce petit accident, joint à la brièveté du temps, me rendra plus court. Nous arrivâmes le mercredi soir ici; le jeudi, il se tint une assemblée chez M. d'Auvergne, composée du prince et des cinq capitaines des frégates, sous les ordres du chevalier Strachan, tous habiles marins. De concert avec Châteaubriant, nous décidâmes de descendre du côté de St-Jacut, sud de la baie de La Fresnaye (2), guidé par les vents ou la mer. Les frégates seront postées de manière à menacer des points à plusieurs lieues de distance, sur la droite et sur la gauche du vrai point ; notre départ était fixé au matin à la marée, et j'ai donné rendez-vous à mes braves compagnons (3) à 7 heures du matin. Malgré toutes les précautions prises pour me cacher, je n'ai pu me dérober aux poursuites de presque toute la Bretagne qui voulait passer ; c'est avec bien de la peine que je me suis restreint au nombre de cinquante combattants, non compris quatre prêtres dont trois bas-bretons, et le frère Patin. Nous passons sur deux lougres de la station de Jersey. Il s'est passé une jolie petite aventure hier à la côte de Normandie, où les frégates anglaises ont détruit ou amariné un convoi qui filait la côte escorté par une corvette et deux chaloupes canonnières. Comme le combat s'est passé très-près de terre, les frégates ont été obligées de culbuter cinq pièces de canon placées sur la côte. Les français ont abandonné leurs bâtiments, de manière qu'il y a

(1) Add[l], ms. 8043, p. 42. 16 janvier 1795.

(2) *Petit-Neptune*, p. 41.

(3) Frotté, Vasselot, etc., *Mém.* de Puisaye, III, 416, 467.

fort peu de prisonniers. J'attends le lever du prince pour lui dire que je suis dans la résolution de partir, sans égard aux petits accidents des frégates, d'autant que sur les cinq il y en a assez pour nous protéger.

Je suis contraint de vous quitter pour joindre la troupe et tout disposer. J'ose assurer que nous réussirons, il n'est pas possible de montrer plus de volonté et d'envie de seconder vos vues. J'espère que vous serez content. J'ai l'honneur d'être avec respect et le plus parfait dévouement, mon cher général, votre très-humble, etc.

DU BOISBERTHELOT.

A Monsieur le marquis de Ménilles, Fludyer Street, n° 13, à Londres.

MON GÉNÉRAL (1),

J'ai vu la lettre que vous écrivez au prince de Bouillon, en date du 13. Je suis fort aise que vous vous mettiez par continuation au-dessus de la clameur de vos faibles ennemis, auxquels il ne restera que la honte de leur impuissance. Depuis que je suis dans cette île, il a été malheureusement impossible de communiquer avec le continent de France, les vents forts, la neige continuelle y ont mis un obstacle insurmontable, et quoique la saison soit à peu près la même, M. le prince de Bouillon se détermine à profiter de la bonne volonté de M. de Châteaubrillant (2), jeune homme plein de zèle et d'intelligence, gentilhomme qui déjà a été éprouvé plus d'une fois et qui ne reviendra pas sans apporter des nouvelles certaines qui nous mettront à même de faire passer ces messieurs pour leurs différentes missions auxquelles j'aurais désiré frayer moi-même, *et seul*, le

(1) Add^l, ms. 8013, p. 48. Janvier 1795.

(2) Châteaubriant, Puisaye, *Mém.*, III-351, IV-445.

chemin, si j'en avais été le plus capable, ainsi que je l'ai proposé.

Bertin (1) se propose d'ouvrir une nouvelle communication avec St-Coulomb, sa paroisse, et garantit la réussite de son voyage dans l'intérieur ; mais le prince ne veut pas l'envoyer sans une approbation de votre part. Il est très-important que vous fassiez connaître tous les points que vous préférez, afin qu'on s'y arrête de préférence. J'ai vu aujourd'hui Mme la comtesse de Gouyon (2). Cette dame vous est bien affectionnée et ne tarit pas sur votre compte. J'ai vu La Marche, qui est venu me trouver à St-Hellier, chez M. l'avocat du roi, *Durel*, où je suis logé, mon ancien ami, qui m'a reçu en frère. La Marche m'a demandé des explications par lesquelles il m'a été aisé de le convaincre de la fausseté et de la malice des envieux. Il est parti enchanté de votre ardent serviteur, ainsi que de la cause. Mais ce qui nous embarrasse le plus dans ce moment est les entraves que M. Falle, lieutenant gouverneur de cette île, met aux vues pleines de sagesses de l'aimable prince de Bouillon. Nous ne pouvons rendre assez de justice à ce dernier, dont le zèle, les talents et l'activité sont au-dessus de ce que l'on peut vanter sans fadeur ni adulation ; c'est absolument l'officier fait pour la chose, et ne cessez, je vous supplie, de le regarder comme tel et de le présenter de même aux ministres de Sa Majesté britannique.

Quant aux murmures qu'on a dit avoir été répandus dans cette île sur mes opérations, il faut qu'ils soient de peu d'importance, puisque, depuis que je suis ici, ayant vu au moins deux cents personnes, dont la plupart

(1) Bertin, *Mém.*, II-588, IIj-445. Puisaye.
(2) Comtesse de Guyon, *Mém.*, IIj-607. Id.

sont venues chez moi, je n'ai rien entendu qui pût y tendre. Au contraire, la meilleure réception pour moi et beaucoup d'ardeur pour la réussite de la cause, pas même de curiosité déplacée, quand ils m'ont vu silencieux et bon camarade ; ma visite est censée pour mes amis anglais et bretons.

Mille amitiés à votre digne cousin et au mien, le chevalier de Tinténiac. Je le prie d'avertir mon fils de s'occuper, ne fût-ce qu'à apprendre à espadonner ; car il faut que son faible bras supplée au mien. Adieu, mon général, etc...

Le comte du Boisberthelot.

Le projet de descente dans la baie de La Fresnaye produit quelque émotion ; de Puisaye exprime apparemment le doute que le secret ait été bien gardé, car de Pontbellenger croit nécessaire de protester :

... « Le départ du paquebot presse, cependant je dois vous dire que non-seulement il n'a pas existé de souscription publique pour aller en France, mais que jamais aucun de nous n'a été en évidence ; que le prince est le seul qui paraisse chargé de cette besogne et que nous n'avons avoué avoir à ce sujet votre confiance... Soyez certain que nous exécutons vos ordres avec la discrétion nécessaire... J'ai vu M. de Boisberthelot et ses compagnons ; ils resteront ici plus longtemps qu'ils ne l'ont compté ; le temps est affreux, il tombe tous les jours de la neige. Nulles nouvelles ne peuvent arriver de France (1). Je ne prévois pas quand il sera possible de faire passer des prêtres, des hommes des compagnies

(1) 22 janvier 1795. *Brit. Mus.* Add^l. mss. 8043, p. 3.

franches et nobles. La correspondance ne peut avoir lieu par rapport au mauvais temps, et les bateaux que l'on compte envoyer, sont si petits, que d'ici à longtemps il ne faut penser à en envoyer. Je ferai des imprimés que vous nous envoyez l'usage prescrit. Je pense qu'il vaut mieux ne pas les publier quoique j'apprenne dans ce moment qu'ils sont connus à Londres... (1).

Le vicomte DE PONTBELLENGER.

Jersey, 22 janvier 1795.

La lettre suivante, du chevalier de La Marche à son oncle, l'évêque de Léon, contient quelques détails sur les rapports de du Dresnay avec ses officiers.

Jersey, 23 janvier 1795.

MON TRÈS-CHER ONCLE,

J'ai reçu vos deux lettres... Des raisons particulières me déterminent à ne pas servir dans le corps de M. du Dresnay... Vu le peu de confiance qu'il m'a témoigné pendant son séjour dans ce pays-ci, et le peu d'attachement vrai qu'il m'a paru avoir pour moi (2). Je vous prie de vouloir bien lui mander qu'il peut nommer à mon emploi qui il voudra... J'ai reçu il y a peu de jours une lettre de mon frère pour mon pauvre père, datée du 19 novembre, par laquelle il lui mandait qu'une ving-

(1) Cette lettre est adressée à M. le comte de La Boissière, Manchester Buildings, Parliament street. Elle était incontestablement destinée à passer sous les yeux de Puisaye. Il y avait un marquis de La Boissière, chef de division, dont le pseudonyme était Roland ; et un chevalier du même nom auquel le chevalier de La Marche écrivait vers la même époque.

(2) Add. mss. 8043, p. 28.

taine de nègres s'étaient émigrés avec lui et sa famille à Antigue et qu'il espérait trouver à emprunter 30 ou 40 mille livres et former un établissement à la Nouvelle-Angleterre ; qu'il engagerait mon père ainsi que moi à y aller et qu'il comptait y laisser sa femme et ses enfants pendant la guerre... (1).

Le chevalier de La Marche.

Le même jour, il confirmait au chevalier de La Boissière sa répugnance à servir dans le régiment de Du Dresnay.

... « Tu sais, lui écrivait-il, que j'ai été nommé capitaine dans le régiment de M. Du Dresnay. L'évêque de Léon s'est chargé de sa part de me mander de rejoindre à Romsey. Comme mon intention est d'aller avec toi en France, je ne varierai pas sur ce que je t'ai dit... (2)... D'un autre côté, si je ne rejoins pas d'après ce qu'il m'a fait dire, ils se douteront bien que je compte aller en France. On a mandé d'ici à M. Du Dresnay que j'étais employé pour désigner les personnes qui doivent y passer et que j'y songeais moi-même. C'est l'évêque de Léon qui me l'a mandé ; je ne lui ai pas répondu depuis cette époque ; tu sens combien ma position est délicate (3)...

(1) A Mgr l'évêque de Léon chez Mme Lillburne, Queen street n° 10, Bloomsbury square, à Londres.

(2) Add. mss. 8043, p. 30. A M. le chevalier de la Boissière, Manchester buildings, Parliament street, Londres.

(3) Vers la même époque, 2 mars 1795, le comte de Guernisac manifestait les mêmes sentiments (B. M. Addl., mss. 8043, p. 82), dans une lettre datée de St-Hélier : « J'avais précédemment consulté le chevalier de Tinténiac dans une lettre que je lui écrivais relativement à des dentelles (assignats), pour savoir quel parti je devais prendre à l'égard du corps de M. Du Dresnay ; il m'a été répondu de votre part

Je te prie de me répondre le plus tôt possible. Si mes finances avaient été en meilleur état, j'aurais été te joindre... On m'a dit que l'évêque de Léon était mal entouré et de gens qui le trompaient. C'est un des hommes que je connais le plus facile à l'être. Quoique notre manière de voir et de penser soit bien différente dans cette occasion, je conserverai toujours pour lui l'estime et l'attachement que je dois à quelqu'un auquel j'ai autant d'attachement, etc. »

Le chevalier DE LA MARCHE.

Les intrigues de Falle continuaient toujours.

« Je suis venu au Vieux-Château (1), où j'ai trouvé le prince de Bouillon occupé de tout ce qui peut nous être

que je pouvais toujours m'y rendre, mais le désir que j'ai de vous suivre en Bretagne m'a empêché de prendre ce parti. Aujourd'hui, un officier du corps de M. Du Dresnay m'écrit de Romsey, que ma résolution de passer à l'armée royaliste y étant presque publique sans pourtant être assurée, M. Du Dresnay a dit à ce sujet que ceux de ses officiers qui auraient le projet d'y passer perdraient leurs emplois et les appointements échus; le même officier me parle aussi nominativement du vicomte de Pont-Bellanger qui, dit-on à Romsay, doit partir pour la France et par conséquent perdre son emploi. M. de La Marche, quoiqu'on ne m'en parle point, se trouve dans le même cas. Quoi qu'il puisse en arriver, mon projet de servir sous vos ordres, mon général, est toujours le même; mais il me semble que je pouvais l'exécuter sans perdre mes appointements et mon emploi, et j'ose vous prier de vouloir bien me les faire conserver. Veuillez à cet égard m'honorer d'une réponse. Je suis avec respect, mon général, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le comte DE GUERNISAC,
Officier au régiment du Roi.

(1) Le vicomte de Pontbellenger, à M. le marquis de Ménilles, au Vieux-Château, le 1er février 1795.

utile. Mais il est constamment contrarié par un puissant ival (Falle) : des principes opposés divisent les deux commandants ; et il est impossible que celui qui nous sert avec tant d'intérêt réussisse dans ses entreprises, quand une correspondance opposée et un espionnage continuel entravent ses opérations..... Je vous jure que le prince est bien contrarié. Secondez son zèle ; tous les français vous en auront la plus grande obligation (1)... »

Les tentatives de descente dans la baie de La Fresnaye et sur divers autres points n'avaient pu réussir jusqu'à ce jour. Dans une lettre de Jersey, du 6 février 1795, le comte de Boisberthelot donne à Puisaye quelques détails sur ces essais (2). « ... Vous avez été régulièrement instruit des contrariétés que nous avons essuyées pour envoyer à la côte de France, et de la tentative infructueuse de MM. Vasselot, de Pange et le chevalier de Boisbéranger. Il paraît qu'il n'y a nullement de la faute de ces messieurs, Vasselot

(1) Add[1], ms. 8043, p. 5. Brit. Mus.

(2) Add[1], ms. 8043, p. 44. — En tête de la lettre se trouve la mention suivante d'une écriture différente et de la main de Puisaye : *Nota*. Le comte du Boisberthelot, âgé de près de soixante ans, avait tout le courage, tout le feu et toute l'activité de la jeunesse. Je l'avais envoyé à Jersey, où il était un de mes agents les plus zélés. Il était, avant la Révolution, capitaine de vaisseau. Cette expression « il était un de mes agents les plus zélés » émanant de Puisaye ne permet pas de douter que toutes les lettres adressées au marquis de Ménilles lui étaient destinées. Cette lettre porte effectivement la suscription, à Monsieur le marquis de Ménilles.

entre autres s'étant supérieurement comporté. Ils reprendront demain leur revanche et partiront en plus grand nombre et mieux pourvus d'effets et munitions, d'autant qu'ils auront deux bateaux pontés et plus propres à leurs expéditions. Les dernières nouvelles arrivées hier ayant aplani toutes les difficultés de l'atterrage, ainsi que vous en avez connaissance, je désire que vous soyez entièrement satisfait des nouvelles du dedans et que vous m'assuriez que vous êtes content, vous qui connaissez le fort et le faible et les raisons politiques qui ont déterminé nos amis. Quant à mes propres lumières, elles ne s'étendent pas si loin, et j'avoue que la suspension d'armes ou l'espèce de trève, qui ne s'étend pas sur les côtes, prête à beaucoup de réflexions. Tout irait bien ici actuellement que le vieux château est à la disposition de Godefroi, si le lieutenant gouverneur était moins jaloux et voulût plus sincèrement servir la cause, ou plutôt qu'il fût remplacé par un homme loyal et franc. Je n'attends que le départ de mes compagnons et la certitude de leur heureux débarquement pour aller vous rejoindre, à moins que vous n'ayez d'autres ordres à me donner et que je les reçoive sous peu.

Je ne vous ennuierai pas des murmures que votre lettre a occasionnés dans cette petite terre; peu de personnes ont osé m'en parler, mais ceux-ci je les ai renvoyés satisfaits et convaincus ; au surplus, dans peu de jours, il n'en sera plus question. Je puis vous assurer que vous avez ici de bons

amis et pleins de bonne volonté pour servir la cause.

Je vous prie de ne me pas oublier auprès du comte de Ch. Je ne vous dis rien pour le chevalier, que je ne crois pas encore de retour. Je ne sais si mon fils se comporte bien pendant mon bsence, je le désire sincèrement. J'ose vous prier de vous ressouvenir de lui. Je suis, avec le dévouement le plus respectueux, votre serviteur à la vie et à la mort. Le Cte DE BOISBERTHELOT.

2 février 1795.

GÉNÉRAL (1),

.....Le chevalier (2) que je vous avais annoncé hier parti, a été forcé de rentrer à Limington, chassé par une frégate ; les vents contraires l'y retiennent, à ce qu'il m'apprend ce matin. M. Evan Nepean (3) a donné des ordres pour que nous ayons ici un bâtiment; mais il fait un temps absolument contraire. Le prince de Bouillon nous mettra à la mer. Je vous annonçais hier que je pouvais prendre ici le nommé Bernard, matelot de la République, mais non ; il paraît entrer dans la crainte de déplaire à la République, je n'ai pas insisté. Je n'aurai d'ici que MM. de La Béraudière. Je vous prie de recommander au ministre le père qui reste. Il touche un petit traitement de 2 sh.

(1) Add[1], mss. 8043, p. 62. A M. de Ménilles, Fludyer street, Londres.

(2) Le chevalier de Tinténiac.

(3) Secrétaire de l'Amirauté (Saumarez, Mémoires, Index).

par jour. Son fils aîné en avait autant. Ne serait-il pas possible qu'il touchât comme si son fils était présent, ce qui le mettrait à même de faire venir de l'armée de Condé un autre de ses fils ; il en a là encore deux. Je viens de recevoir vos deux lettres, général. Le chevalier m'avait chargé de les ouvrir en son absence... Adieu, général ; si le vent le permet, je vous annoncerai demain notre départ et bientôt notre arrivée.

Chevalier de La Vieuville.

Le 15 février, les coalisés bretons des trois ordres résidant à Jersey, sollicitent Puisaye de se hâter de les conduire en Bretagne (1).

« Créés par feu M. le marquis de La Rouarie, actifs et pleins d'ardeur sous son commandement, paralysés sous le règne de celui qui fut un moment son successeur, ils vont recevoir une nouvelle existence, si vous agréez, général, l'offre de leurs services et de leur dévouement à la bonne cause... ; ils désirent aussi que M. Schaffner, breveté des princes en qualité d'adjudant général de la coalition bretonne, soit employé. Ce brave militaire, l'ami intime du marquis de La Rouarie, écarté, réduit à une nullité absolue par le chef qui le remplaça momentanément, paraît vouloir vivre isolé et entièrement oublié. Quel dommage ! Nous osons, Général, vous supplier de l'appeler. La voix d'un héros le réveillera et lui rendra toute son énergie. Nous savons que l'emploi qui lui avoit été confié est dignement occupé, et nous sommes bien éloignés de le solliciter pour lui : mais que nous

(1) Add^l, ms. 8044, p. 1. Ile de Jersey, 15 fév. 1795.

ayions la satisfaction de le voir entrer dans nos rangs, de se réunir à nous pour combattre les ennemis de la France, pour venger la mort de Louis XVI et les outrages faits à la mémoire de notre ami commun; et nous le connaissons assez pour assurer qu'il serait content.....

Nous avons lu, avec le plus vif intérêt, Général, la lettre que vous avez adressée à MM. les comtes de Nevet, de Pontbellanger et le chevalier de La Marche; les sentiments que vous y exprimez sont et ont toujours été les nôtres. Nous avons toujours méprisé et nous nous ferons un devoir de combattre, avec vous, les *intrigants*, les *novateurs* et les *brouillons*.

Nous sommes, avec respect,
Général,
Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Les Coalisés de Bretagne.

Ile de Jersey, le 15 février 1795.

Au commencement de cette année 1795, du Boisberthelot fait mention des retards mis à l'envoi des munitions (1) : « le prince de Bouillon n'a pas encore de nouvelles des paquets, sans doute à cause de la clarté des nuits... Je ne sais quelle peut être la cause du retard, mais le prince a écrit à son oncle (lieutenant-général James d'Auvergne), qu'il n'avait rien reçu de nouveau. Je crains que la mauvaise humeur de Falle n'en soit la cause... » Précédemment (chap. II), il a été question de ces approvisionnements expédiés par

(1) Add[l], ms. 8043, p. 39. Voir également une lettre de Pontbellenger, adressée au marquis de Ménilles et relative aux mêmes envois. Add[l], ms. 8043, p. 3, 22 janv. 1795.

Puisaye, de la Tour de Londres à Southampton, tantôt à l'ordre de Prigent, tantôt à l'ordre du capitaine d'Auvergne, suivant qu'ils étaient (1) destinés à passer à la côte de France ou à s'arrêter à Jersey.

« Vous recevez, par cet envoi, à peu près dix

(1) Office of Ordnance, Westminster, 18 feb. 1795. — Note de ce que le vaisseau de Sa Majesté, *L'Argo*, emporte, commandé par le capitaine Burges : 7,800 fusils anglais avec leurs baïonnettes, 500 carabines anglaises avec leurs baïonnettes, 600 sabres de dragons avec leurs ceinturons, 136 selles de dragons avec leurs brides ; 4 barils de pierres à fusil pour chaque arme, 100 demi-barils de poudre à 45 livres, 150 demi-barils de cartouches de l'armement, 1,500 paires de souliers, 100 paires de bottes, 100 casquettes avec aigrette blanche, 100 paires d'éperons avec leurs courroies, 300 paires de guêtres, 100 équipements complets de buffeterie, 80 chapeaux, 100 vestes et culottes blanches ; les presses pour une imprimerie, des caisses de pharmacie avec un assortiment d'instruments de chirurgie.

Continuation sur le vaisseau *L'Amazone*, commandé par le capitaine Reynolds : 2,000 fusils anglais avec baïonnettes, 82 selles de dragons avec brides, 60 demi-barils de poudre à 45 livres, 4 barils de pierre à fusil pour chaque arme, 300 paires de souliers, 50 paires de bottes, 50 casquets et plumets blancs, 100 paires d'éperons, 80 équipements complets, 80 chapeaux et plumets, 80 vestes et culottes blanches, 900 guêtres ; présent pour les chefs en fusils, pistolets et poignards.

Continuation sur le vaisseau de Sa Majesté, *La Concorde*, commandé par le capitaine Hunt : 1,200 fusils anglais avec baïonnettes, 82 selles avec brides, 4 barils de pierre à fusil pour chaque arme, 60 demi-barils de poudre à 45 livres, 40 demi-barils de cartouches à 45 livres.

Nota. — Ces trois vaisseaux portent une partie de ce que

millions : des habits, vestes, pantalons, écharpes blanches, culottes de peau, ceintures de cuir, pareilles à celles de Perchais ; deux lettres imprimées de Monseigneur le comte d'Artois, dont une vous est adressée, et je vous porterai l'original (les redingotes ne sont pas encore faites) ; l'habit rouge, boutonné sur la poitrine, avec l'écharpe blanche en bandoulière ; la veste vert pâle, la culotte de peau, le pantalon vert garni de basane, la redingote verte, le chapeau rond surmonté d'une queue de renard blanc, avec un panache blanc... je mets dans ce paquet quelques boutons d'uni-

renferme un état présenté, le 26 janvier, au gouvernement d'Angleterre pour une force à déployer de 25,000 combattants en Bretagne, qui consiste en une proportion d'un armement. Chacun de cent coups à tirer ; chacun de 4 pierres à fusil et pour remplacer ceux qui manqueraient en Bretagne ; équippement en buffeterie pour 25,000 hommes ; habillement complet pour 25,000 Bretons ; 50,000 paires de souliers, 25,000 paires de guêtres, 200,000 livres de poudre ; pelles, pioches, haches pour construction de retranchements ; sac et bissac pour établir une ligne de subsistances, marmites, bidons, enfin tout le nécessaire pour éviter d'être à charge aux habitants de cette province. Des cintres et matériaux, ustensiles pour établir des fours de campagne au début, avec les ustensiles de la boulangerie. Provisions de farine. Provisions de riz, de biscuit, d'eau-de-vie et de viandes salées ; ces quatre articles, pour suppléer au manque de subsistances et dans des mouvements pénibles et marches forcées. — Chaque article de cet état a été appuyé par des observations militaires. Le gouvernement l'approuva, ordonna l'équipement ; mais, depuis douze jours, il est interrompu.

forme ; je tâcherai d'en envoyer une plus grande quantité, au moins afin que tous nos soldats en aient un à leur chapeau... Demandez tout ce qui vous manque et que je n'aurai pas prévu. Je fais faire vingt paires de pistolets à deux coups, du plus gros calibre, mais il n'y en aura que vingt, car c'est horriblement cher... Surtout que nos amis de Fougères, Vitré, etc., reçoivent souvent quelque chose ; ces petits moyens les retiendront, et l'espoir d'un plus grand effort en leur faveur doit prémunir tout le monde contre les proclamations et les amnisties qui sont le signe de la frayeur et de l'impuissance de la Convention. »

« Ayez soin, surtout, de faire payer exactement la solde, portez-la à cinquante sous et plus dans le pays où les assignats perdent davantage ; peu importe. Mais qu'elle soit toujours d'un quart ou d'un tiers plus forte que celle des républicains. Faites payer les chefs à proportion, afin qu'il y ait plus de profit à servir son Dieu et son Roi, que les scélérats qui l'ont bouleversé (1). »

Les paquets remis à Tinténiac, annoncés au prince de Bouillon, et que Boisberthelot, dans une de ses lettres, regrettait de ne voir arriver, contenaient les pièces suivantes (2) :

Le premier, à l'adresse du chevalier de Tinténiac, se composait de : 1° la copie des premières

(1) D'Argens, p. 195-199. Lettre de Puisaye au comité central, 24 déc. 1794, 26 déc. 1794, 7 févr. 1795, etc.

(2) Brit. Mus. Add[l], ms. 8043, p. 59.

lettres de Monseigneur le comte d'Artois ; 2° copie de la lettre du prince à l'armée et d'une lettre à M. de Puisaye ; 3° copie de la lettre pastorale de Monseigneur le vicaire apostolique du Saint-Siège ; 4° ordre pour la répartition du numéraire ; 5° id. pour traiter avec les chefs républicains ; 6° ordre pour la formation et la conduite du détachement d'émigrés de Jersey ; 7° la lettre originale de M. Pitt et, sur l'autre feuille, copie du post-scriptum dont il est question ; 8° la note originale paraphée par M. Pitt et remise par lui à M. de Puisaye.

Le second, à l'adresse de la division du Morbihan, contenait : 1° une lettre de M. de Puisaye pour les chefs ; 2° copie de la lettre de M. Pitt et du post-scriptum ; 3° copie de la note remise par M. Pitt ; 4° copie de la lettre pastorale ; 5° copie de la lettre de M. de Puisaye aux émigrés de Jersey ; 6° copie des deux proclamations en placard ; 7° copie des deux proclamations en cahier ; 8° copie de l'arrêté concernant le remboursement des assignats ; 9° copie des premières lettres de Monseigneur le comte d'Artois ; 10° copie des *deuxièmes* lettres (sic) ; 11° modèle de brevets pour les emplois civils et militaires ; 12° modèle de (1) brevets pour les chevaliers de St-Louis ; 13° copie de la lettre de M. Windham au Comité central ; 14° deux douzaines de boutons uniformes ; 15° copies de l'engagement pris par les émigrés (2).

(1) D'Argens, p. 188.

(2) Modèle des brevets pour les chevaliers de St-Louis.

Le troisième paquet, à l'adresse du comité central, contenait les mêmes documents dont l'importance est évidente; le quatrième était à l'adresse du prince de Bouillon et contenait une lettre de Puisaye, une lettre de Windham et une à l'adresse du comte de Frotté.

Enfin, le cinquième, à l'adresse de Dufour, contenait : 1° une lettre de d'Allègre à M. de La Bourdonnaye ; 2° une lettre de Puisaye à Théobald (baron de Cormatin, v. d'Argens, pp. 187, 8 et seq.); 3° id. à Boishardy; 4° id. à Jouette; 5° à Chantereau ; 6° un paquet à Betteux, recteur de St-Jacut, contenant une lettre de Puisaye et une de l'évêque de Dol (1).

Vers la fin de janvier ou dès les premiers jours de février, Tinténiac demande au prince de Bouillon le secours de sa flottille (2) :

Mon Prince, chargé par le Ministère anglais d'une expédition sur la côte de Bretagne, qui a été projetée sur les plans du comité envoyés à Londres par M. Dufour,

V. d'Argens, p. 188. — Copie de l'engagement pris par les émigrés, d'Argens, p. 182-205. — V. la lettre pastorale de Mgr le vicaire apostolique du Saint-Siège, évêque de Dol, aux ecclésiastiques de son diocèse, d'Argens, p. 205. — Les dépêches à Théobald ou plutôt Cormatin sont du 15 et du 25 janvier 1795.

(1) Tinténiac et Dufour avaient la mission d'introduire ces paquets en France. Cf. lettre de Boisberthelot à Puisaye, 16 janvier 1795. — Ms. Brit. Mus., vol. III, 63 à 66. — Mémoires de Puisaye, vol. IV, p. 420 et 421. — St-Jacut, baie de La Fresnaye (Côtes-du-Nord).

(2) Brit. Mus., 8043, p. 56.

je m'adresse à vous avec confiance pour vous demander les secours nécessaires à la réussite de cette entreprise... La quantité des effets que nous avons à transporter en Bretagne nécessite les trois lougres et les deux bricks armés en guerre qui sont réunis sous vos ordres : la petite quantité d'effets que chacun de ces bâtiments peut porter m'oblige de vous en demander ce nombre, tant pour le transport des effets que pour assurer leur débarquement.

Afin de pouvoir enlever les effets déposés sur la côte avec plus de célérité, j'ai cru convenable de me rendre préalablement au comité afin qu'il préparât les moyens de les recevoir ; j'ai fait choix pour m'accompagner de douze gentilshommes et de M. Dufour, qui, par sa connaissance du pays et de ses ressources, est nécessaire à ma mission ; le reste du détachement, d'environ soixante gentilshommes, reste sous les ordres de M. le chevalier de La Vieuville, et est destiné à protéger le débarquement de nos effets avec lequel il se rendra sur la côte. Nous viendrons les recevoir avec une quantité de monde suffisante pour protéger ce débarquement et des voitures ou autres moyens de transport suffisants aux effets que nous devons emporter. Nous instruirons vos bâtiments par des signaux de notre arrivée sur la côte et ferons nos efforts pour conserver les bâtiments le plus longtemps possible afin qu'ils puissent quitter la côte avant qu'on n'ait pu faire marcher contre eux des forces qui puissent les inquiéter.

L'état dans lequel M. Dufour avait laissé ce pays lors de son départ, nous assure de pouvoir nous procurer l'un et l'autre. »

Tinténiac et Dufour avaient quitté Southampton pour se rendre à Jersey et préparer avec le prince

ce qui était nécessaire au passage des émigrés ; ils furent obligés par les vents contraires de relâcher à Limington (1). Le chevalier de La Vieuville arriva à Jersey le samedi 14 au soir, et le chevalier de Tinténiac le dimanche 15. Ils trouvèrent les bâtiments prêts à mettre à la voile. Le même jour, les trois normands de Pange, Vasselot et Ducoudray, partirent, emportant ce qui était demandé par l'armée catholique Ainsi que nous l'avons vu par une lettre de Boisberthelot du 6 de ce mois, une tentative semblable ; conduite par de Vasselot, de Pange et de Boisbéranger, avait échoué. Le 17, de Tinténiac et La Vieuville rassemblaient leurs adhérents pour partir le lendemain. Pontbellenger signale à Puisaye ce double départ (2) :

« Les hommes sont sûrement débarqués. .·. et nous calculons que dans la nuit de lundi à mardi on a débarqué les effets si essentiels à nos amis... Sitôt que nous connaîtrons le succès de cette entreprise, il partira un bâtiment qui vous rendra un compte exact et détaillé... Envoyez-nous tout ce que vous avez d'assignats prêts, et mettez la plus grande activité à en faire faire et à nous en envoyer..... Mardi 17, MM. de Tinténiac et de La Vieuville ont rassemblé soixante gentilshommes et hommes des compagnies franches. Cette compagnie sera rassemblée demain 18 au Vieux-

(1) B. M. Add[1], ms. 8043, p. 54. Lettre au marquis de Ménilles.

(2) Add[1], ms. 8043, p. 7. De Pontbellenger au marquis de Ménilles à Londres.

Château et partira le soir ou le lendemain matin, avec quatre chaloupes et deux bâtiments armés. Ne doutez pas que le débarquement ordonné ne s'effectue. Ce débarquement se fera sur un autre point que celui qui a été effectué dimanche comme nous l'espérons. Si on mène une compagnie si nombreuse, c'est que les deux chefs n'ont pu résister aux sollicitations des nobles réfugiés dans cette île..... Le comte de Boisberthelot attendra ici la certitude du succès, et se rendra le plus promptement possible auprès de vous. Il ira vite s'il vous porte de bonnes nouvelles.

« Le chevalier de La Boissière (Tinténiac?) vous écrira avant que de partir..... »

Mais le mauvais temps persistait : « Je pars aussitôt que le temps le permettra (1), avec 60 hommes, tous entièrement dévoués. N'ayez point de doute que je réussisse..... Le secret a été impossible ; mais cela est égal..... tous veulent partir », écrivait Tinténiac à Puisaye. Le vicomte de Pontbellenger demande à partager les mêmes dangers (1) :

Nous souffrons quand nous voyons partir nos camarades pour la France, car nous regrettons de ne pas partager leurs dangers et leur gloire. Mais nous obéissons.

M. Windham, dont je n'ai obtenu les bontés qu'à votre recommandation, ne doit recevoir que par vous le témoi-

(1) Lettre de Tinténiac au marquis de Ménilles. Add[1], ms. 8043, p. 10. Jersey.

(2) Add[1], ms. 8043, p. 9.

gnage de ma reconnaissance ; aussi, j'ose vous prier de lui offrir cet hommage, ainsi que celui de mon entier dévouement. En me proposant une compagnie dans le corps de M. le comte Dutrezor, il me fait l'offre la plus agréable, et je mettrais le plus grand prix à servir sous les ordres de ce chef dont les talents sont généralement connus et dont le zèle pour la cause, que vous défendez avec tant d'avantages, ne peut être peint avec des couleurs trop vives ; mais je ne dois point accepter une place qui est destinée à mon frère que M. Dutrezor a porté sur la liste des officiers qu'il juge susceptibles d'être employés dans les compagnies normandes. (Je suis fixé en Bretagne depuis mon mariage.)

Le prince de Bouillon a bien voulu recommander mon frère pour cette place à M. Windham et à vous, me permettez-vous de me joindre à eux pour solliciter le plus vivement possible pour le comte de Pontbellanger la place de capitaine dans le corps de M. du Trezor ? Je ne puis être heureux que par la juste préférence qu'il obtiendra sur moi ; rendez-moi, Monsieur le Comte, le service signalé de me mettre à même de lui apprendre cette bonne nouvelle.

Si le ministre trouve qu'il ne soit pas juste de placer deux frères, je le prie de ne plus me compter au nombre des capitaines dans le régiment de M. Dudresnay ; autant cet abandon me fait plaisir dans cette circonstance, autant il me serait amer s'il était commandé par le refus qu'il m'aurait fait de me nommer à cet emploi, lui qui depuis deux ans m'a destiné successivement à un emploi supérieur dans la coalition de Bretagne, à une majorité dans son corps, et enfin à une compagnie dans son régiment.

Je ne vous dis rien sur tout ce qui se passe ici, je laisse au chevalier le plaisir de vous apprendre avec quel

enthousiasme on s'est empressé de partir; tous mes compagnons vous offrent leurs hommages respectueux, auxquels je joins la reconnaissance avec laquelle je suis,

Mon général,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le vicomte de PONTBELLANGER.

A Jersey, le 19 février 1795.

Voulez-vous bien me rappeler au souvenir de M. le comte de Chambray?

Le même bâtiment (1) va vous porter deux lettres, mais ayant été très-occupé, je crains d'avoir oublié de vous rendre compte du débarquement des six premiers, *Vasselot, de Panges et autres.*

Nous avons la certitude qu'ils sont à terre avec leurs sacs et paquets, mais on n'a pu rien débarquer après eux. On croit que trois matelots anglais ont été pris dans une petite chaloupe; le bâtiment qui a fait cette expédition a été jeté par la tempête à Guernesey et n'est pas encore revenu, ce qui fait que nous n'avons pas de détails bien certains.

Nous espérons enfin que demain notre petite armée, qui est retenue, partira. Aujourd'hui, le temps est plus calme, tout est préparé, mais je dois vous dire que les fusils dont ces messieurs sont armés, qui sont de bons fusils de rang, sont trop lourds et surtout trop longs pour armer une troupe légère de ce genre, à laquelle il faudrait des fusils à deux coups, sinon de bonnes carabines; les pistolets ne sont pas mauvais, mais ils sont

(1) Brit. Mus. Add[l], ms. 8043, p. 13. A M. le comte Joseph de Puisaye.

extrêmement gros, les ceintures sont commodes, et les poignards bien faits (1).

Mon cher comte (2), je suis encore à Jersey, les temps ont été affreux ; tous nos débarquements ont toujours été repoussés. D'après la permission que vous m'avez donnée de prendre quarante hommes ou plus, comme je crois que le débarquement des effets est non-seulement nécessaire aux royalistes, mais même pour l'opinion en Angleterre, voici ce que je vais tâcher d'exécuter de concert avec Dufour et La Vieuville : le prince a donné tous ses bâtiments par lesquels j'embarque soixante de mes camarades, je pars sur un cotre avec douze ; pour les annoncer, les autres bâtiments viendront nous rejoindre le surlendemain, et avec ce que nous pouvons réunir de paysans royalistes, nous nous porterons à l'endroit indiqué. Les braves chevaliers qui m'accompagnent couvriront le débarquement. Vous sentez qu'il est de toute impossibilité qu'un pareil débarquement se fasse incognito. Il faut donc prendre la précaution qu'il ne manque pas, d'autant plus que cette trêve vous déplairait infiniment (*sic*). Si on s'oppose à notre débarquement, la voilà rompue. Aussitôt que je me serai rendu au comité, je me porterai à ma destination. Le chevalier de la Vieuville demeure avec les soixante. Dufour et moi sommes du nombre de ceux qui vont frayer aux autres le chemin de l'honneur... Mes respects à MM. Windham et Pitt.

(1) Lettre de Pontbellenger au marquis de Ménilles, datée de Jersey, 23 février 1795.

(2) Lettre de Tinténiac au comte de Puisaye. Brit. Mus. Add[1], ms. 8043, p. 57. – Bien que cette lettre ne porte pas de signature, elle est de la main de Tinténiac. Elle n'est pas datée.

Tinténiac put enfin prendre la mer le 25 février. La lettre suivante des agents de Jersey et Guernesey, MM. de Pontbellenger, comte de Nevet, et chevalier de La Marche, fixe tous ces points et en précise la succession (1).

Jersey, ce 2 mars 1795. Mon général, nous apprenons que dans la nuit du mardi au mercredi 25 févier, le chevalier de La Boissière (2) s'est embarqué avec quinze compagnons, dont trois normands, qui n'avaient pas pu mettre à terre, en même temps que Vasselot, de Pange et Le Coudrays, faisaient partie. Ce brave détachement, embarqué sur un bâtiment très-petit, a été chassé par une chaloupe canonnière et est rentré dans la rade du Vieux-Château, vendredi au soir; quelques heures après, ils se sont rembarqués sur le Daphné, lougre de vingt-deux canons, marchant supérieurement, accompagné d'un plus petit bâtiment. Nous n'avons jusque actuellement aucune connaissance de cette entreprise, et nous craignons que les changements fréquents de vent, et que des tempêtes assez fortes n'aient encore contrarié cette opération : nous sommes désolés; tous ces contre-temps sont affreux, mais on ne peut accuser personne; il y a partout de la bonne volonté, et chez les français une ardeur admirable. Ceux qui sont demeurés au Vieux-Château, sous les ordres du chevalier de La Vieuville, au nombre de soixante-dix, attendent leur tour avec impatience; mais on voudrait que les seize premiers

(1) Add[1], ms. 8043, p. 32.

(2) Au-dessus du nom de Boissière ou Buissière, on lit l'annotation suivante de la main de Puisaye : « Tinténiac, le plus brave et le plus entreprenant des hommes, l'honneur personnifié. »

eussent pénétré pour amener des forces à la côte, et des moyens pour transporter les effets qui sont si nécessaires. Samedi, il a passé un convoi français de Bretagne en Normandie, au nombre de vingt-cinq voiles. Ce qui a fait que les patriotes avaient établi des croiseurs qui gênent beaucoup la correspondance. Tant que le prince n'aura à ses ordres que des bâtiments appartenant au commerce, qui seront commandés par d'autres officiers que ceux du roy, la correspondance demeurera paralysée, quelle que soit l'activité et la bonne volonté du chef pour des entreprises décisives et vigoureuses. La classe mercantile ne vaut rien ; des officiers zélés pour le roi, avides de gloire et désirant leur avancement, sont ce qu'il nous faut. Si nous sommes assez heureux pour qu'on nous envoie des frégates, nous ferons certainement de meilleure besogne, surtout ce printemps, où la saison nous contrariera moins que cet hiver, qui n'a permis aucune entreprise. Gosset, que vous connaissez, est parti sur le Daphné ; j'espère beaucoup du zèle, du dévouement et du courage de ce jeune officier.

Vous trouverez ci-jointe une lettre de M. de Guernisac, il vous prévient que M. Dudresnoy est occupé de ne plus nommer dans son régiment ceux qu'il sait vous être attachés : MM. le chevalier de Lamarche et vicomte de Pontbellenger doivent être dans ce cas ; ne pourriez-vous pas empêcher cette injustice, M. Dudresnoy a pris avec ces officiers des engagements positifs.

Boisberthelot attend, pour partir, des nouvelles à vous porter ; tous vos amis vous assurent de leur dévouement et de leur respectueux attachement.

3 mars 1795. Mon général (1), nous vous avions rendu

(1) Lettre du vicomte de Pontbellenger et chevalier de La Marche à Puisaye, de Jersey, 3 mars. Add[l], ms. 8043, p. 34.

compte, hier, de tout ce qu'on avait préparé pour mettre à terre le chevalier de La Boissière (Tinténiac?) et ses compagnons. Nous n'avions pas alors connaissance du retour du lougre le Daphné; nous ne vous parlerons d'aucuns détails sur le succès de cette entreprise. Le chevalier de La Vieuville, avec lequel nous sommes, nous donnant connaissance de la lettre qu'il vous écrit, soyez certain que nous mettrons le plus grand soin à vous instruire du succès de la seconde entreprise. Nous voyons avec amertume partir les braves chevaliers sans les accompagner. Nous qui sommes venus à Jersey, il y a près de deux ans, avec l'espoir de passer en France, nous ne prétendons à aucune préférence....., etc.

Vte DE PONTBELLENGER et Ch^er^ DE LA MARCHE.

Le comte de Pontbellenger, de Nevet et La Marche, agents de Puisaye à Jersey, l'avaient déjà informé du départ et du retour de Tinténiac chassé par une canonnière républicaine, puis enfin du nouveau départ, définitif cette fois, de celui qu'ils appellent le chevalier de La Boissière et qui ne peut être qu'un pseudonyme de Tinténiac. La Vieuville ne pouvait manquer de faire parvenir à Puisaye la nouvelle d'un fait auquel il attachait une extrême importance. Poursuivi par un brick de beaucoup supérieur, Tinténiac fut un moment en danger d'être pris avec le cutter le *Phénix*.

Mais le prince de Bouillon ayant ordonné que les deux meilleurs bâtiments de sa petite flottille commandés par deux officiers de la marine prissent à bord et conduisissent nos camarades, nous avons obtenu le succès que l'on doit attendre lorsque des hommes dont le mobile est l'honneur sont chargés d'une entreprise. Le chevalier est

heureusement débarqué dans la nuit de dimanche à lundi 1er mars.

Sur ce point où nous allons le suivre, point convenu avec vous lorsque nous vous avons quitté, il va se rendre au Comité, demander qu'il soit envoyé pour recevoir les effets que nous portons, le plus d'hommes possible et un certain nombre de charrettes dans la nuit de mercredi à jeudi par le moyen de signaux dont nous sommes convenus. J'espère pouvoir avec les 68 gentilshommes qui m'accompagnent protéger le débarquement et conduire à sa destination le convoi d'armes et d'effets dont je vous envoie ci-joint la note.

Le chevalier se rendra à sa destination immédiatement. Dufour, accompagné de quelques-uns de ceux qui ont formé l'avant-garde, viendra au-devant avec les forces dont pourra disposer le Comité ainsi que le canton de Jouet. J'espère que la nuit suffira pour que nous puissions mettre à terre tous nos effets. Si elle n'était pas assez longue : à raison des forces que nous fourniront nos amis, je ferai continuer de jour ou la nuit suivante.

Nous partons en beaucoup plus grand nombre qu'il n'avait été convenu d'abord. Mais votre lettre au chevalier depuis que nous sommes en route, l'ardeur de tout ce qui est ici, et l'importance d'une première entreprise nous a déterminés. J'espère un heureux succès. Les mesures prises par M. le prince de Bouillon sont faites pour nous l'assurer par mer, il nous fournit tout ce qu'il a de forces à sa disposition. Des officiers de la marine, remplis de bonne volonté sont mis à bord de chaque bâtiment. C'est ici le cas de vous observer combien ce qu'il a de forces ici est insuffisant tant en officiers qu'en vaisseaux pour la besogne journalière dont il est chargé, combien il est à désirer qu'elles soient promptement augmentées, et combien il est également intéressant qu'il soit mis en

position de ne pas être gêné dans ses mesures par le lieutenant-gouverneur. Boisbertelot vous racontera une petite anecdote à ce sujet et remettra la liste et les noms de tout le détachement.

Comptez sur mon zèle, ma bonne volonté et le désir de mériter votre estime.

Ce 3 mars. Chevalier DE LA VIEUVILLE.

Liste des effets embarqués sur les lougres le Daphné, le Royaliste et l'Aristocrate.

		Daphné	Royaliste	Aristocrate
Caisses d'armes	102	34	25	43
Barils de poudre.	203	43	60	100
Caisses de cartouches	303	124	54	125
Boîtes de pierres à fusil. . .	44	24	»	10
Ballots	8	»	»	8
Paquets de fusils de 5 chaque.	76	10	»	66

A bord du pilote, 15 caisses de plus.

N. B. Cette note annonce que M. de Bouillon a reçu des armes dont M. G. G. m'a parlé.

Liste de ces Messieurs qui sont partis.

M. le ch^er de Moligny, lieut^t.
M. des Apantis.
M. de Peyrat.
M. le ch^er de La Bigottière.
M. le ch^er de Vallade.
M. Magnac.
M. de Baurepaire.
M. Louis Marie.
M. Marion de La Reuversie.
M. de La Lande père.
M. de La Lande fils.
M. de La Morelie.
M. du Aultier.
M. d'Orfeuille,
M. de Corbin.
M. de Morenvilliers.
M. de Corbin.
M. le ch^er de Blangy, lieut^t.
M. d'Allot.
M. de Morsan.
M. L'Aumônier.
M. Clarence.

M. le Cte Derci, sous-lieut.
M. de Briffe.
M. de Pays.
M. l'abbé Guillon.
M. de Clomadeuc.
M. de Bouillé.
M. le chr de Gelin.
M. Pottier, chirurgien.
M. de Chapdelaine.
M. de Torci.
M. Lefèvre.
M. Osmont.
M. de Rotours.
M. Daubray.
M. Valbert.
M. Margeat.
M. de Montfort.
M. le Cte de Chassay.
M. de Saint-Sauveur.
M. de La Rocherousse.
M. le chr Daché.
M. Le Seguin.
M. de Presnoy.
M. de Montchal.
M. le chr de Gourville.
M. de La Pomelie.
M. de La Pomelie fils.
M. Le Roy du Bour.
M. de Guérin de La Houssaie
M. de La Faverie.
M. de Fontenelle.
M. de Geslin.
M. de Nantais.
M. le chr de Chassay.
M. de Warice.
M. le chr de Bouillé.
M. Dozonville.
M. de Guerpel père.
M. de Guerpel.
M. de Gourdeau.
M. de Bourbon, comte de Chalus.
M. de Forges.
M. de Rochemur.
M. de Blanchouin.
M. de Warice.
M. de Courci.
M. de Forges.
M. de Broise.
M. de La Bourdonnaye.
M. d'Hercé.
M. de Cherbon.
M. de Wailly.
M. de Berrurier.

Total. . . . 75

Dans le chapitre suivant, nous emprunterons à Tinténiac lui-même le récit de cette expédition. Mais nous pensons qu'il est à propos de placer ici la liste des pseudonymes ou sobriquets adoptés par les principaux émigrés et les agents de cor-

respondance royaliste. Ces noms de guerre figurent déjà dans les extraits qu'on a pu lire, et on les rencontrera dans les lettres qui vont suivre. Il est donc inutile d'insister sur l'importance de cette liste.

Liste des principaux personnages et des sobriquets ou noms de guerre adoptés par les émigrés et agents de la correspondance royaliste entre la France et l'Angleterre. d'après les documents légués par le comte Joseph de Puisaye au British Museum (1).

A.

A. — Prigent, agent principal de la correspondance.

Achille, le duc de Bourbon.

Achille, le Gris du Val, sire de Mordelle?

Achille le Blond, Châteauneuf, chef de la division de Mayenne.

Achille le Brun, de La Neugaret, chef de la division d'Ernée.

Adolphe, A. de Chalus, adjudant général de Laval en Bas-Maine.

Alexandre. Drudes de Campagnol, membre du conseil de Frotté en Normandie.

Alexandre, Renoux, lieutenant de canton, division de St-James.

Alexis, Hingant de Saint-Maur. chef de la division de Tréguier.

Alexis, de Couesbot père, chef de division de Vitré.

Alfrede, Le Chevalier de Rosmordu. chef de la division de Montfort.

(1) Add[t],ms. Brit. Mus. Papiers de Puisaye, n°s 7972 à 8088. — Liste des pseudonymes, n° 8089.

L'Allemande, Rubin de La Grimaudière jeune, chef de la division de St-Gille.

Alpha, Gavard, chef du bureau central du Bas-Maine.

Amédée, Joubert du Plessis Grénedan.

Amarante, Madame de Journée, agent de correspondance.

L'Américain ?

Le comte d'Angure, le chef de La Gelinière.

Antoine??

Antonnelle, Des Pomelles, agent du roi.

Archambau le Chevalier de Chalus, adjudant général.

L'Armoricaine, de Cressoles, chef de la division de Tréguier.

Auguste-Charles-Auguste, d'Autichamps, commandant de Stofflet.

Aza, Gavard, agent intermédiaire entre le comte de Puisaye et l'abbé Bernier.

B.

B.— Gouyon de Vaucouleurs, agent de correspondance de Jersey.

Bagatelle, Beaumont.

Baptiste, le Moine, adjudant du canton de St-James.

De Bar, le Paige, chef des chouans, Côtes-du-Nord.

Barbe-Blanche, Raux, capitaine de la division de Fougères.

La Barollière, Hoche, chef de la division de Fougères.

Baudin, du Verne de Presles, agent du roi.

Beausire, Postic? agent de la cour de Jersey.

Blanc-d'Amour, capitaine Chasseurs, division de St-James.

Blondel, Louis de Frotté, commandant général en Normandie.

Borel, l'abbé Brottier, agent du roi.

La Bonté, Bedouet, agent de correspondance.

La Bonté, Gastrée.

Bonne-Aventure, le Guern.

Bonne-Aventure, Daguin, agent de la correspondance de Jersey.

A. C. Boullé, de La Villeheurnois, agent du roi.

Bourgeois, Rubioni.

Bouden, Scepaux, commandant dans la Vendée.

Boissy, Lemaître, agent du roi.

Brandefer, Lanon.

C.

Le chevalier de Brécourt, comte de Puisaye.

Canclaux, Stofflet, commandant général en Vendée.

Candide, J.-A. Louvart de Pontigny (Pouligny?), conseiller général, Rennes.

Caridy, le chevalier de Fruglais.

Casimir, Dubuat jeune, agent de Dufour.

Thérèse Casimir, Mme Dubuat, agent de Dufour.

Castel Bianco, Lemaître, agent du Roi.

César, le chevalier de Tryon, agent du Roi.

Charles, le comte de Tésière.

Charles, de Couesbouc père, chef de division.

Charles Bellone, officier de la Vendée.

Charles, Ceris? agent.

Charles-Auguste, V. Auguste.

Charles-Philippe, Rousseau fils, chirurgien, Bas-Maine.

Ch.-S. Charles Tancrède, le chevalier de La Crochais, chef de division.

Charles-Quint, Charette.

Charles, Bertin, agent de la correspondance de Jersey.

Charlotte, Mme de Journée.

Chartier, de Rubien.

La Chesnaye, Saint-Marcel-Loy, commissaire du Roi.

Chesnot, Julien Salmon.

La Cheville, Antoine Picois, agent de Rochecot?

Chevreuil, Defons.

Clorinthe?

Cœur de Lion, du Plessis-Juillot, agent de correspondance.

Cœur de Lion, Stevenot, major de division, St-Brieuc.

Collin, de La Contrie, commissaire général.

Coltort, Le Mercier, adjudant, canton de Vitré.

Constant, comte de Chalus, général major.

Constant, Marguerie.

Coquereau, officier du Bas-Maine.

Louis Corsuier, de Couesbouc fils? chef de la division de Vitré.

Cy-Cy de Cy, Pontfarcy.

G. L.-C., V. Iphigénie?

D.

D. — Gignette, agent de la correspondance de Jersey.

D. ou D.-E., Antoine Picois, agent de Rochecot?

Daniel, Ponsard.

Deschamps, Prigent.

Des Hautes-Aies? du Thell, agent du Roi.

Désiré, Gouin, agent de la correspondance de Jersey.

Désiré, Garsillon, lieutenant de la division de Tregomar.

Le Doyen, comte de Puisaye.

Duferunt, Bourmont.

Du Guesclin, Saint-Gilles, chef de division de Bourgneuf.

Dufour, agent de correspondance.

Dunon, du Verne de Presles, agent du Roi.

Dupont, Jouete.

Duval, Blondin, capitaine de division de Vitré.

Du Val, Julien Jouxet, adjudant de canton.

E.

E.—Jean Le Clerc, agent de la correspondance de Jersey.

Edouard, Descorches, aide de camp de Chalus.

Eichard, Fanchon, chef de la division de Clospoulet.

Etienne, Villeheurnois, agent du roi.

Etienne, l'abbé Brottier, agent du roi.

F.

F. —Deschamps, agent de la correspondance de Jersey.

Félix-Faucon, François.

Félix le Normand, Manseau, Bas-Maine.

Félicité, Beauterelle ou Botherel, chef de la division de Broons.

Flamand, Boets, marin.

Fidèle, Adolphe de Chalus, adjudant général.

Fidèle Roger, chef de la division de Mordelles.

Fleur de Rose, Danguet, chef de canton de St-James.

La Forêt, P. F. des Hayes, commissaire du roi.

Francœur, Angenard, chef de canton Fougères.

Francin, Frédéric Fortigné, secrétaire de Frotté.

La France, de La Bourdonnaye, chef de la division de La Guerche.

La Franchise, Dieuloy, secrétaire du commandant de Vitré.

François le Comte, commissaire général.

François, le chef de Marseul, major de division de Vitré.

François, V. La Source, commissaire général Bas Maine.

Le Frère??

G.

G. —Jean Vicq, agent de la correspondance de Jersey.

de Galz, Le Coq des Écottais?

Gaspard, Le Paige, chef des chouans.

Gaston, J.-P. Le Masson, chef de la division de Plédeliac.

Gédéon, Georges Cadoudal, général en chef du Morbihan.

Giovanni Rochi, le chevalier de Tryon, agent du Roi.

Godfroy, le prince de Bouillon, chef de la correspondance de Jersey.

Godefroy, le comte de Puisaye.

Grand Jacques, Jacques Evens, agent de la correspondance de Jersey.

Grégoire, Damas, général.

Grégoire, le comte de Rochecot, commandant dans la Vendée.

Grégoire, Evens, frère de Jacques Evens.

La Grenade-Grenier, Rub. de la Grimaudière père, aide-maréchal-général-des-logis.

Guillou, Morvan.

Guillou, de Mar G. de C.?

H.

H., Francis Helleur, agent de la correspondance de Jersey.

Hector, Jacques Évens.

Henri, le chevalier de Vieuville.

Henry, Forestier, chef de cantonnement, division de Bécherel.

L'Hermite, Féron de Verrerie, membre du bureau.

L'Hermite cadet, le chevalier de La Crochais.

Le Houlon, Saint-Hilaire.

Hippolyte?

J.

Jaco, Roussel, agent de correspondance.

Jérôme, l'abbé Guillot.

Jérôme, Dandré, agent de Brottier.

Jérôme, de Sarazan, adj. de canton. divisionnaire de Mordelle.

Jean Marie, Hermilly, agent de la correspondance de Jersey.

Jean Marie, le comte de Puisaye.

L'intrépide, Guyon de Vaucouleurs, capitaine de division de Fougères.

Joli-Cœur, Boismartel, chef de canton divisionnaire de Fougères.

Joséphine, le comte de Puisaye.

Iphigénie ?

Le Juif, l'abbé Brottier.

Le Juif, Lemaitre, agent du Roi.

Jules, Gabriel Macé, agent de la correspondance à Jersey.

Le Juste, Vossey, chef de correspondance à Guernesey.

La Justice, Olivier Roland, chef de l'ancien bureau de la division de Fougères.

L'invariable, Bas-Maine.

Jambe-d'Argent, officier de Scepeaux.

K.

Kaiser, Rubin de La Grimaudière, aide-maréchal-des-logis.

Kirker, La Bonté.

L.

L. — Louis d'Allègre, agent de la correspondance de Jersey.

Lanjuinais, baron de Cormatin.

La Landelle, de Couesbot fils, chef de division.

Le Karel, Saladin (de Gouyon ?).

Leo ? officier de Scepeaux.

Le Lion ? chef de division d'Anjou.

Lézard, Bertin, agent de la correspondance de Jersey.

Jeanne Lource, Mme Le Gentil.

Lodovic, le chevalier de Chalus, adjudant général.

M.

M. — Pallierne, agent de la correspondance de Jersey.

Malo, Michel Briant, agent.

La Marre, Fonteno.

Mehus, Du Tilleul, agent de Rochecot.

Le Meilleur, le comte de Châtillon, colonel d'arrondissement d'Anjou.

Le marquis de Ménilles, le comte de Puisaye.

Melise ?

Meriadec, Le Moine, adjudant du canton de St-James.

Messaline, Madame de Gouyon.

Millevoix, Mercier, major général de Morbihan.

Miveau, Stofflet, commandant général de la Vendée.

Le moine des Forges, Menard.

Mon Devoir, Gourville, chef de la division de Cotentin.

Monique G. ?

Le chevalier de Montaigu, l'abbé de Calonne.

Moyer, La Villeheurnois, agent du roi.

Moustaches, Beziers, chef de division.

Le Muscadin, Georges (Cadoudal), général en chef du Morbihan, officier des Côtes-du-Nord.

N.

N. — Madame de Gouyon.

Nemorin, Louisel, agent de la correspondance de Jersey.

Neutabole (ou Pentabole) ? Le comte de Puisaye.

Nicolas, de Couesbot fils, chef de division.

Henri Nivar, le chevalier de La Garde.

Noel ?

Noc'e, Roger, chef de la division de Mordelle.

Le Noir, Hardy, officier de Frotté.

Notre ami, le comte de Puisaye.

Nulsifrotte, de Cressolles, chef de division de Tréguier.

O.

Ollat, du Plessis-Juillot.

P.

P. Prigent.

Paul, le chevalier de Botherel, adjudant du cantonnement de Botherel.

Palmire?

La Paige, Duval, recteur de Laignelet.

Petronille, le chevalier de Lichy?

Père Jacques, Jacques Langlois, agent de la correspondance de Jersey, marin.

Père Tobie??

Personne, de La Contrie, commissaire-général.

Perrot, du Plessis-Juillot.

P. D. Le P. D.?

Petit Docteur?

Petit Ange?

Petit du Pas, du Plessis-Grénedan, chef du régiment de Vannes.

Petit Camarade, C. de B.

Petit Père, C.? XY.?

Peron, Gazet.

Persévérant, Saint-Victor, chef de la division de Vitré.

Pierrot, Saint-Régent, chef de division de Morbihan.

Pipi, Sainte-Croix, de Jersey.

Pierreville, Chandelier, officier de Scépeaux d'Anjou.

Philippe, le prince de Bouillon.

Philippe, Brulard, major-général de Frotté.

Philippe, Jouete.

Placée, Madame D.

Plumevent, Antoine Picois, agent de Rochecot.
Prudente? agent de correspondance.

Q.

Q. Q., l'abbé Brottier, agent du Roi.

R.

Raffet, Le Veneur.
Réal, l'abbé Brottier.
Regnaud, Bourmont.
Renault, de La Contrie, commissaire général.
Renault, de La Chappe.
Richard, Stevenot, major divisionnaire de Vitré.
La Rivière, d'Andigné.
La Roche, Ménard, chef de la division de La Guerche.
Rodrigue, Victor de La Barronnais, chef de la division de Dinan.
Roland, le marquis de La Boëssière, chef de division.
La Rose, Quintal, pêcheur.
Rossignol? lieutenant de la division de Vitré.

S.

Saint-Ange, le chevalier de Saint-Hubert.
Saint-Omers, Ribou.
Saint-Hubert, Rubioni.
Grand-Saint-Hubert, Rousselet
Saint-Hubert, de La Trehonnais
Le chevalier de Saint-Pierre, comte de Puisaye.
Saladin, de Guyon, major de division de Clospoulet.
Sans-Terre, Laudé.
Sans-Peur? officier de Scépeaux.
Sans-Terre, le chevalier de Vieuville, officier de l'armée de Rennes.
Senator, Mercier, lieutenant général du Morbihan.
Simple-Homme, Neveu, commissaire général.

Sophie, col. de Journé, agent de Paris.

La Source? V. François, commissaire général.

T.

Thérèse, Mme de Gouyon.

Théobald, le baron de Cormatin.

Thibauld-Thibault, Des Pomelles, agent du roi.

Thouin, Rochecot, commissaire général de la Vendée.

La Terreur, officier de la division de Fougères.

Tranche-Montagne, Mirat?

Trehi? Duchemin.

Tristan, Miorque, agent de Hennebon.

Utile, du Hamel, chef de chouans (d'Argens, p. 546, 549).

V.

La Vendée, Mercier, lieutenant général du Morbihan.

Verdeau, le chevalier de Rosmordue, chef de la division de Montfort.

Victor, Morvan, chirurgien.

Vieux Style, Charles Picois, frère d'Antoine, agent de Rochecot.

X-Z.

X-Y. — V. Petit.

CHAPITRE VI.

Arrivée de Tinténiac en Bretagne. — Cormatin se croit destiné à un rôle important. — Les agents de Paris, leur préférence pour l'alliance espagnole. — Pacification de Charette, traité de La Jaunaye. — Lettres de Tinténiac; il envoie de Frotté et Chantereau près de Charette, et assiste aux conférences de Rennes, à La Prévalaye. — L'agitation s'étend en Normandie. — Puisaye désapprouve la pacification et craint qu'elle n'arrête les progrès de l'agitation. — Pontbellenger: préparatifs de la seconde expédition; objets demandés pour le débarquement; liste des volontaires, gentilshommes de la Haute-Bretagne et du Bas-Poitou, qui désirent se rendre en Vendée; liste des gentilshommes du Haut et Bas-Anjou qui désirent se rendre en Bretagne, vers Fougères. — Lettres de Moligny, La Vieuville, Roger, comte de Contades, Pontbellenger, Boisberthelot et d'Allègre. — Départ de d'Andigné, de La Vieuville et du Boisberthelot. — Adresse de Villebrune, Tanneguy du Châtel, de Mondoret et Saint-Gilles à Puisaye.

A peine débarqué, Tinténiac apprenait que les chouans étaient en grève. Que s'était-il passé depuis le départ de Puisaye? Son absence, qui ne devait pas durer plus de trois semaines, s'était prolongée

bien au-delà de ses prévisions et de celles de ses compagnons restés en Bretagne. Ses ennemis, ou simplement les personnes que le bruit de la faveur dont il jouissait près du cabinet anglais avait rendues jalouses, avaient su mettre à profit ce long séjour. Nous avons vu que l'on s'était servi de ses moyens de correspondance avec Jersey pour alarmer les Bretons par de faux rapports. On affirmait que Puisaye ne restait en Angleterre que pour y jouir de la vie facile que son crédit lui procurait, et qu'il s'inquiétait fort peu des dangers auxquels ses amis étaient exposés, lorsqu'il ne les partageait pas (1).

On lui attribuait également la pensée de ne les avoir armés que pour mettre la couronne sur la tête du duc d'Orléans. Tantôt c'était le duc d'Orléans, tantot le duc d'York, tantôt enfin le comte d'Artois. Ces bruits contradictoires, facilement accueillis, remplissaient le but que se proposaient leurs auteurs de lui enlever les moyens d'opérer une restauration dont les amis privés du roi n'auraient pas retiré le profit, de jeter la défiance, et d'inquiéter le comité central (2).

L'éloignement diminuait son prestige et affaiblissait son autorité. Les chefs de division agissaient à leur guise et Cormatin surtout, en sa qualité de major général, avait pris les habitudes

(1) *The political state of Europe for the year, 1795*, écrit anonyme publié à Londres après l'affaire de Quiberon.

(2) Puisaye, t. III, p. 166.

d'une initiative sans limites et se croyait appelé aux plus hautes destinées. Il était devenu le correspondant des agents de Paris, Brottier et Duverne de Praile (1), dont les tendances étaient absolument hostiles à Puisaye et à l'Angleterre. Ces agents communiquaient avec la petite cour de Vérone par l'intermédiaire du comte d'Entraigues, établi à Venise dès 1795, et recherchaient principalement comme moyen de contre-révolution l'appui de la cour d'Espagne. Rien de surprenant dès-lors s'il affectait une indépendance complète vis-à-vis de Puisaye et s'il cherchait à traiter avec les chefs républicains sans tenir compte des instructions qu'il recevait du cabinet anglais.

Charette venait de signer la paix de La Jaunaye, le 30 pluviôse an III (2), et avec lui les chefs vendéens, de Couetus, Sapinaud, Fleuriot, Debruc, Béjary et Prudhomme. Stofflet ne tarda pas à imiter cet exemple, et Cormatin se préparait à un acte semblable par les conférences de La Prévalaye, lorsque Tinténiac parvint sur les côtes de Bretagne (3).

(1) *Mémoires sur l'agence de Paris.* Papiers de Puisaye, vol. LXXXIV, Brit. Mus. — *Première déclaration de Duverne de Presle ou de Praile* (suivant les autographes, *Moniteur* an V, n° 355. — Louis Blanc, t. XIII, p. 19 et suiv. — *Mémoires* de Puisaye, t. IV. p. 249 et suiv. et passim. — Le mémoire sur l'agence de Paris, adressé à Louis-Stanislas Xavier, n'était pas destiné à la publicité.

(2) Louis Blanc, vol. II, p. 318, vol. XIII, p. 30. — Sarot, *La Chouannerie devant la juridiction répressive*, p. 10.

(3) La date de cette lettre est vraisemblablement du 17

« Je vous envoie, écrit-il à Windham, le détail de mon voyage en France. Je suis arrivé le 2 mars, j'étais convenu avec M. le prince de Bouillon que je me porterais à la côte pour recevoir M. de La Vieuville et les effets que le gouvernement anglais envoyait aux royalistes et que le lougre anglois se trouverait le 4 mars sous le château de Pomeriou si les vents le lui permettaient. A mon arrivée, j'appris que les chouans étaient en trève et que je trouverais difficilement les chefs. Je me mis à leur recherche et trouvai le même jour M. Jouet, chef de canton, qui me dit que puisque c'était pour recevoir des émigrés et de la poudre, il prendrait sur lui de rompre la trève. Les vents étant de la quatrième partie du nord-ouest, nous nous portâmes au lieu du débarquement, nous nous en emparâmes et attendimes vainement le lougre tant désiré. Le 6, à la pointe du jour, nous fûmes attaqués par les républicains qui nous vinrent en force, ayant pu se réunir, les autres chefs du canton étant absents. Après un combat assez vif, nos soldats étant tout au plus au nombre de 500 armés de fusils et n'ayant pas chacun trois cartouches, furent forcés de se retirer; nous parvînmes cependant à sauver toutes les charrettes qui s'étaient portées à la côte pour prendre les effets. De depuis jusqu'à ce que les frégates ne soient venues canonner la côte, nous n'avons eu aucunes nouvelles d'Angleterre. Les républicains sentant leur insuffisance se sont payés des raisons qu'on leur a données sur ce rassemblement, qu'on a dit avoir été fait pour parler de paix aux soldats et on s'est fort plaint de l'infraction faite à la trève; je crois bien qu'ils n'ont point été dupes.

Après cette affaire, le comité s'est rassemblé près

avril 1795. Puisaye, t. IV, p. 406-430 et suiv. — Thiers, t. II, p. 107. — t. V, p. 173.

Montcontour où il fut décidé que puisque les secours attendus depuis deux ans n'étaient point encore arrivés, on se rendrait à Rennes au jour pris avec les républicains, pour savoir si on signerait les engagements pris par MM. de Cormatin et Sollignac, s'étant trouvés près de Charette, au moment où il avait fait la paix.

Comme je voulais rendre compte au gouvernement anglais des raisons de Charette et de ses intentions, ma présence à son armée, où j'étais très-connu, eût pu être suspectée, je pris le parti de lui envoyer MM. de Frotté et Chantreau. Ce dernier a servi dans son armée et était caution de l'autre. Voici la réponse *verbale* de M. de Charette.

« J'ai eu une partie des paquets de M. de La Roberie qui malheureusement a péri depuis. Je tiens à cette côte, qui est celle de St-Jean-de-Mont, un piquet de 50 hommes. Priez M. de Tinténiac de dire au gouvernement Anglais et aux princes que jamais je ne ferai une paix odieuse avec les bourreaux et les assassins de mon roy et de mon pays. Quand j'ai fait la paix, j'ignorais la force des Chouans, qui avant cette trêve ne se connaissaient pas eux-mêmes. Je suis tout prêt à prendre les armes. J'ai des soldats bien *aguerris*, qui brûlent d'être aux mains ; la seule prudence me retient pour faire la guerre avec avantage ; je désirerais qu'on m'envoyât deux mille français à la côte de St-Jean-du-Mont avec force poudre et salpêtre. Quant aux armes, je n'en ai pas besoin ; qu'on m'avertisse quinze jours avant, je suis prêt. Je désirerais que ce fût pour juin : car, depuis la paix, on m'apporte beaucoup de poudre. Je n'envoie rien d'écrit. M. de Tinténiac est connu du gouvernement anglais, qui sentira que cette mesure est prudente. »

Je me suis rendu à l'Assemblée de Rennes avec deux représentants du peuple et voici ce que j'y ai vu et les projets des chefs des chouans.

Ils ont intention de faire la même paix que Charette et aussitôt qu'ils auront des armes et de la poudre de combattre les scélérats qui désolent la France. Ils m'ont dit : Vous avez la confiance du gouvernement anglais, de plus, nous sommes sûrs que vous périrez ou serez sous peu près du gouvernement qui a la générosité de nous servir, dites-lui nos moyens et nos forces et *soyez témoin, avant de partir, du serment que nous faisons de poignarder le premier qui abandonnerait la cause de Dieu et des Bourbons. Je vous assure, Monsieur, que jamais serment ne fut pris plus sincèrement.*

J'ai été témoin de trois entrevues : dans la première, nous annonçâmes aux représentants ne pouvoir entrer dans aucune discussion que préalablement ils eussent retiré les troupes contre Stoflet, que la cause des royalistes de France étant la même, si l'un se battait, tous devaient se battre. Les représentants nous ayant d'abord refusé, nous voulûmes d'une voix unanime rompre la trêve, ce qui leur fit consentir à ce que nous voulions. Stoflet ayant été flatté de notre conduite nous envoya sur-le-champ deux députés, pour nous dire qu'il agirait de concert avec nous. Stoflet, pendant mon séjour, a eu trois affaires où il a eu l'avantage, entre autre à Chalogne.

L'esprit des soldats royalistes est si monté, que les chouans de Châteaubriant ont deposé M. Diensi-Sipot (?) et deux autres chefs, pour avoir signé la paix de Charette, ont été obligés de se sauver à Angers.

A mon arrivée en France, j'ai envoyé MM. Damphernet et Lasseley dans le Finistère dont on ne connaissait pas parfaitement les dispositions. Dans 15 jours, ils ont organisé plus de 100 compagnies et sont sûrs de plus de 12,000 hommes. Les habitants de ces campagnes, dont une grande partie sont mes vassaux, m'ont fait dire par

ces deux Messieurs qu'ils allaient avoir des déserteurs ; quelques paroisses en ont déjà 200 ; de plus, ils s'engagent à donner leur argent et leur blé pour bons sur louis.

Voilà, Monsieur, foi de gentilhomme, les dispositions de Bretagne. vous savez que je suis incapable de vous tromper, aussi je vous demande vos bontés pour les bonnes gens qui ont la plus grande confiance et la plus grande vénération pour le gouvernement anglais. Je ne crains pas que les prisonniers anglais, sauvés de ce pays, fassent un rapport différent du mien. Soyez donc, Monsieur, le sauveur des royalistes français qui, je vous assure, vous portent dans le cœur. J'espère, Monsieur, que vous ne me jugerez pas assez ingrat, moi pour qui vous avez eu tant de bontés, pour ne pas en être pénétré plus que personne (1).

TINTÉNIAC.

Pendant que la Vendée et la Bretagne se préparaient à traiter avec la Convention, l'insurrection avait fait de grands progrès chez les Bocains et les Normands. Louis de Frotté, désigné par le comte d'Artois, était débarqué près de la baie de Cancale, ainsi que de Puisaye en prévenait le conseil royal de Bretagne dans une lettre du 7 janvier 1795. Cet officier, sans se préoccuper des conférences de Cormatin avec les généraux républicains, fomentait l'insurrection normande et réunissait en même temps que les gentilshommes de la province, des troupes pour la plupart composées de réquisitionnaires fuyant les drapeaux de la répu-

(1) Puisaye, t. IV, p. 440-441.

blique, et qui prenaient la dénomination de chasseurs du Roi (1).

Il était important d'ailleurs de ne pas laisser se dissoudre les bandes royalistes (2). Ces projets de pacification et ces conférences étaient donc condamnées par Puisaye, qui ne cessait de recommander l'action. « Ne discontinuez point d'agir, écrivait-il au Comité central. Étendez-vous le plus que vous pourrez. Multipliez les cantons où vous envoyez des jeunes gens dont vous ferez des chefs. Je vais faire partir trois prêtres du diocèse d'Avranches, qui vous aideront à donner la main à la Normandie. Ayez surtout les yeux sur le Morbihan. Il peut se faire qu'il devienne le point le plus important..... qu'on s'assure de toute cette côte, et qu'on m'envoie un détail du pays, en embouchant la Villaine et la Loire. Qu'on y répande les assignats, et que l'intérieur de toute cette baie soit travaillé avec le plus grand soin (3).

Puisaye, voulant rompre la trève, désirait ardemment le départ de La Vieuville, auquel il avait joint du Boisberthelot et cent émigrés pris parmi ceux de Jersey. Mais la suspension d'armes avait rendu les débarquements clandestins plus difficiles et retardé le succès de cette seconde expédition. Ces émigrés se virent forcés plusieurs

(1) Sarot, *La Chouannerie*, p. 12. — Seguin, I, 172.

(2) Puisaye, t. V, p. 165.

(3) *Correspondance secrète de Charette*, Stofflet, Puisaye et autres, t. I, 115, adressé de Londres au Comité « central catholique-royal » établi en Bretagne.

fois de rentrer à Jersey après avoir touché pour ainsi dire la côte de Bretagne (1). C'est à ces diverses tentatives que se rapportent les lettres qui suivent :

Mon Général (2),

Il vient d'arriver six prisonniers qui se sont échappés de Tréguier avant hier où ils ont pris un bateau pour se rendre ici : ils étaient dans les prisons de Quimper d'où ils sont partis le 15 mars ; dans leur traversée de Quimper à Tréguier ils ont trouvé tous les paysans on ne saurait mieux disposés. Ils disent que la presque totalité des Français est aristocrate, que l'armée de Charette est forte de 180,000 hommes, que les chouans sont au moins aussi redoutés que les vendéens ; ils disent encore que les chouans ont des affaires tous les jours, qu'il est vrai que Charette est entré dans la ville de Nantes, mais qu'il est retourné à la tête de son armée qui est dans le meilleur état. Ils nous donnent les plus grandes espérances, et le prince de Bouillon ne fait qu'attendre les forces maritimes qu'il a demandées pour ouvrir la communication sur la côte de la manière la plus active, il attend avec impatience le retour du chevalier de La Vieuville, il espère qu'il vous précédera de peu de moments. Il pense, mon général, que sans votre présence les entreprises de nos amis ne peuvent être que partielles ; les grands coups ne pouvant être portés que lorsque vous commanderez... Les prisonniers venus ici, qui sont des honnêtes gens de Jersey, ajoutent que deux jours avant leur départ, il y a eu une affaire à Lamballe

(1) Puisaye, IV, p. 409 et suiv.

(2) Pontbellenger à Puisaye. Add., ms. 8043, p. 15, Brit. Mus., 25 mars 1795.

où les royalistes sont restés vainqueurs. La ville s'était mise en insurrection contre les campagnes parce qu'elle manquait de pain ; tant que les chouans défendront leurs foyers nous avons lieu d'espérer que les patriotes seront vaincus et s'ennuieront à la fin du républicanisme.

M. le comte Dutrézor a reçu du ministre une lettre par laquelle il est dit que la distinction des provinces n'est point ordonnée, qu'elle n'est que tolérée. Cette explication a produit cet effet ici, que les gentilshommes bretons, qui par habitude et aussi par principe, ne se se divisent jamais, restent en général attachés au rassemblement de M. le prince de Léon ; les gentilshommes normands ainsi que ceux des autres provinces pouvant disposer d'eux plus librement. ont pu s'inscrire sous les ordres du prince de Léon, de manière que le nombre des gentilshommes pour M. Dutrézor est peu considérable. Il vous prie de faire savoir au ministre que ce n'est ni à sa négligence ni au peu de confiance qu'il a su inspirer à ses compatriotes qu'on doit en imputer la faute. Il vous demande d'obtenir qu'il soit accordé des passeports à ceux qui voudront venir de Londres et qui seront présentés par MM. le comte de Pontbellenger et chevalier de Jartilly ; les deux tiers des gentilshommes réfugiés dans cette île sont bretons, il n'y a qu'un tiers de normands. Si on les enlève pour le prince de Léon et le corps de M. le comte de Williamson, le comte Dutrézor, après avoir eu, le premier, l'avantage du commandement des nouveaux cadres, restera ici sans la posssibilité de former ses compagnies. Le prince de Bouillon, dont je suis le secrétaire en ce moment, vous prie de recommander d'une manière particulière à M. Windham les intérêts du comte Dutrézor, qui est si recommandable par ses talents, ses services, et son entier dévouement au bon parti. Le comte Dutrésor a

reçu hier l'avis qu'il n'avait à sa nomination dans son corps qu'une place de capitaine, trois de lieutenants et trois de sous-lieutenants ; il ne demandera pas pour capitaine le comte de Pontbellenger parce qu'il est instruit par le prince de Bouillon des bonnes intentions du ministre pour cet officier, pour lequel il espère qu'on a réservé cette place.

Le prince de Bouillon vous prie de vouloir bien l'abonner pour le *Courrier de Londres*, et désire recevoir ce journal le plus tôt possible. Il est occupé dans ce moment à écrire au ministre, ce qui fait qu'il ne vous écrit pas lui-même. Il vous dit un million de choses, il espère vous voir bientôt. Je suis logé chez lui et comblé de ses bontés. Agréez, je vous prie, mon général, l'assurance de mon dévouement et du respectueux attachement avec lequel je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Le Vicomte de PONTBELLENGER.

Au quartier général de la marine, à Jersey, ce 25 mars 1795.

Ce n'est que par une voie indirecte que le prince a su les détails des prisonniers échappés. M. Falle, lieutenant gouverneur et commandant ici, les retient, et ne veut pas qu'il soit instruit avant le départ du paquebot. Vous voyez combien il est nuisible que le commandant chargé de la correspondance soit gêné ainsi dans ses opérations. Il n'a su ce que je vous mande que par un officier de police ; il espère cependant les voir aujourd'hui et être en mesure de rendre compte au ministre.

Nous venons de parler aux prisonniers, les détails ci-dessus sont exacts. Tous les Bretons, disent-ils, attendent avec impatience les Anglais ; ils comptent qu'ils vont arriver, c'est leur unique consolation. *Le pain vaut un écu la livre*, encore il est très-mauvais. Le peuple se

plaint de la convention; il dit qu'il est trompé par tout le monde. Les hommes assurent que si les Anglais paraissaient, sur cent il n'y en aurait pas deux qui ne seraient contre eux.

Charette est entré réellement à Nantes avec six cents cavaliers. Il y a laissé des propositions pour la convention; si elles ne sont pas acceptées, il marchera sous trois mois et traversera la France. Il est retourné à la tête de son armée.

Il se disait à Quimper que Caillaux avait comploté avec Charette le renversement de la République. Boishardy est extrêmement redouté par les républicains qui le cherchent avec soin, et ne peuvent l'attrapper; les paysans disent qu'il saute quinze pieds de haut, et qu'il a désarmé plusieurs fois quatre hommes lui tout seul. Lamballes a été pillée par les paysans.

PONT-BELLENGER (1).

Nous avons signalé déjà les retards que subit cette seconde expédition. Projetée dès les premiers jours de l'année 1795, elle ne reçut un commencement de réalisation que dans le courant du mois d'avril. Les ministres anglais fournissaient volontiers les objets nécessaires à cette expédition et ceux réclamés par les chouans : armes, provisions et équipements de toute nature (2); mais il fallait

(1) A M. le marquis de Menilles, Fludyer street, no t. 14 Westminster, à Londres.

(2) Objets demandés pour un débarquement protégé de vive force par l'intérieur. — 400 habits d'officiers, verts, avec des épaulettes de sous-grade en argent, dans la proportion de 6,000 hommes; — 6,000 habits verts, courts, vestes et culottes, fusils, havresacs, paires de guêtres, ceintures à car-

au milieu d'une saison rigoureuse réunir tout ce matériel sous le canon du Vieux-Château et sous la direction du prince de Bouillon ; choisir les cent volontaires qui devaient être placés sous les ordres de La Vieuville, attendre le moment précis

touches, chapeaux; — 12,000 chemises; 12,000 paires de souliers; — 200 habits de tambours et autant de caisses; — 1,000 sabres de grenadiers ou chasseurs avec bandoulières en noir; — 500 aigrettes rouges, 500 id. vertes; — 500 paires d'épaulettes rouges, 500 id. vertes; — 200 drapeaux blancs *imbrodés*, sans bâtons; — 60,000 livres de poudre à canon, 10,000 de poudre fine, 50,000 pierres à fusil; — 2 pièces de huit, 2 pièces de quatre; 1 ou 2 obusiers de campagne, de 7 pouces avec leurs effets, avant-trains, ustensiles, traits, colliers, etc. 4 chevaux par pièce de quatre, 6 chevaux par pièce de huit, si faire se peut; 4 caissons garnis de gargousses à boulets et à mitraille. 1 ou 2 caissons garnis d'obus chargés. 50 hussards, de ceux qui sont à l'île de Wight, ou plus s'il est possible; vêtus, montés et armés, ou non montés s'il y a impossibilité.

Une compagnie du régiment d'artillerie de Rotalier, commandée par des officiers intelligents et surtout dévoués. Deux officiers de génie ou des officiers instruits d'une autre arme qui puissent en faire les fonctions (M. de Suasse).

Une somme considérable en piastres, louis d'or ou guinées.

Si tous ces objets et autres qu'on pourra suppléer, ainsi qu'une augmentation dans le nombre des armes, habits, etc., comme pistolets, habillements de cavalerie, trompettes avec banderoles, imprimerie, instruments de mathématiques, caisses de médicaments, d'instruments de chirurgie etc., etc. Selles, brides, etc., pour 800 hommes, officiers, ecclésiastiques, peuvent être rendus à Jersey le plus tôt possible. Je m'oblige de protéger leur débarquement et leur introduction dans l'intérieur à force armée, en me prévenant huit jours d'avance, du jour où il pourra avoir lieu. Dans ce cas le

où la surveillance des croiseurs républicains serait en défaut. C'est ce que nous apprennent les lettres du chevalier de Moligny, de La Vieuville, de Contades, de Pontbellenger et du Boisberthelot.

point que j'indique est l'embouchure de la rivière de..., que M. Prigent désignera.

« Les troupes destinées à protéger ce débarquement seront rassemblées à une petite journée du point indiqué; et sur un signal convenu avec M. Prigent, qui viendra m'en prévenir, elles s'y porteront rapidement. Le reste des dispositions à faire dans l'intérieur sera également prévenu d'avance.

Je désire que l'on joigne aux objets d'habillement un grand nombre de pièces de drap vert foncé, et moitié de rouge, avec des boutons à tête de clou, dorés et argentés; ainsi que des étoffes ponr doublure, et des cuirs pour bottes et souliers; des éperons, etc.

Lorsque l'expédition devra avoir lieu, il faut que le convoi soit protégé par quelques frégates; que d'autres croisent devant St-Malo, Granville et Cherbourg afin de faire diversion. Si le débarquement projeté dans le Morbihan n'a pas lieu, comme il est très-vraisemblable, le même convoi peut être employé sur ce point. Il est important que M. Prigent soit renvoyé promptement vers moi avec réponse positive. Je présente de nouveau les assurances de mon éternel attachement à M. le prince de Bouillon. »

Tous les objets demandés furent embarqués pour Jersey le 21 mars 1795, à bord du « John and Robert » cap. Joseph West; « the Duke of York », James Batchelor; « the Unity », Joseph Lancaster; « the Amity », James Boyden; « the Hazard », James Harris. Les ordres d'embarquement et de consignation au nom du capitaine d'Auvergne sont signés de l'officier d'ordonnance W. Weaver, 21 mars 1795. Brit. Mus., vol. 1, B, p. 32. Les renseignements qui précèdent, bien que sans signature, font évidemment partie d'une dépêche de Puisaye au prince de Bouillon.

La rupture de la trève au moment du débarquement de Tinténiac et la prise de Vasselot avaient stimulé la vigilance des républicains. La côte était hérissée de croiseurs, et plusieurs tentatives échouèrent. Le nombre de cent auquel on paraissait tenir était une première difficulté. Chacun voulait faire partie du corps expéditionnaire, et une annotation manuscrite de Puisaye, à la suite d'une lettre de La Vieuville du 13 avril 1795 nous apprend que les chefs des rassemblements réclamaient contre ces départs, qui amoindrissaient chaque jour leur effectif. Il arrivait, en effet, que la plupart des gentilshommes expédiés d'Angleterre à Jersey et à Guernesey ne faisaient guère que passer dans ces îles. Incorporés dans les cadres du prince de Léon, de du Trésor ou d'Oilliamson, ils profitaient de la première occasion pour se jeter à la côte de Bretagne, sans attendre le moment fixé par Puisaye et les ministres pour une descente générale. Voici néanmoins les listes, conservées au British Museum, de ceux qui désiraient accompagner le chevalier de La Vieuville. La première de ces listes ne contient que soixante-sept personnes.

Liste des émigrés qui doivent partir pour France, par la seconde expédition, avril 1795.

MM.

Joseph-François-Louis de La Ruée, 59 ans, à Vannes, commissaire des états de Bretagne, et président de l'ordre de la noblesse.

Mathurin-Maurice De Vâlois, 55 ans, au Maine, ancien officier d'infanterie ayant servi 12 ans.

François-Julie Dumesnil de Villeric, 38 ans, à Sécz, entré au service en 1774, en activité depuis.

Charette de La Colinière, 21 ans, à Nantes, entré au service en 1788, en activité depuis.

Le chevalier de Farcy de La Villedubois, 30 ans, à Rennes, entré au service en 1780, en activité depuis.

Jean-Marie-Pierre De La Forêt, 36 ans, à Dol, entré au service en 1779, en activité depuis.

Le chevalier Louis de Bédée, 37 ans, à St-Brieuc, entré au service en 1776, en activité depuis.

Guillaume-Louis Auffrais, de Villeaubry, 36 ans, à St-Brieuc.

Jean-Corneille Mouriant de L'Herbaudière, 21 ans, au Poitou.

Cœsar-Louis Dubouexys, 30 ans, à Rennes, entré au service en 1783, en activité.

Charles-Nicolas de Saint-Paul, 20 ans, à Avranches, entré aux pages en 1786.

Louis-André de Pontavice, 28 ans, à Rennes.

Joseph Le Pays du Filleul, 27 ans, à Rennes.

Guy Picquet de Boisguy, 22 ans, à Rennes, entré au service en 1788, Orléans dragons.

Meriadec-Prudent Goyon de Saint-Loyal, 25 ans, à St-Malo, entré au service en 1786.

Gabriel-Julien Goyon de Saint-Loyal, 21 ans, entré au service en 1789, élève de marine.

François-Jean-Baptiste de Boisroussel, 30 ans, au Mans, entré au service en 1784, gardes du corps.

Marin de Boyslesve, 41 ans, à Angers, entré au service en 1774.

François-Armand-Joseph D'Avoynes de La Jaille, 32 ans, à Angers, entré au service en 1778, infanterie.

Henry Bodard, 39 ans, d'Anjou.

François - Louis - Aimé de Troismonts, Normandie, 37 ans, à Bayeux.

Jean Le Roy Dubourg, 23 ans, à Lisieux, blessé à la seconde campagne, dans l'armée du duc d'Yorck.

Jean-Baptiste Bodard, 37 ans, d'Anjou.

Frédéric-Auguste Avenel, 27 ans, à Avranches.

Louis Desol de Grisolle, 31 ans, à Nantes, entré au service en 1778, marine royale.

Augustin-Pierre de Lisle, 28 ans, à Nantes.

Martet-Charlemagne de Cornullier, 28 ans, à Nantes, entré au service en 1789.

Benjamin Du Bouays de Couesboue, 22 ans, à St-Malo.

Antoine Du Fredot de Planty, 20 ans, à St-Malo, volontaire de la marine royale en 1788.

Augustin Dubreil de La Cannellaye, 20 ans, à St-Malo.

Calixte-François Langlays de Premorvan, 42 ans, à St-Brieuc, entré au service en 1776, retiré en 1777.

Louis Dubreil de La Cannelaye, 20 ans, à St-Malo.

Constant Huchet de Cintré, 20 ans, à Rennes, entré dans la marine royale en 1789.

René-François Derunys, 31 ans, à Nantes, entré au service en 1781.

Louis-François Degaudrion, 18 ans, à Dol.

Guillaume Mouton, 48 ans, du Maine, a servi 8 ans dans l'infanterie en qualité de soldat.

François-Anne-Jean Lorin, 22 ans, à Rennes, ayant fait une campagne dans l'armée de La Roche-Jaquelin.

Gabriel Jonatas - François De Cressolles, 40 ans, à Tréguier, commissaire de noblesse, officier à la suite de l'infanterie.

Jean Colombes, 28 ans, à St-Malo.

Mathieu Hardy, 25 ans, Maine.

André Barbier, 33 ans, à Bayeux.

Michel Jolivier, 26 ans, à Rennes, ayant servi dans l'armée des chouans.

Charles-Joseph de Francheville, 54 ans, à Vannes, entré au service en 1757.

Yves Le Broulter, 37 ans, à Tréguier.

Alexandre Démard, 25 ans, à Paris, élève d'artillerie en 1788.

Litteau, 22 ans, à Bayeux, entré au service en 1789.

Louis Chattu, 23 ans, Anjou.

Le Forestier du Bois-Fougeray, à Dol.

Tanguy du Chatel, 18 ans, à St-Malo.

Jean-Baptiste Porceau de Mondoré, à Nantes.

Charles du Perret, 32 ans, à Vannes.

Louis-Charles-René Cottin de La Conterie, 33 ans, à Rouen.

François Le Veder, 33 ans, à Tréguier.

Pierre Taupin, 60 ans, à Tréguier.

René de Tourneux, 28 ans, à Rennes.

Jean Gutin, 27 ans, à Vienne, en Dauphiné.

François-Marie Beschard, 20 ans, à Vannes.

Jean Gendron, 27 ans, au Mans.

Julien Tendé, 24 ans, à Rennes.

Antoine de La Faille, 55 ans, à Poitiers, major d'artillerie.

Guillaume Mores, 30 ans, à Dol.

Étienne Le Comte, 23 ans, à Dol.

Le chevalier de Saint-Gilles, 20 ans, à Rennes, entré au service en 1789.

Philippe de La Béraudière, 27 ans, en Anjou, entré au service en 1786.

Victor de La Béraudière, 21 ans, élève de marine.

Louis d'Andigné, 30 ans, en Anjou, 1779, garde de la marine.

Deux aumôniers. — Total, 67 personnes.

A ces noms il faut joindre ceux de quelques gentilshommes de la Haute-Bretagne et du Bas-Poitou, qui désiraient se rendre en Vendée pour y rejoindre leurs parents qui y commandaient et fortifier le parti (1). Notamment : le marquis de Goulaine, ancien officier du régiment du Roy-Infanterie, dont la femme suivait constamment l'armée de la Vendée, présente à toutes les actions depuis le 12 mars 1793. Il était seigneur et propriétaire en partie des paroisses indiquées ci-dessous, paroisses de Montbert, Vielvigne, St-André, Rochervier, Touvois, Le Luc, Mormaison, Le Jée, Bouée, Egrefeuil, St-Hilaire, Boulferé. Le baron de Goulaine, lieutenant au régiment de Rohan, au service de Sa Majesté Britannique, demandait à accompagner son frère.

« Le chevalier du Fay, chevalier de Malte, ancien officier du régiment de Rohan et général infanterie, cousin-germain des chefs de la Vendée, désire ardemment d'y passer pour rejoindre son épouse et ses camarades (Bas-Poitou).

« Le chevalier de Leshenault de Saint-Sauveur, ancien officier de marine, chevalier de St-Louis, est assuré de la façon de penser des habitants des paroisses ci-dessous dénommées et de les faire mouvoir comme seigneur et propriétaire en partie. Ces paroisses appartiennent au Haut-Anjou, à dix lieues de Fougères : St-Sauveur-de-Flée, Monguillon, St-Martin-du-Bois, Louvaine, Aviré, La Gaillet, Châtelet, La Ferrière, St-Quentin, Daon, Seurdre, Molière, Chemazé, Le Lion-d'Angers, la ville de

(1) Add^l., ms. 8039, p. 56.

Château-Gontier, où il est très-connu de tous ses habitants, y ayant fait ses quatre recrues pendant plus de vingt ans. Ses parents, tels que MM. d'Autichamp et de Scépaux et autres sont à l'armée de la Vendée.

« Le chevalier de Vezin, ancien officier du régiment de Lorraine, dragons, habitant du Bas-Anjou, est assuré des paroisses ci-dessous dénommées : Vezin, Chanteloup, Nuaillier, La Tour-Landry et autres.

« M. Boucault de Melliaut, ancien officier du régiment Colonel-Général, infanterie, habitant la partie du Bas-Anjou dont les paroisses sont soulevées (Brit., Mus. add[l], mss. 8039, p. 57).

Les impatiences se manifestaient chaque jour davantage : le chevalier de Moligny écrivait de Southampton à Puisaye pour lui faire part des plaintes de son entourage (1) :

« Nous avons ici beaucoup de ces Messieurs qui s'impatientent et un certain nombre prend de l'humeur. Les commencements ont été beaux, mais les retards que nous apporte la condition prescrite du nombre de cent épuisent les moyens de ces Messieurs qui ont pu suppléer jusqu'à présent à la modicité du traitement. Quant à ceux qui se sont déterminés à aller vivre à bord du bâtiment de transport, ils y sont si mal nourris que le temps leur paraît encore plus long ; on ne leur donne que de la viande salée trois fois par semaine, du biscuit pour pain, et les autres jours des légumes. Si les corps de MM. de Léon et du Trésor, qui devaient fournir par tiers comme celui de M. le comte d'Williamson, eussent envoyé autant de sujets que ce dernier, nous serions

(1) Southampton, 31 mars 1795. Add[l]., mss. 8038, p. 36, à M. le marquis de Ménilles.

plus que complets. Il serait bien à désirer que le gouvernement voulût prendre cette raison en considération, ou que l'on trouve des moyens pour déterminer le départ de ces Messieurs qui ne peuvent alléguer aucuns motifs pour rester à Londres. En attendant, je fais et continuerai à faire de mon mieux pour calmer les impatients et adoucir les humoristes, etc.

« C'est encore moi qui vous écris, général, en date de Jersey, pour la dernière fois. Demain, j'espère, nous verrons les frégates qui doivent nous protéger à la côte. Elles ont été occupées jusqu'à ce moment à alarmer dans les différents points; le nôtre excepté (1).

« Grâce à la prise de M. de Vacelot (2), la côte est gardée par mer avec une surveillance qui n'avait pas eu lieu jusqu'ici. Ce nous est un indice de leur peu de moyens par terre. Le détachement que je commande est assez fort pour ne rien craindre, nous arriverons. Si nos amis sont à la côte, comme ils doivent s'y trouver, d'après l'avertissement que nous avons été assez heureux de leur faire parvenir depuis mon retour, par M. de Château-Brillant (qui a débarqué sans trouble près de la baie de La Fresnaie), le débarquement des effets sera complet, nous avons tout lieu de l'espérer.

« Je ne sais? Mais il me paraît qu'il est plus important que jamais d'obtenir des nouvelles sûres, et de tâcher de vous renvoyer un de ceux qui ont été assez heureux pour arriver en France il y a six semaines.

« M. le prince de Bouillon ne vous écrit point. Il nous continue toujours son intérêt et son activité.

Contades est ici depuis hier. Je crois qu'il a obtenu de

(1) Addt., mss. 8043, p. 64. — 6 avril 1795, Puisaye, vol. IV, 441.

(2) Puisaye, vol. IV, 444.

M. le prince de Bouillon, ainsi que Pontbellenger et La Marche la permission de venir examiner comment nous nous conduirons. J'en suis extrêmement satisfait; ces Messieurs reviendront et vous rendront un compte exact de nos succès. Adieu, général, j'espère bientôt me rendre digne de la confiance que vous m'avez accordée.

Ce 6 avril.

Chevalier de La Vieuville.

A M. le marquis de Ménilles, n° 13, Fludyer Street, London.

Monsieur (1),

Le chevalier de La Marche vous a rendu compte du contre-temps que nous avons éprouvé à notre arrivée ici. Les ballots sont enfin rendus de cette après-midi. Je ne crois pas que rien nous empêche de mettre à la voile demain sur un bâtiment que je fréterai (et qui est déjà comme arrêté), puisqu'il n'est point ici de bâtiment de la division. Le chevalier est parti d'ici, le lendemain de notre arrivée, avec de H. (?), à bord d'un paquebot qui était sous voile. Il remplira à ce moyen vos intentions pour ce dont nous avons besoin dans les îles; nous avons fait de concert l'acquisition ici de deux jeunes gens qui me paraissent en tout convenables. L'un a vingt-cinq ans et a servi dans le régiment de Bretagne-Chasseurs; il est depuis un an avec son père, attaché aux corps du marquis Moira. Le second, en France, élève de la marine, a servi les deux dernières campagnes à l'armée de Condé. Rempli de bonne volonté, il arrivait à Southampton en même temps que nous. C'est à sa demande que son père l'accompagne. Je leur crois tout ce qu'il faut; leur nom est La Beraudière. Ils sont du Poitou, confin de Nantes.

(1) Add^l., mss. 8043, p. 66.

Vous voudrez bien, lorsque vous le croirez convenable, faire donner avis à Milord Moira et à M. d'Hector, par le ministre ou comme vous le jugerez à propos, de la disposition que j'en ai fait par vos ordres.

Je crois aussi que le nommé Bernard, matelot, dont je vous ai parlé, sera des nôtres. Le même avertissement doit être donné au major Dauran, capitaine au corps de M. Derville, en même temps trésorier de l'armée, sous la surveillance duquel ce matelot se trouve.

J'ai été hier au cantonnement de M. Derville pour le nommé Baudri ; il est d'une complexion faible, incertain, hors d'état de remplir notre objet dans ce moment, les dames anglaises l'ayant maltraité.

J'aurai l'honneur de vous donner avis de notre départ de cette place, demain j'espère, d'autant moins convenable qu'elle est remplie de Français. Le lieutenant me charge de vous présenter ses respects. Agréez les miens et comptez sur mon zèle, etc., etc.

Le chevalier DE LA VIEUVILLE (1).

10 avril 1795.

MONSIEUR LE COMTE (2).

Mon camarade, M. Suasse, vient de me faire part du désir que vous avez de m'employer avec lui dans l'état-major de l'armée que vous commanderez en Bretagne. Rien ne me peut flatter davantage, Monsieur le Comte, que le choix que vous faites de moi ; rien ne peut mieux convenir au désir que j'ai d'être utile à notre cause et de la servir d'une manière aussi directe. J'accepte donc avec transport et reconnaissance la proposition que vous me

(1) M. le marquis de Ménilles, Manchester Buildings, n° 18 near Parliament street, London.

(2) B. M., addl., mss. 8038, p. 1, Southampton, 10 avril 1775. Puisaye, VI, p. 23.

faites, et je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où, sous vos ordres, je marcherai contre les ennemis de notre Roi. La confiance que nos princes et les ministres anglais ont en vous, Monsieur le Comte, votre réputation et votre réussite à décider le gouvernement de ce pays à nous donner des moyens d'agir sont les garants des succès que nous aurons en marchant avec vous dans des routes que vous nous aurez frayées.

Malgré le désir que j'ai de me faire connaître à vous, Monsieur le Comte, et d'avoir l'honneur de vous faire ma cour, je profiterai de la facilité que vous voulez bien me donner de rester ici encore quelque temps. M. le chevalier de Suasse est mon ami : depuis longtemps nous sommes habitués à penser ensemble. Ce que vous aurez à me transmettre, il me le transmettra ; ce que vous désirerez savoir de nous, il vous le dira : d'ailleurs, au premier mot, je puis être à Londres. Il m'a fait part des réflexions qu'il a eu l'honneur de vous faire relativement à notre existence dans la brigade des ingénieurs et aux moyens de nous pourvoir des choses les plus nécessaires pour servir utilement. Vos promesses m'annoncent que vous les avez approuvées, ces réflexions ; et je pourrais assurer que vous donnerez aussi votre approbation à celles qu'il pourra vous faire.

Si vous n'aviez pas admis son frère à servir avec nous, je vous en supplierais, Monsieur le Comte. C'est un excellent compagnon qui possède, avec un jugement sain et droit, beaucoup d'intelligence, une grande activité, un excellent coup d'œil et un corps infatigable, qualités si nécessaires à la guerre, et qui, à ses différentes connaissances, joint les connaissances locales.

Je suis, etc..... Le chevalier DE ROGER.

Southampton, le 10 avril 1795.

Ce 13, 2 heures.

Au comte de Puisaye.

Enfin, dans deux heures, nous partons, général. Ce retard doit vous avoir beaucoup impatienté, il a produit sur nous le même effet. J'ai fait renfort d'un nouveau compagnon. Son nom est M. d'Andigné, lieutenant de vaisseau, 30 ans, né dans le Cranais, employé dans le corps de M. Hector. Arrivé de l'armée de Condé depuis quinze jours, la même mesure est à prendre pour que le ministre prévienne M. Hector, d'autant qu'il part sans avertir personne (1).

Adieu, général, vous aurez de nos nouvelles des îles et bientôt..... M. DE LA VIEUVILLE.

A Jersey, ce 16 avril.

J'arrive, mon général, de notre expédition sur la côte (2). M. d'Allègre, qui en a été le témoin, vous en rendra le même compte que moi. Nous n'avons trouvé

(1) Add[l]., mss. 8043, p. 70. — Entrée de d'Andigné dans le parti. Voyez sur lui mes mémoires. — Hector réclame vivement. — Une lettre du ministre de la guerre met fin à ses clameurs. Tous ces chefs de corps, tels qu'Hector, Dudresnoy et les autres, jouissaient en paix d'une solde considérable qu'ils étaient menacés de perdre en perdant leurs officiers (Puisaye).

(2) Add[l]., mss. 8043, p. 70. A M. de Ménilles, Fludyer street, n° 13, Westminster. — Le prince de Bouillon signale immédiatement le départ de La Vieuville. Sa lettre est du 14 avril 1795. Il informe Puisaye de son embarquement avec une centaine de gentilshommes « munis et pourvus de mon mieux. » Ils avaient quitté Jersey dans la nuit, sous la protection de quatre belles frégates, et étaient accompagnés d'un fort convoi. Il semble, d'après une lettre postérieure, que le convoi fut obligée de rentrer. — Puisaye, IV, 441, V. 407.

ni amis ni ennemis. La manière dont la côte est défendue est misérable ; des canons sans affûts aux forts, qui, par conséquence, ne peuvent pas nuire à une descente, et quelques gardes nationales courant de postes en postes aux endroits où ils croyaient qu'on avait envie de descendre. Voilà tout ce que j'ai vu, et on peut mettre à terre où on voudra ; voilà ce dont je puis répondre : pas un paysan se mêlant de la défense, quelques-uns spectateurs non armés, d'autres travaillant dans les champs, pas de mouvement dans le pays. Hier, le commodore Strachan m'a pris avec lui à bord d'un petit bateau, et nous avons longé la côte pendant au moins deux lieues, reconnu la baie la plus favorable pour mettre à terre, et nous n'avons vu en tout qu'environ trente hommes qui accouraient du poste de la veille pour garder celui où nous rendions. Ainsi, pour la côte, je vous réponds que vous n'y trouverez aucun obstacle. Quant aux dispositions du pays, le rapport de tout ce qui en vient ne laisse pas de doute sur leur bonté. Quelles quelles soient, il est indispensable de les soutenir, si elles sont bonnes ; de les réchauffer, si elles étaient un peu refroidies ; il faut marcher, mon général, le plus tôt possible ; quelles que soient les forces que vous ayez, elles développeront celles que vous avez laissées, et je puis vous répondre que vous parviendrez sans difficulté dans l'endroit de la Bretagne où vous voudrez aller. Adieu, mon général, j'espère sous peu de temps toucher cette côte que je n'ai fait que reconnaître, et je ne doute pas du succès. J'espère que vous êtes bien persuadé du respectueux attachement que je vous ai voué pour la vie (1). Le comte DE CONTADES.

P.-S. — Si on trouvait extraordinaire que j'aie quitté

(1) Addl., mss. 8037, p. 52.

Grenesey pour aller à cette expédition, je vous prie de vouloir bien vous charger de cette petite iniquité, etc.

Jersey, 16 avril.

Je ne vous parlerai pas, mon général, des détails (1) sur l'entreprise qui n'a pas réussi et dont M. d'Allègre a été témoin; j'espère qu'il aura jugé comme moi que cette difficulté qui n'a été occasionnée que par le retard dans l'exécution de cette entreprise n'effrayera pas les ministres quand ils apprendront qu'avec le détachement sous les ordres de M. de La Vieuville, on aurait pénétré très-facilement; mais le convoi n'aurait pas pu suivre, et votre objet n'eût pas été rempli. J'ai obtenu du prince la permission d'aller être témoin de cette expédition, décidé à partager la gloire du débarquement et revenir ici où vos ordres me fixent. Nous pensons ici que votre présence à la tête d'une entreprise est indispensable : je désirerais que ce fût votre avis, j'aspire depuis longtemps après l'honneur de combattre sous vos ordres. C'est ici le vœu général, et vous réussirez quand vous vous présenterez dans un pays où vous réunissez la confiance générale. Je suis, avec respect, mon général, etc...

DE PONTBELLENGER.

A Jersey, ce 16 avril 1795.

Nous sommes malheureux, mon cher général, et si vous ne faites changer les choses là-bas, je désespère. Venez donc, nous vous attendons avec impatience. Toujours dévoué à la cause qui n'est pas perdue si vous venez, mais qui est désespérée sans vous. Vale.

BOUILLON.

(1) M. le marquis de Ménilles, Londres. — Addl., mss. 8043, p. 17.

La trêve fut l'obstacle principal au succès de cette expédition. L'escadre de sir R. Strachan portant le détachement des cent émigrés conduits par le chevalier de La Vieuville et ayant sous son escorte un convoi considérable d'armes, de munitions et d'effets que le gouvernement avait mis à la disposition de Puisaye et qu'il avait fait parvenir au prince de Bouillon, avait appareillé de cette île, et était le lendemain en vue des côtes de Bretagne. D'après de Puisaye, ce détachement, vu l'éloignement des royalistes, était trop faible pour débarquer autrement que la nuit. « Mais on ignorait ce qui s'était passé, et, dans l'espoir que le chevalier de Tinténiac paraîtroit avec un rassemblement au point convenu, on avoit attendu le jour. Bientôt le rivage, couvert d'uniformes bleus, fit soupçonner qu'il était arrivé quelque chose d'extraordinaire » ; et cette malheureuse trêve priva les royalistes des moyens de continuer la guerre que Puisaye avait employé plusieurs mois à solliciter, à préparer et enfin à leur fournir en abondance. Le commodore fit le signal de se tenir au large ; la nuit revenant, La Vieuville, accompagné du chevalier d'Andigné et de dix-neuf autres, parvint à mettre à terre et fut suivi à quelque temps près, de plusieurs petits détachements qui, ayant pris le même parti que lui, eurent aussi le même succès.

Cet officier s'occupa aussitôt de recueillir et d'adresser à Puisaye les renseignements les plus propres à l'éclairer sur la situation. La lettre sui-

vante, que nous reproduisons in extenso, contient le récit de ses investigations (1).

Tout va mieux ici que les apparences ne l'indiquent (2). Venez vite, général. On vous dira que c'est vous qu'il nous faut. Un chef et de la poudre. Les esprits, autant que j'en puis juger depuis quarante-neuf heures que j'y suis, sont aussi bien disposés que jamais; mais celui qui dirige n'a pas la confiance de tous. La mérite-t-il ?... Je pars pour Rennes, je vais voir ces messieurs, je serai beaucoup plus instruit et n'oublierai rien pour vous rendre un compte exact de ce que j'aurai vu.

Je ne puis trop le répéter, vous, vous et plus que toutes autres choses, de la poudre. Des officiers qui inspirent la confiance, de la poudre, et bientôt vous aurez lieu d'être satisfait.

Je ne serai à Rennes qu'un instant ; quelque chose que l'on fasse, je vais revenir vers la côte, je mettrai autant d'activité qu'il sera en moi, pour rétablir la correspondance. Priez M. W. de ne pas nous retirer l'intérêt qu'il nous porte. Quoique le dernier événement n'ait pas eu le succès qu'on en devait attendre (3). C'est à cette malheureuse trêve... Mais enfin, avant de se permettre de la condamner, il faut connaître la position où étaient nos amis, plus que je ne le fais encore. Je vous informerai exactement j'espère. Des frégates à la côte détruisent les chaloupes canonnières. La marine républicaine sera bientôt nulle. La désertion des matelots est complète. Il ne manque ici qu'un chef à qui tout puisse se rallier...

(1) Mémoires, IV, p. 418.

(2) De La Vieuville à Puisaye. Add., ms. 8043, p. 72. Puisaye, t. IV, p. 441, 17 avril 1795.

(3) Puisaye, IV, 442.

Venez vite et prenez des mesures pour que vous soyez suivi par celui à qui tous les français doivent obéir...

Nous sommes les maîtres dans l'intérieur. Toutes les forces se portent à la côte. Priez que des frégates se présentent sur tous les points, que la Normandie ne soit point oubliée. Qu'elles restent à l'ancre et alarment plusieurs endroits. Cette mesure aura le double avantage d'encourager nos amis et d'inquiéter les républicains qui y sont déjà assez disposés.

Adieu, général, tout à vous et à la cause.

Me Henri (1).

La désertion de l'armée est aussi complète que celle de la marine. Il ne manquera point de soldats sitôt que nous aurons besoin d'une armée. Il faut de l'argent et de l'ordre.

J'ai été très-content de ..... et de Pipi (2). Le M^e^ vous aura rejoint j'espère. Je fais visiter toute la côte pour que vous soyez exactement instruit.

Il est une mesure essentielle que je vous prie de faire exécuter exactement. C'est qu'il soit payé à vue à Londres toutes les traites que vous remettront les différents envoyés. C'est le moyen le plus simple que nous ne manquions pas de fonds. Si mon frère vous demande, je vous prie de lui remettre 100 louis. Ils seront bientôt au comité.

C'est moi qui ai déchiré le cachet pour remettre la note. *(Sans signature).*

(1) Chevalier de La Vieuville, lettres d'Argens. Puisaye, t. IV, 441.

(2) Sainte-Croix, voir la liste des pseudonymes des agents de la correspondance.

Mon Général,

D'après les arrangements pris avec M. Dandigné et l'inquiétude que doivent avoir nos amis à la côte, vous avez jugé convenable qu'un premier débarquement fût fait. Les dispositions ont été prises pour que ce fût dans la baie de St-Quaie. A l'instant où les bâtiments paraîtront, nos amis doivent s'emparer de la batterie qui commande la baie de St-Quaie, pour que le débarquement puisse se faire sous sa protection. Cette mesure avait été prise lorsque, incertains des forces de mer, nous étions obligés de penser à la sûreté des bâtiments ;..... le retard survenu a pu éloigner nos amis du point convenu.

Il me semble qu'après avoir fait prévenir, nous pouvons, au choix de nos amis, débarquer au point qui leur conviendra. Il serait peut-être même convenable qu'ils en choisissent un autre, dans la crainte d'attirer les forces ennemies sur une partie où nous avons de plus grandes affaires.

Je ferai mon possible pour hâter cette entreprise ; mais dans le cas où elle tarderait, je vous prie de me permettre de la confier aux soins de M. de Gras. Je me rendrais alors, seul ou accompagné de quelques-uns de ces Messieurs, à ma destination première. Je ne ferai rien sans avoir tenté de recevoir des nouvelles de la côte (1).

Mon Général,

Le prince de Bouillon espérait avoir de vos nouvelles par le courrier (2). Votre silence l'inquiète ; il me charge de vous en faire part. Il a envoyé sur la côte de St-Briac un de ses lougres pour tâcher de découvrir les signaux

(1) Sans date ni signature, mais certainement de la main de La Vieuville, à Puisaye. — Addl., ms. 8043, p. 74.

(2) 23 avril 1795. Le vicomte de Pontbellanger à Puisaye. Addl., ms. 8043, p. 18.

du chevalier de La Vieuville ou ceux de nos amis ; mais toute cette côte est tellement hérissée de bâtiments, qu'il est impossible d'approcher et, conséquemment, de pénétrer dans aucune baie ni dans aucune anse ; il enverra demain sur la côte de St-Coulon. Comme il a donné sa longue-vue au chevalier de La Vieuville, il vous prie de lui en faire avoir une ou plusieurs : la sienne était excellente, il la regrette beaucoup.

Les nouvelles de paix générale ou particulière ne nous inquiètent pas, puisque vous ne nous dites rien sur cet objet si important. Un projet si désastreux ne peut avoir été conçu dans les Cabinets sans que vous en ayez été instruit, et d'après votre silence, nous éloignons toute idée de pacification, nous vivons dans la douce persuasion que sous peu de jours nous vous verrons ; nous pensons que le bonheur de l'Europe tient à votre présence en Bretagne ; cette idée justifie notre impatience.

Désirant passer en France le plus tôt possible, j'ai remercié M. le comte Dutrézor de l'offre qu'il m'a faite de la place de capitaine aide-major dans son corps. M. le prince de Bouillon, auquel le général m'a demandé, a désiré que je ne prisse aucun engagement ; je suis ravi de cette disposition et je serais bien aise qu'elle valût à mon frère (pardonnez mon importunité), le commandement du cadre que vous avez bien voulu me proposer au nom de M. Windham et que je n'ai pu refuser qu'en faveur de mon frère. Je ne mets de prix qu'à passer avec vous et combattre près de vous ; j'éloigne sans regret toutes propositions, nulle ne me présente le même bonheur. M. Dutrézor est affligé que son organisation ne soit point aussi avancée que celles de MM. le comte de Williamson et prince de Léon, il se recommande à vous, je lui dois de l'attachement et de la reconnaissance, aussi j'ose vous prier de vous intéresser à lui.

Je suis avec respect, mon général, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le vicomte DE PONTBELLANGER.

A Jersey, au vieux château, ce 23 avril 1795.

Le chevalier de La Vieuville, qui est parti pour (1) l'Angleterre après le retour du *Daphné* des côtes de France, vous aura sûrement instruit de tout ce qui s'est passé avant son départ ; nous n'avons à vous apprendre que le retour du pilote Rebours avec huit hommes de l'équipage du *Daphné*, en sorte qu'il n'est allé en France que M. d'Andigné avec son détachement et cinq hommes de l'équipage du lougre total y compris Ste-Croix, etc.

Le comte de Boisberthelot part pour aller vous rejoindre, il a été sensiblement touché du départ de La Vieuville sans lui, il se plaint de cet oubli et aussi de ce qu'on le compte pour si peu de chose ; je suis fâché que les plaintes et les détractions aient lieu parmi nous, vous êtes le père de famille, vous concilierez tout et ferez si bien que nous nous accorderons pour opérer le bien.

Vous me traitez, mon général, avec tant de bonté, que je m'adresse à vous pour les petits détails de mes affaires avec autant de confiance que si j'avais l'honneur d'être connu de vous, et vous jugerez qu'elle s'étend bien loin puisque je vais vous confesser mes faiblesses.

M. du Dresnay, dont l'ombre me poursuit, a fait appeler tous les officiers de son corps, et je ne suis pas compris dans cet appel ; je suis ennuyé d'être trompé et mystifié par cet homme intrigant qui, depuis deux ans, abuse trop hardiment de ma douleur ; s'il a eu assez peu de pudeur pour m'oublier dans son travail, je vous demande la permission d'aller pour un moment en Angleterre, j'apprendrai aux ministres ce que c'est que ce

(1) 25 avril 1795. — Add^l., ms. 8043, p. 20.

colonel qui a tant abusé de leur confiance, je ne resterai là qu'un moment et je me rendrai ensuite où vos ordres m'appelleront. J'ai donné à Boisberthelot un blanc-seing pour toucher mes appointements, c'est encore ajouter à ma honte ; se peut-il que ce petit homme m'ait si hardiment trompé !

Je suis toujours retenu chez moi par la fièvre..... Agréez, mon général, etc.

Le Vte DE PONTBELLANGER (1).

L'expédition conduite par du Boisberthelot rencontrait des difficultés semblables. Les gros lougres qui le portaient, l'Aristocrate et le Royaliste, venaient d'appareiller, lorsque le commodore Strachan, soit excès de prudence, soit par tout autre motif, leur signala de retourner au mouillage. Du Boisberthelot mit à terre son détachement, et, pensant exécuter plus facilement son projet avec un petit bateau non ponté, réduisit de soixante-trois à quinze le nombre de ses compagnons. Le prince de Bouillon mit à sa disposition un petit bateau, *La Loterie*, dans lequel il se risqua avec d'Allègre et quinze émigrés. Ils parvinrent sur les côtes du Morbihan vers le 15 mai. Ils étaient chargés par Puisaye de donner aux chefs royalistes l'ordre d'attaquer les postes républicains partout où il serait possible, aussitôt qu'ils auraient connu sa présence en Bretagne. Le premier soin de d'Allègre, à terre, fut de convoquer le conseil de l'armée catholique, et de lui

(1) M. le marquis de Ménilles, à Londres.

faire part de ces ordres (1). Les lettres suivantes de du Boisberthelot, Le Saige de Villebrune, Tanneguy du Châtel, de Mondoret, de Saint-Gilles, de Pontbellanger, de La Thuillerie et de Pioger relatent ces diverses péripéties. Une des plus intéressantes est certainement celle du 12 mai, dans laquelle du Boisberthelot raconte la prise d'un petit convoi qui sortait de Cherbourg faisant route sur Brest, et l'affaire du fort de Surtainville près Carteret. On la trouvera plus loin reproduite in extenso.

Mon général, j'ai eu l'honneur de vous informer de notre départ que je croyais bien assuré. Deux fois nous avons appareillé avec le plus beau temps.... Mais soit excès de zèle, soit excès de prudence, M. le chevalier Strant (Strachan), commodore de l'escadre, nous a signalé de retourner au mouillage dans la baie de Grouville. L'importance de notre mission ne souffrant pas de pareils retardements, j'ai pris la liberté de débarquer le gros du détachement, et de demander au prince de Bouillon un simple bateau non ponté, nommé La Loterie, dans lequel nous nous embarquons demain une quinzaine, en tout. Je me flatte que demain dans la nuit, si le vent continue, nous débarquerons en Bretagne sur les points convenus, avec facilité, mais sans pouvoir assister nos amis des provisions dont nous étions pourvus dans les lougres qui devaient nous transporter. Ces retardements inespérés me font d'autant plus gémir que j'en apprécie toutes les conséquences. Le prince nous a servis à son ordinaire, de son mieux, et MM. les Offi-

(1) Puisaye, v. p. 193, 194, 204.

ciers de la marine me paraissent remplis de bonne volonté, leur lenteur seulement m'a déplu. Châteaubriant continue d'être notre pilote et notre guide. Je désire que nous soyons assez heureux pour pouvoir vous le renvoyer promptement avec de bonnes nouvelles, mais il n'y faut pas compter, vu les grandes difficultés d'enlever un bateau sur la côte. La prise de la flotille par les frégates nous a procuré la connaissance des signaux importants, et avec lesquels on peut tromper la côte et les bâtiments qui la gardent. M. d'Allègre vous écrit un mot, ainsi je ne vous dirai rien de sa part. Je suis, etc.

Du Boisberthelot (1).

Général,

Ayant été assez malheureux jusqu'à ce moment pour n'avoir fait que des efforts inutiles pour entrer dans une patrie pour le salut de laquelle nous sommes prêts à faire tous les sacrifices, nous osons nous adresser à vous pour solliciter une faveur, que nous paierions de notre sang, et que vous seul pouvez nous accorder. C'est au chemin de l'honneur que nous voulons marcher : une fatalité sans exemple nous en a fermé jusqu'à présent l'entrée ; nous languissons encore dans un exil humiliant, quand nos frères d'armes, parvenus au comble de leurs vœux, volent chaque jour à de nouveaux lauriers, aplanissent sans nous les obstacles qui nous séparent, et ne nous laissent que les regrets d'avoir été chaque fois arrêtés par des événements inattendus ou par la préférence que l'on a donnée sur nous à ceux qui, munis de leur crédit, se sont présentés et ont obtenu de marcher à notre place. Six fois embarqués sous les ordres de

(1) Add[l]., ms. 8043, p. 46, Jersey, lundi soir, 10 mai 1795, baie de Grouville, à M. le marquis de Ménilles, à Londres.

MM. de Tinténiac, de La Vieuville et du Boisberthelot, nous avons été forcés chaque fois de nous éloigner du prix destiné aux intentions qui nous guident : celui de partager les travaux de nos frères.

Une demande que l'honneur et l'amour de son pays ont dictée ne peut être indiscrète vis-à-vis d'une âme assez grande pour nous avoir généreusement ouvert une carrière que nous brûlons de parcourir sous vos ordres, et où chacun de nous désire de devancer les autres. Loin de nos cœurs toute idée d'intrigue ou d'ambition autre que celle d'être utile. Peu faits à notre âge aux menées sourdes des courtisans, c'est directement à vous, Général, que nous avons porté nos plaintes : c'est de votre équité que nous implorons les moyens les plus prompts de rallier les héros catholiques que vous avez formés et dont plusieurs de nos heureux amis viennent d'augmenter le nombre.

Puisse votre dévouement au bien, Général, être l'interprète de celui dont nous désirons de vous donner des preuves, et nous mettre à même de consacrer au plus tôt une existence qui ne nous sera chère que du jour où nous deviendrons utiles.

Nous sommes, avec un profond respect, Général, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Joseph Le Saige de La Villebrune, Tanneguy Du Chastel, Jean-Baptiste de Mondoret, de Saint-Gilles.

A Jersey, le 11 mai 1795.

Mon Général (1),

J'ai à vous informer du départ du comte de Boisberthelot avec quinze émigrés pour les côtes de France, qui

(1) Addl., ms. 8043, p. 22. — 12 mai 1795. — de Pontbellen-

aura lieu demain s'il n'est encore retardé par l'ordre de sir Richard STRANT (Strachan), commodore de la station de Jerzey. Dimanche 10 mai le vent était très-bon, le prince avait donné l'ordre aux deux lougres, *L'Aristocrate* et *Le Royaliste*, de mettre à la voile, ce qui s'exécuta vers les onze heures du matin ; un quart d'heure après les frégates arrivèrent, et, au lieu de croiser comme on en était convenu, firent rentrer les lougres sur lesquels on avait embarqué soixante militaires émigrés et trois prêtres. Ces messieurs étaient si serrés et si mal à l'aise qu'on les a débarqués pour passer la nuit au vieux château. Aujourd'hui, ils se sont embarqués à huit heures du matin ; le vent étant très-fort et de la partie de l'ouest, ils n'ont pas sorti. Le comte de Boisberthelot, désolé des retards qu'éprouve son expédition et jugeant qu'elle s'exécutera plus facilement avec un petit bateau qu'avec de gros lougres, a réduit son détachement de soixante-trois à quinze, et j'espère qu'il partira demain avec M. d'Allègre. Sitôt que nous vous saurons à terre, je me rendrai auprès de vous, ainsi que MM. de Guernisac et de Keroulas, conformément à vos ordres qui nous ont été transmis par le chevalier de la Boissière. M. de La Prévalaye arrivé, nous allons nous occuper de l'organisation des cadres de la division de M. le prince de Léon. M. Dutrezor est fort avancé pour la sienne, toute la noblesse montre beaucoup de zèle pour le service.

Le 9, les frégates anglaises prirent connaissance d'un petit convoi qui sortait de Cherbourg faisant route pour Brest ; le convoi était composé de treize voiles ; un petit lougre s'est échappé, un transport a été brûlé ; le reste

ger à M. le marquis de Ménilles, à Londres, nº 13, Fludyer street Westminster.

est arrivé dans la rade du vieux château, deux carcassières ou chaloupes canonnières, un lougre, et les autres transports chargés de bois de construction, de salaisons, et de cent soixante barils de poudre. Tous les bâtiments chassés par les forces anglaises s'étaient réfugiés sous le fort de Surtainville près Carteret ; les frégates ont battu le fort, le feu a commencé avant quatre heures du matin et n'a fini qu'après dix heures, époque à laquelle elles ont fait taire la batterie forte de deux ou trois pièces de canon, servies par des hommes qui paraissaient des paysans. On n'a vu aucuns uniformes ; un jeune monsieur plus élégant que les autres, se montrait beaucoup, pendant le combat ; les hommes des équipages patriotes mirent leurs canots à la mer, et se sauvèrent à terre, de manière que nous avons peu de prisonniers, et les hommes qu'on a interrogés n'apprennent rien de bien intéressant. Ils disent, comme les papiers publics, que tout le monde désire la paix, qu'on y compte, que la misère est grande, et, d'après leur rapport, il paraît que les côtes de Normandie ne sont pas garnies de forces. Les sans-culottes sont plutôt lassés de la guerre et de leur misère qu'empressés de voir revenir leur religion et leurs prêtres qu'ils ont oubliés, la noblesse qu'ils ont dépouillée ; le nom de roi n'est rien pour eux ; s'ils le désirent, ce n'est que pour avoir la paix et faire une fin.

Depuis longtemps, je désire être assez heureux pour avoir l'honneur de vous voir et être connu de vous ; je vois arriver ce moment avec le plus grand plaisir ; sitôt que l'expédition sera faite, je m'empresserai de me rendre à vos ordres, et je serai bien heureux si je mérite vos bontés. Je suis, avec le plus respectueux attachement, mon général, etc.

Le Vte DE PONTBELLANGER.

Je porterai à M. le baron de Gras son brevet (1), et à Tintenniac sa malle.

A Jersey, ce 12 mai 1795.

Mon Général (2),

Le comte de Boisberthelot est parti ce matin avec quinze compagnons pour sa destination : le temps est superbe et les vents bons : d'après cela, nous espérons qu'il mettra à terre. Tous ceux qu'il avait acceptés, au nombre de soixante et trois, qui restent, sont fâchés de n'être pas de la petite expédition, et murmurent contre ceux qui se mêlent des affaires ; ils disent que s'ils ne sont pas partis, c'est la faute des chefs de division et de cadre, qui ont voulu garder des officiers pour compléter leurs corps. Le fait est que sir Richard Strachan, qui commande les forces de mer, n'a pas voulu partir, ni laisser partir le détachement ; dimanche, le prince avait donné l'ordre aux deux lougres de sortir, ce qu'ils avaient exécuté ; mais l'arrivée des frégates changea tout, et nous n'avons pu savoir pourquoi. Le lundi, les vents ont été contraires, et Boisberthelot, d'accord avec M. d'Allègre, a demandé à changer ses dispositions, ce que le prince lui a accordé. Il existe un grand inconvénient à ce que le commandement soit partagé ; il faut dans ce moment, pour ces sortes d'expéditions, la réunion de toutes les autorités, et elle ne peut nous servir que quand elle est mise entre les mains d'un chef qui est tout à nous et qui prend volontiers sur lui pour faire réussir nos entreprises si difficiles qu'elles soient. Un commodore

(1) Puisaye, VI, 23, 38, 166, 219, 253.

(2) Addt., ms. 8043, p, 24, Jersey, 12 mai 1795, de Pontbellenger à Puisaye. A M. le marquis de Ménilles, 13, Fludyer street, Westminster, Londres.

qui n'est pas instruit de notre position et de nos moyens ne nous est pas propre.

Le prince ne peut faire que ses réquisitions; il les fait, mais s'il arrive qu'on n'y adhère pas, l'exécution est arrêtée. Le prince a envoyé à Guernesey, pour le bâtiment que vous lui avez annoncé, mais il n'en est pas arrivé. Il y a dans les transports, depuis samedi, cent barriques de poudre, ce qui produit cent mille livres pesant; tout va être porté en Angleterre. Je suis fâché que cette poudre ne soit pas restée ici à notre disposition.

Je vous répète toujours avec un nouveau plaisir que le moment de me rapprocher, qui doit être prochain, met le comble à mon bonheur. Je suis avec le plus respectueux attachement, mon général, etc.

Le Vte DE PONTBELLANGER.

A Jersey, ce 12 mai 1795.
Vieux-Château, à neuf heures du soir.

Je vous ai écrit hier, je présume que vous recevrez mes deux lettres à la fois, mais j'ai écrit pour que vous sachiez le départ de nos amis et j'ai voulu vous apprendre quelle est la quantité de poudre prise sur les patriotes.

Le prince de Bouillon écrit dans ce moment à M. Windham, il n'a pas le temps de vous écrire; il vous dit un million de choses, il envoie souvent chercher des nouvelles de La Vieuville, jusqu'à présent il n'a pas pu en avoir, on est dans ce moment sur la côte de France pour cet objet.

Moins heureux que La Vieuville et du Boisberthelot, le chevalier de La Thuillerie n'avait pu faire partie d'aucune tentative de débarquement en Bretagne. Nous voyons par les lettres suivantes

que, le 2 juin 1795, il était encore à Jersey ainsi que MM. de Pioger et de Suasse.

Je viens de recevoir, mon général, une lettre de M. de Woodford, inspecteur de nos corps français à Pyrmont, près d'Hamelen en Westphalie, au sujet de ma comptabilité. Elle est du 28 avril. Malgré qu'il m'annonce avoir reçu tous les certificats qui prouvent la perte que j'ai faite au malheureux passage de Zuiderzée, il paraît douter de la bonne volonté du ministre pour ma décharge ; cependant vous m'aviez assuré, mon général, que c'était une affaire terminée, et comme ma délicatesse peut en souffrir, je vous prie instamment de vous assurer qu'il n'en est plus question, que je puis être tranquille et ne plus craindre de réclamations de cet inspecteur qui, quoique honnête, semble vouloir me faire sentir que j'ai eu tort de me rendre à votre invitation (sans savoir que c'est vous qui m'avez appelé), sans avoir attendu ses ordres. Je compte assez sur votre amitié pour espérer que vous voudrez bien calmer mes justes inquiétudes.

Nous avons tous les jours ici nombre de vaisseaux de guerre qui croisent ; on nous dit qu'on attend un corps d'émigrés, mais ce n'est pas vous, général, et c'est vous que nous désirons voir, vous êtes attendu comme notre sauveur, et en mon particulier je ne serai content que lorsque je pourrai vous assurer de vive voix des sentiments de mon attachement et de très-parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Chevalier de La Thuillerie (1).

Jersey, ce 2 juin 1795.

(1) Addl., ms. 8041, p. 16.

Le même jour, 2 juin 1795, le chevalier de Pioger observe à Puisaye que la brigade d'ingénieurs commandée par M. de Lenglé n'a pas reçu les ordres qui ont été donnés aux autres corps français de se tenir prêts au premier signal. Il demande pour M. de Suasse et pour lui-même de ne plus être sous les ordres de M. de Lenglé, et sollicite de lord Cornwallis une lettre à M. de Lenglé, semblable à celle de Windham à du Dresnay pour le chevalier de Saint-Pierre. Cette missive du chevalier de Pioger ne porte aucune adresse. On peut supposer avec quelque vraisemblance que Puisaye n'habitait plus Londres. Il était encore en Angleterre, mais sur la route de Portsmouth, où, le 6 juin, l'expédition de Quiberon allait mettre à la voile.

CHAPITRE VII.

Traité de la Mabilais, la pacification de Cormatin ne pacifie rien. — Pitt, ses projets et ses moyens d'action. — Régiments d'émigrés à la solde de l'Angleterre. — Listes des gentilshommes qui séjournaient à Londres. — Fabrication de faux assignats, Puisaye prépare une émission de trois milliards. — Leur introduction en Bretagne. — A Londres, Saint-Morys dirige la contrefaçon. — Puisaye s'entend avec lui. — Proclamation relative aux assignats, leur justification. — L'évêque de St-Pol-de-Léon a des doutes sur la légitimité de cette opération et interdit aux prêtres bretons d'y prendre part. — Signes secrets de reconnaissance. — Les agents de Paris, leur influence est hostile à Puisaye : ils s'efforcent de l'annihiler ; ils engagent Charette à se livrer à l'Espagne. — Puisaye l'emporte sur Charette et fait décider que le débarquement aura lieu dans la baie de Quiberon, de préférence à la Vendée. — On embarque les régiments de d'Hervilly, du Dresnay, d'Hector, du Royal-émigrant. — Mésintelligence de d'Hervilly et Puisaye. — Le 25 juin 1795, l'escadre anglaise jette l'ancre dans la baie de Quiberon. — Considérations finales.

La pacification de La Mabilais, du 1er avril 1795, et les conférences de La Prévalaye ne pacifiaient rien. Les Républicains la considéraient comme un

acte de faiblesse arraché, disaient-ils, aux délégués d'un grand peuple. Cormatin seul, « cajolé par les belles dames qui avaient mis l'uniforme chouan à la mode en le portant (1) », applaudi au spectacle, applaudi dans la rue, avait pu croire au mirage de ces négociations. Il tranchait du petit souverain et prenait le titre de général des chouans. Hoche n'avait cessé de surveiller les royalistes et de suspecter les intentions de Cormatin. Les conventionnels avaient été joués à Rennes, et les commissaires pacificateurs mystifiés à La Mabilais. Aussi demandait-il des renforts au Comité de Salut public. « Ce que j'ai pu découvrir doit affliger tous les républicains de bonne foi. Affamer les villes pour les soulever, intercepter toutes les communications, assassiner les républicains et les fonctionnaires publics, tirer de l'Angleterre des armes, de faux assignats et de l'or ; acheter nos soldats, nos matelots, le secret des opérations ; s'emparer des arsenaux, organiser une force considérable, commander partout la terreur, voilà le résumé de leurs projets. Ils ont, disent-ils, l'opinion générale et cent mille hommes à leur disposition. La vérité est qu'ils peuvent avoir trente-cinq mille soldats depuis Brest jusqu'à Avranches, Alençon et Saumur, et que tout ce pays est en contre-révolution. »

Hoche se rendait donc un compte exact des in-

(1) Puisaye, IV, p. 108.—Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, p. 56, t. V.—Rapport d'Aubert-Dubayet au Comité de Salut public.—Beauchamps, III, 145.

tentions secrètes de Cormatin et des vues *profondes* qu'il exposait à l'agent Dufour, l'envoyé de Puisaye, pour le décider à ramener à ses idées de pacification, le chevalier de Silz et les officiers divisionnaires du Morbihan. Un royaliste du nom de Briand, qui avait reçu quelques confidences de Puisaye, jeté en prison durant la négociation, n'avait cessé, dans l'espoir d'obtenir sa grâce, de prémunir les républicains contre les intentions des pacificateurs. Hoche apprit ainsi que les chouans ne s'étaient décidés à signer la paix que pour faciliter, par l'éloignement des troupes et par une fausse sécurité, la descente des anglo-émigrés sous les drapeaux du comte d'Artois (Beauchamp, III, 147).

De son côté, Pitt ne voulait pas retarder plus longtemps un coup décisif. Trois années s'étaient écoulées depuis la dispersion de l'armée des princes. L'intérêt royaliste perdait chaque jour de son poids dans les cabinets de l'Europe et les délais étaient à l'avantage du gouvernement républicain. La première pacification de la Vendée concourait avec le désarmement de la Prusse et de la Hollande. La République semblait reconnue par ses ennemis du dehors et du dedans. Mais ces apparences et ces succès de l'esprit révolutionnaire ne devaient point ébranler sa constance. Il avait compris que « tant de victoires funestes au continent n'étaient nullement dommageables à l'Angleterre (1). Elle continuait à parcourir les mers; ses

(1) Thiers, VII, 358-364.

exportations s'étaient accrues depuis le commencement de la guerre ; enfin elle trouvait dans son crédit et dans sa situation économique singulièrement favorable des ressources inépuisables »... Il restaure le crédit de l'Autriche, à laquelle il garantit un emprunt de quatre millions six cent mille livres sterling ; puis il prend à sa solde les régiments émigrés de Condé, et dit à Puisaye qu'il lui donnera une escadre et le matériel d'une armée. Pendant une des sessions les plus mémorables du parlement anglais, il insiste sur la nécessité d'attaquer la France, la faire rentrer dans ses limites, lui enlever les Pays-Bas et la Hollande, pour refouler dans son sein et ses armées, et son commerce et ses principes funestes. Encore une campagne, et l'Europe et l'Angleterre étaient vengées et préservées d'une révolution sanglante. Les capitaux s'offraient d'eux-mêmes pour continuer cette guerre, qu'il qualifiait de juste et nécessaire.

Indépendamment de l'organisation militaire des îles de l'archipel normand, le ministre retenait aux environs de Londres, à Londres même, et sur différents points, à Southampton et à Romsey, où stationnait le régiment de du Dresnay, un certain nombre d'officiers français émigrés, parmi lesquels (1) :

Le comte Étienne Durfort, marquis de Las Cases, le comte de Thésan, de Brugon.

(1) Add^l., ms. 8039, p. 39.

Vicomte de Blangy, colonel de gendarmerie, au 1er juillet 1789.

Vicomte de Canisy, colonel de la Reine-Cavalerie, normand.

Le comte de Néel, colonel, Bourbon-Infanterie.

Dulon, colonel d'Infanterie, au 1er juillet 1789.

Chambons, normand, qui avait été député à l'Assemblée.

Parmi les lieutenants-colonels, à l'époque du 1er juillet 1789, qui se trouvaient à Londres ou aux environs : le comte Trenquelion, lieutenant aux gardes-françaises ; le chevalier de Blangy, sous-lieutenant des gardes du corps du roi, normand; le comte de Tilly, sous-lieutenant des gardes du corps du roi, normand; le comte de Guillerague, officier des gardes du roi, de la Guyenne ; de Gastonville, officier des gardes du Roi, de l'Ile-de-France (avec la mention : bon pour l'état-major) ; le comte Sureault, lieutenant aux gardes-françaises, de l'Ile-de-France.

Parmi les officiers majors en second ou brevets de major, au 1er juillet 1789 : le marquis de Castelar, comte d'Argaud, comte de Faucigny ; chevalier de Canisy, en second, cavalerie, normand; comte de Viella, lieutenant de vaisseau, de Guyenne; chevalier de Viella.

Les capitaines étaient : le chevalier de Nesle, Ile-de-France, infanterie, Guyenne : de Maignan, Champagne-Infanterie, 47 ans ; baron du Merle, dragons, 30 ans, Normandie, bon, a été employé dans l'état-major des princes; chevalier de Gravelle, Agénois-Infanterie, 45 ans, normand ; chevalier de Gombault, Artois-Dragons, 42 ans, Guyenne; marquis d'Aramon, cavalerie, Languedoc, 34 ans, bon.

Vicomte de Narbonne, infanterie, 38 ans, du Languedoc, bon.

Comte de Perrin, infanterie, 47 ans, du Languedoc, bon.

Comte de Navailles, infanterie, 36 ans, du Béarn, bon.

Baron de Stane, Dauphiné-infanterie, 46 ans, de Champagne, bon.

Comte de Médavy, Orléans-dragons, 36 ans, de Normandie.

Comte de Montchal, cavalerie, d'Auvergne, bon.

Baron du Blaisel, Royal-Navarre cavalerie, 41 ans, de Picardie, bon.

Comte de Laigle, cavalerie, 28 ans, de Normandie.

Le chevalier de Laigle, cavalerie, 26 ans, Normandie.

Comte Amédée de Duras, cavalerie, 24 ans, de Guienne, bon.

D'Aché, infanterie, 34 ans, de Normandie, bon.

Fonnesay, cavalerie, 35 ans, de Brest, bon ; il tient boutique à Londres.

Marquis de Julliac, cavalerie.

Comte de Valois, commandant de bataillon de province, 42 ans, de Normandie, bon.

Le comte de La Tour-d'Auvergne, infanterie, 29 ans, de l'Isle-de-France, bon.

De Monclar, capitaine d'artillerie, 45 ans, bon, était au service de la Hollande.

Comte d'Abot, cavalerie, 35 ans, de Normandie, bon.

Le chevalier de Chalouet, infanterie, 40 ans, de Normandie, bon.

Liste des lieutenants et sous-lieutenants à l'époque du 1er juillet 1789, actuellement à Londres ou environs.

De Sevire (peut-être de Serre), lieutenant agenais, infanterie.

De Gateau, infanterie, 30 ans, du Poitou

De La Haye, chasseur, 42 ans, de Normandie, bon, parlant anglais.

Le chevalier de Franchecourt, infanterie, 34 ans, de Franche-Comté.

Baron de Vauquelin, sous-lieutenant-commissaire, cavalerie, 28 ans, Normandie, bon.

Comte Georges de Mathan, sous-commandant, gardes-françaises, 25 ans, Normandie, bon.

De Villeneuve, lieutenant de chasseurs de Guienne, 29 ans, de Picardie, bon.

De Vainville, commandant de Languedoc, infanterie, 30 ans, de Picardie, bon.

De Goupil, lieutenant, infanterie, 28 ans, du Languedoc, bon, fait la guerre d'Amérique.

De Bombel, lieutenant, infanterie, 29 ans, de Picardie, bon.

De Barbantane, lieutenant de chasseurs, 26 ans, de Guienne, bon.

De Lubersac, lieutenant, infanterie, 25 ans, du Périgord, bon.

De Vesins, lieutenant, dragons, 28 ans, du Languedoc, bon.

Comte de Julliac, lieutenant régiment du roi, infanterie, 27 ans, de Guienne, bon.

D'Avessins, lieutenant, infanterie, 27 ans, bon, parlant anglais.

D'Oppède, lieutenant, infanterie, 26 ans, de la Provence, bon.

De Fontenay, sous-lieutenant, Languedoc-Dragons, 28 ans, de Normandie, bon.

Le marquis de La Rivière, sous-lieutenant aux gardes-françaises, 24 ans, de Paris, bon.

Le comte de Monteaux Saint-Genies, chasseurs de Languedoc, 25 ans, de Guienne, bon

De La Marche, sous-lieutenant aux gardes, 26 ans, de Paris, bon.

De Scelles, lieutenant de cavalerie, 25 ans, de Paris, bon, neveu du maréchal de Merau.

Gardes du corps de Mgneur, maison du roi à cheval et gendarmerie à l'époque du 1er juillet 1789, à Londres ou environs.

Du Quesnoy, brigadier des gardes du corps Luxembourg, 55 ans, de Normandie, brevet de capitaine de cavalerie, bon.

Baron du Lin (?), garde du corps du roi, 22 ans, du Béarn, bon.

De Sainte-Gemme, idem, 40 ans, de Guienne, bon.

Du Mas, idem, 54 ans, bon.

Du Marchis, idem, 50 ans, Normandie, bon.

Letagnac, idem (?).

De Gatine, idem, 40 ans.

De Gray, idem, 39 ans, bon.

De Guissac, idem, 25 ans, de Guienne, bon.

Le chevalier de Vaquier, idem, 26 ans, idem, bon.

De Castagnelli, idem, 45 ans, idem, bon,

De Vaquier, chevau-léger, idem, bon.

Jeunes gens qui ne servaient point à l'époque du 1er juillet 1879 à Londres ou environs.

Chevalier de Magny, page de Madame, 24 ans, de Guienne, bon.

De Berivac, page d'Artois, 24 ans, de Guienne, bon ×.

De Bussy, aide-de-camp de M. de Maillebas, 22 ans, bon.

Comte de Blangy, aide-de-camp de son père, 20 ans, de Normandie, il était à Mastreck ou son frère a été tué, bon.

Du Blaisel, point servi, 16 ans, de Picardie, bon.

Le comte de La-Tour-du-Pin, aide-camp de son père, 18 ans, de Paris, a fait la campagne 1792, bon.

De Bartauille, point servi, 22 ans, de Guienne, bon.

De Cambon, point servi, 24 ans, de Toulouse, bon.

Bussy de La Boulaie, point servi, 21 ans, bon.

Monspey fils, point servi, 17 ans, lionnais, bon (?).

Liste des émigrés dont je ne connais pas les services, à reporter à mesure sur les autres listes.

Comte d'Albignac, lieutenant des gardes du roi, à Bayeux, 50 ans, de Rouergue.

De Château-Thierry, 34 ans, Normandie, bon.

Du Doride, garde-française, 50 ans.

Du Doride fils, 22 ans.

De Villereau, 30 ans, de Normandie, bon ; il est tailleur à Londres.

D'Ailly, 28 ans, de Normandie, bon.

De La Morinière, marine, 51 ans, de Normandie, bon.

De Caqueray, cavalerie, 30 ans, de Normandie, bon.

De Merville, marine, 35 ans, de Normandie, bon ; il travaille à la *Gazette de Londres*.

Le Neveu de Quinemont, bon.

De Saint-Cyr, cavalerie, 40 ans, de Normandie, bon.

Chevalier de Valori, marine, 34 ans, de Normandie, bon.

Comte de Monteaux-Saint-Geniès, hussard, bon.

De La Houssaie, officier de Barrois infanterie, bon.

Le Mesnard, artillerie hollandaise, 26 ans, de Normandie, bon.

Des Rotours, idem, Normandie, bon.

Le duc de Crussol, colonel.

Pitt, en même temps qu'il préparait une armée,

encourageait la fabrication des faux assignats qui allait recevoir de Puisaye une impulsion et un développement extraordinaires. « Nous n'avons plus le sol, écrivait à Puisaye le chevalier de Chantreau (1)... Cette guerre d'assignats, seule, est capable de détruire la république. Tout est ici à un prix fou. Dans tous les cantons de Vannes, Ploermel, Josselin, Pontivy, St-Brieuc, Lamballe, jusqu'à Dinan, l'argent monnayé a cours. Un pot de cidre se vend 30 et 40 sous en assignats, ou bien 3 et 4 sous en argent.

« Il importe, déclarait Puisaye, que le cours des assignats soit maintenu ; que l'armée soit composée, en grande partie, de troupes irlandaises, dont plusieurs ont servi en France... que tout soit payé comptant (2), etc. » Déjà, en 1791 et 1792, il avait été proposé d'émettre des assignats revêtus des formes extérieures de ceux des assemblées nationales, en en garantissant le remboursement pour l'époque de la restauration. L'exécution de ce plan, dont M. de Calonne passait pour être l'auteur, avait été confiée à de Saint-Morys, dont nous avons précédemment fait connaître l'activité ; et lorsque Puisaye arriva à Londres, il le trouva en possession des planches et des ustensiles nécessaires. Au mois de février 1793, l'espion républicain Barthe, envoyé par Morillon à Jersey, apprenait que le gouvernement anglais avait fait

(1) Lettre du 28 déc. 1794. Puisaye, t. IV, p. 214.
(2) Puisaye, III, p. 101, 102.

fabriquer pour deux cents millions de faux assignats; et de Calonne, dans une de ces conversations imprudentes auxquelles parfois les hommes d'État les plus expérimentés se laissent entraîner, dévoilait à La Touche-Cheftel les plans de la coalition des princes : « En vain le comte d'Artois, disait-il, me presse de le joindre; je m'occupe ici plus utilement de ses intérêts. Je lui ai fait passer trois millions en assignats parfaitement imités... j'en fais fabriquer de nouveaux, et dès que cette opération sera terminée, je m'occuperai de la Bretagne (1). » Aussi le papier baissait-il tous les jours : « Il est à dix sols pour cent; si nous avions de l'or, nous aurions à nous la plus grande partie des troupes : mais de l'or, de l'or, des armes, de la poudre, et nous réussirons (2). »

Un Italien, Vincenti, faisant partie des équipages de la flotte, introduisait en Bretagne ces faux assignats; il fut arrêté et fouillé; mais ils étaient tellement bien imités qu'ils furent trouvés bons et qu'on les relâcha. Après la guerre, on en trouva des montagnes dans le château de Montorgueil.

Beaucoup de ces assignats furent fabriqués sur les bords d'une des plus belles rivières de l'Angleterre (3), La Tyne, au nord de Hexham, dans le Northumberland, près de Haughton Castle. La planche existait encore en 1869; et à la même époque

(1) Beauchamp, I, 69.

(2) Lettre de Jouette à Puisaye, t. IV, p. 335.

(3) Athenaeum, oct. 30, 1869, p. 566, G. A. Lebour. Geologizing in North Tynedale.

on voyait les ruines du moulin à papier où ils furent préparés et imprimés. La tradition du pays rapporte que, depuis, ce moulin ne prospéra jamais.

Puisaye se fut bientôt concerté avec de Saint-Morys sur les moyens d'augmenter leur nombre dans une proportion qui dut paraître extravagante. Plus de fabrication clandestine, plus de spéculation particulière, plus de mystère : supprimer les dix-sept ou dix-huit manufactures qui existaient à Londres au moment de son arrivée ; émettre le papier-monnaie en vertu de l'autorité suprême ; en garantir le remboursement sur la propriété publique ; lui donner tous les signes extérieurs de celui dont la Convention avait forcé le cours, en lui imprimant toutefois un caractère secret au moyen duquel il fût authentiquement reconnaissable, lorsqu'on se trouverait en mesure d'en effectuer le remboursement ; donner la plus grande publicité à une émission de trois milliards, et la faire précéder par une proclamation qui serait répandue en France et à l'étranger : telles étaient les parties principales du programme de Puisaye. Les princes français, pensait-il, avaient le droit de faire circuler un papier-monnaie en France, en en garantissant le remboursement sur la propriété de l'État : le gouvernement britannique ne l'avait pas, et ce qui était légitime pour les uns n'était qu'une bassesse criminelle chez les autres (1).

La proclamation parut sous la forme d'un arrêté

(1) Puisaye, t. III, p. 365.

pris au nom du roi par le conseil militaire de l'armée catholique et royale de Bretagne du 20 novembre 1794.

Il décidait, article premier, qu'il serait « établi une manufacture d'assignats en tout semblables à ceux qui avaient été émis ou le seraient par la soi-disant Convention : article deuxième, que ces assignats porteraient un caractère secret pour que le remboursement en fût fait à bureau ouvert aussitôt que les circonstances le permettraient. L'article troisième était ainsi conçu : La quantité d'assignats que produira cette fabrication devant excéder la proportion des besoins journaliers de l'armée, le surplus formera une caisse particulière destinée à venir au secours des parents de ceux des royalistes qui auront péri dans le cours de la guerre, et à conserver des capitaux au profit de ceux qui survivront. — Article IV. N'importe quelle ait été l'issue de la guerre, ces capitaux seront répartis entre tous les membres des armées catholiques et royales, ou leurs héritiers, dans la proportion qui sera réglée par le conseil. »

Telles étaient les raisons par lesquelles Puisaye entreprenait de légitimer, devant ses contemporains et devant l'histoire, la contre-façon des assignats républicains. De part et d'autre, royalistes et conventionnels invoquaient le même principe de propriété et promettaient le remboursement. L'inévitable banqueroute devait anéantir ces espérances chimériques et faire à chacun une part de responsabilité presque égale dans la ruine des détenteurs de bonne foi. Il est juste d'ajouter que si Puisaye s'est efforcé de présenter cette mesure

sous des couleurs favorables, tous les historiens n'ont pas été tourmentés par les mêmes scrupules. « En assignats ! s'écrie Louis Blanc, en assignats ! que de tragédies dans ce mot ! Mais, en revanche, que de prodiges ! Qu'importe, après cela, que les économistes, pour l'honneur de la théorie, condamnent l'assignat ? Il est absous, puisque, associé à l'enthousiasme républicain, il a fait la révolution et sauvé la France ! » Consciences Républicaines qui avez pu craindre l'abus de la planche aux assignats, quelle erreur est la vôtre ! Que parlez-vous d'abus ! L'assignat a sauvé la France ! Faites taire vos scrupules, et qu'importent les ruines particulières et l'opinion des économistes !

L'évêque de Dol, M. de Hercé, donna son approbation au plan de Puisaye, et de Saint-Morys réunit, pour accélérer ce travail, un grand nombre d'émigrés, tant laïcs qu'ecclésiastiques, qui trouvèrent ainsi une ressource précieuse. Cette considération n'empêcha pas M. de La Marche, évêque de St-Pol-de-Léon, de blâmer cette organisation. M. de Léon, vicaire-général de l'évêque catholique de Londres, enjoignit aux prêtres de cesser ce travail incompatible avec le caractère sacerdotal dont ils étaient revêtus, et appuya ces ordres de la menace des censures ecclésiastiques.

« Les princes, disait-il, n'ont pas le droit de faire un faux. S'ils avaient, comme on dit, l'intention de rembourser les assignats fabriqués à Londres, ils auraient dû en émettre qui auraient porté leurs noms, leur empreinte. On dit qu'il y

a une marque distinctive, un caractère de reconnaissance pour leur remboursement ; mais cette marque même doit les faire tenir pour faux (1). » La plupart des prêtres prirent le parti de se retirer ; et l'évêque de Dol, bien que d'une opinion opposée, engagea les plus tenaces à suivre la même résolution. La censure de M. de Léon n'arrêta pas cette fabrication, sur laquelle néanmoins Puisaye lui-même semble redouter le jugement de ses contemporains (2). « Rendez-moi, je vous prie, un service particulier, écrit-il au comité central catholique royal ; tâchez de vous procurer de vrais assignats, ne fût-ce que pour 3,000 livres... Je fais faire des assignats de 25, de 10 et 15 sols ; mais cela est horriblement volumineux... Comme il sera très-pressant d'avoir des sommes immenses, j'en fais fabriquer beaucoup de gros. Envoyez-nous-en à force, de vrais, pour que l'on puisse varier les séries, les signatures et les chiffres. »

D'après les papiers déposés au British Museum (vol. CI), les signes secrets de reconnaissance étaient ceux-ci : Pour les assignats de 5 livres : « à la bande de droite, le premier azur en descendant le plus près du mât au bout du mot *mort*, un peu émoussé par un coup de burin dans la partie à droite, à côté du filet extérieur ;

(1) Lettre de l'évêque de Léon au prêtre Dudouit. — Dudouit à Puisaye. Mss. Brit. mus., vol. CI. — Collection des mémoires des maréchaux de France, 2e livraison. Ladvocat, Paris, 1824.

(2) IV, p. 410.

Pour les assignats de 25 sols ;

Dans le filet du rond à gauche, dans la partie inférieure dudit filet qui est dans la bande, une coupure de burin ;

Pour les assignats de 50 livres : au filet d'en bas, en dehors, dans le troisième chiffre de la série, un point rond. »

On se fera facilement une idée de l'activité de cette fabrication par ce passage d'une lettre de Hoche après l'affaire de Quiberon : « J'ignore quels étaient les desseins de l'intrigant Puisaye. Il avait apporté avec lui pour plus de dix milliards de faux assignats ; tous vont être brûlés » (24 juillet 1795).

L'hiver de 1794 et les premiers mois de 1795 s'étaient écoulés sans qu'il eût été possible à Windham et Puisaye de tenter l'expédition ; mais, pendant cette période, Puisaye, entouré de jaloux, n'avait pas trouvé de concurrents, et avait obtenu des ministres anglais une confiance sans précédents. Sa tâche était terminée à Londres : ses compagnons le rappelaient ; il allait se rapprocher du théâtre de l'action et mettre en œuvre les forces dont il disposait.

Il use de son influence sur le cabinet anglais pour faire décider, contrairement aux avis de Charette et des agents de Paris, que l'expédition débarquera dans le Morbihan, dans la presqu'île de Quiberon. De nouvelles épreuves l'attendent, et des ennemis implacables vont opposer à ses efforts les obstacles les plus inattendus et les plus

variés. Tous les historiens, en effet, sont à peu près d'accord pour reconnaître que les intrigues des agents de Paris furent une des causes principales des désastres du parti royaliste. L'ambition du ministre d'Espagne, Prince de la Paix, alors duc d'Alcudia, leur fournit l'occasion tant cherchée d'enlever à Puisaye le mérite d'une restauration (Puisaye, VI, p. 360). Leur objet principal et le service unique, selon eux, à rendre au roi, était d'empêcher les Anglais de réaliser la contre-révolution. « La perfidie anglaise » était leur expression favorite; et Pitt présentait ce spectacle d'un homme d'état attaqué par deux partis extrêmes et par ceux-là même dont il soutenait les intérêts. En même temps qu'ils allaient proclamer Louis XVIII roi de France, sur les côtes du Morbihan, les agents écrivaient au Conseil du roi : « Si l'Espagne veut conserver la couronne de France à la maison de Bourbon, elle ne peut pas trop se hâter d'en fournir les moyens... Il ne paraît que trop vrai qu'ils ménagent un parti dans la Convention pour placer le duc d'York sur le trône. Il est certain du moins, que ce prince correspond avec Tallien. C'est ce que M. de Bourmont a découvert en tirant parti d'une demi-confidence que lui a faite le ministre anglais à Berne. »

Le 16 janvier 1795, ils engageaient Charette à se livrer à l'Espagne. L'alliance avec l'Angleterre, c'était la trahison, la livraison du sol français à une nation ennemie. Sans doute; mais il est diffi-

cile d'apercevoir en quoi cette alliance avec l'Espagne différait de l'alliance anglaise. Le pays était toujours livré, et le sol toujours foulé par des armées étrangères. Remarquons, hélas ! qu'à cette époque, comme à d'autres aussi troublées et plus récentes, les partis se sont renvoyé cette odieuse accusation. La trahison est partout, l'or étranger dans toutes les mains, et l'espionnage devient l'obsession continuelle des esprits inquiets. On se flétrit réciproquement, de façon à rendre impossible tout essai de conciliation, et des contemporains qui se fussent aimés peut-être, meurent sans avoir cessé de se haïr et abandonné l'espoir d'une vengeance.

Ainsi, pour les royalistes soumis à l'influence des agents de Paris, comme pour les républicains, l'entente de Puisaye et du cabinet anglais démontrait un dessein prémédité de livrer sa patrie. Est-il nécessaire de dire que Puisaye n'était pas plus vendu à l'Angleterre que tel autre chef royaliste, que Charette, par exemple, dont il faut rappeler cette réponse à Lucas Championnière, l'un de ses officiers, qui lui exprimait des doutes sur la sincérité des intentions de ce gouvernement : « Je crois peu au désintéressement des Anglais ; mais je saurai jouer Pitt, comme j'ai joué la Convention (1). »

Jouer Pitt, jouer la Convention ! n'était-ce pas là le rêve de tous ceux qui ont tenté cette aven-

(1) Beauchamp, *Guerres de Vendée*, III, p. 152. — Billard de Veaux, *Bréviaire du Vendéen*, I, p. 335.

ture? Rêve décevant s'il en fut, et dont la fin tragique démontra la folie.

Les agents s'efforçaient de gagner à leurs projets les émigrés venant de Londres avec les instructions de Windham. A peine La Vieuville avait-il débarqué qu'ils le désignaient, lui et Pontbellanger, au commandement de la Haute et de la Basse-Bretagne, sous les ordres suprêmes de Charette. La Vieuville agissait en Bretagne dans le sens des agents, pendant que d'Andigné s'acheminait vers Londres pour faire destituer Puisaye. Le comte de Bourmont partageait les mêmes sentiments : « Puisaye doit ignorer les négociations avec l'Espagne, et d'Andigné recevra les ordres du Conseil des Chouans, à Londres (1). »

Brottier, prêtre apostat, Despomelles et Lemaître, les plus actifs et les principaux agents, dirigeaient la correspondance sous les pseudonymes de Thébault, du juif et de Castel-Bianco. Leurs lettres étaient écrites en encre sympathique : plusieurs sont de leur main, et les autres sont de cette madame de R..., qui y est appelée l'aimable secrétaire. Ils confondaient, dans leurs insinuations malveillantes, le comte d'Artois, les princes de la maison de Condé et Puisaye, et n'hésitaient pas notamment à accuser le comte d'Artois d'avoir donné aux Royalistes des ordres contraires à ceux de Louis XVIII. Avant d'arriver en Bretagne, Puisaye était donc abandonné d'une partie de ses officiers, destitué et proscrit.

(1) Lettre du 16 mai 1795, t. VI, p. 396.

Le moment de mettre à la voile approchait. « Le soir du 6 juin, j'allai, dit Puisaye, avec M. Windham à l'Amirauté, où M. Nepean me remit un paquet cacheté qu'on me dit contenir les dernières instructions du gouvernement, et que je ne devais ouvrir qu'en pleine mer (1). » Il quitta Londres le lendemain pour se rendre à Portsmouth, accompagné du vicomte de Chambray et du fidèle Laurent. Les derniers préparatifs furent terminés promptement; on embarqua des vivres pour une armée de six mille hommes pendant trois mois et une quantité considérable d'uniformes, de fusils, de baïonnettes, de cartouches, de selles, sabres, pistolets, bottes, souliers, etc. La caisse consistait en dix mille louis d'or et une ample quantité de bons à l'effigie de Louis XVII, remboursables par le trésor royal. « Ces bons étaient faits sur un papier de couleur transparente dans la confection duquel on avait introduit des signes secrets de reconnaissance qui en rendaient la contrefaction difficile (2). » Le commandant des forces navales était possesseur de sommes assez considérables; Puisaye était également porteur d'une lettre de crédit de Pitt, et, à la première réquisition, les ministres anglais lui eussent envoyé des millions; du moins n'hésite-t-il pas à l'affirmer hautement et sans invraisemblance.

(1) Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 56.
(2) Id., *ibid.*, t. VI, p. 25.

Cinquante bâtiments de transport mirent à la voile sous la protection de l'escadre de sir John Borlase Warren : le Robuste, le Tonnant, l'Étendard, la Pomone, l'Anson, l'Artois, l'Aréthuse, la Concorde et la Galatée. Les régiments embarqués furent ceux de d'Hervilly, de du Dresnay, d'Hector ou de la Marine, du Royal Émigrant, d'un corps d'artillerie sous le commandement de Rotalier, formant un corps d'armée d'environ trois mille hommes. On leur adjoignit une brigade de dix-huit ingénieurs, un petit nombre de gentilshommes officiers pris parmi ceux dont nous avons donné la liste, M. de Hercé, évêque de Dol, et cinquante prêtres (1).

A peine en mer, la mésintelligence éclata entre les chefs. Les ordres dont Puisaye ne devait prendre connaissance qu'après avoir perdu de vue les côtes anglaises portaient en substance que les troupes en mer seraient sous les ordres de d'Hervilly, et passeraient sous les ordres de Puisaye dans le cas seulement où la descente s'effectuerait en Bretagne. Si un débarquement sur la côte de Quiberon était jugé impraticable, on devrait le tenter sur la côte de Bourgneuf ou sur tout autre point plus favorable.

Au moment ou d'Hervilly avait été désigné par le cabinet britannique pour servir en second sous Puisaye, il ne connaissait pas le point sur lequel devait se porter l'expédition. Il croyait que les

(1) Puisaye, t. VI, p. 60.

ordres étaient pour les îles de Jersey et Guernesey, où les cadres étaient déjà réunis, et que la descente s'effectuerait sur les côtes nord de Bretagne. Cette erreur, répandue par les indiscrétions des correspondants de Londres contribua à mettre en défaut les comités de la Convention. Le secret n'avait été confié qu'à sir John Warren, Tinténiac, d'Allègre et du Boisberthelot. Il fut si bien gardé que la plupart des officiers et l'évêque de Dol envoyèrent dans les îles une partie de leurs équipages.

Le départ eut lieu de Portsmouth, et de la baie de Spithead. La direction du convoi déconcerta ceux qui étaient dans la confidence des agents de Londres et de Paris; notamment d'Égrigny, qui demanda à être envoyé vers Charette avec quelques autres personnes, pour l'engager à reprendre les armes. Les deux frégates qui les portaient revinrent sans avoir obtenu un signal des royalistes de Vendée.

Des renforts stationnés à Jersey et Guernesey devaient rejoindre l'escadre de sir John Warren. Ils ne furent d'aucun secours. Hoche prit les devants, et rendit inutile toute tentative de jonction en attaquant l'armée à cocarde blanche. Une division venant de Jersey fut signalée le lendemain de la débâcle, et une autre partait de la même île, peut-être le même jour. La confusion des ordres rendait impossible toute action d'ensemble (1).

(1) *Bréviaire du Vendéen*, I, 339. — *Opinion de Billard de Vaux sur Puisaye*, p. 335.

Le 25 juin 1795, l'escadre anglaise avait jeté l'ancre dans la baie de Quiberon. Nous n'entreprendrons pas de refaire le récit, tant de fois reproduit déjà, de cette malheureuse expédition. Nous avons dû borner notre tâche à la publication de correspondances inédites et spécialement des listes des émigrés enrôlés à la solde de l'Angleterre ou placés dans les régiments en formation aux îles normandes. Ce lamentable épisode se lit avec fort peu de variantes d'ailleurs dans toutes les histoires de la Révolution. Les ressemblances, on pourrait presque dire l'uniformité du récit proviennent de ce fait, que les mémoires de Puisaye en contiennent les détails les plus précis, les plus minutieux et les plus émouvants. Les historiens se sont succédé et lui ont emprunté, parfois textuellement, cette relation dramatique. Thiers lui-même n'y a introduit aucune modification importante quant à l'ordre des faits (1). Nous ne

(1) Sur ce désastre on peut encore consulter les « Mémoires » de Vauban; l'Annual Register, si précieux pour l'histoire de cette époque, v. XXXVII; le récit manuscrit du marquis de La Jaille, dans les papiers de Puisaye, v. CVIII, mss. du British Museum; le journal manuscrit de Beaupoil de Ste-Aulaire, papiers de Puisaye, B. M. v. CVIII; la correspondance de Hoche; la correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye, etc., Naval Chronicle, t. III; James, Naval History of Great Britain; les rapports de Doulcet de Pontécoulant, de Tallien; le Moniteur; le Courrier Républicain; la Relation manuscrite du chevalier de Chalus, papiers de Puisaye; la Relation de Chaumereix, Londres 1795; les « Mémoires de Tous »; etc...

pensons pas devoir nous arrêter davantage sur les appréciations que ces événements ont suggérées aux mêmes historiens. Maudire le gouvernement anglais, l'accuser de complicité ou de trahison, rejeter alternativement les causes du désastre sur d'Hervilly ou Puisaye, nous semble une tâche purement déclamatoire et superflue. Pour diverses raisons, le Cabinet anglais désirait le succès des émigrés et la restauration qui en aurait été la conséquence naturelle ; c'est là une vérité incontestable. Mais l'expédition de Quiberon ne devait pas réussir, et la responsabilité de la catastrophe doit peser sur ceux-là mêmes qui, tout dévoués qu'ils fussent à la royauté, accumulaient les obstacles et sans le savoir rivalisaient de zèle pour préparer le désastre commun. Le désaccord des chefs fut une des causes les plus apparentes ; ce ne fut ni la seule ni la plus puissante. La désunion ancienne que nous n'avons cessé de signaler déjà ; la défiance des Vendéens et des Chouans à l'égard des Ministres anglais, l'éloignement des Princes français ; enfin et surtout les menées des agents de Paris avaient préparé de longue main ce désastre et l'avaient rendu inévitable. Ce sont donc des causes morales bien plus que le hasard ou la mauvaise fortune qui amenèrent la ruine de tant d'efforts.

Les événements s'enchaînent avec une logique plus ou moins apparente, mais certaine ; et portent en eux-mêmes des enseignements que l'homme semble destiné à méconnaître toujours. L'histoire enregistre en vain les luttes, les victoires et les

défaites au travers desquelles l'humanité poursuit sa marche vers un but inconnu. Les documents s'amoncèlent, sans que la sagesse des nations sache ou puisse les mettre à profit. Les luttes s'éternisent, et dans la vie privée comme dans la vie publique ou dans la vie des peuples, le « *væ victis* » est la loi de tous les temps et de toutes les civilisations. « Si quelques bons esprits, frappés de l'analogie des circonstances, se montrent conséquents dans les pronostics qu'ils en tirent, le commun des hommes ne s'en précipite pas moins, tête baissée, au devant de tous les maux que l'on croirait être en leur pouvoir de prévenir ou d'éviter. L'amour propre ne leur permet d'ouvrir les yeux que sur les défauts de ceux qui ont rempli avant eux la scène du monde, et leur persuade trop facilement que, si l'état des choses est le même, la mesure des talents et de la capacité ne l'est pas (1). » Que cependant le lecteur ne confonde pas ce sentiment avec le scepticisme et n'accepte pas les faits accomplis avec la résignation du découragement. Le « *væ victis* » n'est qu'une nécessité passagère : les vaincus d'aujourd'hui seront les vainqueurs de demain ; la défaite prépare et appelle des revendications nouvelles ; et, s'il faut au progrès l'abaissement d'un adversaire, s'il exige des victimes, c'est pour se manifester plus hautement dans le parti vainqueur et imposer avec lui la vérité politique et le bien social.

(1) Puisaye, t. II, p. 1.

APPENDICE

Pendant les opérations de Quiberon, Puisaye réclama plusieurs fois l'envoi des cadres de Jersey et Guernesey (1). Il espérait toujours rétablir ses affaires. Le comte d'Artois était à Spithead, où il recevait les visites du prince de Galles, du marquis de Buckingham et de lord Moira (2). Les mémoires de lord de Saumarez font allusion à un corps d'armée de 4.000 hommes de troupes anglaises, et de 15.000 émigrés, qui devait s'embarquer sous l'escorte de bâtiments de guerre et sous le commandement du général Doyle. Il devait s'emparer de Noirmoutiers et communiquer avec Charette (3). La fâcheuse tournure des événements empêcha ce départ. Lord Moira remit son commandement et une partie des troupes anglaises fut dirigée sur les Indes-Occidentales, sous la conduite de lord Abercromby.

Warren ramena à l'île d'Houat les débris des corps émigrés : il y attendit des ordres de Londres et l'arrivée du comte d'Artois, qui y demeura cinq jours (4). Le 20

(1) Puisaye, *Lettre à Pitt*, t. V, p. 243, 318, 416, 439.
(2) *Annual Register*, 1791, 31.
(3) Saumarez, *Memoirs*, p. 158. — D'Argens, p. 98, 99
(4) *Annual Register*, p. 35.

septembre, la frégate *Actéon* et quelques vaisseaux de transport débarquèrent à Guernesey les survivants de l'expédition (1). D'autres avaient cherché à rejoindre Charette. Le 24 novembre, Saumarez, commandant l'*Orion*, reçut l'ordre de porter aux royalistes de nouvelles munitions et trente mille livres en espèces (*Mémoires de Saumarez*, p. 160, 161). Le désastre de Quiberon n'avait donc pas mis fin aux tentatives du gouvernement anglais et à la correspondance avec les émigrés par les îles normandes.

Puisaye reparut en Bretagne. Le Morbihan était régi par un conseil civil et militaire, composé des principaux chefs et de quelques ecclésiastiques. « Tout ce qui était relatif à l'administration intérieure et même aux opérations militaires émanait de ce conseil, ainsi que les adresses et les proclamations. Il était chargé de la correspondance avec les princes français, des relations avec les croisières anglaises, de la délivrance des passeports aux émissaires royalistes et aux émigrés débarqués sur la côte... Il siégeait d'ordinaire dans le centre du Morbihan et ne se déplaçait que pour se soustraire aux perquisitions des républicains (2). » Puisaye parvint à rejoindre le conseil du Morbihan, accompagné de Châtillon et La Vieuville. Le 1er novembre, il correspond avec le prince de Bouillon et lui demande de faire passer les secours par St-Brieuc et les Côtes-du-Nord. Hoche continuait ses succès : « Charette et tous les émigrés, écrivait-il au général Vinot, sont libres de sortir

(1) Le journal manuscrit d'Elisha Dobrée signale, le 8 décembre 1795, l'arrivée à Guernesey d'un certain nombre d'émigrés à bord de bâtiments de transport.

(2) Beauchamp, III, p. 293-294.

de France. Je leur donnerai des passeports s'ils veulent aller à Jersey (1). »

Le 25 février 1796, de Puisaye réclame de nouveaux secours : « Nous manquons absolument de tout, écrit-il au prince de Bouillon ; obligé de fournir à cinquante divisions qui sont sous mes ordres, je n'ai pas, depuis mon retour en France, reçu la moindre chose du gouvernement... De la poudre, de la poudre, et toujours de la poudre... Une cartouche nous coûte 12 sols, une livre de poudre 24 francs... L'ennemi, jusqu'ici, est battu sur tous les points, mais les munitions nous manquent... Je vous prie de multiplier les bateaux, de m'envoyer uniquement de la poudre, sur tous les points, et quelquefois de l'argent ; mais je préfère cent livres de poudre à cent livres sterling. Il en faut aux différentes armées au moins vingt milliers par mois ; quand vous voudrez convenir avec moi, directement et secrètement, sans intermédiaire, d'un point de la côte et de trois jours fixes, j'y porterai quatre ou cinq mille braves soldats, et je recevrai un fort débarquement à force ouverte ; vous pourriez m'envoyer du canon, un obusier, des caissons, et je me chargerai de tout introduire, le moment dépend de vous en me prévenant à l'avance ; en attendant, veuillez m'envoyer par la correspondance secrète de la poudre sans balles.

1° De l'argent.

2° Une imprimerie.

3° Quelques prêtres propres à être aumôniers.

4° Tous les officiers qu'il sera possible.

Il est temps qu'ils se décident ; nous en manquons, et nous nous battons tous les jours ; sont-ils encore Français ?

(1) Hoche, II, 281.

5° M. de La Tuillerie, avec ses amis, par le premier bateau ; il vous remettra une lettre de ma part.

6° Un jeune ecclésiastique, nommé *Totivin*, qui travaille à l'imprimerie du Soleil, à Jersey.

7° Quelques sabres, pistolets, brides, tentes, selles et équipages de cheval, mais avant tout, de préférence à tout *de la poudre*.

Vous nous rendrez, mon Prince, d'excellents services en voulant bien nous faire expédier sans délai des bateaux bien chargés.

Vous avez appris la mort du malheureux Pontbellenger; le manque d'officiers empêche que tous les pays soient également bien gardés, et l'obstination des absents est la cause de la perte des braves gens qui se dévouent.

La Vieuville vous rendra compte aussi de notre besoin de *poudre*, il faut lui en faire passer à quelque prix que ce soit. »

Le prince de Bouillon communiquait très-difficilement avec les côtes françaises. Le 6 mars, il informait Puisaye qu'il avait envoyé cinq cents barils de poudre sans avoir pu les débarquer ; que ces barils étaient revenus en mauvais état, et que les bateaux en avaient toujours à bord une quantité plus ou moins grande. Il n'avait reçu aucune information de Windham touchant un projet préparé par de La Garde. D'un autre côté, il attendait dix mille mousquets. Le 10 mars, il lui annonçait 1,500 livres sterling formant un à-compte sur les 5,000 que le gouvernement anglais lui enverrait mensuellement. Il lui suggérait son opinion sur le meilleur mode de transmission. « On attend de vous, ajoutait-il, qu'une des premières applications des fonds mis par mon entremise à votre disposition sera d'organiser des troupes réglées qui pourront devenir le noyau des restaurateurs

MARCHE DE MORTEMART.

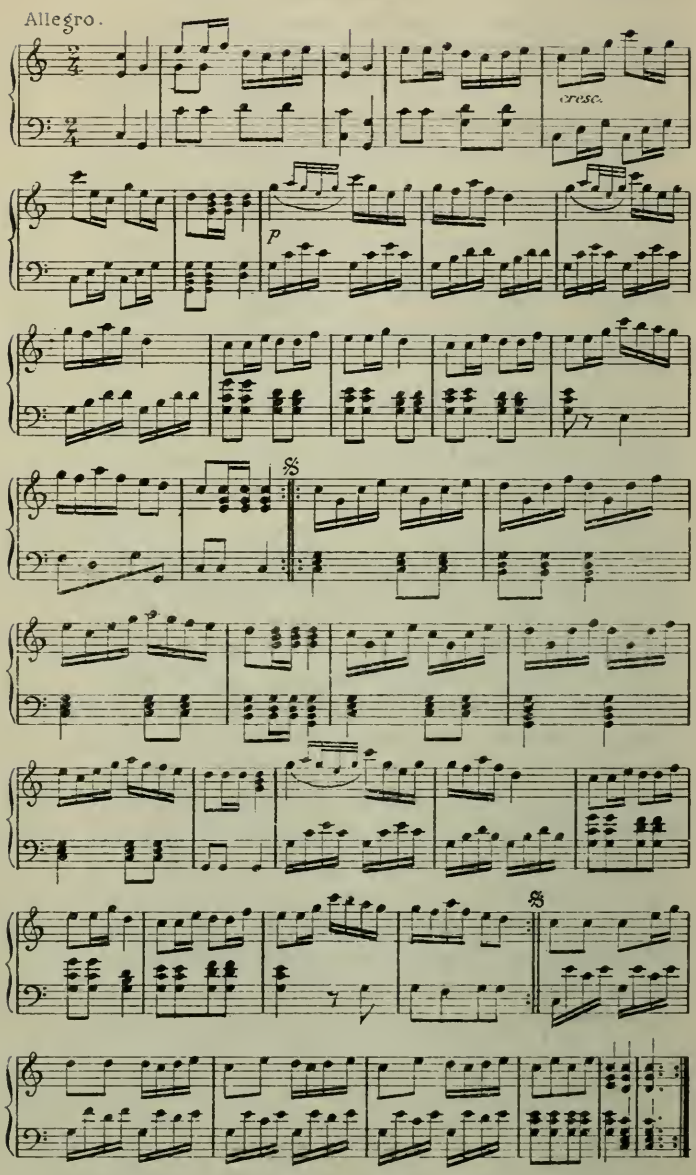

Id Bonvallet, Caen.

de l'autel et du trône. » Bien que l'Angleterre ne puisse pas fournir de soldats, Puisaye peut compter absolument sur ses dispositions favorables et son concours financier.

A Jersey, on songeait à soulever la Basse-Normandie : « Il faut quitter un instant les bords de la Loire pour fixer nos regards vers le département de la Manche (1)... le gouvernement anglais paraît toujours dans la disposition de seconder nos desseins... Dans quinze jours, je tâcherai de vous faire passer une lettre et quelques papiers très-intéressants ; ils vous indiqueront la marche que vous aurez à suivre. M. B... et M. M... travaillent jour et nuit. Ils se proposent de vous envoyer un plan de campagne (2). »

Les régiments de Mortemart et de Castries venant d'Angleterre arrivèrent à Guernesey le 24 février 1796 (3). Le séjour du premier de ces régiments n'est pas encore oublié, et on a conservé la marche des Mortemart. Nous pouvons la reproduire, grâce à l'obligeance d'un habitant de Guernesey (Voir la planche).

(1) Les îles St-Marcouf, tombées depuis la guerre au pouvoir des Anglais, devinrent le centre de la correspondance entre les royalistes de Paris et ceux de la Normandie, Jersey et la Grande-Bretagne, entre les princes français retirés à Londres, les émigrés et leurs nombreux partisans. Les côtes de la Manche et du Bessin devinrent l'objet d'une surveillance active. L'importance de la position des îles St-Marcouf avait été si bien comprise par le cabinet britannique que, malgré leur peu d'étendue, il en avait confié le commandement à un officier d'un grade élevé, le commandant Price, homme d'un esprit très-délié et très-entreprenant (Pezet, 419).

(2) D'Argens, p. 476. Cette lettre est signée des initiales D. P. Elle est datée de Jersey, 20 février 1796.

(3) Elisha Dobrée, *Journal*.

Parmi les émigrés qui se trouvaient dans les îles pendant la période qui suivit Quiberon, il est à propos d'indiquer : Hyacinthe Levaillant, qui correspondait avec le comte de Talhouet, lieutenant-colonel au régiment de du Dresnay, à Romsey (d'Argens, p. 489); — de Lestourbeillon ; — le chevalier de La Trémouille; — le comte de Lardenois, qui se trouvait dans le cadre d'Allonville et recevait des lettres du chevalier D. J. B. T. (Botherel); — Madame de Botherel (d'Argens, p. 505); — le comte de Sérent, le duc son père; de Foyolles, major dans le corps de M. d'Allonville, à Guernesey; — l'abbé de Châteaugiron, destiné à passer en Bretagne pour y remplir auprès de Puisaye les fonctions d'évêque et régulariser la situation ecclésiastique; — l'abbé Louet, correspondant de Bernier, au Lavoir; — le chevalier de Lantivy et quelques autres; enfin, les régiments de Castries et Mortemart, qui, le 29 avril 1796, étaient complets. Puisaye les réclamait, ainsi qu'il résulte de ses lettres au comte d'Artois (1), à Windham et à de La Garde. Il chargeait ce dernier de se rendre auprès de Windham et de solliciter un ordre du gouvernement pour que tous les Français arrivant dans quelque port d'Angleterre que ce fût, y fussent retenus jusqu'après justification des raisons de leur voyage, afin de juger si leur admission ou leur renvoi des troupes de Bretagne pouvait être nécessaire au bien du service. Il devait prier également Windham de ne permettre qu'aucun Français ne s'embarquât pour les armées catholiques et royales sans être muni d'un passeport de l'agent général des armées ou de M. le prince de Bouillon.

A son retour, la mission de La Garde faillit lui coûter la vie. Le 21 mai 1796, Hoche annonce que soixante-huit

(1) D'Argens, p. 252, 255, 258.

à soixante-dix chefs de chouans ont été fusillés : Marconnaye, La Jaille, Vasselot, Vaugirard, Montmuron, Duhautois, Bailly, Courageux, etc.; et que La Garde, envoyé par Bernier en Angleterre a été poursuivi de très près et s'est défait d'une correspondance intéressante.

A Guernesey, quelques émigrés achetèrent des propriétés peu importantes; d'autres se marièrent. Ainsi : « le 7 juin 1796, Thomas Bertier, et la dame Marie Rolland, sa femme, vendent à Louis-Joseph de Bourbon, écuyer, et à dame Élisabeth-Louise de Boynes, sa femme, natifs de la ville de Paris, une grange et un courtil appelés le Grand-Haugard, situés à St-Jacques (1). »

Une lettre de Roger, aide-major général des armées de Rennes et de Fougères, adressée à « Mademoiselle Rachel Joanson, chez Madame Denis, rue des Cornets, » à Guernesey, nous révèle le côté intime des relations établies entre émigrés et Guernesiais. La lettre est très-passionnée et ne permet pas de douter que plusieurs jeunes filles de l'île surent inspirer des sentiments très-vifs et très-durables (2).

Nous trouvons enfin sur les registres de paroisse, à la date du 29 septembre 1796, la naissance de Joseph-François, fils de Messire Louis-Joseph de La Garde, baron de Chambonas, et de dame Marie-Madeleine de Kladt, sa femme; ayant eu pour parrain, Messire François-Olivier Léonard, chevalier de Rampan, et pour marraine, dame Émilie-Joséphine de Mésenge, comtesse de Beaurepaire.

(1) *Brit. Mus.*, ms., vol. I, A, p. 58. M. de Bourbon, comte de Chalus; il y avait également un Bourbon dans les cadres de la compagnie de La Serre.

(2) Olivier d'Argens, p. 540 et 541. Roger faisait partie de la compagnie de Chambray.

Le 8 décembre 1796, le mariage de Jean-Antoine-Nicolas Le Chevalier de Magnac, fils de Messire Jean Magnac, seigneur de Premilhac, natif de Louisbourg, dans le duché de Wurtemberg en Allemagne, et Marie-Françoise Robey, fille de M. Jean Robey, de cette paroisse ;

— Le 23 mai 1796, le mariage de Jean-Marie-Bernard Bégny, fils de Jean-Vincent Bégny, de la paroisse de Lierval, près Laon, en Picardie, et Marie La Serre, fille du docteur Guillaume La Serre ;

— Le 22 février 1797, le baptême de Charles, fils de J.-M.-B. Bégny, et Marie La Serre, ayant pour parrain M. Charles-Joseph A. X. de Mésenge Beaurepaire ; — le 7 mars 1797, le décès de Marie La Serre, femme de J.-M.-B. Bégny ;—le 38 septembre 1797, le décès de Charles, fils de Bégny ;

— Le 12 février 1798, le mariage de Henry de Maussabré, de la province de Berry, en France, et de Rachel Gallienne, de Guernesey, à St-Michael-Church, Southampton ; — puis le baptême de Laure Rachel, fille de Henry de Maussabré et de Rachel Gallienne ;

— Le 7 mars 1805, le mariage de Hellouin de Ménibus et de Marthe Martin ; — puis la naissance de leur fils, Gaston Hellouin de Ménibus.

Un journal manuscrit, que nous avons eu la bonne fortune de pouvoir consulter, le journal d'Élisha Dobrée, qui vivait à Guernesey pendant la période révolutionnaire, nous a également conservé le souvenir et la date de petits incidents, tels que l'arrivée du « Hornet », sloop de guerre, et de deux transports venant de Portsmouth avec des émigrés ; le 23 février 1796, le Hornet, le Liberty et huit transports amènent les régiments de Mortemart et de Castries. Le régiment de Mortemart fut débarqué à Guernesey ; celui de Castries

fut envoyé à Jersey, sur le Druid, le Hornet, le Liberty et les transports. Le 17 mars, mourut le gouverneur Small, et le 4 avril, il fut remplacé par sir Hew Dalrymple. Le 5 avril, le régiment de Mortemart fut passé en revue sur l'Hyvreuse. Le 28 juillet, tous les prêtres français furent embarqués pour Southampton, à bord de plusieurs vaisseaux et du lougre Daphné. Cette mesure prise par le gouvernement anglais, qui décida subitement le départ de tous les français pour l'Angleterre, fut considérée par les émigrés comme très-fâcheuse et comme devant entraver leurs projets. Le chevalier de Lantivy et le comte de La Thuilerie s'en plaignirent à Puisaye. On ne sait trop à quelle cause attribuer cet ordre inattendu :

« Général (1), par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par M. le comte de La Thuilerie, je me vois avec beaucoup de regret éloigné du moment qui doit me rapprocher de vous. Je ne doute pas que tôt ou tard vous ne parveniez à rétablir les choses dans le bon ordre où vous les aviez mises, et que des malveillants et des mauvais sujets ont détruit. Mais, Général, occupé d'affaires aussi intéressantes, voudrez-vous bien songer un instant aux miennes. Parti d'Allemagne, pour passer aux armées royales..., je parvins à me compléter une vingtaine de sujets rares, du nombre desquels étaient MM. Coster, Châteauneuf, Roger, qui me précédèrent dans l'intention de m'attendre avec le reste. Depuis le retour de M. de Boulémont, je n'ai éprouvé ici que désagréments et obstacles... J'ignore d'où ont pu venir de pareils artifices... Il n'en est pas moins vrai, Général, qu'ils ont réussi à m'empêcher de partir et de recevoir

(1) *Brit. Mus.* Add[1], mss. 8043, p. 84. Jersey, 15 août 1796. A M. de Puisaye, général en chef des armées royalistes.

aucune subsistance ; et, depuis près de six mois que je suis ici, non-seulement j'ai mangé le peu d'argent que j'avais, mais même je dois beaucoup... Le gouvernement prend dans ce moment une mesure qui nous désole tous : il fait partir d'ici à huit jours tous les français indistinctement pour l'Angleterre. Ne pouvant prévenir cet inconvénient, je me trouve réduit à plusieurs embarras. M. le comte de La Thuilerie, auquel j'en ai parlé, croit, Général, qu'il vous serait possible de m'obtenir de MM. Windham ou Woodford un traitement à Londres qui me mît dans le cas de vivre jusqu'au jour où j'y recevrai vos ordres..... »

Le comte de La Thuillerie, en rade de Guernesey, écrivait à Puisaye, le 25 août : « Je suis très-inquiet de vos nouvelles, mon Général ; on nous a fait partir de Jersey, ainsi que les femmes, enfants, vieillards, et avec une dureté inimaginable. On ne sait ce que veut dire cette mesure : mais tous les corps français partent des deux îles, et nous devons nous rendre à Southampton, où nous saurons peut-être notre sort.

« Cet ordre qui nous éloigne des côtes de France, avec le changement annoncé dans le ministère britannique, me fait craindre que vous ne trouverez pas les esprits bien disposés..., d'autant que vous avez bien des ennemis à Londres. Pour moi, je suis fort contrarié d'avoir été obligé de quitter Jersey, n'étant plus à même d'y recevoir vos lettres, ni de vos nouvelles par le prince de Bouillon, qui a fait tout ce qu'il a pu auprès du général Gordon pour m'y conserver. Mais, il suffisait que cela fît plaisir au prince, pour qu'il y mît de la malhonnêteté. On assure même que le prince va quitter Jersey, et il nous l'a fait entendre ; ce serait bien malheureux, car vous y serez mal servi. Le général Gordon, en me parlant de vous, m'a dit : « Pourquoi Puisaye

n'a-t-il pas écrit un petit billet à moi? » — Il est jaloux du prince, et il faut qu'un des deux fasse place à l'autre, ce qui est bien malheureux.

« Je vous prie, de grâce, mon Général, de me donner de vos nouvelles directement, sous le couvert de M. de La Jaille, qui me les fera passer; il saura où nous sommes. Je les attends avec d'autant plus d'impatience, qu'on assure que les Français ont été bien battus sur le Rhin et en Italie, et que cela pourrait bien vous donner des moyens de recommencer... Il y a ici nombre de charmants jeunes gens, qui ont servi aux avant-postes, qui désirent passer avec moi pour vous rejoindre, et je vous envoie une forte et bonne recrue; mais, il faudrait pour cela que vous me fassiez donner l'ordre par le ministre anglais de me rendre à Jersey, y rassembler ceux que je choisirais pour vous les mener..... C'est du bord que je vous écris, où je suis malade de la mer et où nous dansons de la belle manière, pour attendre les corps de Guernesey; voilà huit jours que nous y sommes. J'ai l'honneur d'être, etc. (1). »

Ch^er^ DE LA THUILLERIE.

Les régiments de Mortemart et de Castries furent exceptés de la mesure et restèrent provisoirement dans les deux îles. A Guernesey, la mort tragique de deux officiers des chasseurs nobles du régiment de Mortemart causa une vive émotion. Voici le procès-verbal du greffe extrait du livre en crime de l'île de Guernesey, XIX, 257 :

« Le dix-huit octobre 1796, de William Le Marchant, écuyer, bailli, présents : Charles Andros, Nicolas Reverson, Jean Carey, Pierre Falla, Éléazar Le Marchant,

(1) *Brit. Mus.* Add[1], mss. 8041, p. 38. A M. le comte de Puisaye, général en chef des armées catholiques et royales.

Charles Mauger, Robert Le Marchant et Pierre de Havilland, écuyer, jurés ;

« La Cour ayant été extraordinairement assemblée hier, le 17 du mois du courant, sur l'information donnée à M. le Bailli que, dimanche dernier, environ vers les dix heures du soir, M. Louis-Florent-Victurnien-Charles-Léopold de Quiefdeville, de la ville de Toul, en la province de Lorraine, un des chasseurs nobles du régiment de M. le duc de Mortemart, présentement en cette île, aurait été trouvé mort dans la ruette des Canichers (maison Blanche) ; et que le même soir, M. Jean-Marie du Plessis-Grenedan, de la ville de Vannes, en la province de Bretagne, en France, autre desdits chasseurs nobles, y aurait été trouvé blessé, ayant perdu la parole, et qu'il serait mort de ses blessures hier matin; pour découvrir ce qui pourrait sur ce apparoir par les informations ordinaires en tel cas, ayant remis pour plus ample information. — Ladite Cour s'étant assemblée de rechef extraordinairement aujourd'hui, pour à ce procéder et ordonner ce qui serait de droit et de justice, après avoir entendu le rapport de trois chirurgiens et la déposition de plusieurs autres témoins dignes de foi, tant hier qu'aujourd'hui ; ayant trouvé que la mort desdits MM. de Quiefdeville et du Plessis-Grénedan a été causée par des blessures qu'ils reçurent de soldats qui avaient été appelés de la garde militaire de la grande chaussée pour les réprimer et saisir avec d'autres desdits chasseurs qui étaient de leurs compagnies, lorsqu'ils commettaient des outrages et des violences, et qu'ayant tiré leurs épées contre lesdits soldats, ils auraient blessé lesdits soldats, — a jugé — ouï la conclusion des officiers du roi, qu'il n'y a lieu à poursuite criminelle, et est permis à qui il appartiendra de les faire inhumer en Terre sainte. »

Du même livre en crime, vol. XIX, p. 270-284, nous extrayons le fait suivant, auquel semble se rattacher la mort de Quiefdeville : Christophe Weinburnien, domestique de Nicholas de Quiefdeville (frère de Léopold ?), écuyer, capitaine dans le régiment de Mortemart, en garnison dans cette île, a été attaqué le 9 août 1796 par Ézéchiel Robin, près de St-Samson. Robin fut condamné à une amende de 300 livres tournois, le 2 décembre.

Le 19 novembre, on commença les préparatifs de l'embarquement du régiment de Mortemart, et le 23 du même mois, les transports quittèrent la rade du château Cornet sous l'escorte du vaisseau de guerre l'*Atlantic*.

Le régiment du duc de Castries ne dut pas séjourner beaucoup plus longtemps à Jersey. Une lettre du chevalier de Secillon à Puisaye, du 10 décembre 1796, nous apprend que ce régiment était déjà en Angleterre (1).

« Je m'attendais à avoir le bonheur d'aller en France servir sous vos ordres, lorsque le régiment de Castries est parti d'ici. Le prince m'avait fait rester pour partir la première fois avec M. Gohier. Mais, malheureusement, le mauvais temps l'a forcé à rester ici plus longtemps qu'il ne comptait. Ce qui a fait que M. le duc de Castries a eu le temps d'obtenir un ordre du ministre pour me faire rejoindre le régiment, de manière que je n'attends plus que les vents pour y aller... J'en reviendrais avec bien du plaisir pour me rejoindre à vous... Je ne doute pas que vous n'obteniez de commander toutes les troupes françaises au service de l'Angleterre. J'ai mon frère aîné qui est avec moi et qui a le même désir. »

Soit oubli, soit pour tout autre motif, les listes offi-

(1) Add[1], mss. 8013, p. 88. St-Hélier, 10 décembre 1796. Au comte *Jauseph*.

cielles des émigrés négligeaient certains noms. Nous avons l'occasion de le remarquer à propos de M. de Sécillon. Le 2 août 1796, il écrivait à Puisaye, qui se trouvait à Londres : Ayant appris, depuis peu, que je n'étais pas porté sur la liste des émigrés, je prends la liberté de vous écrire pour vous demander un passeport, afin que je puisse aller en France avec M. Tarillon, la première fois que vous jugerez à propos de l'envoyer. Je désirerais pouvoir revenir chercher ma femme, si toutefois je voyais qu'il y eût sûreté pour elle en France, ou sinon lui apporter quelques moyens pour pouvoir subsister ici. Je ne suis point sûr du gouvernement anglais, et par conséquent obligé de vivre de ce que je peux tirer de chez moi. Je suis Breton, du diocèse de Nantes. Par M. le comte de Botherel, vous pourrez prendre des renseignements sur ma famille, il la connaît, etc.

« Jersey, 2 août 1797. DE SECILLON. »

Depuis son évasion, dont nous avons raconté les péripéties émouvantes, la comtesse de Gouyon avait fixé son séjour à Jersey. Là, sous des pseudonymes aussi variés qu'étranges, elle s'était entièrement dévouée à la cause de l'émigration. Son nom reparaît fréquemment dans les correspondances de Puisaye et du prince de Bouillon. Il est assez difficile de déterminer exactement son rôle : mais il n'est pas permis de douter qu'il ne fût des plus importants. Son activité, les charmes de sa personne, de son esprit vif et délié, quelque peu enclin à l'intrigue, son énergie dans les circonstances les plus critiques, toutes ces qualités brillantes et qui sont l'apanage naturel des héroïnes de roman la rendaient propre aux négociations les plus délicates. Jouissant de la confiance illimitée de Puisaye, elle dut être la confidente de

ses vues les plus secrètes, et son meilleur agent dans ces questions difficiles où le tact d'une femme est la meilleure garantie de succès. Quoi qu'il en soit, elle ne put échapper aux embarras d'argent dont souffraient si cruellement la plupart des émigrés, et du Boisberthelot, dans une lettre qu'il lui adressait de Bath le 23 mars 1797, lui rappela assez fermement une dette de cinquante louis.

« J'ai reçu, Madame la comtesse, votre lettre du 9 du présent, par laquelle je vois que vous n'avez pu satisfaire au désir pressant que j'avais que vous vinssiez à mon secours quelques jours plus tôt que votre engagement ne le porte. Je ne chercherai pas à interpréter par un sens forcé quelques termes de votre lettre; je voudrais que vous en fassiez autant..... et que vous crussiez tout simplement à la pénurie dans laquelle je me trouve..... Vous devriez bien encore, Madame la comtesse, avoir la bonté de vous persuader que vu mon caractère (que les temps n'ont pas changé), il m'est suffisamment pénible de me rappeler à votre mémoire pour un objet purement pécuniaire. Mais en même temps, je dois vous avertir, avec ma franchise ordinaire, qu'il m'est impossible d'attendre un plus long délai que celui que vous avez fixé vous-même. Autrement je me verrais forcé de me rendre à Jersey pour vous importuner d'une manière aussi désagréable pour vous que douloureuse pour moi (1). »

(1) Add[l], mss. 8043, p. 51. M. de La Villeroy, autrement Desbodins l'aîné, prie Mme la comtesse de Gouyon de vouloir bien s'intéresser auprès de M. de Puisaye pour lui faire obtenir des bons pour différentes sommes qui ont été comptées à M. de La Roche par Desbodins le cadet, et pour lesquels il a eu l'honneur de lui écrire deux fois. S'il trouvait

Parmi les correspondants de Puisaye à Jersey se trouvaient le chevalier de Cintré et les de La Fruglaye, attachés à la personne du prince de Bouillon en qualité d'aides de camp. Le chevalier de Cintré, son père et ses frères habitaient St-Hélier. « J'ignore si les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire en France vous sont parvenues. Si vous les avez reçues, vous avez vu qu'il m'avait été impossible d'exécuter vos ordres, la porte de M. le prince de Bouillon ayant toujours été fermée pour moi. — Malgré ma faiblesse, vous pouvez compter sur mon zèle..... Un de mes frères, âgé de dix-huit ans, se rendra à vos ordres. L'autre, nommé Armand, qui a déjà servi sous vous, a aussi le projet de retourner à son poste..... Le marquis de Guer vous présente ses respects, et mon père vous assure que soixante années qui pèsent présentement sur sa tête, n'eussent pas été capables de le retenir à Jersey si elles n'avaient été accompagnées d'une humeur goutteuse qui le rend peu propre à sauter les fossés. »

Le comte et le chevalier de La Fruglaye, attachés au service de la correspondance, furent l'objet de dénonciations très-vives dont Puisaye se fit l'interprète près du prince de Bouillon. Ils étaient accusés faussement d'avoir trahi le secret des dépêches. Ils demandèrent une enquête à laquelle consentit Windham et qui démontra leur innocence. « Je ne doute pas, écrivait à Puisaye le

la somme trop considérable..., il supplie de vouloir bien lui faire compter, sous les noms de Desbodins et de Caridi, celle de 1,524 livres dont ils ont le plus grand besoin. Add[1], mss. 8043, p. 181. — Nous pensons que les pseudonymes de Desbodins étaient ceux des La Fruglaye, dont l'un était lieutenant de vaisseau et tous deux aides de camp du prince de Bouillon.

comte de La Fruglaye, que vous n'apporterez l'examen le plus scrupuleux à des pièces controuvées et qui n'ont d'autre but que de nuire. Je désire sincèrement qu'il puisse guider vos recherches vers la source de maux peut-être plus graves, mais qui ne purent jamais blesser des intérêts plus chers. Si la calomnie parvenait jusqu'à mon Roi, fort de l'exemple de mon aïeul, M. de La Chalotais, je me rappellerais avec confiance que le premier acte de justice du règne de Louis XVI fut de proclamer son innocence et de punir ses persécuteurs. » Toutes les satisfactions capables de calmer leur ressentiment leur furent accordées.

L'échange de dépêches entre le prince de Bouillon et Puisaye ne se ralentissait pas. Le 16 juillet 1796, il avertit le prince qu'il se prépare une expédition contre les îles :

« Les patriotes font dans ce moment un rassemblement de trente mille scélérats de ce qu'ils ont de plus vil et de plus indiscipliné dans leur troupe, pour descendre aux îles de Jersey et de Guernesey; cette expédition a été certainement arrêtée par le Directoire auprès duquel Hoche vient de recevoir l'ordre de se rendre ; il ne nous faut que des forces maritimes pour déjouer cette entreprise, mais je crains que vous n'en ayez pas suffisamment, et je vous engage à faire toute diligence pour vous en procurer, sans quoi il serait très-possible que vos défenses à terre ne vous suffisent pas. Lorsqu'on saura que vous avez assez de forces en mer, — peut-être abandonnera-t-on ce projet. Je vous le donne pour *très-certain*, et je vous prie d'en instruire le Gouvernement de ma part. »

« Si j'avais eu de l'argent, seulement celui qui m'avait été annoncé, j'aurais pu faire encore une diversion assez puissante ; le manque de tout me force d'attendre des

secours, sans lesquels je compromettrais la cause commune bien inutilement, lorsque j'ai tant d'espoir de la faire triompher.

« *P. S.* Avec quelques frégates de plus, et surtout des canonnières, et beaucoup de petits bâtiments, vous pouvez culbuter les trente mille sans-culottes dans la mer, mais ne vous fiez pas trop à la défensive de terre. Je vous écrirai dans trois jours. Je vous demande toute votre confiance pour Prigent, il en est digne de plus en plus. »

Mais le gouvernement anglais était déjà informé des projets de Hoche : l'amiral sir John Borlase Warren surveillait l'escadre du citoyen Cornic et se proposait de porter secours dans le cas, dit-il, où « Monsr Hoche and his propagandists should attack Jersey as I make no doubt he has contrived to introduce some of his disciples into your island with cash and propositions and clubs, with the Devil and all his imps. »

Le prince fait passer M. de La Jaille à Londres ; mais il voit « avec douleur qu'une partie de la mission de M. de La Jaille est destinée à obtenir une autorité exclusive... Je prévois que M. Prigent, s'il obtient les pouvoirs exclusifs, dégoûtera les autres. Je n'y vois que de la présomption et pas de moyens, et je me verrai forcé de me retirer d'affaires qui ne peuvent réussir avec de pareilles vues et de si mesquines intrigues. » Prigent n'était pas en faveur du prince, qui blâmait les mesures honorifiques dont il avait été l'objet, et notamment le grade d'officier dont il avait été revêtu. Puisaye ne manqua pas de protester contre ces insinuations : « Je suis trop à mon devoir, aux intérêts du Roy, mon maître, et au gouvernement qui m'a comblé de bontés, pour ne pas employer, de mon côté, les moyens qui sont en mon pouvoir pour réprimer de tels excès. Je vous déclare

donc, prince, que j'interdis dès ce moment, au nom du Roy, tout accès sur le territoire sous mon commandement aux sieurs Bertin, Macé, Kersauson et à tous ceux qui se disent sous les ordres du sieur Bertin. Je prie le gouvernement..., et j'ai l'honneur d'écrire à milord Gordon pour qu'il leur défende de sortir de l'île, jusqu'à ce que le gouvernement ait prononcé sur leur conduite. »

Bertin et Loisel, suivant le prince, n'avaient pour mission que d'épier les mouvements de l'ennemi et non ceux du général. « Les affaires ne seront désormais confiées qu'à ceux que vous désignerez... Bertin et Loizel (Némorin) n'ont rien écrit à Windham qui vous concerne. Il m'a bien été envoyé, par l'entremise d'une femme de la correspondance de M. Prigent, un mémoire anonyme assez volumineux, qui paraissait circonstancié sur l'état actuel des pays ci-devant insurgés, et surtout la Bretagne... Je ne crois rien sans les preuves que M. Richard (Stévenot) propose, lorsqu'il sera de retour. Veuillez en prendre connaissance, général, et jugez si je n'ai pas eu raison de me méfier d'un homme aussi gravement inculpé. Il est très-certain que Hoche est au fait de notre communication, et qu'il lui parvient des choses qui indiquent trop clairement l'infidélité de quelqu'un de nos agents ; qui est-ce ? le temps nous l'apprendra... Tous vos chefs des environs des côtes sont irrités contre lui. »

Le ton de la correspondance devient fort aigre, et le prince croit devoir mettre sous les yeux du général les charges qui pèsent sur Prigent. Le 26 août 1796, une femme espionne avait déclaré avoir des intelligences, depuis quinze mois, avec un nommé Noël Prigent, chef de toutes les correspondances anglaises, avec toutes les armées royalistes de France ; que, environ deux mois auparavant, Prigent lui avait remis une liste sur laquelle

étaient inscrits les noms de Messieurs les émigrés qui étaient repassés en France pour prendre les armes, et de ceux qui étaient restés en Angleterre.

« Ledit état fut remis par la femme sus mentionnée entre les mains du nommé *Ménage, à qui elle rendait compte tous les deux jours de sa mission.*

« Ledit Prigent a exposé les armes et munitions qu'il avait été chargé de mettre à terre, à être prises par les républicains, *en trompant les officiers royalistes* qui étaient chargés de recevoir ce débarquement, en les faisant *porter sur des contrées opposées* à celles où elles devaient s'effectuer, et les amenant par là à des démarches multipliées dans les lieux les plus exposés, avec des cinq et six cents hommes, dans la persuasion de recevoir ce qui leur était nécessaire pour alimenter la guerre, tandis qu'il était sûr qu'aucunes armes et munitions n'étaient sorties de leur dépôt, et il est certain que ledit *Prigent a rempli les engagements qu'il avait contractés avec le général Hoche,* en lui rendant compte de nos opérations autant qu'il a pu les connaître. »

Une liste, à cette époque, a paru dans les gazettes françaises ; nous ignorons de quelle source elle provenait.

La confiance de Puisaye était inébranlable et Prigent continua ses voyages. Vers le 10 décembre 1796, Puisaye recommandait au prince les secours annoncés au chevalier de La Baronnays (Rodrigue), chef de division : « J'ai cinquante et une divisions, et je vous prie de proportionner ces secours de manière à ne pas rompre l'unité que déjà des secours partiels avaient, comme vous vous le rappelez, tendu à diviser. Le chevalier de La Baronnays est un officier très-discret..... Dans ce moment on m'assure que lord Malmesbury a quitté Paris ; Je vous prie, si cette nouvelle se confirme, de me faire passer de la

poudre d'abord, par la division du Clos-Poulet. Les mesures sont prises pour en recevoir quatre milliers à la fois, secrètement et de nuit..... Nos affaires sont mieux disposées qu'elles ne l'ont jamais été. Mais je n'ai pas le sol..... Si vous n'avez pas d'or, envoyez-moi des billets de banque ; j'ai plusieurs places où je peux les convertir en numéraire à peu de perte..... Vos cartes de Cassini ont été arrêtées en venant de Paris, par la voiture publique, pour la seconde fois, ce qui devient très-commun dans ce temps. J'enverrai incessamment un exprès qui me rapportera un troisième atlas (Add[l], ms. 8043, p. 100). »

Les lettres qui suivent jusqu'à la fin de 1797 ne traitent guères que des détails peu importants du service de la correspondance, des dettes de Mme de Gouyon et des dispositions de Windham à son égard, du procès de Brotier, des voyages de Châteaubriand et de l'extrême dénuement des français résidant à Jersey. « Veuillez exprimer mon respect à M. Windham. Si ce ministre daignait dire un mot en faveur des malheureux émigrés ici qui souffrent la plus pénible misère, n'ayant reçu aucun secours depuis trois mois (15 août 1797). »

Un officier de Frotté, Philip, dont le véritable nom était Brulard, passe à Jersey et lui fait une proposition qui lui serait bien flatteuse si le conseil lui donnait son agrément ; « c'est, dit-il, de me former un corps dans sa division, dont je serais colonel propriétaire » (4 nov. 1797). — En janvier 1798, le bruit d'une retraite prochaine de Puisaye circule à Jersey. « La cabale nouvelliste de St-Hélier a répandu que vous vous étiez démis de votre commandement de Bretagne et abandonné la cause. Ce bruit a besoin d'être confirmé. Les croisières de St-Malo et St-Servan sont en mesure d'embarquer cinq mille hommes que l'on suppose former l'avant-

garde de l'armée d'Angleterre, dont j'appréhende plus pour nous que pour vous. »

Le 26 mars 1798, le prince informe Puisaye d'une mésaventure dont l'agent Gouin a failli être victime. « Duval et votre fidèle Laurent furent mis à terre jeudi dernier, sous la conduite de Gouin, à qui je les avais confiés, avec ordre d'attendre les paquets de M. de Chalus. Ce qui n'a pas convenu, à ce qu'il paraît, à M. le général Dufour, qui m'a renvoyé Gouin muni d'une belle dose de peur, ce premier l'ayant menacé, au nom du Roi et des autorités de tous les gouvernements possibles, de le fusiller. A quelle fin il fut livré à quatre sbires qui en ont eu grand soin jusqu'à sa déposition dans un bateau qui me l'a rapporté. Gouin, un peu rétabli de sa peur, pour laquelle il ne donne aucune cause fondée, m'a assuré ne devoir son existence qu'à l'humaine intervention de Laurent. M. Dufour a ajouté à cette aventure de charger Gouin de me dire qu'il allait faire fouiller par toute son armée la campagne entière du Clospoulet, pour y trouver deux individus qu'il assurait savoir y être de ma part (1), et qu'aussitôt pris, ils seraient fusillés; je ne vous marque pas le style insolent dans lequel il s'est permis de me faire passer ses intentions à cet égard, mais j'en parle à M. Windham à qui j'ai cru qu'il était de mon devoir de faire part des dispositions atroces dont cet officier ne cesse d'entraver le service qui m'est confié, dans la personne des individus que ma position m'oblige d'employer. Jusqu'à ce que cette conduite soit réprimée, je me croirais complice des résultats cruels qui pourraient en advenir, si je ne vous avertissais que cet *accès est entravé* par la conduite

(1) Pas vrai; il n'y a personne (de la main du prince de Bouillon).

extraordinaire de M. Dufour, qui se permet de vous citer comme autorité des actions que sa mauvaise tête lui fait faire : Gouin me dit qu'on a beaucoup écrit pendant qu'il était question de l'expédition pour l'autre monde, et c'est apparemment les pièces du procès dont on l'a chargé à l'adresse de M. Windham, que je lui fais passer par cette occusion. »

Le gouvernement anglais se fatiguait visiblement des demandes continuelles de secours et subsides qui lui étaient adressées par les émigrés résidant sur le sol anglais. Aussi, loin de les encourager à passer la mer, les rebutait-il par des mesures analogues à celle que le prince signifiait par le billet ci-joint :

« Le gouvernement n'ayant pas été prévenu, comme M. de Chalus en avait les ordres, de l'arrivée dans ce pays-ci de M. de Saint-George et des douze officiers qui l'ont accompagné, le prince de Bouillon a l'honneur de prévenir ces messieurs qu'il a reçu l'ordre de leur fournir les moyens prompts pour rentrer dans leur pays. Ceux de ces messieurs qui préféreront rester en Angleterre, y subsisteront de leurs propres ressources, ne devant s'attendre à aucune rétribution sur les fonds publics. »

L'autorité du prince s'étendait alors à toutes les questions relatives à l'émigration. Le général Gordon lui avait délégué le pouvoir de régler les conditions auxquelles était soumis le séjour des émigrés à Jersey. Ce billet termine le XVIIe volume des papiers manuscrits de Puisaye. Un long intervalle s'écoula avant la reprise de cette correspondance. La 1re lettre du XVIIIe volume porte en effet la date du 15 juin 1803.

Le premier consul, devenu maître absolu des destinées de la France, ne pouvait se flatter d'avoir anéanti les haines et les espérances du parti royaliste. Puisaye, il

est vrai, avait quitté l'Europe et traversé l'Atlantique pour tenter un établissement au Canada ; mais il en revint vers 1803. L'Angleterre avait, sans succès, essayé d'occuper l'activité des émigrés dans ses possessions du Nouveau-Monde. Les îles normandes servaient toujours de rendez-vous à ceux qui rêvaient une restauration monarchique. Émigrés, espions et conspirateurs venaient y chercher tour à tour un lieu de refuge et une base d'opérations. C'est ainsi que nous y voyons débarquer successivement le baron de Roll, Evens, Hector, le comte de Vossey, de Contades, de Guer, Penanster, de Bar, Descars, le chevalier de Troussier, des émissaires de Georges Cadoudal, l'abbé Guillerie, M. de Saint-Hilaire et enfin Méhée de La Touche, l'agent provocateur par excellence, et l'une des figures les plus originales de cette époque. Les mémoires de ce diplomate irrégulier et plein d'imagination sont devenus assez rares pour en justifier une analyse rapide.

Sous Louis XVI, il avait eu déjà « l'honneur d'espionner pour le compte du gouvernement. » Rallié ouvertement aux idées révolutionnaires, l'amitié de Danton l'avait fait secrétaire de la commune de Paris. Il devint ensuite chef de division du ministère de la guerre et de celui des affaires étrangères, et, grâce à Bernadotte, secrétaire général des armées. Le consulat, appréciant autrement ses services, l'avait fait interner comme septembriseur à l'île d'Oléron. Mais les obstacles de la nature et les enceintes fortifiées n'arrêtent pas un intrigant d'un aussi grand mérite. Il s'en échappa et ne pensa plus, dès lors, qu'à rentrer en grâce près de Bonaparte. Il imagina le singulier projet de compromettre le cabinet anglais dans quelque imbroglio et d'en livrer le secret au gouvernement français. Il comptait bien vivre sur l'ennemi et prélever sur sa crédulité quelques

avantages pécuniaires et le moyen de vivre agréablement. C'était un homme exempt de préjugés, et de mœurs faciles ; il s'en vante.

Pourquoi de Paris revint-il à Granville et à Guernesey, alors que son but était Londres ; c'est ce qu'il ne dit pas. Il nous semble presque impossible que, malgré ses airs de victime, il ait pu, après un séjour à Paris, voyager ainsi sans être d'accord avec le gouvernement. Avait-il quelque mission à remplir à Guernesey ? de quelle nature ? Nous l'ignorons ; il y avait cependant des intelligences et il était porteur d'une lettre de recommandation pour une personne qu'il ne nomme pas. Mais laissons là les hypothèses et donnons-lui la parole :

« Le 16 frimaire de l'an XI, je m'échappai de l'île d'Oléron dans une barque de pêcheur et me rendis à La Rochelle. Je m'étais procuré du grand papier de bureau, portant en tête, et imprimés, ces mots, *Liberté, Égalité ;* et plus bas, *Au nom de la Loi.* Un ancien cachet d'une commission abolie depuis dix ans, et qui représentait une figure de la Liberté, devint en ce moment l'instrument de la mienne. J'en formai un passeport très en règle, et je signai un nom qui, je l'espère, n'a jamais existé. De La Rochelle à Nantes, vingt gendarmes me demandèrent mon passeport, qu'ils trouvèrent excellent ; je m'habituai si bien à le présenter sans crainte, qu'à la fin je n'aurais pas donné douze sous pour en avoir un véritable !

« Je passai huit jours à Paris au milieu de ma famille. Ma femme me procura, pour passer en Angleterre, tout ce que la ruine de nos affaires lui permit de m'offrir. » Ce qui peut paraître singulier et contradictoire, c'est la tranquillité de ce récit. Comment ! Il s'échappe de l'île d'Oléron, pour venir à Paris, où il court le danger d'être reconnu et réintégré en prison. Ce séjour, qui ne

fut troublé par aucun accident, semble avoir été concerté avec le Gouvernement ou tout au moins toléré par lui. Puis il s'arrache des bras de sa femme et traverse les provinces de l'Ouest sans être arrêté ni inquiété, et s'embarque sans autre difficulté à Granville pour l'île de Guernesey. « J'échappai, par miracle, dit-il (et avec raison), aux recherches du commandant du port, qui ne m'eût pas laissé embarquer sans un passe-port de la marine, et je me trouvai en mer sans presque concevoir comment j'avais pu y parvenir. Un calme, qui dura trente heures, nous prit à deux portées de canon de Grandville. Je tremblais que notre capitaine ne voulût y rentrer. Heureusement, il survint quelques petites brises qui nous écartèrent de terre.....

« Obligés, faute de vents, de relâcher à Jersey, nous débarquâmes; j'y passai quarante-huit heures. Étranger, sans passeport et français, je redoutais, pour le peu de temps que j'avais à rester à Jersey, d'avoir à répondre aux questions du gouverneur de cette île : cette crainte m'empêcha de me montrer, et, conséquemment, de rien observer. J'appris seulement, par la conversation des tables d'hôtes, que Jersey était un dépôt d'émigrés et de prêtres rebelles à l'Église et à l'État, qui, sous mille prétextes, se faisaient mettre à terre sur différents points, et allaient s'acquitter, à la sourdine, des commissions qu'ils avaient reçues, soit des agents anglais, soit des ex-princes qui sont à Londres. Voilà comme les anglais étaient en paix avec nous! Il me fallut encore vingt-deux heures pour me rendre à Guernesey, où j'arrivai sain de corps, mais l'esprit fort inquiet.

« Après m'être procuré un logement, je m'occupai de porter une lettre de recommandation qu'un ami m'avait fait donner pour un avocat de ce pays-là. Ce jeune et intéressant père de famille, avait été élevé en France :

plein d'esprit et de talents, il jouissait, à Guernesey, de beaucoup de considération, et, la manière dont il m'accueillit, m'aurait ouvert la porte de plusieurs maisons; mais le projet que j'avais conçu ne me permettait pas d'user de sa bonne volonté. J'ambitionnais de me rouvrir les portes de la France, en rendant au gouvernement quelque service signalé dans la guerre que je voyais se préparer très-incessamment. J'avais besoin de me glisser dans la confiance du gouvernement anglais, et il ne me convenait pas d'user pour cet objet des facilités que l'amitié et la confiance m'eussent procurées. J'évitai, avec la famille au sein de laquelle j'étais admis, de parler de rien de ce qui pourrait avoir trait à la politique, et voulus tout devoir à la haine que les Anglais portent à la France, et à la corruption qu'ils exercent sur tous ceux qui en sont capables.

« Mon début près de ce gouvernement fut l'envoi au ministère d'une lettre dans laquelle je commençais par décliner mon véritable nom. » Méhée portait à Guernesey celui de de Latouche, qu'il avait quitté à l'époque de la Révolution, comme trop aristocratique apparemment. Dans cette lettre, il allait au devant des reproches des amis de la monarchie. Ses erreurs et ses torts ne devaient être imputés qu'à son extrême jeunesse. Il attestait qu'il fallait un Bourbon à la France, et qu'il n'avait qu'une ambition, celle de replacer le roi légitime sur le trône usurpé. A Paris, tout était prêt : il était membre d'un comité jacobin qui tenait des séances secrètes dans lesquelles on agitait les moyens de renverser Bonaparte. Il y avait bien dans ce comité des membres intraitables sur le compte de la République; mais, comme le plus grand nombre était de son avis, il était sûr de le diriger à sa guise. Il s'était réservé dans les ministères des affaires étrangères et de la police des moyens d'action qu'il eût

sans doute été fort embarrassé de mettre en œuvre s'il avait été pris au mot. A l'appui de ces affirmations, il se servit de mémoires qu'il s'était procurés pendant qu'il était chef de la seconde division politique du ministère des relations étrangères. Il essaya de les rajeunir et de leur donner quelque actualité. Ils étaient relatifs à cette éternelle question d'Orient et aux intérêts de la Turquie et de l'Égypte. Après sa fuite d'Oléron, et pendant son séjour à Paris, il avait appris par ses amis du ministère que quelques jours avant le départ du général Brune pour Constantinople, ce général, le premier consul et le ministre Talleyrand, s'étant enfermés dans un appartement, s'étaient fait apporter les cartons où ces mémoires étaient renfermés, et étaient restés six heures ensemble; « que, deux jours après, les mêmes personnes s'étant encore une fois réunies, avaient fait revenir les mêmes mémoires qui les avaient encore occupées plusieurs heures. De tout cela, j'avais conclu, disais-je aux Anglais, que ces mémoires avaient servi de base aux instructions que Brune avait emportées; que mon zèle pour le gouvernement anglais ne m'avait pas permis de balancer à m'en faire livrer copie, et que j'étais très-persuadé que si les ministres anglais voulaient se donner la peine de rapprocher les éléments de ces mémoires des autres notions qu'ils avaient sans doute, ils y trouveraient la clef de la mission de Brune, du voyage de Sébastiani en Égypte, et peut-être de mille autres choses intéressantes pour eux.....

« J'envoyai mon paquet au général Doyle, gouverneur de l'île, avec une lettre de politesse pour lui, et la prière de faire passer le plus tôt qu'il pourrait à son gouvernement les précieux papiers dont je le rendais dépositaire.

« Dès le jour même, je reçus la visite du major de place, chargé d'une lettre du général Doyle. Le gouver-

neur m'invitait à passer chez lui dans la soirée, si cela me convenait. Je m'y rendis. Le général était accompagné de Sir Thomas Saumarez, inspecteur de Guernesey, qu'il m'assura ne devoir pas être de trop dans notre conversation. Il affecta de l'appeler tantôt son ami, tantôt Monsieur le Chevalier, afin de me donner la mesure de considération dont il entendait le faire jouir. Ces deux personnes firent ce qu'elles purent pour ôter à notre entretien tout ce qui pouvait lui donner l'air d'un interrogatoire ; mais un air inquiet et sombre perçait à travers toutes leurs questions. Je compris qu'ils finiraient par me traiter très-légèrement si je paraissais intimidé, et j'affectai une contenance de sécurité qui parut faire quelque effet sur leur esprit. Je répondis lestement sur quelques articles; et, à l'égard de quelques autres, je me retranchai sur la discrétion dont me faisait une loi l'importance du projet dont je faisais part au gouvernement. Je pris sur moi de terminer moi-même la séance, en assurant que des affaires pressées m'obligeaient à me retirer de bonne heure. Le général et le chevalier, un peu étonnés, ne laissèrent pas de me faire beaucoup de politesses.

Le lendemain, le même major revint demander à me présenter un billet de son général. On m'avertissait que, prêt à expédier un paquebot pour porter mes dépêches, le général aurait désiré que mes affaires me permissent de passer chez lui dans la matinée. Je promis de m'y rendre, et m'y rendis en effet. Le général me fit observer que mon paquet, qui allait partir, n'avait pas été ouvert. Il me demanda ensuite s'il n'y avait pas quelque danger pour moi dans le cas où le paquebot serait, sous un prétexte quelconque, saisi par les Français. Je ne crus pas un moment à son inquiétude ; mais, persuadé que ma réponse lui ferait juger de l'importance de mon paquet,

je l'assurai qu'il valait mieux pour moi que, dans un pareil cas, tout l'équipage entier coulât bas, que de souffrir que ma dépêche tombât en des mains ennemies. Je l'engageai à donner des ordres pour qu'à la moindre apparence de danger, elle fût jetée à la mer, avec un boulet très-lourd. Je ne doute pas que la lettre du général au gouvernement n'ait fait mention de ma recommandation et de mes frayeurs.

« Le général Doyle m'invita ensuite à venir prendre ma soupe chez lui, à cinq heures. Je le promis et n'y manquai pas. La table d'un général anglais devenait pour moi en ce moment une chose singulièremeut intéressante. J'étais venu à Guernesey en voisin ; la légèreté de mon porte-manteau m'avait fort accommodé pendant le voyage ; mais cette même légèreté a ses inconvénients lorsqu'on est débarqué dans un pays où le mérite d'un homme se présume d'après ses habits, et où la première question que l'on fait sur son compte est : Combien vaut-il ?

« Le supplément qu'il fallut faire à ma garde-robe réduisit ma bourse à un état inquiétant, et dans ce moment la crédulité du ministère anglais devint mon unique espoir et ma seule ressource.

« Je vis partir avec joie la nef qui portait mon trésor. Le général Doyle eut la complaisance de l'expédier exprès. Pendant les dix ou douze jours qu'il fallait attendre pour avoir la réponse du gouvernement, le général m'invita fréquemment à dîner ; et je m'habituai à la manière de vivre anglaise..... Le général Doyle, qui a beaucoup voyagé et qui a bien observé, ne peut pas être comparé à ceux de ses compatriotes qui portent à la France une haine brutale et stupide : il parle notre langue, a de la politesse, de l'esprit et tout ce qui rend aimable....

« Je ne crois pas que le général Doyle soit ami de notre premier consul ; mais il n'en parle jamais qu'avec beaucoup de mesure, et laisse souvent percer l'estime sentie qu'il lui porte.....

« Trois semaines s'étaient déjà passées sans que l'on eût du ministère aucune réponse qui me regardât..... .....Cependant mes ressources étaient épuisées, et j'avais le double embarras de suffire à mes dépenses nécessaires, et de cacher ma pénurie aux Anglais, près desquels le plus grand de tous les crimes est de n'avoir pas d'argent.

« Pressé de sortir de cet état d'angoisse, je conçus que c'était le moment de raviver l'intérêt que me témoignait le général par l'offre de quelque grand service. J'allai un jour le trouver et lui dis qu'une lettre que je venais de recevoir de bon lieu m'apprenait qu'il se tramait à Paris un grand complot contre l'Irlande ; que plusieurs des conjurés m'étaient connus, et que tous les jours il y avait un conseil de mécontents irlandais. Je proposai au général de mettre le gouvernement à même de connaître tout ce qui se tramait contre lui dans ces réunions, en introduisant au milieu des conjurés quelqu'un de son choix. »

L'espion Méhée ne savait pas un mot de ce qu'il annonçait ; mais, suivant l'expression pittoresque dont il se sert, il fallait secouer le sac aux chances. La proposition d'aller à Londres le tirait de Guernesey. L'argent lui manquait, et il fallait, sans découvrir sa détresse, parvenir à se faire proposer par le général les frais de ce voyage, dont les résultats devaient être si avantageux à la Grande-Bretagne.

L'impatience du général de le mettre en relations avec le ministère lui fournit le prétexte désiré. M. le chevalier de Saumarez vint l'engager, au nom du gouverneur, à

partir sans retard ; « mais je glissai avec négligence que cela ne me serait guère possible avant une huitaine de jours..... j'attendais une cassette de papiers de la plus grande importance et avec elle une traite sur un négociant de Guernesey. » En attendant cette traite imaginaire, le général Doyle lui avança dix louis, somme suffisante pour se rendre à Londres. Il s'achemina gaiement vers la capitale de la Grande-Bretagne, et il possédait encore dix-huit Shillings en arrivant à l'hôtel l'Union, dans Parliament-Street. Il était peu inquiet d'ailleurs; si sa bourse était facilement épuisable, il n'en était pas de même des ressources de son esprit. On a peine à se faire une idée exacte de la variété de ses inventions. Ses aventures ne sont qu'une série de mystifications dont les victimes, souvent inconscientes, sont tour à tour Bertrand de Malleville, Villot et Larivière, les deux conseillers du duc d'Artois, lord Hawkesbury et Francis Drake. Le Directoire en publia l'amusant récit dans le Moniteur officiel et aussi en un volume in-8°, sous le titre de : *Alliance des Jacobins de France avec le ministère anglais,* les premiers représentés par le citoyen Méhée, et le ministère anglais par MM. Hamond, Yorke et les lords Pelham et Hawkesbury : suivie *Des stratagèmes de Fr... Drake, sa correspondance, ses plans de campagne, etc.*, à Paris, de l'Imprimerie de la République, Germinal an XII (1).

C'était une revanche du procédé peu délicat du cabinet anglais qui avait publié, avec les commentaires d'un insulteur à gages, les correspondances privées de l'armée d'Egypte, interceptées par les croiseurs de Nelson.

Méhée parvint sans trop de peine à rentrer en grâce auprès du grand maître ; ce qui dut être pour lui une

(1) Lorédan Larchey, *Mémoires du XIXe siècle.*

satisfaction suprême, sans que l'on puisse affirmer cependant qu'elle ait été supérieure au charme de gaspiller, dans son alliance avec la Grande-Bretagne, cent quatre-vingt-douze mille livres anglaises, dont quelques-unes lui semblèrent peut-être de bonne prise.

Nous avons depuis longtemps dépassé les limites que nous avions assignées à cette édude. C'est insensiblement que nous avons été amenés à grouper dans cet appendice quelques faits qui se rattachent à l'histoire de l'archipel normand. Nous ne pénétrerons pas plus avant dans cette période troublée par les guerres de l'Empire et par d'autres événements graves dont les iles subirent le contre-coup, et pendant lesquels leur marine et leur commerce parvinrent à une grande activité.

Mais, avant de clore définitivement ces lignes, il nous est impossible de ne pas témoigner nos sentiments de gratitude à l'égard de M. Edward-Henry Dobrée, de Udney Hall, dans le comté de Middlesex, dont l'obligeance a mis à notre disposition une partie des documents qui précèdent. Enfin, peut-être un jour, indépendamment de la correspondance du prince de Bouillon et d'autres pièces, dont nous avons la possession, pourrons-nous consulter des manuscrits que nous n'avons pas eu le loisir d'analyser. Leur examen nous conduira vraisemblablement à la continuation de ce travail, pour lequel nous avons déjà réuni un certain nombre de matériaux.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION. I

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE I.

État des esprits en Angleterre. — Le cabinet anglais. — L'émigration et le duc de Brunswick. — Licenciement des troupes des princes français. — Les émigrés quittent la Hollande et la Belgique. — Olivier d'Argens et ses mémoires. — Il passe en Angleterre avec un certain nombre de gentilshommes bretons et normands. — Il s'arrête à Jersey. 1

CHAPITRE II.

Journaux anglais. — Annual Register. — Quels émigrés étaient à Jersey lorsque Olivier d'Argens y arriva. — Les émigrés ecclésiastiques. — Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux. — Organisation des secours aux émigrés. — Adresse à Monsieur. — Les États de Jersey. — Enrôlements 15

CHAPITRE III.

Le lieutenant gouverneur James-Henry Craig. — Association Bretonne et premiers essais de correspondance. — La Touche-Cheftel. — Un espion républicain à Jersey. — Hector du Dresnay lève un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre. — Prigent, lord Balcarras, Tinténiac, Bertin, Freslon. — Guernesey, sa rade, lord Moira et de Saumarez 33

CHAPITRE IV.

Le fédéralisme en Basse-Normandie. — De Puisaye se retire en Bretagne. — Défaites des Vendéens. — Terreur. — Visite de Tinténiac aux chefs de la Vendée. — Des émigrés, émissaires du gouvernement anglais, pénètrent en France et annoncent au marquis de La Rochejacquelein les préparatifs de l'expédition de Granville. — Pitt, Prigent. — Activité des agents anglais, lord Moira. — Croisières de Saumarez. 47

CHAPITRE V.

Importance des deux îles. — Polémiques. — Le vicomte de Châteaubriand à Jersey. — Lord Beleare veut enrôler les émigrés ecclésiastiques. — Du Dresnay devant les États. — Protestation des évêques. — Pitt obtient un bill du Parlement, qui l'autorise à prendre à la solde du gouvernement anglais un corps d'armée d'émigrés, 7 avril 1794. — Lord Beleare passe en revue les émigrés et les troupes de Jersey. — Montorgueil. — Formation de la flottille de Philippe d'Auvergne. 79

CHAPITRE VI.

Premières communications de Puisaye avec le gouvernement anglais. — Prigent. — Déclaration de Whitehall. — Tinténiac exhorte Puisaye à se rendre à Londres, il est suivi d'autres émissaires : le chevalier de Busnel, Fournier, Bertin. — Projets du cabinet de Robespierre, ses déclamations, l'or de Pitt. — Hoche et le camp de Paramé. — Puisaye nomme quatre chefs de division. — Il se dirige vers la côte et s'embarque pour Jersey. — La comtesse de Gouyon 102

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

Philippe d'Auvergne, son origine et ses voyages. — Sa captivité en France. — Le duc de Bouillon cherche un héritier. — L'abbé Coyer et ses recherches généalogiques. — Le duc adopte d'Auvergne. — La principauté de Bouillon devient un bien national. — Le premier consul met à néant les prétentions de d'Auvergne et le fait incarcérer. — Le prince de Rohan-Montbazon est investi du duché. — Flottille de Strachan, communications du capitaine d'Auvergne avec les émigrés, avant le séjour de Puisaye à Londres. — Pseudonyme de d'Auvergne. — La Hougue Bie. 121

CHAPITRE II.

Puisaye à Londres, pendant l'hiver 1794-1795 — Les émigrés de Calonne, de Saint-Morys, le duc d'Harcourt. — Pitt et les projets de Puisaye. — 1er et 2e mémoire. —

Enthousiasme de Windham. — Crédit de Puisaye près des ministres, sa connaissance des intérêts anglais. — Envois d'armes et d'approvisionnements divers à Jersey. — Lettre au comité central de Bretagne. — Intrigues des émigrés près du Régent. — Du Dresnay cherche à établir une seconde correspondance. — Puisaye conserve difficilement l'incognito exigé par Pitt. — Au nom du Régent, le comte d'Artois lui confère les pouvoirs de lieutenant général . . . , ... 140

CHAPITRE III.

Opposition des émigrés de Jersey aux projets de Puisaye. — Correspondance indépendante favorisée par le lieutenant gouverneur. — Lettres du prince de Bouillon et du comte d'Artois. — Tous pouvoirs sont retirés à du Dresnay. — Le prince de Léon. — Du Trésor. — La commission, chargée par Tinténiac de la formation des cadres, rencontre un nouvel obstacle. — Premier état des personnes qui se font inscrire pour servir dans les compagnies nobles que le gouvernement anglais forme à Jersey. — Rassemblement militaire de Guernesey, le comte d'Oilliamson. — État des services des gentilshommes inscrits à Jersey pour servir dans les compagnies commandées par le prince de Léon. — Correspondance de ce prince. — Sollicitations. — Cadres et listes des gentilshommes placés sous les ordre de du Trésor. — Le chevalier de La Thuillerie, sa correspondance. — Dissentiments entre Bretons et Normands. — Le marquis de Grasleuil à Londres. — Obstacles continuels que rencontre du Trésor. — Potier du Quesnay. — Règlement disciplinaire des corps émigrés à Jersey. — Les cadres de Jersey sont complets et le départ de Puisaye pour Quiberon est imminent. . . 164

CHAPITRE IV.

Le rassemblement de Guernesey. — Le comte d'Oilliamson à Londres, ses projets. — Formation à Guernesey d'un corps d'armée placé sous ses ordres. — Les cadres, noms des émigrés composant les quatre compagnies. — Compagnies de La Serre, de Blangy, Chambray, de Contades, remplacé par La Pelouze. — Notes sur les officiers supérieurs. — Lettre de Windham au comte d'Oilliamson. — Armement, liste des objets requis pour l'entrée en campagne et tableau des appointements et de la solde. — Correspondance du comte d'Oilliamson et de Contades avec Puisaye et Windham. — Régiment du comte d'Allonville à Guernesey, liste des émigrés demandant à servir. 238

CHAPITRE V.

Le prince de Bouillon et les croisières républicaines. — Montorgueil devient l'entrepôt des envois de Windham. — Lettres du Prince et détails sur son existence à Jersey.— Le comte de Ricci et les assignats.— Portrait du général Canclaux par le prince. — Il demande la prise de possession du clos Poulet. — Châteaubriand à St-Jacut, chez les Bernard. — Lettres de Boisberthelot, projet de descente dans la baie de La Fresnaye à St-Jacut, 16 janvier 1795. — Indiscrétions. — Lettres de Pontbellenger et du chevalier de La Marche. — L'évêque de Léon, son entourage : Guernisac. — Espionnage de Falle. — Du Boisberthelot (6 février 1795) rend compte de la tentative infructueuse de Vasselot, de Panges et du chevalier de Boisbéranger. — Lettre

des coalisés bretons de Jersey. — Envois de munitions et approvisionnements. — Tinténiac demande des secours au prince de Bouillon. — De Pontbellenger fait connaître à Puisaye le départ de Vasselot, de Panges et du Coudray et celui de La Vieuville et Tinténiac. — Lettres de Tinténiac, Pontbellenger et La Vieuville, relatives à ces expéditions. — Liste des compagnons de La Vieuville. — Liste des pseudonymes ou sobriquets adoptés par les principaux émigrés et agents de la correspondance royaliste. 272

CHAPITRE VI.

Arrivée de Tinténiac en Bretagne. — Cormatin se croit destiné à un rôle important. — Les agents de Paris, leur préférence pour l'alliance espagnole. — Pacification de Charette, traité de La Jaunaye. — Lettres de Tinténiac; il envoie de Frotté et Chantereau près de Charette, et assiste aux conférences de Rennes, à La Prévalaye. — L'agitation s'étend en Normandie. — Puisaye désapprouve la pacification et craint qu'elle n'arrête les progrès de l'agitation. — Pontbellenger; préparatifs de la seconde expédition; objets demandés pour le débarquement; liste des volontaires, gentilshommes de la Haute-Bretagne et du Bas-Poitou, qui désirent se rendre en Vendée; liste des gentilshommes du Haut et Bas-Anjou qui désirent se rendre en Bretagne, vers Fougères. — Lettres de Moligny, La Vieuville, Roger, comte de Contades, Pontbellenger, Boisberthelot et d'Allègre. — Départ de d'Andigné, de La Vieuville et du Boisberthelot. — Adresse de Villebrune, Tanneguy du Châtel, de Mondoret et Saint-Gilles à Puisaye. 325

CHAPITRE VII.

Traité de la Mabilais, la pacification de Cormatin ne pacifie rien. — Pitt, ses projets et ses moyens d'action. — Régiments d'émigrés à la solde de l'Angleterre. — Listes des gentilshommes qui séjournaient à Londres. — Fabrication de faux assignats, Puisaye prépare une émission de trois milliards. — Leur introduction en Bretagne. — A Londres, Saint-Morys dirige la contre-façon. — Puisaye s'entend avec lui. — Proclamation relative aux assignats, leur justification. — L'évêque de St-Pol-de-Léon a des doutes sur la légitimité de cette opération et interdit aux prêtres bretons d'y prendre part. — Signes secrets de reconnaissance. — Les agents de Paris, leur influence est hostile à Puisaye; ils s'efforcent de l'annihiler; ils engagent Charette à se livrer à l'Espagne. — Puisaye l'emporte sur Charette et fait décider que le débarquement aura lieu dans la baie de Quiberon, de préférence à la Vendée. — On embarque les régiments de d'Hervilly, du Dresnay, d'Hector, du Royal-émigrant. — Mésintelligence de d'Hervilly et Puisaye. — Le 25 juin 1795, l'escadre anglaise jette l'ancre dans la baie de Quiberon. — Considérations finales 368

APPENDICE.

Sir John Borlase Warren ramène dans les îles une partie des survivants de Quiberon. — Puisaye reçoit du gouvernement anglais de nouveaux secours en argent. — Les communications avec les côtes de France deviennent très-difficiles. — Les îles St-Marcouf tombent au pouvoir des Anglais. — Les régiments de Castries

et de Mortemart sont débarqués à Jersey et à Guernesey. — Lettres, contrats et extraits des registres de paroisse relatifs aux émigrés : comte de Chalus, de Magnac, de Bégny, de La Garde, de La Serre, de Maussabré, Hellouin de Ménibus. — Journal d'Elisha Dobrée. — Ordre du ministère britannique, enjoignant le transfert des émigrés en Angleterre ; lettres du chevalier de Lantivy et de La Thuillerie. — Mort violente de Léopold de Quiefdeville. — Sécillon, la comtesse de Gouyon, le comte et le chevalier de La Fruglaye. — Hoche projette un débarquement dans les îles. — Prigent est dénoncé au prince de Bouillon. — Un officier de Frotté. — L'agent Gouin. — Le général Gordon et le prince de Bouillon. — Les émigrés qui voudront passer en Angleterre sont prévenus qu'ils ne devront désormais s'attendre à aucun secours officiel. — Puisaye va au Canada. — Conspiration contre Bonaparte, Georges Cadoudal. — Le baron de Roll, le comte de Vossey, de Contades, de Guer, de Bar, Descars, le chevalier de Troussier, Méhée de La Touche séjournent à Guernesey. — Émissaires et agents provocateurs. 393

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 001362754b

DC 158.1 .H4 1885
HETTIER, CHARLES.
RELATIONS DE LA NORMAN

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 06 02 08 02 9